00085830

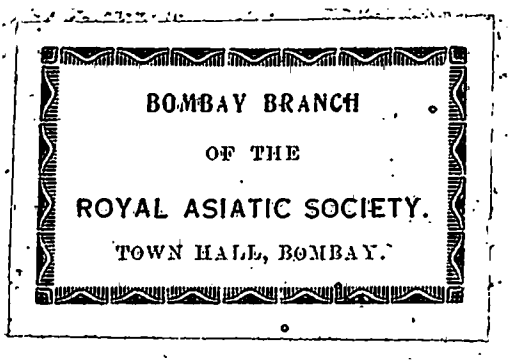

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 21 October, 2015

VOYAGES

DU CHEVALIER CHARDIN,

EN PERSE.

VOYAGES

DU CHEVALIER CHARDIN,

EN PERSE,

ET AUTRES LIEUX DE L'ORIENT;

ENRICHIS D'UN GRAND NOMBRE DE BELLES FIGURES EN TAILLE-DOUCE, REPRÉSENTANT LES ANTIQUITÉS ET LES CHOSES REMARQUABLES DU PAYS.

NOUVELLE ÉDITION,

Soigneusement conférée sur les trois éditions originales, augmentée d'une Notice de la Perse, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour, de Notes, etc.

85830 ac

PAR L. LANGLÈS,

Membre de l'Institut, un des Administrateurs-Conservateurs de la Bibliothèque Impériale, Professeur de Persan à l'École Spéciale des Langues Orientales vivantes, Membre de la Société Royale de Gœttingue, de la Société d'Émulation de l'Ile-de-France, du Musée de Francfort, etc.

TOME TROISIÈME.

Vol 3

PARIS,

LE NORMANT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1811.

3-e.5

F89.S5
Lan/voy
85830

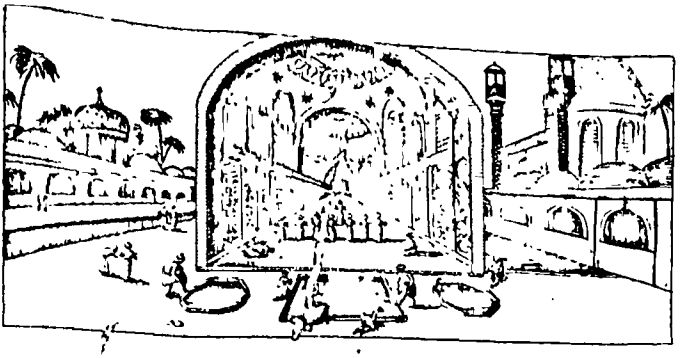

VOYAGE

DU CHEVALIER CHARDIN,

DE PARIS À ISPAHAN.

Les maisons de Cachan sont bâties de terre et de briques. Il y en a peu de belles; mais les bazars et les bains sont des lieux fort jolis, bien bâtis et bien entretenus. Il y a aussi plusieurs caravanserais. Celui qu'on appelle royal, qui est hors la ville, joignant la porte qui regarde l'orient, est le plus beau de Cachan et de toute la Perse. En voici la représentation à côté (*pl. XVIII*); il est carré, chaque face ayant par dedans deux cents pas géométriques et deux étages, avec une avant-chambre ou relais en bas, qui règne le long des faces, élevé à hauteur d'homme sur la cour, et à quatre pouces du niveau des chambres. Il est profond de huit pieds, revêtu de marbre blanc fin, transparent

presque comme du porphyre. Les étages des côtés ont quinze appartemens de même figure. Les deux autres n'en ont que dix, et un grand au milieu, qui a cinq chambres. Les autres appartemens consistent en une chambre de quinze pieds de long et dix de large, haute, voûtée, avec une cheminée au milieu, et un portique carré ou avant-chambre sur le devant, qui est de dix pieds d'espace, couvert en demi-dôme, où l'on a pratiqué une cheminée de chaque côté; c'est le logement des valets. Les seconds étages sont faits comme ceux d'en bas, à un balustre près de quatre pieds de haut, percé à jour, qui règne tout autour. On voit dans la partie géométrique du plan un hexagone au milieu de l'entrée, dont chaque face est une grande boutique, où l'on vend toute sorte de provisions de bouche, du bois et du fourrage. L'entrée est sous un haut et magnifique portail revêtu de parqueteries comme tout le bâtiment, et sur les côtés règne un corridor ou portique, où l'on peut loger de jour aussi commodément et avec plus de plaisir que dans le caravanserai. Le bassin d'eau qui est au milieu de la cour est élevé de cinq pieds, ses bords sont larges de quatre, pour la commodité de ceux qui veulent faire leurs prières dessus, après y avoir fait leurs purifications.

Ce qui ne paroît point dans le profil, savoir,

le derrière de ce beau palais de caravane, est encore très-digne d'être vu et rapporté en ce lieu. Il consiste en de grandes écuries, avec des places pour les valets et le bagage, qui sont à-peu-près de même symétrie, comme les appartemens que j'ai représentés, au moins quant à la forme et à la grandeur; en magasins, en plusieurs départemens pour le logement des pauvres, et des paysans qui apportent vendre leurs denrées; et en de grands jardins qui sont derrière ce beau caravanserai. C'est Abas-le-Grand qui a fait bâtir ce grand logement, au frontispice duquel on lit ce distique :

Le monde est un caravanserai, et nous sommes une caravane.

Dans un caravanserai, n'élevez point de caravanserai.

C'est pour dire que nous ne devons point nous promettre d'habitation stable et solide dans ce monde, qui n'est qu'un lieu de passage.

Tout proche est le palais royal, et vis-à-vis un autre qui est destiné au logement des ambassadeurs, l'un et l'autre avec de fort beaux jardins qui sont derrière, ont été faits par ce grand monarque. Au milieu est la place des carrousels et des autres exercices. Toute la richesse et la subsistance de Cachan viennent des manufactures de

toute sorte d'étoffes de soie et de brocards d'or et d'argent (*). Il ne se fait en aucun lieu de la Perse, plus de satin, de velours, de taffetas, de tabis, de brocard uni et à fleurs de soie, et de soie mêlée d'or et d'argent, qu'il s'en fait en cette ville et aux environs. Un seul bourg de ce territoire a mille maisons d'ouvriers en soie. Ce bourg s'appelle Aron; il paroît de loin comme une bonne ville; aussi est-il grand de deux mille maisons et [illegible]s de six cents jardins. Il est à deux lieues de Cachan.

La ville de Cachan a l'air bon, mais extrêmement chaud; on y étouffe en été. La chaleur qu'on y sent vient de sa situation; car elle est proche d'une haute montagne opposée au midi, dont la réverbération échauffe si fort le lieu, qu'on y brûle durant la canicule. Une autre incommodité encore plus grande et fort dangereuse, est le grand nombre de scorpions qu'il y a en tout temps dans ce pays-là, particulièrement lorsque le soleil est dans le signe du scorpion. On en menace fort les passans. Néanmoins je n'en ai point vu, grâces à Dieu, toutes les fois que j'y ai passé, et je n'ai

(*) On trouvera des détails fort curieux sur trois espèces d'étoffes de soie brochées en argent et en or, qui se fabriquent à Kâchân, dans le troisième vol., pag. 163-175, édit. *in-12* des *Voyages de Pietro della Valle.* (L-s.)

point appris qu'il en arrivât de grands accidens. On dit que les astrologues d'Abas-le-Grand firent, l'an 1623, un talisman pour en délivrer la ville, et que depuis ce temps-là il y en a moins qu'auparavant. Il ne faut guères ajouter de foi à ce conte, ni à un autre qu'on fait, savoir, que les passans qui s'arrêtent à Cachan, étant soigneux de dire, en entrant dans leur logis : *Scorpions, jamais étranger, ne me touchez point* (1), nul ne les approche. Ce qui est certain, c'est que leur piqûre est très-dangereuse; elle a donné lieu à une imprécation assez ordinaire dans la bouche des Persans : *que le scorpion de Cachan puisse te piquer à la main* (2). Tout le monde y tient toujours prêts plusieurs remèdes souverains contre cette piqûre et contre celle de certaines araignées qui sont plus grosses que le pouce, dont cette ville n'est pas moins incommodée. La latitude de la ville est de 35 deg. 35 min., la longitude de 86 deg. On y trouve peu de bétail et de volaille; mais, en récompense, il y a une grande

(1) *Men gharybém*. Olearius attribue avec raison la sûreté dont les voyageurs jouissent contre la morsure du scorpion, aux précautions qu'ils prennent. Il fut lui-même piqué par un de ces animaux. (L-s.)

(2) *A'qrâb Kâchân desiét bezénéd*. Tous ces détails me paroissent extraits de la relation d'Olearius, qui a rapporté même les passages en persan d'une manière, il est vrai, très-incorrecte. (L-s.)

abondance de grains et de fruits. On en transporte à Ispahan les premiers melons, et les melons d'eau qu'on y mange; et tant que la saison des fruits dure, on y en porte une grande quantité.

Plusieurs auteurs européens tiennent Cachan pour cette même ville, que d'anciens auteurs grecs nomment *Ambrodux* (1), ou celle qu'ils appellent *Ctesiphonte, du pays des Parthes*. Les historiens persans disent qu'elle doit son origine à Zebd-el-caton (2), femme de Haron-rechid, calife de Bagdad. Ils remarquent que cette princesse étoit fille, lorsqu'elle entreprit de faire bâtir cette ville, et que ce fut pour cela qu'elle en fit poser la première pierre sous l'ascendant du signe qu'on appelle la vierge. Elle lui donna le nom de Casan, en l'honneur de Casan, son ayeul, petit-fils de Haly, qui étoit enterré là, et qui y étoit mort. Le changement de nom est venu d'une erreur de ponctuation. Les gens versés aux langues orientales savent que cette méprise, qui est facile, change la lettre *S* en une qu'on nomme *chin*, et qui a la même force que notre

(3) Lisez *Ambrodax*, Ἀμβροδάξ. C'est une ville de la Parthie, suivant Ptolémée. (L-s.)

(4) Lisez *Zobéidéh Khâtoun*; et voyez mes notes ci-dessus, page 7, et ci-après, page 333. (L-s.)

ch (*). Tamerlan s'étant rendu maître de cette ville, l'épargna par un pur caprice, dit-on, et

(*) Les auteurs orientaux ne parlent pas de cette étymologie, par le changement du *syn* en *chyn*. Voici ce qu'ils nous apprennent de Kâchân : « Kâchân, dit l'auteur de l'*Heft îqlym*, est une ville » plus ornée que le sein des pieux personnages, plus soignée que » les boucles des belles; ses édifices ressemblent aux joues des » hhoury éclatantes de lumière. Ses marchés sont comme les » vêtemens parfumés d'une jeune fiancée, artistement disposés » comme la chevelure d'un jeune tatar nomade, et parés comme » la figure des habitans de Khallakh, si célèbres par leur beauté » et par leur coquetterie.

» Kâchân doit être placée parmi les villes nouvelles; elle fut » bâtie par Zobéïdéh, femme de Hâroûn âl-rachyd, sous l'as- » cendant de la vierge. Elle n'a pas d'égale parmi toutes les villes » de la Perse, disons même parmi toutes les villes de l'univers » pour la beauté et la propreté. Les habitans sont industrieux et » laborieux; ils ont porté au plus haut degré l'art de tisser les » poils des animaux ». Les détails qui suivent sont trop insignifians et trop minutieux pour trouver place ici, et je préfère terminer cette note par quelques renseignemens tirés du *Nozahat âl-qoloûb*. L'auteur nous apprend que « hors l'enceinte de » la ville, il y a un fort de terre nommé *fyn* ou *fyen* (Voyez ci-dessus t. II, p. 462); il fait assez chaud à Kâchân; l'eau qu'on » y boit est celle d'un canal souterrain qui vient du château » de Fyn, et d'une rivière qui prend sa source à Qoûhroûd » et à Nyâcer. En hiver, il ne fait pas assez froid pour qu'il » y ait de la glace en quantité; c'est pourquoi on conserve de » l'eau gelée dans les puits, pour s'en servir dans les chaleurs. » Les meilleurs fruits de Kâchân sont les melons d'eau et les » raisins..... Il y a des scorpions en grande quantité et qui sont » très-cruels; on prétend cependant qu'ils ne font nul mal aux » étrangers. Cette ville est portée sur les registres du dyvân, à » quinze mille toûmâns sept mille dynârs *zémâny* ». La particularité relative aux scorpions, racontée par notre géographe, est confirmée par le témoignage de la plupart des voyageurs

ne la fit point détruire, comme il fit presque toutes les autres en Perse. Elle est surnommée *Dar-el-moumenin*, c'est-à-dire *le séjour des fidèles*, ou à cause que les descendans de Haly et ses premiers sectateurs s'en firent un asile et une retraite durant les persécutions des califes, qui ne voulurent point embrasser ses dogmes, et tinrent pour la créance contraire, ou parce qu'il y a un grand nombre des descendans de ce pontife qui y sont enterrés. Leurs fosses se sont confondues parmi celles qui étoient à l'entour, les mausolées élevés dessus ayant été abattus par les Turcs et par les Tartares qui envahirent la Perse, et qui firent de ces édifices un sacrifice à l'honneur de leurs saints, les grands ennemis et les persécuteurs de ces descendans de Haly. On recherche ces fosses depuis que ce calife est redevenu le maître en ce pays-ci, et l'on peut juger combien on se peut tromper en cette recherche. On en reconnut une l'année 1667, qui couvrit toute la ville de confusion; car on vérifia que la fosse sur laquelle cent ans auparavant on avoit bâti un grand tombeau, dans la créance qu'un

---

qui ont visité la Perse. Le P. de la Maze nous apprend que la rivière qui passe par Kâchân se nomme *Kourout* (lisez Koùhroùd), ou rivière des montagnes, parce qu'elle sort de celles qui sont à l'occident de la ville, d'une source qui jette l'eau de la grosseur d'un bœuf; cette rivière est très-impétueuse. *Lettres édifiantes*. Tome IV, p. 102. (L-s.)

descendant de Haly y étoit enterré, étoit le sépulcre d'un prédicateur yuzbec (*). Le peuple, outré d'avoir vénéré durant un siècle, un lieu, à son avis, digne de toute son exécration, alla en furie raser le mausolée, creusa le terrain qui étoit dessous et à l'entour, et en fit une voirie. Mais ce qui est arrivé depuis est bien digne de remarque, c'est qu'un des plus grands docteurs de Perse a fait un traité, par lequel il prétend prouver qu'il n'y a jamais eu là de yuzbec enterré. Le peuple indigné de nouveau, de se voir le jouet des fantaisies de ses pasteurs, a laissé là ce lieu comme indifférent, et l'on n'y va plus, ni pour le révérer, ni pour le salir. Le gouverneur de Cachan a titre de darogué, comme ceux des autres villes de la Parthide. Un seigneur de mes amis, nommé Rustan-bec, frère de plusieurs gouverneurs de province, avoit le gouvernement de cette ville, la première fois que j'y passai. Les deux années de son gouvernement finies, elle étoit si satisfaite de sa conduite, qu'elle envoya des députés au roi, supplier S. M. de le continuer deux autres années en charge; elle fit même des présens pour cela

(*) On sait que les Yuzbeks sont des nomades habitans du Màoùarâ âl-nahar ou Transoxiane. Ils se joignirent à Tamerlan, dans les commencemens de sa fortune, et lui furent d'un grand secours. Voyez les *Instituts politiques et militaires de Tamerlan, écrits par lui-même*, etc. *passime et udes*, t. II, p. 371, *note*. (L-s.)

aux ministres. On rejeta la demande, parce que ce n'est pas la coutume d'accorder de telles prolongations.

Le 19 juin, la lassitude de nos chevaux fatigués, nous obligea de demeurer à Cachan. Nous en partîmes le 20, et fîmes sept lieues. Les deux premières furent à travers la plaine où cette ville est bâtie. Les autres furent au passage d'une montagne assez haute, mais assez facile à passer. Nous trouvâmes au haut un fort grand et fort beau caravanserai, et plus avant un grand lac, qui est le réservoir des neiges fondues et des pluies des environs. On en fait descendre l'eau dans la plaine de Cachan, à mesure qu'on en a besoin.

Abas-le-Grand a fait bâtir de fortes digues à l'entour, pour le rendre capable de tenir plus d'eau, et pour l'empêcher de la répandre. Il a fait faire là aussi plusieurs chaussées pour la facilité du passage. Après avoir descendu la montagne, on entre dans une vallée profonde fort étroite, qui a une lieue de longueur. Tout cet espace est rempli d'habitations, de vignobles et de jardins si fort serrés, qu'il semble que ce soit un village d'une lieue de long. Plusieurs beaux et clairs ruisseaux y coulent de source, et y entretiennent l'été une admirable fraîcheur. On ne peut trouver un plus charmant et agréable endroit dans le temps chaud. Le soleil s'y fait si peu

sentir, que les roses n'étoient pas encore ouvertes alors. Les bleds et les fruits y étoient tout verts et à demi-mûrs; cependant il y avoit déjà un mois qu'on avoit fait la moisson et qu'on mangeoit des fruits à Cachan. Nous logeâmes au bout de cette belle vallée, au caravanserai qu'on y a bâti, et que l'on nomme Carou (1).

Des auteurs modernes de nos pays ont écrit que cette vallée est l'endroit où Darius rendit l'esprit. Cela n'est pas sans vraisemblance, à cause que l'histoire remarque que Bessus et Nabarzanes se séparèrent, après avoir commis sur ce prince infortuné le lâche assassinat que chacun sait; que l'un tira vers l'Hyrcanie, l'autre vers la Bactriane, et Cachan est justement le lieu où l'on se rend pour aller en ces deux provinces (2).

---

(1) Tavernier (tom. I, p. 67, édit. *in*-4.° de ses *Voyages*) écrit *Corou*, et nous représente cet endroit comme un gros village, qui n'a cependant qu'une seule rue; mais cette rue a une demi-lieue de long; un ruisseau la partage en deux dans toute sa longueur. Le karavânserâï de Corou est beau et commode. Ce village est certainement le même que le Bruyn nomme *Ghor*, et qu'il place à-peu-près à la même distance de Kâchân, et à une lieue de la petite ville de Nathan. Ce village lui parut si agréable, qu'il en fit un dessin dont on voit la gravure sous le n.° 67 de l'édit. *in-fol.* de son Voyage. Voyez aussi tom. IV, p. 68 de l'édit. *in*-4.° de la même relation. (L-s.)

(2) C'est une tradition, suivant J. Herbert, qui ne cite aucune autorité, et qui nomme la vallée dont il s'agit et le village même situé à une lieue de Corou, dans cette vallée, *Natane* ou

Le 21, nous fîmes huit lieues, deux au bas des montagnes entre lesquelles est la vallée dont l'on vient de parler, et six en une belle plaine où l'on voit quantité de villages. Il y a aussi plusieurs caravanserais sur le chemin. Nous mîmes pied à terre dans un qui est grand et beau, nommé *Aga-kemal*, du nom d'un fort riche marchand qui l'a fait bâtir, et plusieurs autres édifices publics aux environs d'Ispahan.

Le 22, notre traite ne fut que de cinq lieues en cette belle plaine où est le caravanserai d'Aga-kemal (1). Nous les fîmes si vîte, que nous arrivâmes à neuf heures du soir à Moutchacoun (2).

Tane. « Ce village, dit-il, et cette demeure, honteux, sans » doute, du forfait abominable dont ils furent témoins, sem- » blent se cacher entre deux montagnes élevées, de manière » qu'on ne les aperçoit que lorsque l'on en est très-près. Cepen- » dant, du sommet de chacune de ces montagnes, on jouit d'une » perspective délicieuse. On découvre plusieurs villages situés au » milieu de belles campagnes, et arrosés par de nombreux ruis- » seaux, etc. ». *Herbert's Some years Travels into divers parts of Africa and Asia the great*, etc., pag. 225 de la quatrième édition, et pag. 344 de la traduction françoise du même voyage, par Wicquefort. Voyez aussi le *Voyage de Corneille le Bruyn*, tom. IV, pag. 68., édit. *in*-4° (L-s.)

(1) Tavernier (page 67) écrit *Acha-ha-aga Kamala* (lisez *Achatcha âghâ Kemâl*); et d'après sa manière de calculer, ce karavânséraï doit être à six lieues de Corou. (L-s.)

(2) Que Tavernier (*loco citato*) écrit Michiacour, et place à moitié chemin, entre Corou et Ispahan. Ce n'est pas un seul karavânséraï, il y en a plusieurs qui font partie d'un gros village. (L-s.)

C'est un gros village de cinq cents maisons, où il y a plusieurs caravanserais, et des jardins et des eaux en abondance.

Le 23, nous partîmes plus tard que nous n'avions fait les jours précédens, afin de ne pas arriver à Ispahan avant le jour. Nous fîmes les neuf lieues dont nous en étions éloignés, dans de belles plaines, et tirant toujours au midi, comme en nos précédentes routes. Nous passâmes tant de caravanserais et de villages, en approchant de cette grande ville, que nous crûmes être dans ses faubourgs, deux heures avant que d'y arriver (*). Nous y entrâmes à cinq heures du matin, le vingt-quatrième jour de juin, tous en bonne santé, grâces à Dieu, après avoir fait cent trente-quatre lieues persanes, depuis Tauris.

Etant arrivés à Ispahan, nous allâmes loger, mon associé et moi, au couvent des capucins, qui est presque au cœur de la ville, et peu éloigné du palais royal. J'y trouvai un sac de lettres qui m'étoient adressées de presque toutes les parties du monde. Celles de Constantinople m'apprenoient le détail de la campagne des Turcs en Pologne. L'année précédente, ayant passé, sans

(*) « De Michiacour, dit Tavernier, on vient à Aganura, autre » carvanserai assez mal bâti, et d'Aganura, après avoir fait trois » lieues dans des campagnes grasses et fertiles, on arrive à Ispa- » han ». (L-s.)

presque aucune opposition, le grand fleuve de Niester, ils en ravagèrent les plus belles provinces, et prirent cette célèbre forteresse de Caminiek, qui étoit le boulevard de la Pologne. On me mandoit, entre les autres choses, que l'armée ottomane avoit passé le Danube sur un pont long de cinq cents pas géométriques, construit par les soins et aux dépens du prince de Moldavie; et parce que la fabrique n'en plut pas au grand-seigneur, il dépouilla ce pauvre prince de sa principauté, et le condamna à une amende de cent cinquante mille écus.

Mes lettres des Indes contenoient la relation du voyage de M. de la Haye, vice-roi de Madagascar, qui étoit parti de la Rochelle, avec une escadre considérable, au commencement de l'année 1670. On l'avoit envoyée sur les mémoires de M. Carron, directeur général de la compagnie françoise (*), pour exécuter de grands desseins,

(*) Carron avoit fait un très-long séjour au Japon, pour le service de la compagnie hollandoise des Indes orientales. A son retour en Europe, il éprouva, de la part de cette même compagnie, des tracasseries et des désagrémens, dont le grand Colbert profita pour l'attirer en France et l'attacher au gouvernement. Il le chargea de négocier, au nom du roi, un traité de commerce avec l'empereur du Japon. Mais Carron étant mort en route, cet utile et beau projet avorta, et les Hollandois continuèrent de faire le commerce du Japon, à l'exclusion des autres nations d'Europe. Carron a peu écrit sur le Japon, ou du moins

et, entr'autres, pour se saisir de Banca, petite île située à l'orient de celle de Sumatra, et assez proche de Batavia. Cette petite île de Banca, qui est déserte, n'étoit tenue de personne avant ce temps-là. M. Carron la jugeoit un lieu propre pour être le magasin principal de la compagnie françoise aux Indes, et il projetoit de s'en emparer à l'imprévue; mais les Hollandois qui veillent avec grand soin pour la domination qu'ils ont fondée en ce pays-là, donnèrent juste dans le dessein de cette flotte françoise, dès qu'ils la virent équipée. On publia vainement en France, qu'on la destinoit pour les Indes occidentales, ils ne furent point les dupes de ce prétexte; ils dépêchèrent l'un sur l'autre trois vaisseaux d'avis à Batavie, avec ordre au conseil, de prendre possession de Banca (*); ce qui fut exécuté avant

on n'a publié de lui que des *Notes sur le Japon, avec des remarques de M. Hagenaar.* Ces notes parurent d'abord dans le tome II de la *Collection de Voyages de Melchisédech Thévenot*, et furent réimprimées dans le tome II des *Voyages de la compagnie hollandoise des Indes orientales;* le même ouvrage a été traduit en allemand, à la suite des voyages de Schouten et de Mecklin. *Nuremberg*, 1663 et 1672, *in*-8.°; et en anglois, *Londres*, 1663. Les observations de Hagenaar méritent peu de confiance. (L-s.)

(*) Banca fait partie des îles de la Sonde; elle est située vis-à-vis du fleuve de Palambang, qui arrose la partie orientale de l'île de Sumatra, d'où il tire son nom, et qui est très-fertile en poivre. C'est sur les bords de ce fleuve, et conséquemment dans l'île de Sumatra, que le roi de Palambang, qui est aussi celui de

même que M. de la Haye arrivât aux Indes. Son voyage fut long; et pour son malheur il alla

---

Banca, fait sa résidence. Banca est connue dans toute l'Asie, par ses mines d'étaim. Ces mines furent découvertes en 1710 et 1711; elles sont abondantes et paroissent inépuisables; elles ont sept principales ouvertures, et sont exploitées par des Chinois; les inspecteurs et les mineurs sont de cette nation. Ces inspecteurs délivrent le métal au roi de Banca, à raison de cinq rixdalles les cent vingt-cinq livres anglois; celui-ci le vend aux Hollandois, quinze rixdalles ou cinquante-huit shellings sterlings le quintal anglois. La compagnie hollandoise des Indes orientales ne prend pas toujours tout l'étaim exploité dans l'année; car, en 1770, le gouverneur de Batavia arrêta de ne pas recevoir, par an, plus de vingt-cinq mille picols de cent vingt-cinq livres chacun, de Palambang; et comme cette année-là on en avoit reçu cinq mille picols au-delà du nombre fixé, il annonça que l'année suivante la compagnie n'en accepteroit que vingt mille, et qu'on préviendroit le roi de cette nouvelle mesure. Les Hollandois prirent toutes les précautions imaginables pour empêcher les étrangers de participer au produit des mines d'étaim. Mais les vaisseaux qu'ils établirent en croisière, à l'entour de Banca, ne purent empêcher que de nombreux armateurs particuliers n'achetassent et n'emportassent une grande quantité de ce métal. M. Radermacher place l'île de Banca vers 2° 40' de latit. méridionale, et 120° 3' long. La Compagnie hollandoise des Indes y construisit une loge pour la première fois, en 1685; et depuis cette époque elle y entretient un résident, chargé spécialement de la traite de l'étaim de Banca. Ce métal, que la nature, jusqu'à présent, paroît avoir relégué en Europe, dans le sein des montagnes de Cornwalis, est bien moins rare en Asie; car les mines de Moluc, de Sumatra, de Borneo et du Pegon ne sont pas moins abondantes que celles de l'île de Banca, et fournissent d'amples approvisionnemens aux Chinois, qui font une prodigieuse consommation d'étaim. Voy. les *Verhandelingen van het Bataviaasch genootschap der Konsten en Weetenschappen.* (Mémoires de la société de Batavia, etc.) 1.ste deele, bladz 9 en 10; pages 75 et

relâcher

relâcher à Madagascar, où s'étant entêté de faire la guerre aux peuples de l'île, à la sollicitation des François qui y étoient établis, il y perdit six mois de temps et près de mille hommes, qu'on pouvoit employer plus utilement ailleurs; car il ne gagna rien contre ces nègres; mais, au contraire, il les irrita si fort, que depuis ils ne voulurent plus de paix ni de commerce avec les François, et qu'enfin ils les chassèrent de toute l'île.

M. de la Haye passa de Madagascar à Surate, et s'y arrêta jusqu'au commencement de l'an 1672, qu'il en partit avec M. Carron, contre les avis duquel il avoit ordre de ne point agir. La flotte étoit forte alors de six grands navires et de quatre flûtes. Elle relâcha à Goa, le 21 janvier, et y trouva *le Grand-Breton*, autre navire du roi, avec deux flûtes. Ces treize bâtimens tirèrent vers Ceylan, et arrivèrent le 21 de mars à la baie de Cotyari, communément dite *la baie de*

---

76 du 1.er vol. de la trad. allemande du même ouvrage, intitulé: *Abhandelungen der geselschaft der Kunste und Wissenschaften in Batavia*, publié à Leipzig, en 1782. Macartney's, *Embassy to China*, vol. 1.er p. 305 de l'édit. *in*-4°, et tom. II, p. 101 de la traduction françoise, troisième édition. *Observations sur le Voyage à la Chine de lord Macartney*, par M. Charpentier de Cossigny, pag. 216 et 217 de son intéressant *Voyage à Canton*. Stavorinus's, *Voyages to the east Indies* etc. *translated from the original dutch by Samuel Hall Wilcocke*. Note du traducteur. Tom. I, p. 356 et 357. (L-s.)

Trinc-male, qui est étroite, mais bonne, à 8 deg. 30 m. de latitude nord, regardant le nord-est, et ayant bon fonds. Les Hollandois y avoient bâti une petite forteresse à une lieue du rivage. Dix hommes seulement en faisoient toute la garnison; ils l'abandonnèrent dès qu'ils aperçurent la flotte françoise.

M. de la Haye ayant mouillé l'ancre, envoya des députés au roi de Candy, le légitime seigneur de toute l'île de Ceylan, qui lui en renvoya d'autres; et après plusieurs allées et venues, on conclut un traité, par lequel ce prince indien donnoit au roi de France la baie de Trinc-male, et la forteresse que les Hollandois y avoient abandonnée. Le contrat de donation fut expédié en bonne forme, et on prit possession de la baie et du fort, aux décharges de canon, et avec les autres cérémonies accoutumées. Peu de jours après on commença de bâtir une forteresse à l'entrée de la baie, et une autre au-dessus du rivage.

Pendant ces négociations, la maladie se répandit violemment dans la flotte; c'étoit, pour la plupart, une fièvre ardente. Les Européens appellent les maladies qu'on prend en Ceylan, *le mal de la canelle*, parce que la forte odeur de ce bois leur enflamme les humeurs. Plusieurs en moururent, la plupart en guérirent; mais ceux-ci se trouvèrent saisis de la disette au sortir de la

fièvre; car les vivres manquèrent sur la flotte, au mois d'avril, nonobstant le bon ménage du vice-roi, qui faisoit acheter tous les vivres, et les faisoit revendre, ne permettant à personne de s'en pourvoir chez les gens du pays, de peur de dissipation. La viande la plus commune de Trincmale est le buffle; mais on n'en mange guère, à cause d'une propriété qu'a la chair de cet animal, fort particulière et encore plus étrange; c'est qu'elle engendre des abcès aux mêmes endroits et aussi douloureux qu'on dit que le sont ceux qu'on gagne avec les femmes débauchées; mais ce qu'il y a de fort particulier, c'est que rien ne les peut guérir que l'abstinence de la chair qui les cause. On envoya trois bâtimens à la côte de Coromandel, charger des vivres; mais ces vaisseaux ayant été pris à leur retour par les Hollandois, la flotte se trouva réduite à un si grand manquement de vivres, qu'encore que les deux forteresses qu'on faisoit bâtir ne fussent pas achevées, l'on fut contraint de les abandonner pour ne pas périr de faim. On y laissa trois cent cinquante hommes pour continuer le travail, avec un grand vaisseau nommé *le Saint-Jean*.

Le prétexte dont les Hollandois se servirent pour colorer la prise de ces trois bâtimens, fut qu'ils portoient des vivres à leurs ennemis. Ils appeloient ainsi le roi de Candy et les habitans

de Trinc-male. Ils offrirent quelque temps après de les rendre, et pressèrent même M. de la Haye de les recevoir, ou d'en prendre d'autres à son choix, dans la flotte hollandoise. On ne savoit pas encore dans les Indes, que la France avoit déclaré la guerre à la Hollande ; mais la nouvelle en étant venue peu après aux Hollandois, ces navires furent jugés de bonne prise, et la flotte hollandoise étant allée à Trinc-male, elle enleva le navire, prit les deux forts, et fit tous les François prisonniers.

M. de la Haye arriva le 22 mai, sur la côte de Coromandel, à la vue de Saint-Thomé. C'est une petite place du roi de Golconde, que les Portugais, qui l'ont tenue près d'un siècle, avoient assez bien fortifiée pour le pays. Ces murs sont de pierre de taille, fort hauts et fort épais, avec des bastions réguliers, mais sans autres fortifications. Le vice-roi envoya au commandant de la place, lui demander des vivres pour de l'argent. Il fit refus d'en vendre, s'excusant sur le nombre des navires de la flotte, que l'on ne pouvoit, disoit-il, fournir de victuailles, sans en dépourvoir la ville. On ne sait si cette réponse étoit sincère, ou donnée plutôt à la suggestion des Hollandois, qui faisoient face par-tout à cette flotte, et qui la suivoient par-tout avec une autre flotte. Le vice-roi qui n'avoit plus de vivres, se voyant ainsi refusé,

fit canonner la ville de telle force, qu'au bout de quatre heures, on y vit arborer un pavillon blanc. L'on envoya là-dessus une chaloupe à terre, avec ordre de demander si l'on rendoit la ville. Le commandant répondit qu'il n'y songeoit pas, mais qu'il étoit prêt de donner des vivres pour de l'argent, autant qu'on en voudroit. Le vice-roi renvoya dire au commandant, que puisqu'il avoit fallu le pousser à coups de canon à une chose qui étoit si équitable, il prétendoit qu'on lui en payât les frais. Le commandant demanda combien on avoit tiré de coups, et à quel prix on les mettoit? On lui répondit qu'on en avoit tiré cinq mille trois cents, et qu'on vouloit vingt écus de chacun. Le commandant, pour gagner du temps, et pour penser à loisir à la résolution qu'il devoit prendre, dit qu'il ne pouvoit rien faire que par l'ordre du gouverneur de la province; qu'il alloit *lui en écrire*, et qu'il *feroit savoir* sa réponse au vice-roi.

M. de la Haye vit bien qu'on ne vouloit que temporiser. Il envoya dire au commandant, qu'il attendroit trois jours la réponse du gouverneur de la province; mais que si elle ne venoit dans ce temps-là, il prendroit la ville. Il n'y manqua point. Il fit descente le troisième jour au soir, avec deux cents hommes et deux pièces de campagne. Il se campa, avec cinquante hommes, vis-à-vis

d'une des portes de la ville, sous des palmiers qui le couvroient, et il envoya un officier avec le reste de la troupe, à l'autre côté de la ville. M. Carron demeura avec lui sans commandement. Le lendemain, à l'aube du jour, il fit battre la porte. Toute la ville accourut sur les remparts de ce côté-là; c'étoit ce que M. de la Haye demandoit. Il donna le signal aux cent cinquante hommes qui étoient de l'autre côté, qui aussi-tôt attachèrent les échelles, et se logèrent sur les bastions de leur attaque, sans trouver de résistance, et descendirent dans la ville, où les habitans les trouvèrent, comme s'ils y étoient tombés des nues. La garnison, toute effrayée, se jeta en bas des murailles, tant la foule étoit grande aux portes, et prit la fuite. Ainsi la place fut prise en deux heures, et sans perte de plus de vingt hommes.

Il y a un incident remarquable dans cette partie du voyage de M. de la Haye. Il avoit été informé, à ce qu'on assure, de la bouche du roi son maître, qu'il déclareroit la guerre aux Hollandois, l'an 1671. Le roi le lui dit ainsi à son départ, l'an 1670, et même qu'il ne l'envoyoit aux Indes, que dans les vues de cette guerre-là. Mais en arrivant à Surate, à la fin de 1671, il trouva des lettres qui l'informoient que *la guerre avoit été différée pour des raisons importantes; mais que c'était pour peu de temps, et qu'on lui mandoit en*

bref, quand la déclaration s'en devroit faire. En effet, on lui expédia deux paquets en août et en septembre 1671, par lesquels on lui donnoit avis certain que la guerre se déclareroit contre les Hollandois, au printemps suivant. J'avois fait moi-même l'expédition de ces paquets, peu avant mon départ de Paris, m'ayant été apportés par M. Berrier, de la part de M. Colbert. M. de la Haye venoit de partir de Surate, quand ces lettres y arrivèrent. On étoit d'avis de les lui envoyer par une barque expresse, et c'étoit assurément ce qu'il falloit faire; mais M. Blot, un des directeurs de la compagnie, s'imaginant qu'il n'y avoit rien de pressé, dit qu'il n'étoit pas besoin de faire cette dépense, et qu'il y avoit un vaisseau indien appartenant au courtier de la compagnie françoise, qui alloit à la côte de Malabar, par qui on les enverroit. L'esprit d'épargne prévalut. Les paquets furent donnés au vaisseau indien. Mais voyez la fatalité! les corsaires malabares rencontrèrent ce vaisseau, le prirent, et au bout de six mois, les paquets de la cour de France, ouverts et à demi-déchirés, tombèrent entre les mains des marchands françois de cette côte, et furent renvoyés ainsi à Surate, en février 1673, plus d'un an après qu'ils y avoient été reçus de France. On ne doute point que s'ils eussent été rendus à temps, M. de la Haye n'eût détruit aisément la flotte

hollandoise qui couvroit Ceylan, et qui étoit toute la force de la compagnie hollandoise, et qu'il n'eût ensuite conquis ce que cette compagnie tient dans cette belle île. Il eut cent fois envie de se jeter sur cette flotte hollandoise, et il disoit de temps en temps à M. Carron : *Monsieur, je sais que nous avons présentement la guerre en Europe avec les Hollandois ; et vous voyez que nous n'aurons jamais une plus belle occasion de la commencer aux Indes.* — M. Carron l'arrêtoit, en disant : *Nous n'en avons point encore l'ordre ; il faut l'attendre, ou des avis certains que la guerre est déclarée en France. Il est vrai que vous détruirez cette flotte hollandoise ; mais il en reviendra incontinent une autre de Batavia, dont nous serons accablés.* M. Carron parloit prudemment, à son ordinaire ; mais il se méprenoit pourtant en cette rencontre. Les Hollandois n'avoient point d'autre flotte à Batavia ; et si celle de Ceylan eût été défaite, la flotte angloise de dix navires qui arriva à la fin de l'année sur cette côte de Coromandel, et celle de M. de la Haye, agissant de concert, auroient bouleversé la compagnie hollandoise, sur-tout dans la consternation où les nouvelles de leur pays la jetèrent. Mais Dieu en avoit autrement ordonné, et ce fut la flotte françoise avec toute son entreprise, qui alla à rien.

J'employai le jour de mon arrivée à Ispahan, et le jour suivant, à recevoir les visites de tous les Européens du lieu, de plusieurs Persans et Arméniens, avec qui j'avois fait amitié à mon premier voyage, et à prendre connoissance sur mes affaires. La cour étoit fort changée de ce que je l'avois vue à mon premier voyage, et dans une grande confusion. Presque tous les grands du temps du feu roi étoient ou morts ou disgraciés. La faveur se trouvoit dans les mains de certains jeunes seigneurs, sans générosité et sans mérite. Le premier ministre, nommé Cheic-ali-can, étoit depuis quatorze mois dans la disgrace. Trois des premiers officiers de la couronne faisoient sa charge. Le pis, pour moi, étoit qu'on parloit de la lui rendre et de le rétablir, parce qu'étant, d'un côté, fort ennemi des chrétiens et des Européens, et qu'étant, d'un autre, inaccessible aux recommandations et aux présens, ayant toujours fait paroître durant son emploi, qu'il n'avoit rien plus à cœur que de grossir le trésor de son maître, je devois craindre qu'il ne l'empêchât d'acheter les pierreries que j'avois apportées par l'ordre exprès du feu roi son père, et sur les dessins qu'il m'en avoit donnés de sa propre main. Cette considération me fit résoudre à faire incessamment savoir au roi mon retour. Ma peine étoit au choix d'un introducteur auprès du nazir, qui est

le grand et suprême intendant de la maison du roi, de son bien, de ses affaires, et de tous ceux qui y sont employés; je veux dire qui je prendrois pour me donner les premières entrées. On me conseilla le Zerguer-bachy, ou chef des jouailliers et des orfévres de Perse. D'autres me proposoient Mirza-Thaer, contrôleur général de la maison du roi. J'eusse mieux fait de me fier à la conduite du premier; je le reconnus ainsi dans la suite; mais parce que je connoissois de longue main ce contrôleur général, ce fut à lui à qui je résolus de me remettre.

Le 26, le supérieur des capucins prit la peine de l'aller voir de ma part. Je le suppliai de lui dire qu'une indisposition m'empêchoit de l'aller saluer; mais que les bontés qu'il avoit eues pour moi, il y avoit six ans, me faisoient prendre la liberté de m'adresser à lui pour me produire au nazir ou surintendant, sûr que j'étois de n'y pouvoir aller par un meilleur canal; que je le supplioïs très-humblement de représenter à ce ministre, l'ordre que j'avois eu du feu roi, d'aller en mon pays, faire faire de riches ouvrages de pierreries, et de les apporter moi-même; ce que j'avois fait d'une manière à oser me persuader qu'il n'étoit pas possible de faire mieux. J'ajoutai à cela de grandes promesses de récompense, comme je savois qu'il falloit faire. La réponse que j'eus de ce

seigneur, fut que *j'étois le bien-venu; que je pouvois compter sur lui, et qu'il rempliroit tout de son mieux l'attente que j'avois en ses bons offices; mais que je devois faire compte que le roi avoit peu d'amour pour la pierrerie; que la cour étoit extrêmement dénuée d'argent, et que, pour mon malheur, le premier ministre, homme si contraire à ces sortes de dépenses et si dégagé de tout intérêt, rentroit en grâces; qu'il me faisoit dire cela, non pour me décourager, mais afin de me disposer à donner à bon marché, à faire bien des présens, à prendre bien de la peine, et à avoir beaucoup de patience; qu'au reste il feroit savoir ma venue au nazir, de la meilleure manière qu'il pourroit, et que j'espérasse en la clémence de Dieu.* Les Persans finissent toujours leurs délibérations par ces mots, comme pour dire que Dieu donnera les ouvertures aux affaires qu'on est en peine de faire réussir.

En même-temps j'appris une nouvelle qui confirmoit ces avis. C'est que le jour précédent, le roi s'étant enivré, comme il avoit de coutume de faire presque tous les jours, depuis quelques années, il se mit en fureur contre un joueur de luth, qui, à son gré, n'en jouoit pas bien, et commanda à *Nesr-ali-bec*, son favori, fils du gouverneur d'Irivan, *de lui couper les mains.*

Le prince, en prononçant cette sentence, se jeta sur une pile de carreaux pour dormir. Le favori, qui n'étoit pas si ivre, ne reconnoissant nul crime dans le condamné, crut que le roi n'y en avoit point trouvé non plus, et que ce cruel ordre étoit une pure fougue d'ivresse. Ainsi, il se contenta de réprimander sévèrement le joueur de luth, de ce qu'il ne s'étudioit pas mieux à plaire à son maître. Le roi s'éveilla au bout d'une heure, et voyant ce musicien toucher du luth, comme auparavant, il se souvint de l'ordre qu'il avoit donné à son favori, contre lui, et s'étant fort emporté contre ce jeune seigneur, il commanda au grand-maître de leur couper à tous deux les mains et les pieds. Le grand-maître se jeta aux pieds du roi, pour avoir la grâce du favori. Le roi, extrêmement indigné et tout furieux, cria aux eunuques et aux gardes d'exécuter sa sentence sur tous les trois. Cheic-ali-can, ce grand-visir hors de charge, se trouva là pour le bonheur de ces malheureux. Il se jeta aux pieds du roi, en les embrassant, et le supplia de leur faire grâce. Le roi s'arrêtant un peu, lui dit : *Tu es bien téméraire d'espérer que je t'accorde ce que tu me demandes, moi qui ne saurois obtenir de toi que tu reprennes la charge de premier ministre.* — *Sire*, répondit le suppliant, *je suis votre esclave ; je ferai toujours ce que V. M. me*

commandera. Le roi s'appaisa là-dessus, fit grâce à tous ces condamnés, et le lendemain matin, en voya à Cheic-ali-can un *calaat* (*khala'at*). On appelle ainsi les habits que le roi donne par honneur. Il lui envoya, outre l'habit, un cheval avec la selle et le harnois d'or, chargé de pierreries, une épée et un poignard de même, avec l'écritoire, les patentes et les autres marques de la charge de premier ministre.

Ce seigneur avoit été, comme je l'ai dit, quatorze mois dans la disgrâce, et durant ce temps-là il n'y avoit point eu de premier ministre, chose dont l'on n'avoit point d'exemple en Perse. Trois des principaux officiers de la couronne faisoient sa charge. Il alloit de temps en temps à la cour, le roi ne l'ayant ni exilé, ni chassé de sa présence. La cause de sa disgrâce étoit qu'il ne vouloit point boire de vin, s'en excusant toujours sur sa vieillesse, sur la dignité de premier ministre, sur le nom de *Cheic* qu'il porte, lequel revient à celui de *Béat*, et marque un homme consacré à une étroite observance de la religion, et enfin sur le pélerinage qu'il avoit fait à la Mecque, qui l'engageoit à vivre plus purement. Le roi le voyant seul ferme à ne vouloir point boire de vin, le maltraitoit souvent de paroles; il lui donna même une fois quelques coups pour cela. Il lui faisoit jeter des pleines tasses de vin au visage, sur la tête

et sur les habits, et lui faisoit, dans l'ivresse, mille indignités de cette nature. Mais, hors de-là, il le considéroit infiniment pour le parfait dévouement qu'il avoit aux intérêts de l'Etat, pour sa vertu et ses grandes qualités. En effet, c'est un ministre fort sage, tout plein d'esprit et fort intègre. Sa religion est coupable plus que son naturel, des duretés qu'il a pour les chrétiens. C'est elle qu'il faut accuser des rigueurs avec lesquelles on les maltraite; sans les emportemens de zèle aveugle qu'elle lui inspire, les chrétiens auroient sujet, comme les mahométans, de bénir son ministère. Il est vrai que ceux-ci même ne le bénissent pas tous; car il empêche le roi de faire des prodigalités, et de dissiper ses trésors comme ses devanciers; ce qui ne plaît guère à la cour, qui est pauvre d'ordinaire, quand le roi n'est pas libéral. Ce ministre étoit âgé de cinquante-cinq ans. Sa taille étoit bien prise et fort belle, et son visage aussi. Il avoit la physionomie la plus avantageuse du monde. Un calme perpétuel et une douceur engageante régnoient dans ses yeux et sur son visage; et bien loin d'y apercevoir aucune de ces marques d'un esprit occupé, qui couvrent celui de la plupart des grands ministres, on y voyoit briller toutes celles d'un esprit débarrassé, tranquille, et qui se possède parfaitement, de manière qu'à le regarder sans le connoître, on ne

l'eut jamais pris pour un homme d'affaires. Ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher de fort près, et de pénétrer dans son intérieur, disent des choses merveilleuses de sa modération et de sa modestie. Ils assurent qu'il y avoit aussi peu d'orgueil dans son esprit et de présomption dans son cœur, que de fierté sur son front, ou de vanité dans ses manières. Cela est d'autant plus croyable, qu'on ne voyoit aucun luxe dans ses habits, point de pompe dans sa maison, nulle profusion à sa table.

Le 27, ce ministre, revêtu de l'habit que le roi lui avoit envoyé, alla lui baiser les pieds, et reçut ensuite les complimens de toute la cour sur son rétablissement dans la première charge de l'empire.

Le 30, il traita le roi. Le régal dura vingt-quatre heures. Le prince y alla à huit heures du matin. Tout le chemin entre le palais royal et celui de ce ministre, étoit couvert de brocard d'or et d'argent, et bordé par ses officiers et ses domestiques, rangés en haie, tenant chacun une pièce du magnifique présent qu'il faisoit à S. M., qui consistoit en étoffes de laine, de soie et d'or; en vaisselle d'or, d'argent et de porcelaine; en harnois de chevaux, en selles et en housses; en or et en argent monoyé. Quand le roi fut à six pas de la porte du logis, le premier ministre qui

l'y attendoit, fit jeter à ses pieds quelque mille livres en or, en argent et en cuivre monnoyé. Cette manière pompeuse de recevoir le prince, s'appelle *pich-endas*. *Pich* signifie *devant*, *endas* est le verbe *répandre* et aussi *étendre* (*). On n'use de ce faste que pour le souverain, non plus que de celui de couvrir les rues d'étoffes. Il faut toutefois remarquer qu'on n'en couvre qu'un côté, l'autre est bien balayé, bien arrosé, et tout parsemé de fleurs, sur-tout lorsque le lieu et le temps en peuvent fournir. Les étoffes et l'argent qu'on jette, sont pour les valets de pied du roi. Quelquefois le seigneur même qui fait la fête, rachète d'eux les étoffes. Cheic-ali-can en usa ainsi, afin de les gratifier davantage, sachant bien qu'ils ne les vendroient pas, à beaucoup près, ce qu'il leur en fit donner. Cet usage d'étendre des tapis sur le chemin, au passage des rois et grands princes, est une des plus anciennes coutumes de l'Orient, et des plus universelles. On en trouve le précepte dans les *Porans* (2), qui sont les premiers livres de religion et de science des Brachmanes.

(1) Lisez *pêich êndâz* (lance en avant); *êndâz* est l'impératif du verbe persan irrégulier *êndâkhten*, lancer, jeter. En persan comme en françois, les verbes qui entrent dans les mots composés, sont toujours employés à l'impératif. (L-s.)

(2) Les *Pourâna* peuvent être comparés aux cosmogonies des Grecs; ils sont au nombre de dix-huit, et tiennent le second

Lorsque

Lorsque quelque grand traite le roi, il l'invite seul, lui laissant le choix de la compagnie qu'il veut avoir. Le roi se rend sur les huit ou neuf heures du matin au palais où il est invité, qui est meublé le plus somptueusement qu'il se peut. Dès qu'il y est entré, l'hôte lui fait un présent qui est toujours fort considérable. La salle où le roi est introduit, se trouve couverte d'une magnifique

---

rang parmi les livres sacrés des Indous, qui regardent les quatre *Véda*, comme la production immédiate de Brahmâ; tandis que les dix-huit pourânas ont été rédigés et même composés en samskrit (la langue sacrée des Brahmanes), par Vyâsa, personnage des temps héroïques de l'Inde. Chaque pourâna traite de cinq sujets: 1.° la création de l'univers, ses progrès et le renouvellement des mondes; 2.° la généalogie des dieux et des héros; 3.° la chronologie suivant un système fabuleux; 4.° l'histoire des faits et gestes des demi-dieux et des héros; 5.° une cosmographie accompagnée d'une histoire mythologique et héroïque. Quelques pourâna renferment une liste de noms de pays, de rivières, de montagnes, etc., et une grande division du monde; ce qui forme des espèces de traités géographiques. Ce sont même les seuls que les Hindous possèdent; car il n'existe pas en langue samskrite d'ouvrages spécialement consacrés à cette science, non plus qu'à la chronologie et à l'histoire. Mais, en revanche, ils ont beaucoup écrit sur la théologie, la grammaire, la dialectique, la philosophie spéculative, et ont composé une quantité innombrable de poëmes, et même d'ouvrages dramatiques; car le théâtre indien a un répertoire aussi nombreux, peut-être, que le nôtre. Voyez pag. 9, 13 et suiv. du *Catalogue des Manuscrits samskrits de la bibliothèque impériale, accompagné de notices du contenu de la plupart de ces ouvrages*, que j'ai publié conjointement avec mon excellent et savant ami, M. Alex. Hamilton, membre de la société asiatique de Calcutta. (L-s.)

collation de confitures sèches et liquides, de biscuits et de masse-pains, de sorbets et de toute sorte de liqueurs aigres et douces. On met devant sa personne et devant les principaux seigneurs qu'il a amenés, de grandes et riches cassolettes qui brûlent jusqu'à tant qu'on en soit entêté et qu'on les fasse emporter. Cependant les musiciens et les danseuses de la cour sont dans un lieu proche, attendant que le roi en veuille prendre le divertissement. Les musiciens du roi sont toujours, non-seulement les plus habiles du royaume à chanter et à toucher des instrumens, mais ce sont aussi d'ordinaire les meilleurs poètes du pays. Ils chantent leurs propres pièces, comme on le disoit d'Homère et des autres poètes grecs de son temps. Elles sont, pour la plupart, à la louange du roi, et sur plusieurs actions de sa vie, que la flatterie est ingénieuse à exalter, quelque dignes de blâme ou d'oubli qu'elles soient. Les chansons rouloient ce jour-là sur la réhabilitation du premier ministre, si j'ose me servir de ce mot. J'en vis une toute pleine de pointes assez fines et assez spirituelles. Le refrain des couplets étoit : *Lui à l'écart, tous les hommes ont paru égaux. Le soleil cherchoit au ciel, sans succès, un autre astre, pour être l'astre polaire.* Allusion ingénieuse au titre d'*Ivon medary* (*traûn médary*), qu'on donne au premier ministre, qui signifie *le pôle de la Perse.*

Sur les onze heures, on sert un dîner assez léger. Toutes les viandes y sont de haut assaisonnement; c'est de la pâtisserie, du rôti, des ragoûts. Tout ce qu'on rôtit en de pareils festins, est d'ordinaire farci à l'allemande, comme nous parlons. Après le dîner, le roi se promène dans les appartemens et dans les jardins de la maison, ou se repose, ou se divertit à voir des chevaux, à en monter, à tirer de l'arc, et à d'autres pareils exercices. Il entre aussi, s'il veut, dans l'appartement des femmes. Lorsqu'il y va, le maître de la maison ne le suit point sans son ordre exprès. Les seuls eunuques de la maison l'accompagnent; et bien loin que le maître en prenne de la jalousie, il s'en fait beaucoup de gloire, tant le préjugé et la coutume ont de pouvoir sur l'esprit de ces gens-là, qui étant d'ailleurs jaloux de leurs propres frères, à qui ils défendent l'entrée de leur sérail, sont prévenus qu'il ne peut leur arriver plus d'honneur ni plus de bonne fortune que lorsque le roi y entre. La raison qu'ils en rendent, est que leurs rois sont des personnes sacrées et saintes de toute autre sorte que le reste des hommes, et qu'ils portent par-tout le bonheur et la bénédiction. Il ne faut pourtant pas supposer que lorsque le roi entre dans ces lieux-là, il s'y passe quelque obscénité. On assure, au contraire, qu'il n'y en a nul exemple; mais qu'il arrive quelquefois que prenant

goût à la beauté ou à l'esprit de quelque fille qu'il y verra, il la demande au maître de la maison. On n'a garde de la lui refuser; car on compte pour un grand coup de fortune d'avoir une fille dans le sérail du roi, par laquelle on puisse faire appuyer ses intérêts et les avancer.

Sur les quatre heures, on sert une collation de fruits; et dès que la nuit est venue, on donne les divertissemens des feux d'artifice, d'escrimeurs et de baladins, qu'on prépare toujours en grand nombre. La maison, et les jardins sur lesquels la maison donne, ont des illuminations qui représentent mille sujets divers, et qui sont si brillantes, que l'éclat du plus beau jour ne l'est pas tant. On ne sert le souper que quand le roi le demande, et c'est toujours sa cuisine qui apprête ce repas au gré et sur les ordres de son maître d'hôtel. C'étoit autrefois la coutume, que la personne qui traitoit le roi, fournissoit au premier maître-d'hôtel, tout ce qu'il demandoit pour faire le souper. Abas-le-Grand changea cette coutume, y ayant reconnu trop de friponnerie pour la souffrir. Les écuyers de cuisine n'avoient jamais assez, et faisoient emporter deux fois plus de choses qu'ils n'en employoient pour le festin. Ce roi ordonna que quand on le voudroit traiter, on donneroit à son premier maître-d'hôtel, pour le repas du souper, douze toumans seulement, qui font

cinquante-quatre pistoles. Au reste, le maître du logis ne s'assied jamais au festin; il est toujours debout, proche du prince, à le servir; et lorsqu'il se retire, il le reconduit jusque dans le palais royal, comme il a été l'y prendre. On appelle en persan ces sortes de fêtes, *magèles*, terme qui signifie proprement et primitivement *conversation* (*).

Le 1.er juillet, le contrôleur général envoya quérir le supérieur des capucins. C'étoit pour lui demander de mes nouvelles, et pour me faire savoir qu'il avoit parlé de moi au nazir, qui me mandoit de *l'aller voir le plus tôt que je pourrois; qu'il me connoissoit de mon premier voyage; et qu'il savoit le sujet de celui-ci, et les commissions que le feu roi m'avoit données, et qu'il feroit son possible pour me procurer un heureux succès, autant que l'intérêt du roi le pourroit permettre.*

Le 6 juillet, tout ce que j'avois apporté, étant en état d'être montré, j'allai à l'hôtel du nazir, un peu avant midi; c'étoit l'heure à laquelle il avoit coutume de revenir de chez le roi. J'avois grande envie de mener avec moi le supérieur des

(*) *Medjelés* est un mot arabe qui signifie littéralement l'endroit où l'on s'assied, et conséquemment où l'on fait la conversation; car les Orientaux ne se lèvent que pour marcher. Ce mot dérive de la racine *djalaça*, *sedit*, il s'est assis par terre, etc. (L-s.)

capucins, pour me servir d'interprète, ne me sentant pas trop fort de mon persan, pour un début de cette importance, et parce, aussi, qu'il y a des choses qu'il est plus à-propos, en Orient, de faire dire par tierce-personne, que de les dire soi-même. Je le suppliai de me faire ce bon office, et tâchai de l'y engager par toute sorte de raisons; mais ce fut en vain. Il s'excusa sur ce qu'il n'alloit plus chez les grands, comme auparavant, à cause qu'ils n'avoient plus nulles considérations pour les Européens; autrement qu'il me rendroit avec joie le service que je lui demandois, l'ayant fait pour des gens qu'il considéroit beaucoup moins. Ce que disoit ce bon Père, étoit vrai dans le fonds; cependant le vrai motif de son refus, c'est qu'il croyoit que le roi ne m'acheteroit rien. J'allai donc seul, avec mon associé et deux François, l'un orfévre, l'autre horlogeur du roi, qui tous trois ne savoient pas un mot de persan, mais seulement du turquesque que je savois aussi. J'eus le bonheur de trouver le nazir avec peu de gens, et en assez bonne humeur. Après les saluts, le nazir nous fit asseoir tous quatre au bout de la salle, vis-à-vis de lui, à quelque dix pas de distance; et un peu après il m'envoya demander par un secrétaire, si nous étions ceux dont le contrôleur général lui avoit parlé. Je répondis que c'étoit nous-mêmes. Il remarqua que je ne m'étois point

servi d'interprète pour répondre, et il s'informa du secrétaire si je parlois la langue du pays? Le secrétaire lui répondit que je lui avois parlé persan. Sur cela, il m'envoya prendre seul, et me fit asseoir aux pas de lui. Un moment après il me dit: *Vous êtes le bien-venu*, et il me le dit encore deux autres fois, non pas de suite, mais à intervalle de cinq ou six minutes, pendant quoi il s'entretenoit avec le grand-veneur qui étoit proche de sa personne. Au bout d'un quart-d'heure, il envoya prendre par un eunuque, les papiers que je tenois à la main; c'étoit la patente et les passeports du feu roi, et la lettre de recommandation du nazir son oncle, dont j'ai donné la traduction ci-dessus. Après qu'il eut tout lu, il me demanda quelles choses j'avois apportées. J'en avois le mémoire en persan. Il se le fit donner par l'eunuque; car, en ce pays-là, il faut demeurer à sa place, sans en bouger; et quand quelqu'un se remue chez les grands, soit qu'il soit debout, soit qu'il soit assis, on dit d'abord: *Voilà un fou ou un Franc;* c'est qu'ils ont observé que les Francs ou Européens gesticulent et se remuent naturellement. Le nazir ayant lu le mémoire, me dit qu'*il le feroit voir au roi, et lui présenteroit requête sur mon sujet.* Je me levai pour me retirer; mais il me fit rasseoir, et me retint à dîner.

Le nazir ou grand-surintendant s'appelle

Negef-couli-bec. C'est un seigneur actif, vigilant, laborieux, expéditif autant qu'on puisse l'être, et un très-excellent ministre. On ne peut assez louer la facilité qu'il y a à l'approcher, le soin qu'il prend d'expédier bien vîte toutes les affaires. Il étoit premier maître-d'hôtel, lorsque son oncle, le feu grand-surintendant, mourut, qui n'ayant point laissé d'enfans, ce neveu-ci fut pourvu de sa charge. Sa famille est nombreuse. Il a cinq frères et autant de fils, tous hommes faits, mais encore peu établis; ce qui excuse, en quelque manière, l'insatiable avidité de bien dont il est possédé. Il prend par-tout où il le peut faire à petit bruit; et si la crainte qu'il a du roi, ne le retenoit, ce seroit le plus grand concussionnaire au monde. Hors de cet esprit d'avarice, c'est un assez honnête homme.

Au sortir de chez ce seigneur, j'allai faire visite au *zergûer-bachy* (*), qui est le chef des orfévres et des joualliers du royaume, et l'intendant de tous les ouvrages d'or, d'argent et de pierreries qui se font pour le roi. Il met le prix à toutes celles que l'on vend à la cour, sur lesquelles il a

(*) Ce mot composé est persan et turk; *zer* signifie de l'or en persan; *guer* est l'impératif du verbe persan *kerden*, faire; *zerguer* signifie donc *aurifaber*, mot dont nous avons fait orfévre; *bâchy* vient de *bâch*, mot turk qui signifie tête, chef, etc. Voyez ma note, tome I, page 42. (L-s.)

un dr[illegible]it de deux pour cent, de même qu'il a droit d'un[illegible] pour cent sur ce que l'on en vend dans la ville. Il [illegible]st aisé de juger là-dessus combien sa fayeu[illegible]uoit nécessaire en cette rencontre. J'av[illegible] déjà deux ou trois fois pour le voir, sans le r[illegible]contrer. Je lui demandai pardon de n'avoir pas assez cherché l'occasion de le saluer, lui disant entre les autres choses, que je savois bien que le succès de mon affaire dépendoit de lui. Il me répondit qu'il eût été bon que je lui eusse fait voir en particulier ce que j'avois apporté pour le roi, avant que de voir le nazir, parce que nous aurions conféré sur le prix, avec quoi il auroit mieux su comment le mettre. Toutefois qu'il n'y avoit rien de gâté pour cela; que le nazir et lui étoient bien amis, et se confioient l'un à l'autre; que pour lui, il n'avoit jamais donné sujet à aucun marchand, de se plaindre de son procédé; qu'il ne m'en donneroit pas non plus, et qu'il ne tiendroit pas à lui que je ne vendisse tout. Je le remerciai fortement, l'assurant que je ne manquerois point à la reconnoissance; c'est une chose qu'il ne faut jamais oublier de dire en Perse : *Je ne prends de dons de personne*, me répondit-il, *pour les services que je leur rends; je suis homme de bien; je me contente de mon droit de deux pour cent sur ce que l'on vend.* En disant cela, il me fit donner le calvé et des fleurs,

et s'entretint avec moi jusque bien avant [illegible] nuit. Les grands, en Perse, se font [illegible] dans la qu'en lieu du monde, pour produir[illegible] fête plus qui plairont au roi; mais il faut pren[illegible] les choses bien choisir son introducteur; car si [illegible] adressé à cet homme-là, par exemp[illegible] nazir qui est *le voyant du roi*, c'est-à-dire [illegible] ministre et son principal agent et surintendant, en auroit été indigné, prétendant qu'il faut lui porter droit tout ce qu'on a dessein de faire voir au roi.

Le 7, à trois heures du soir, je fis porter dans un coffre, chez le nazir, tous les bijoux spécifiés dans le mémoire que je lui avois délivré le jour précédent. Il étoit chez le roi qui l'avoit envoyé quérir. Il revint à cinq heures. Le président du divan, un des principaux officiers de la couronne, le chef des orfévres, et plusieurs autres seigneurs de la cour étoient avec lui. Il vit tout, pièce à pièce, le confronta sur le mémoire, et ayant tout fait remettre dans le même coffre, il fit appliquer le sceau sur la serrure, et l'envoya à sa garde-robe. Il fit tout cela d'un air négligent, et avec une indifférence fort grande; mais elle étoit affectée, tant à cause de la compagnie qui étoit présente, qu'afin que je ne pusse prendre aucun avantage, en discernant le moins du monde ce qu'il trouvoit de plus beau et de mieux fait. Je

ne fus ni surpris, ni découragé de cette façon de faire, connoissant la manière des Persans dans ces sortes d'occasions, et l'adresse et la facilité qu'ils ont à se composer selon que leur intérêt le demande. Après que ce seigneur eut expédié quelques affaires, il me demanda si je n'avois apporté que ce que je lui avois fait voir. Je lui répondis qu'il me restoit quelque bijouterie que j'avois laissée chez moi, ne la jugeant pas digne d'aller à la vue du roi. *Apportez-moi*, me dit-il, *tout ce que vous voulez vendre dans ce royaume ; il faut que S. M. en ait la première vue ; et si vous en usez autrement, vous vous ferez une affaire, et à moi aussi.* Je répondis que j'apporterois sans faute, le lendemain matin, tout ce qui me restoit.

Ce jour-là 8, je fus chez ce seigneur, à sept heures du matin; il étoit déjà sorti. Un de ses officiers m'attendoit, et me mena, par son ordre, dans un appartement du palais royal, qu'on appelle *chiraconé* ou *la maison du vin* (*). Il étoit là en conseil avec le premier ministre et plusieurs autres grands de la cour. J'y demeurai près de trois heures à me promener dans le beau jardin

(*) Lisez *Chérâb khaûnéh*, maison de la boisson. *Chérâb* est un mot arabe adopté par les Persans, qui désigne un breuvage en général, et le vin par excellence. (L-s.)

au milieu duquel cet appartement est situé ; après quoi on me mena dans une salle ouverte sur ce jardin, et basse presque à rez-de-chaussée. Le grand-visir et le nazir y étoient assis, accoudés sur le balustre. Une foule d'officiers et de domestiques étoient dehors, debout, à côté, à distance propre à recevoir leurs ordres. Ceux qui me menèrent proche du balustre me firent de faire la révérence et d'entrer. Le premier ministre, dès que je l'eus salué, me demanda où j'avois appris à m'habiller si bien à la persane et à parler le langage persan. Après ces questions obligeantes, on me fit entrer dans la salle, et on me fit asseoir proche de ces grands seigneurs, mais au milieu de la salle et hors de rang. Le nazir me demanda si je savois lire toutes les langues de l'Europe, et en même-temps il me présenta une lettre pliée et cachetée à notre manière, avec la suscription en françois, en me demandant si je l'interprêterois bien. Je répondis que j'en donnerois le sens nettement. Sur cette réponse, il me dit de l'ouvrir. Je le fis, et la lus en persan. Le premier ministre étoit attentif à la lecture. Dès que je l'eus fini, il se leva et sortit.

Le nazir demeura, et me demanda où étoient les bijoux qui me restoient. Je les lui fis voir, et il les retint, les faisant coucher sur le mémoire. Il me dit ensuite d'un air enjoué : *Avez-vous*

senti la faveur que je vous ai faite de vous faire saluer le grand-visir? Je l'ai entretenu du sujet de votre venue, ajouta-t-il, *et j'en ai aussi parlé à S. M.; vous en aurez, avec la grâce de Dieu, un heureux accueil.* Il sortit, après avoir commandé à un secrétaire, de coucher en persan la lettre que je venois de lire. Elle étoit d'un capitaine de la compagnie des Indes orientales de France, qu'un accident avoit revêtu du caractère d'ambassadeur pour les affaires de cette compagnie. Je veux croire qu'on ne sera pas fâché qu'avant que d'en dire le sujet, j'insère ici quelques particularités sur l'établissement de cette compagnie.

Peu de gens en ignorent le temps, qui fut l'an 1664, temps mémorable en France, par tant de belles constitutions à l'accroissement des sciences et des arts que la bienveillance du prince y a fait fleurir plus qu'en nul endroit du monde. M. Colbert, ministre éclairé et vigilant, dont le roi se servoit pour cela, avoit à cœur les manufactures et le commerce par-dessus toutes choses. Celui des Indes orientales, comme le plus important, fut le premier résolu. Mais parce qu'on ne savoit comment le mettre en train, sans étrangers qui le connussent bien, et qui l'eussent exercé sur les lieux, on résolut d'engager des Hollandois, autant qu'il se pourroit, et à quelque prix que ce

fût. M. de Thou, qui avoit été les années précédentes, ambassadeur en Hollande, fut chargé de l'affaire, et il fut fait directeur de la compagnie. On engagea, en Hollande, plusieurs sujets qui avoient servi la compagnie hollandoise aux Indes, mais pas en aussi grand nombre, ni de tant de capacité que les grands appointemens qu'on offroit, donnoient lieu de l'espérer, à la réserve, néanmoins, de M. Carron, homme illustre et de grandes vues dans le commerce. C'est de lui-même que je tiens les pièces que je vais rapporter, que j'ai traduites assez mot à mot de son hollandois, la langue en laquelle il écrivoit uniquement alors, ne sachant pas encore le françois.

A son Ex. M. de Thou, comte de Meslay, etc., directeur de la compagnie des Indes orientales de France.

MONSIEUR,

« J'ai appris avec admiration l'entreprise de » notre grand monarque, touchant le commerce » des Indes orientales, qui est le même dessein, » que le roi Henri-le-Grand, de glorieuse mé- » moire avoit conçu, et qu'il avoit résolu l'an » 1609, et lequel commençoit même de s'exé- » cuter par un marchand d'Amsterdam, très-habile

» et très-expérimenté, nommé Isaac Lemaire, » lorsque la mort de S. M. l'arrêta. Cela fait beau- » coup à la gloire du roi, de vouloir exécuter le » dessein formé par ses glorieux ancêtres, il y a » plus de cinquante ans, lequel, s'il avoit eu l'ef- » fet attendu en son temps, la France seroit à » présent maîtresse des lieux où se recueillent les » épiceries, lesquels sont dans la possession de la » compagnie de Hollande, mais qui étoient alors » en celle des naturels du pays. Ce fut l'an 1615 » que cette compagnie hollandoise s'appropria » l'île d'Amboyna où croît le girofle. Elle fit la » même chose de Benda, où croît l'arbre qui » porte la muscade et le macis (*), l'an 1621; et » elle a conquis depuis, en dix ans, cette partie » de l'île de Ceylan, où croît la canelle, à com- » mencer de l'an 1635 jusqu'en l'an 1644 inclu- » sivement. Cette compagnie, avec ces quatre » épiceries, fait un négoce dans les Indes et dans » l'Europe, qui produit des gains si immenses, » que quand elle ne négocieroit que de cela, il » lui suffiroit pour s'entretenir et se maintenir. » Comme, au contraire, si elle étoit privée de » la possession de ces épiceries, elle ne pourroit

(*) Le macis est la seconde écorce de la noix muscade. Les Arabes et les Persans nomment cette écorce *bezbâzah* ou *besbâçah*. (L-s.)

» subsister, et beaucoup moins s'agrandir, l'ex-
» périence montrant assez dans les Anglois et dans
» les Portugais, que le commerce du poivre, des
» toiles, des soies, du salpêtre, de l'indigo, des
» drogues, et de tout le reste qu'ils en portent en
» Europe, ne leur sauroit donner de fort consi-
» dérables profits.

» Cela m'oblige à conjecturer (sauf le sentiment
» des gens plus habiles et plus pénétrans) que la
» compagnie françoise ne pourra faire des profits
» dignes de son établissement; elle n'en sera pas
» privée tout-à-fait; mais bien loin de pouvoir
» être comparés avec ceux de la compagnie de
» Hollande, ils seront peut-être moindres que
» ceux des Anglois à présent, et des Portugais
» aussi. Ces deux nations se raffinent depuis long-
» temps dans le commerce qu'ils font aux Indes,
» par l'émulation respective, et par celle des
» Hollandois, qui négocient aussi avec eux par-
» tout où ils sont. Or, les François arriveront là-
» dessus, et feront la quatrième nation qui se
» trouvera au marché. Elle sera obligée de prendre
» le chemin des autres dans son commerce, n'y
» ayant que ce chemin-là, et apparemment donc
» elle n'y réussira pas mieux.

» Il y a un autre inconvénient, c'est que le
» gros du négoce se devra faire avec l'or et l'ar-
» gent qu'on transportera annuellement de France

» aux

» aux Indes, à moins d'avoir le commerce libre
» à la Chine et au Japon, qui est ce que je vou-
» drois rechercher principalement et sur tout.
» Le moyen de l'obtenir, est d'envoyer une ho-
» norable ambassade, au nom du roi, au grand-
» cham des Tartares et roi de la Chine, et ensuite
» à l'empereur du Japon. Il y a beaucoup d'appa-
» rence et de lieu d'espérer qu'on obtiendra d'eux
» ce commerce, pourvu que les envoyés se com-
» portent sagement et prudemment. Il faudra
» dresser leurs instructions avec bien du conseil
» et de l'attention, et qu'on les exécute et suive
» très-ponctuellement. Il faudra aussi faire exercer
» le commerce dans le Japon, par des François
» de la religion réformée (on ne prend garde à la
» religion, dans les Européens, en nul endroit
» des Indes qu'au Japon); et si l'on fait le con-
» traire, il est à craindre que le commerce du
» Japon ne se puisse ni obtenir, ni entretenir.
» On a vu ce qui est arrivé aux Espagnols et aux
» Portugais, pour avoir voulu, contre la défense
» qui leur avoit été faite, étendre et planter la
» religion romaine parmi les Japonois. Ce fut
» pour cela qu'ils furent bannis, les Espagnols
» l'an 1616, les Portugais l'an 1639, sur peine
» des biens et de la vie, sans pouvoir jamais y
» retourner, à quoi les Portugais ayant contre-
» venu, s'imaginant de se relever de cet arrêt par

» voie d'instance et de supplication, toute l'am-
» bassade et l'équipage furent mis à mort, au
» nombre de quatre-vingt-quinze hommes, et le
» navire et tout ce qui étoit dedans furent mis
» en feu : ce qui arriva l'an 1640 (*). Il faudra
» donc que le commerce du Japon s'exerce par
» des gens non romains, et aussi que les vaisseaux
» qui y iront, soient destitués de toutes les mar-
» ques et les enseignes de la religion romaine.

» Si la compagnie françoise obtient le négoce
» du Japon, elle est bien dans ses affaires, et en-
» voie de grands profits; et en ce cas, il faudra
» faire tous les ans une cargaison pour la Chine,
» la plupart en argent. Il faudra emporter de la
» Chine, une autre cargaison en soies et en étoffes,
» selon l'assortiment prescrit d'entre trois à cinq
» millions de livres. Cette cargaison sera vendue
» au Japon, argent comptant, à soixante ou
» soixante-dix pour cent de profit, et de ce pro-
» venu, il en faudra tirer le fonds d'un nouvel
» achat à la Chine, savoir, environ quatre mil-
» lions, et le reste sera employé dans les Indes,
» à l'achat du poivre, des toiles et des autres mar-
» chandises qu'on demandera. On pourra, entre

(*) Ce combat dura six heures. Plus de douze mille Japonois y perdirent la vie; trois cents caisses d'argent furent englouties dans la mer, d'où on les retira dans la suite. *Voyage de Thunberg*. Tom. II, p. 355 et 356, édit. *in*-4.° (L-s.)

» autres, faire emplette de soies et d'étoffes de
» soie de la Chine et de Bengale pour l'Europe;
» car elles rendent au moins cent pour cent. La
» Chine en peut fournir autant qu'on veut, et le
» Japon en consommer autant qu'on y en por-
» tera; et ce négoce est tout ce qui peut enrichir
» la compagnie françoise, pourvu qu'il soit con-
» cédé librement, exercé sagement, et aidé de la
» bénédiction du ciel.

» Les Portugais, du temps qu'ils étoient en la
» fleur de leur commerce, emportoient annuel-
» lement du Japon, dix millions comptant. Les
» Chinois en emportoient cependant en même-
» temps douze, et les Hollandois trois. Cela fait
» vingt-cinq millions en argent comptant; et ce-
» pendant, pour ces grandes traites, l'argent
» n'étoit point plus rare au Japon, ni les soieries
» plus chères à la Chine. Il est vrai que ce grand
» empire a été ruiné par la guerre et les ravages
» des Tartares; mais il sera toujours, à mon avis,
» très-facile d'y employer trois à quatre mil-
» lions, et d'année à autre davantage. Ce négoce
» exempteroit d'envoyer tous les ans de l'argent
» de France aux Indes, soit à l'achat de ce qu'il
» faut annuellement rapporter en Europe, soit à
» suppléer ce qui pourroit manquer par fois au
» gain des trois millions proposés de faire par an
» au Japon, à moins que le commerce de la

» Chine n'augmentât en capital; en sorte que le
» gain attendu allât toujours au-delà de la somme
» marquée; et il ne faudroit emporter d'argent
» de France, que pour le commerce du Sud: ce
» qui n'est pas considérable. En attendant le mou-
» vement de cette roue de négoce, la compagnie
» françoise doit être bien attentive à ses affaires,
» en ces commencemens, et avoir un grand ca-
» pital pour ce négoce de la Chine au Japon;
» pour le négoce du Sud; pour les frais et pour
» les avances nécessaires à s'établir dans les places
» de commerce et dans les entrepôts. La com-
» pagnie en a besoin d'un proche de la ligne équi-
» noxiale pour le négoce du Nord, et d'un ou de
» deux sur la côte des Indes, pour le négoce du
» Sud. A l'égard de celui du Nord, l'île de Banca
» paroît la plus propre. On pourroit l'avoir par
» voie d'achat du grand-mataram, roi de l'île de
» Java (*). Il lui faudra envoyer un ambassa-
» deur pour cela. Cet achat seroit une affaire
» fort avantageuse pour la compagnie, parce

(*) Le roi de Java avoit, en effet, alors, le titre de grand-mataram, ou de sousou hounan de Mataram; Mataram, et par corruption Madarm, étoit autrefois la capitale du royaume de Java, et la résidence du souverain. Voy. Chr. Fr. Wal-baums, *Historie der ost-indischen insel gross Java*, etc. (Histoire de l'île indienne orientale de la grande Java et de toutes les autres colonies hollandoises dans les Indes orientales), pages 431 et 444. (L-s.)

» qu'apparemment le poivre, le riz et toute sorte » de provisions de bouche y afflueront de tous » côtés, et plus qu'à Batavia, où toutes ces den- » rées ont toujours été portées de dehors jusqu'à » présent; et parce que les Chinois, gens de si » grand service et si dociles, qui habitent dans le » territoire de Batavia, se viendront infailliblement » jeter parmi les François, pour se délivrer » des insupportables charges et impôts mis sur » eux, depuis quelques années, en ça, par la » compagnie de Hollande, avec une extrême ri- » gueur.

» Les entrepôts et rendez-vous à la côte des » Indes, pour le négoce du Sud, pourroient être, » l'un à la côte de Malabar, l'autre à la côte de » Coromandel. Il y a sur cette côte-ci une place » nommée Saint-Thomé, qu'on pourra avoir sans » grande difficulté. Cependant, comme l'établis- » sement du négoce, dans les quartiers du Sud, » est une grande et importante entreprise, et » que le succès dépend d'une sage conduite, il » est nécessaire d'envoyer promptement une dé- » putation au grand-mogol. Cette députation » établira les affaires en ces quartiers-là, et l'on » aura, en arrivant, le commerce libre à Surat, » à la côte de Coromandel et à Bengale, les trois » principaux endroits du commerce. Le poivre et » la cassalinga s'achèteront sans peine, assez

» abondamment, à la côte de Malabar, sur-tout » si l'on en hausse tant soit peu le prix.

» Au reste, il faut commettre l'exécution de » tout cela à gens déjà expérimentés, tant dans » le commerce que dans la connoissance de ces » pays-là. Ils pourront tracer les voies aux Fran- » cois, leur dégrossir le travail, et les mettre en » train; après quoi ceux-ci pourront suffisamment » bien et sagement conduire le négoce proposé. » On pourra s'étendre plus amplement sur cette » matière, de voix ou par écrit, et marquer les » lieux en particulier où il faudra s'établir; ce » que je viens de dire n'étant que le projet et le » plan sur lequel je pense que la compagnie de » France doit bâtir, et sur lequel elle peut rai- » sonnablement attendre la bénédiction du ciel. » Je recommande V. Ex. à sa protection, et je » demeure, etc. ».

A Paris, le 29 mai 1665.

Amplification du sujet.

« Ayant eu l'honneur d'être entendu le 31 du passé par M. Colbert et par V. E., sur les voies les plus propres de mettre en train le négoce de la compagnie, et sur la ferme résolution du roi, de la maintenir de tout son pouvoir, et de la couvrir de sa royale protection, j'ai appris, entr'autres

choses, ce que j'avois déjà ouï dire en Hollande, que la compagnie a dessein de faire peupler l'île de Madagascar, avec l'aide de S. M.; d'y envoyer un nombre de gens de guerre et d'ouvriers, et de s'en servir d'entrepôt et de rendez-vous. Ce dessein est, à-la-vérité, bien concerté. Les vaisseaux qu'on enverra aux Indes, pourront se fournir promptement et abondamment de vivres en cette île, et apparemment la compagnie en tirera les autres avantages qu'elle s'en promet, et qui, pour n'avoir pas été recherchés par la compagnie hollandoise, ne lui sont pas connus, ni à moi non plus. Cependant, sauf l'opinion de V. E., l'île de Madagascar est un peu éloignée des quartiers du Sud, savoir de la côte de l'Inde, de celle de Malabar, de Bengale, de Surat, de Coromandel et de Perse; et l'on pourroit bien, à ce qu'il me semble, trouver une autre place plus propre vers ces quartiers du Sud, qu'on pourroit fortifier plus facilement et mieux, parce qu'elle seroit de petite étendue.

» Monseigneur Colbert m'a fait aussi connoître que le dessein de la compagnie est d'établir son commerce, premièrement dans les quartiers du Sud : ce qui étoit bien mon avis aussi; et je trouve qu'on ne sauroit mieux commencer que par l'envoi de deux petits vaisseaux de quatre cents tonneaux chacun, à la Chine et au Japon, pour

demander la liberté du commerce, et pour le mettre en train, après en avoir eu la permission; car il se passera à cela au moins deux ans, et peut-être plus.

» Ces navires, outre les envoyés du roi, et les présens pour ces pays-là, devront avoir, pour commencement de négoce, une petite cargaison, consistant en draps, en ras de Châlons, en étamines, en sergettes, en perpétuanes, et en toute autre sorte de serges : le tout assorti de couleurs rouge, violette, incarnate, cramoisie, bleue céleste, et autres semblables couleurs, avec un peu de noires, un peu de blanches et un peu de gris de perle : le tout pour environ cinquante mille livres. Il faudra y charger aussi pour environ vingt-cinq mille liv. d'ambre jaune, et de quincaillerie, de la sorte demandée à la Chine et au Japon, et que les Hollandois y envoient depuis quelques années; pour autres vingt-cinq mille liv. de poivre, que les vaisseaux iront acheter à la côte du Malabar, et deux cent cinquante mille livres d'argent comptant.

» Cette somme, qui monte à trois cent cinquante mille livres, sera employée en soies et en étoffes de soie propres pour la France, et non pour le Japon, parce qu'il n'est pas permis de porter aucune marchandise au Japon, qu'après avoir eu audience de l'empereur, et après en avoir

obtenu la liberté du négoce. Il faut donc que le vaisseau qui ira premièrement au Japon, aille à vuide, et ne serve que pour l'ambassade de S. M., sans être chargé, ni de marchandises, ni de marchands. Il n'y a point d'endroit au monde où la politique et le point d'honneur soient si scrupuleux. On s'y arrête beaucoup moins dans le reste des Indes. Ce sera une très-bonne affaire pour la compagnie que la liberté du commerce à la Chine et au Japon. Celui du Japon pourra être fait avec tout ce qu'on y portera de la Chine, avec des soies et des étoffes de soie de Bengale et de Tunquin, et avec un assortiment de toute sorte d'étoffes de laine faites en France.

» Les présens du roi pour les empereurs de la Chine et du Japon, seront composés de toute sorte d'armes à feu, des plus curieuses de l'arsenal, de fins et beaux draps les plus exquis qu'on pourra trouver, des plus fines serges, et de quelques riches brocards de soie. Il faudra faire entendre que tout cela est du fruit du pays. On pourra envoyer encore quelques pièces rares par l'usage et par l'invention. Il faudra, entr'autres, qu'il y ait dans le présent pour le Japon, trois machines de la nouvelle invention pour éteindre le feu. On en trouve à Amsterdam, et elles seront agréables au Japon, parce que les maisons y sont assez sujettes à l'incendie; plus trois marbres en

forme de bassins, cizelés sur le bord, aux armes de l'empereur du Japon. Un bassin sera de marbre blanc, l'autre de marbre rouge, l'autre de marbre blanc et noir. On se sert de ces bassins au Japon, à se laver les mains, et il n'y en a point d'autres que d'un marbre vert sombre, mêlé de brun. Il les faudra semblables à la figure qui est à la marge, et les enfermer soigneusement dans des caisses de bois, pour empêcher toute sorte d'accidens. On ne doit pas faire difficulté de prendre cette peine et de faire cette dépense pour le Japon, parce que les étrangers n'y paient nulle sorte de droits ni d'impôts de tout le commerce qu'ils y font, soit d'entrée, soit de sortie, quelque opulent et riche que ce commerce puisse être. Ils sont obligés seulement d'aller tous les ans une fois faire la révérence à l'empereur et à ses ministres, et leur faire quelques présens, petits dans le fonds, quoique proportionnés néanmoins à leur commerce. C'est un honneur pour les nations étrangères que cette visite; car les vaisseaux de l'empire sont obligés à la même chose; mais cette visite et ces présens annuels ne se feront pas au nom du roi, mais au nom de ses sujets négocians au Japon.

Les lettres pour ces empereurs seront écrites en caractères d'or, non sur du parchemin, mais sur de grand papier fort épais, lequel doit être

fin pourtant et uni le plus qu'il se pourra. La lettre sera mise en une boîte d'or, garnie d'un cercle de diamans, et la boîte enfermée en un sac carré de drap d'or très-riche et cousu d'or trait; le sac en une boîte d'argent de même forme, en laquelle il entre bien justement, et sur laquelle il y ait une chasse gravée des deux côtés, et on mettra, enfin, cette boîte d'argent en une cassette de bois marbré et poli, le plus beau qu'on pourra trouver. Il faut que la lettre ait toutes ces parures; et quant à la forme, il la faut d'une bonne grandeur, et de la longueur du papier, prenant bien garde de ne la plier point par la moitié, en sorte que le haut et le bas portassent l'un sur l'autre.

» Il faudra donner à l'envoyé, des instructions amples, exactes et précises, et l'engager à les suivre dans la dernière exactitude; car tout dépend absolument de la conduite et des déportemens de l'envoyé. Cela se peut observer dans les ambassades faites au Japon, l'une de la part du roi d'Espagne, l'an 1624, par deux chevaliers de la Toison-d'or; et l'autre de la part de la compagnie de Hollande, l'an 1628, et dans l'ambassade faite à la Chine, de la part de la même compagnie, l'an 1656; il ne fut point donné d'audience aux ambassadeurs espagnols, ni aux Hollandois au Japon; et il ne fut rien octroyé à ceux-ci à la Chine; tout cela pour avoir voulu

agir à leur fantaisie, et s'être écartés de leur instruction. Les ecclésiastiques de la religion romaine sont fort estimés et considérés à la cour de la Chine. Ils pourront aider beaucoup aux affaires de la compagnie françoise, et les mettre en bon chemin. Au reste, comme, d'une part, la négociation est difficile, et de l'autre qu'il faut prendre les *Monsons* à point nommé pour le voyage, le retardement d'un mois, ou de vingt jours seulement, en cette occurrence, entraîne la perte d'une année; et comme il peut arriver, d'ailleurs, que la négociation languisse et soit retardée en ces cours par des accidens, soit de maladie, ou de mort du roi, et d'autres qu'on ne sauroit prévoir, il est très-nécessaire de se hâter, et V. E. voit sans doute fort clairement que le plus tôt qu'on mette la main à l'œuvre, ce sera le meilleur, afin qu'on puisse semer à loisir pour recueillir ensuite une ample moisson; jusqu'à ce que l'on puisse avoir le fruit attendu et désiré, il faut faire compte qu'il se passera beaucoup de temps malgré nous. C'est tout-à-fait mon avis, que si ce commerce de la Chine et du Japon réussit à souhait, il rendra beaucoup plus de profit que celui de tout le Sud. Il y a grande quantité de cuivre au Japon, et qu'on peut avoir à six ou à sept sols la livre au plus; il peut servir de lest aux navires destinés pour le retour, et être vendu ici quinze sols la livre.

» L'envoi qu'on fera à la Chine, doit prendre port en la rivière de Nanquin, située entre les 30 et 31 deg. de latit. nord. On y peut cingler à pleines voiles jusqu'à quatorze lieues de la ville. Il seroit meilleur de prendre port en la rivière de Pekin; car elle est plus haute et plus proche de la cour; mais elle a moins de fond. Le dernier ambassadeur de la compagnie de Hollande ne sachant où il valoit mieux aborder, alla jeter l'ancre à Canton, située vers le 20 deg; mais il échut assez mal, parce que Canton est une province remplie de Tartares. Cependant c'est un pays où il semble que l'on pourroit faire un débit considérable d'étoffes de laine, chose qu'il faudra observer dans la suite.

» Pour exercer ce commerce de la Chine et du Japon, qui est en effet si utile et si nécessaire; et celui des pays des Malays et de tout l'Ouest, et particulièrement des Moluques, de la côte de Ceram, et des quartiers qui en dépendent, et où croît le poivre de Banthaïn, de Palinbang, de Jamby, de Benjar-massing, de Solor, de Timor, tous lieux situés à l'Ouest; pour exercer ce commerce, dis-je, il sera fort nécessaire d'un rendez-vous propre, qu'on ne sauroit mieux choisir qu'en l'île de Banca. La compagnie de Hollande s'est mille fois repentie de n'avoir pas fortifié cette île, et de n'en avoir pas fait la capitale de sa

résidence et de ses forces; et cela, à cause des grandes guerres et des siéges qu'elle a soutenus à Batavia, contre le roi de Bantam, d'un côté, et contre celui du grand-mataram de l'autre, qui ne la laisseront jamais paisible et en repos. Il y a de très-beaux et bons endroits en cette île de Banca, pour l'ancrage des vaisseaux, et pour en bâtir, et pour en radouber. Le bois propre pour cela se tirera de la côte de Java, et on tirera de là et de plusieurs autres endroits, tout ce qui sera nécessaire pour les ateliers. Il y faudra bâtir des logemens et une forteresse, afin d'être en sûreté. L'île de Banca est presque toute couverte de bois. Il faudra en couper une partie, défricher la terre, et la planter de quelques milliers de cocotiers. Cet arbre de coco est d'une extrême utilité, et fait beaucoup de profit. La compagnie reconnoîtra avec le temps la bonté de cette île, à l'égard de sa situation, et de tous les avantages qu'on en tirera. Il y faudra établir des officiers habiles et de mérite. Il y a présentement à Amsterdam, un certain Vander-Muyden, qui a été conseiller ordinaire des Indes et gouverneur de Ceylan. On y attend l'été prochain un nommé Coyet, qui a été aussi conseiller des Indes et gouverneur de Formose. Ces deux hommes rendroient de grands services à la compagnie. Il y a encore en Hollande, un Denis des Maîtres, qui a servi la compagnie de

Hollande, en qualité de marchand, et quelques pilotes très-expérimentés dans les mers des Indes, à la connoissance des côtes et des marées, et des endroits périlleux, de laquelle dépend souvent la conservation des navires. Il seroit fort nécessaire d'attirer de ces sortes de gens, et de se fournir, pour ce long voyage, de gens qui l'aient fait plusieurs fois; parce que, comme l'on ne doit pas donner bataille contre un ennemi puissant, sans des soldats courageux et des officiers expérimentés et sages, il ne faut point non plus entreprendre ce grand ouvrage, ou en espérer d'heureux succès, si l'on n'a des gens pour le conduire, doués d'expérience et de capacité. J'ai appris, il y a déjà du temps, que la compagnie a pris à son service un Hollandois, nommé M. de Ligne. Il a une grande connoissance de tous les quartiers du Sud, et est habile homme d'ailleurs. Il est bien désirable que la compagnie engage beaucoup de tels gens à son service, pour le bien et le profit de ses affaires, parce qu'il y a beaucoup de lieux aux Indes, et tous importans, où il faut s'établir. Je veux croire que quand ils sauront que je suis au service de la compagnie françoise, ils se résoudront plus facilement à y entrer.

» Il faut avoir un grand soin des marchandises et des victuailles, prenant très-exactement garde

que rien ne manque aux emballages et aux futailles; car autrement les unes et les autres se gâtent, et il arrive que les marchandises, pour être endommagées, ne rapportent aucun profit, et que les victuailles, pour être gâtés, rendent le monde malade, et le font mourir, avec quoi la compagnie tombe dans l'inconvénient d'un cavalier démonté. Un bon cavalier a un soin particulier de son cheval, et ne lui plaint pas l'avoine. La compagnie doit faire de même envers les matelots et les soldats, et le reste du commun qui la sert. C'est le cheval qui tire la charrue, on ne sauroit rien faire sans lui. La compagnie de Hollande l'a bien appris à ses dépens, et avec de grandes pertes, durant plus de cinquante ans qu'il lui a fallu pour remédier aux défauts de son établissement, et pour redresser toutes choses. Les hommes sont chers aux Indes, parce qu'il coûte beaucoup à les y passer, et parce qu'on n'y en peut trouver de frais; les Indiens ne sont nullement propres à naviguer sur des vaisseaux européens, et ils sont, de plus, grands voleurs et meurtriers. La compagnie de Hollande ne s'en sert jamais.

» Il faut observer soigneusement d'avoir toutes les bariques et pipes neuves pour mettre l'eau, deux fois au moins remplies et rafraîchies de nouvelle eau une fois par semaine; sans cela, l'eau

l'eau devient noire, et cause de grandes maladies. Il faut observer aussi que toutes les pipes d'eau, de vin, de vinaigre, d'huile, de bœuf, de lard et de chair, et généralement toutes celles qu'on enferme au fond de calle, soient des futailles fortes, neuves et reliées de cercles de fer. Les cercles de bois se rompent durant les chaleurs, et ce qui est dedans se perd, comme on en a fait plusieurs et fort dommageables épreuves. Il faut encore plus prendre garde que les ancres, les cables et les cordages ne soient ni affoiblis, ni endommagés, ni étouffés en les estivant; égards qui semblent de peu d'importance, et dont cependant l'inobservance peut causer de grands retardemens et d'autres malheurs, par la raison qu'un petit accident empêche souvent un grand exploit. La compagnie doit les considérer tous, et d'autant plus que les cargaisons de ces navires seront riches et les équipages nombreux. Je crois, et l'apparence le dit, qu'on aura en Hollande, plus commodément, et à meilleur prix, tout ce qu'il faudra pour l'équipage des navires.

» J'ai parlé ci-dessus des lettres qu'il plaira au roi d'écrire aux Indes. Voici un modèle pour celle de S. M. à l'empereur de la Chine :

Au grand empereur des Tartaries orientale et occidentale, roi de la Chine, un perpétuel accroissement de bonheur et longue vie, souhaite le roi de France et de Navarre.

« J'ai appris avec joie l'accroissement de votre » empire, et les triomphes que vous avez rem- » portés sur vos ennemis, depuis quelques an- » nées. Moi, qui · che sur les traces de mes » ancêtres, rois de mes royaumes, princes très- » glorieux, renommés par tout le monde, j'ai » une inclination particulière de faire connois- » sance avec V. M., célèbre dans tout l'univers. » C'est ce qui m'a porté à vous offrir ma bonne » affection, et à vous faire connoître le désir que » j'ai de faire tout ce qui pourra donner du con- » tentement à V. M. J'envoie expressément pour » cela à V. M., le porteur de cette lettre, N. N., » mon envoyé, avec les présens ici marqués; le » tout comme un signe de ma cordiale affection; » ils consistent en . . . . . J'assure V. M. que » je serois ravi qu'il y ait quelque chose dans mes » royaumes qui lui puisse être agréable, et qu'il » n'y a rien que je ne fasse très-volontiers pour » entretenir une longue correspondance et al- » liance entre les royaumes de V. M. et les miens. » C'est en cette vue que je prie V. M. d'accor- » der à mes sujets un libre accès et un libre

» commerce dans ses États, avec ses sujets, » sans nul trouble et nul empêchement. Je lui » ouvre de tout mon cœur toutes les portes des » miens, afin que S. M. en fasse transporter tout » ce qu'elle trouvera de propre et d'utile à son » service.

» Ecrit en mon palais du Louvre à Paris.

» (L. S.) *Le grand sceau.* Le Roi,
LOUIS. »

Instruction pour N. N., envoyé du roi de France au grand-cham, empereur de Tartarie et roi de la Chine, suivant laquelle il se conduira pour l'exécution des ordres qui lui ont été donnés.

« Sa Majesté ayant agréé et trouvé bon les très-humbles propositions et très-instantes prières qui lui ont été faites par les directeurs de la compagnie des Indes orientales, d'aider et de favoriser leur commerce de sa royale protection; et ces directeurs lui ayant représenté en particulier le désir qu'ils ont d'établir leur commerce à la Chine, si la liberté leur en étoit octroyée par le roi de ce pays-là; S. M. a trouvé bon de la faire demander par une expresse députation, afin de l'obtenir plus aisément du roi de la Chine, et avec plus

d'avantages, et afin aussi de donner plus de poids et plus de crédit au commerce de la compagnie. C'est à ce dessein que S. M. a fait choix de votre personne, pour vous envoyer en son nom, au roi de la Chine, avec sa lettre royale, et les présens qui sont mentionnés dedans. Vous la délivrerez avec toute sorte de respect et de révérence, par les voies qui vous seront ouvertes et montrées quand vous serez à la Chine.

» Vous ferez votre voyage d'ici aux Indes, suivant l'instruction qui vous sera donnée pour cela par la compagnie, et vous le poursuivrez de-là à la Chine, lorsqu'elle vous l'ordonnera. Vous ferez vos efforts d'aller à la hauteur de Macau (*), place portugaise, située entre le 19 et le 20 degré de latitude au-dessous du tropique du nord. Vous chercherez là des pilotes chinois, et tâcherez d'attirer en votre compagnie tous les hommes qui connoissent par expérience la côte de la Chine,

(*) Lisez *Macao*, ville et colonie portugaise établie à l'extrémité méridionale de l'empire de la Chine, vers le 22° 12' 44" lat., et 113° 35' longit. de Greenwich. Voyez le plan du port et de la ville dans Macartney's *Ambassy to China*, planche XI de l'atlas; et à la tête de l'édition françoise du *Voyage en Chine et en Tartarie, à la suite de l'ambassade de lord Macartney*, par M. Holmes, à laquelle j'ai ajouté toutes les vues et autres vignettes omises dans la traduction françoise de la relation de l'ambassade même, ainsi que les vues et costumes de la Chine, publiés séparément par M. Alexandre, dessinateur de l'expédition. (L-s.)

et qui vous pourront conduire à la rivière de Nanquin. S'il ne vous est pas possible d'en rencontrer de tels, ou pas assez pour vous confier sur eux du succès de votre voyage, vous monterez plus haut jusqu'au 23. degré vers la rivière de Chincheu. Les Hollandois y seront apparemment établis. Vous trouverez infailliblement en chemin beaucoup de vaisseaux hollandois et de bâtimens chinois, qui vous fourniront le moyen de faire sûrement votre route jusqu'en ladite rivière de Nanquin; car il y a toujours des gens sur ces bâtimens, avec qui vous pourrez parler.

» Il pourra arriver qu'avant d'être à la hauteur de Macau, vous soyez rencontrés par les vaisseaux du fameux pirate Jacquun. On dit qu'il fait sa retraite dans la grande île d'Aynan, et qu'il a de nouveau une autre puissante armée de mer. Vous vous garderez de cingler droit où vous verrez plusieurs voiles, ou de les attendre si elles viennent à vous. Vous les éviterez le plus qu'il vous sera possible, en continuant pourtant votre route. Vous ne devez point avoir peur d'un, ni de deux, ni de trois navires; mais vous devez cependant être toujours sur vos gardes, vous mettre en défense et en bon ordre, à toutes occasions. Si vous rencontrez des vaisseaux hollandois, et que vous ayez besoin de quelques munitions de navire, vous les pourrez demander,

en offrant de les payer raisonnablement. Vous leur cacherez soigneusement votre dessein, et leur direz seulement : *Nous allons vers le Nord reconnoître ce qui s'y peut faire.*

» Etant arrivé, Dieu aidant, en la rivière de Nanquin, vous ferez voile avec toutes les circonspections possibles, pour éviter les mauvais accidens. Les sables vous retiendront à environ quinze lieues de la ville, et là les pêcheurs chinois viendront en grand nombre à votre bord. Vous en louerez un, celui que vous jugerez le plus propre, et vous enverrez avec lui deux de vos gens du commun, au gouverneur de la ville, avec une lettre en françois, et la traduction en chinois. Vous lui manderez qu'il est arrivé en ce lieu un envoyé exprès de la part du roi de France, avec des lettres et des présens pour le grand empereur de la Chine, et qu'il lui plaise d'envoyer au plus tôt quelqu'un à la cour, savoir l'état des affaires, afin de pouvoir ensuite travailler à exécuter la députation en toute la diligence et en la manière convenable, suivant les ordres de l'empereur. Il faudra attendre patiemment la réponse, étant toujours sur vos gardes et en défense, ne laissant pas entrer trop de monde à-la-fois dans vos vaisseaux. Agissez, cependant, avec toute sorte de courtoisie et de civilité envers un chacun, et que vos gens qui iront par la ville faire

emplette des choses nécessaires, en usent de même, se gardant de toute surprise et mauvaise aventure. S'il y a, par exemple, vingt ou trente Chinois à bord d'un vaisseau, par visite ou pour curiosité, et qu'il y en voulût entrer davantage, vous leur ferez dire qu'ils prennent la peine d'attendre que les autres en soient sortis, et qu'alors on les recevra volontiers. Il pourroit arriver aussi que le gouverneur de la ville ou le vice-roi de la province vous priveroient de quelques effets, et vous feroient en cela quelque injustice, fondés sur ce méchant prétexte, que vous ne seriez pas encore en la protection de son roi. Il faudra vous servir de toute votre prudence en ces fâcheuses rencontres; ne refusez pas tout à plat, et n'accordez pas aussi tout ce qu'on demandera. Il faudra faire de nécessité vertu, vous tenant content d'avoir essuyé ces importunités, non comme vous auriez voulu, mais comme vous aurez pu. Vous prierez toujours, et sans cesse, le gouverneur et les autres magistrats, d'accélérer l'arrivée de votre expédition de la cour, selon leur pouvoir, et de vous donner les passeports nécessaires pour aller sûrement avec vos gens à Pekin, qui est la résidence du grand-cham.

» Le gouverneur de Nanquin vous fera conduire et remettre entre les mains du chancelier du royaume à Pekin. Vous le supplierez d'abord de

vous permettre, par grâce, de porter en personne, aux yeux de l'empereur, la lettre et les présens de S. M., avec toutes les solennités accoutumées, et de vous procurer une favorable audience. Quand le jour en sera venu, et que vous serez devant l'empereur, vous lui déclarerez que vous êtes envoyé expressément, de la part du roi votre seigneur, pour savoir l'état de sa santé, et pour lui souhaiter un règne long et heureux. Vous lui présenterez ensuite vos services, et vous supplierez très-humblement S. M., de vouloir répondre favorablement à la lettre du roi votre seigneur. Il est indubitable qu'avant votre audience, vous aurez assez de temps de vous entretenir avec diverses personnes, pour en tirer le plus de lumières que vous pourrez; vous le ferez particulièrement avec les ecclésiastiques romains qui sont en cette cour-là et fort estimés et considérés. Vous avez pour eux des lettres de recommandation des prélats de Paris; vous les engagerez de tout votre pouvoir à vous aider en votre dessein.

» Après avoir délivré la lettre et les présens du roi, vous en ferez d'honnêtes au chancelier de l'empire et aux autres ministres qui vous pourront servir, à chacun à proportion de son emploi, et selon la coutume du pays. Vous ne manquerez point de gens qui vous conseilleront justement,

qui et comment il en faut faire, parce que tous les Chinois, et particulièrement les marchands, ravis de votre venue, dans le regard du négoce lucratif qu'ils espéreront de faire avec les François, s'intéresseront dans la liberté que vous en venez demander. Ils vous conseilleront droitement ce qu'il faudra faire pour l'obtenir le plus tôt et le mieux, et rechercheront sincèrement votre amitié. Vous serez honnête, civil et affable à tous, selon que votre expérience vous aura déjà enseigné de l'être, et particulièrement aux gens qui sont au change, et à ceux qu'on vous aura donnés pour escorte en chemin, et pour gardes à la cour, faisant vos efforts d'obliger tout le monde à publier le mérite de votre personne et de votre nation; et il faut pour cela tenir sévèrement en devoir toute votre maison, et les autres gens qui dépendent de vous.

» Après avoir eu audience de l'empereur, et lui avoir fait vos présens, et aux grands de la cour, vous solliciterez le chancelier d'obtenir de S. M., l'octroi, et la liberté demandée dans votre lettre, et particulièrement celle de vendre les marchandises, et d'employer le capital que la compagnie vous aura donné. Quand vous l'aurez obtenue, vous vous en servirez, et votre soin principal doit être d'observer très-exactement quelles manufactures de France sont les plus

demandées, et quelles sortes de marchandise sont le plus de débit à la Chine, et ce qui peut y donner le plus de profit. Vous emploierez ensuite votre capital en marchandises, savoir les deux tiers en fine soie, crue, blanche, par assortiment, vous informant toujours soigneusement s'il n'y en a pas de meilleure sorte que celle qu'on vous montrera; car il est certain que s'il n'y a pas des gens fort connoisseurs commis à cet achat, on ne vous présentera pas d'abord de la meilleure sorte. La province de Nanquin produit la meilleure soie de la Chine; mais elle n'est pas toute d'une sorte. Vous emploierez l'autre tiers en étoffes de soie, savoir en peling blanc, simple, demi-double et triple, presque tout ouvré, et peu d'uni. Les étoffes de Nanquin se vendent presque toutes par assortiment, tant pour l'usage du pays, que pour le négoce du Japon; elles consistent en pelings, linthées, panghfils, giclems et armosin. Les Hollandois n'apportent de tout cela que des pelings en leur pays, parce que c'est ce qui donne le plus de profit. Vous apporterez néanmoins cent pièces des sortes nommées pour servir de montre, et à même dessein, quatre-vingts ou cent livres de soie de bogi, de soie de poil, de soie à coudre et de soie à broder, et pas plus de chacune, parce que votre cargaison ne sera pas portée au Japon, mais apportée en France. Il ne se fait ni velours,

ni brocards, ni damas, ni satin, ni pous de soie en la province de Nanquin. Les Portugais en ont établi des manufactures dans celle de Canton, vers le Sud. On en pourroit apporter pour servir de montre. Le picol de soie, qui est de cent vingt-cinq livres, poids de Hollande, se vendoit, de mon temps, à la Chine, deux cents piastres, la première sorte, c'est environ quatre livres quinze sols la livre; la seconde sorte, quatre livres cinq sols; et la troisième sorte, trois livres dix sols la livre. Sur ce pied, la soie de Nanquin assortie coûte quatre francs la livre, et se vend au moins sept francs au Japon. Il est fort important en l'achat des soies ouvrées et des étoffes de soie, d'acheter tout au poids, à raison de la bonté. Les unes et les autres donnoient autrefois soixante et quatre-vingts pour cent de profit au Japon. Les étoffes simples coûtent quatre livres dix sols à cinq livres la pièce. Les entières coûtent entre sept à huit livres; les doubles, entre douze et quinze. Tout consiste à avoir égard au poids et à la qualité de la soie. Il faut agir avec d'autant plus de circonspection en ce premier achat, que ce sera la leçon où la compagnie étudiera ici ce négoce, et où les Chinois observeront notre capacité.

» Votre négoce de vente et d'achat doit être exécuté avec toute la diligence possible, pour ne

perdre point de temps; et quand il sera acheté, vous ferez demander votre congé à l'empereur par le chancelier. Vous le supplierez très-humblement de remercier S. M., de l'assurer que les agens de la compagnie ne manqueront pas de revenir l'année prochaine, et toutes les années ensuite, avec un grand fonds d'argent et de marchandises, et de requérir humblement, en votre nom, la bienveillance et la protection de S. M. pour notre nation.

» Enfin, tenez un journal exact et juste de tout ce qui se passera sur mer et sur terre, tant soit peu remarquable. Donnez-le à tenir à quelque sujet capable, curieux et désireux d'apprendre, qui fasse toutes les recherches possibles, et mette tout par écrit. Il serait bon de laisser à Pekin, deux ou trois jeunes hommes d'esprit, prudens et de bonnes mœurs, pour apprendre le chinois. Il en faut avoir permission du chancelier, et on laisse à votre discernement les termes de la demande et le temps de la faire. Il sera bien le mois d'octobre avant la fin de votre négociation; c'est le temps que les vents du nord commencent à souffler, vous vous en servirez pour vous rendre au lieu qui vous aura été marqué à votre départ des Indes pour la Chine. Dieu veuille donner sa bénédiction à votre voyage et à vos affaires.

» Quand le commerce aura été octroyé au

Japon, et qu'il y sera établi, les navires qu'on y enverra, se devront rendre environ la mi-mai, vers la ligne, pour pouvoir être à la fin de juin à la Chine, et partir de-là au commencement d'août pour le Japon; car c'est-là le meilleur temps, et si on ne le prend pas, la navigation est sujette à beaucoup de fatigues et à beaucoup de dangers ».

Au souverain et très-haut empereur et régent du grand empire du Japon, dont les sujets sont très-soumis et obéissans, le roi de France souhaite une longue et heureuse vie, et beaucoup de prospérité en son règne.

« Plusieurs guerres que mes ancêtres les rois » de France ont faites, et plusieurs victoires qu'ils » ont remportées, tant sur leurs voisins, que sur » les royaumes éloignés, ayant été suivies d'un » grand repos, dont je jouis à présent, les mar- » chands de mes Etats, qui négocient en toute » l'Europe, ont pris occasion de me supplier » très-humblement de leur ouvrir le chemin de » voyager, et de négocier dans les autres parties » du monde, comme font les autres nations de » l'Europe. Leur supplication m'a été d'autant » plus agréable, qu'elle est appuyée et du désir » des princes et seigneurs mes sujets, et de ma » propre curiosité, d'être exactement informés

» des mœurs et des coutumes des grands royaumes
» hors de l'Europe, dont nous n'avons rien su
» jusqu'ici que par les relations de nos voisins
» qui voyagent en Orient. J'ai donc résolu, pour
» satisfaire, et à ma propre inclination et aux
» prières de mes sujets, d'envoyer mes députés
» en tous les royaumes de l'Orient. J'ai choisi
» pour envoyer à votre haute et souveraine Ma-
» jesté, François Carron, qui sait la langue ja-
» ponnoise, et qui a eu plusieurs fois l'honneur
» de faire la révérence à V. M., et d'en avoir
» audience. C'est pour cela que je l'ai fait venir
» exprès en mon royaume, et parce qu'il est,
» comme je le sais fort bien, de bonne extrac-
» tion, déchu de sa fortune, à-la-vérité, par le
» malheur des guerres, mais rétabli par moi en
» son premier état, et élevé en honneur et en
» dignité, pour être plus digne d'aborder V. H.
» et S. M., avec le respect convenable. Je l'ai
» choisi, d'ailleurs, de peur qu'un autre, pour
» ne savoir point les sages ordonnances et cou-
» tumes établies par V. M, ne commît quelque
» chose contraire à leur intention, et ne vînt ainsi
» à déplaire à V. M.; et qu'ainsi mes lettres et
» ma demande vous soient présentées par ledit
» François Carron, avec les solennités requises,
» et soient par-là mieux reçues de V. M., et
» afin, aussi, qu'il lui fasse connoître ma bonne

» affection, et le franc désir que j'ai d'accorder à » V. S. M. ce qu'elle me demandera, en recon- » noissance de l'octroi des demandes que je lui » fais, lesquelles consistent en ce que les mar- » chands de mes royaumes et Etats, unis en corps » de compagnie, aient le commerce libre en tout » l'empire de V. M., sans trouble ni empêche- » ment. Je vous envoie le présent ici marqué, » bien que ce soit chose de peu de valeur. . . . . » Je souhaite qu'il soit agréable à V. S. M., et » qu'il se trouve en mes terres quelque chose qui » lui soit utile, je lui en laisse volontiers toutes » les portes ouvertes et libres.

» A Paris, la vingt-quatrième année de mon règne.

(L. S.) *Le grand sceau.* Le Roi,

LOUIS ».

Instruction pour François Carron, envoyé du roi de France et de Navarre à l'empereur du Japon, pour lui délivrer la lettre et le présent de S. M., et suivant laquelle il se conduira pour l'exécution des affaires projetées, et qui lui sont commises.

« La compagnie vous donnera une instruction pour votre voyage aux Indes, et pour ce que vous ferez vers le Sud. Quand vous en aurez rempli

tous les ordres, vous en partirez à la Mossoum (*), pour pouvoir être, à la fin d'avril ou au commencement de mai, sous la ligne. Vous prendrez de-là votre route à la Chine, droit au lieu de l'établissement de la compagnie, non pour y prendre aucune marchandise, mais pour apprendre seulement l'état de ses affaires, et afin d'en faire rapport au Japon; car il est fort nécessaire que si l'on a obtenu la liberté du négoce à la Chine, on le fasse savoir aux ministres du Japon.

» Vous irez de-là au nord, chercher le Japon. Vous prendrez garde sur toutes choses de n'aborder à aucune place hors d'une extrême nécessité et du péril de la vie, et vous rendrez à la baie de Nangasaky, située à 33 deg. 40 min.. Vous y entrerez sans crainte jusqu'à demi-lieue de la ville. Il est infaillible qu'avant d'arriver à ladite baie, il viendra à votre bord des barques de la garde des côtes. On vous demandera d'où est le navire, et à qui il est? Vous répondrez que le vaisseau vient de France, avec une lettre et des envoyés exprès du roi de France pour le haut et souverain empereur du Japon, et qu'il leur plaise de vous montrer l'ancrage, et d'aller ensuite faire rapport

(*) Ou *Mouçoûm*; c'est la véritable orthographe de ce mot, dont par corruption nous avons fait Mousson, et qui appartient à la langue arabe; il signifie *temps*, *époque*, etc. (L-s.)

de

de votre arrivée au gouverneur de la ville, prendre ses ordres et vous les apporter, parce que vous vous réglerez dessus parfaitement. La chose paroîtra nouvelle et rare, et vous saurez promptement ce que vous aurez à faire. Si l'on ne vous mène pas d'abord chez le ministre de l'empereur, établi audit lieu en qualité d'agent et d'intendant des affaires étrangères, à cause que vous êtes l'envoyé d'un roi, on députera à votre bord des gens de qualité pour commissaires. Ils auront grand train et plusieurs interprêtes; vous ferez couvrir de tapis le lieu où vous les recevrez, et les ferez asseoir dessus. Ces commissaires vous interrogeront, et feront écrire mot à mot toutes vos réponses et tous vos discours. Leurs demandes seront: quelles affaires vous amènent? D'où vous venez? Quel est votre pays? De quel royaume vous êtes? A quel dessein vous êtes venu? et ce que vous avez apporté? Il faudra répondre que vous venez du royaume de France; que vous êtes envoyé du roi de France, avec une lettre et un présent pour les porter (après la permission nécessaire) au très-haut et souverain empereur du Japon; que vous avez apporté des victuailles et les choses nécessaires pour votre voyage seulement; que toute votre commission et votre ordre consiste uniquement à demander, à la façon accoutumée dans le Japon, audience de l'empereur,

afin de pouvoir délivrer en la forme requise, et avec les solennités accoutumées, la lettre et le présent de votre roi à S. H. et S. M. du Japon.

» Ces commissaires vous interrogeront ensuite fort amplement sur diverses choses, et sur celles même dont ils seront instruits, et feront écrire vos réponses comme auparavant, entr'autres, Quel pays est la France? Quelle est son étendue? Quelles sont ses limites? Ce qu'il y croît? Si le roi en est souverain absolu? Quelles armées il entretient? Contre qui il fait la guerre? Qui sont ses alliés? Quelle est la police, quelle est la religion, quelles les coutumes de son royaume? et cent questions semblables. Davantage, quelle personne vous êtes, vous, son envoyé? De quelles qualité et condition? et quel est votre emploi? Si vous avez des charges? Quelle sorte de lettre est celle du roi? Comment elle est écrite? Comment elle est cachetée? Comment elle est empaquetée, et de quelle façon vous la gardez?

» Il vous sera fait bien des semblables questions, tant par les ministres de Nangasacky que par ceux de la cour, et par d'autres personnes considérables. Il faut que vous preniez fort garde à vos réponses; qu'elles soient, non-seulement toujours prêtes en votre mémoire, mais encore que vous en teniez registre pour l'uniformité, en sorte qu'il ne se trouve pas la moindre variété en

vos discours. Les Japonois observent naturellement les étrangers de fort près, et sur-tout depuis la surprise qu'on leur fit l'an 1628, qu'un ambassadeur hollandois leur en fit accroire. La compagnie de Hollande l'avoit envoyé pour féliciter l'empereur de son avénement à l'empire. Il dit qu'il étoit envoyé du roi de Hollande, et là-dessus il reçut le traitement et les honneurs qu'on fait là à l'ambassadeur d'un roi; mais celui-ci ayant mal gardé son caractère, et s'étant équivoqué dans ses réponses, parce qu'enfin la vérité ne se déguise pas long-temps aisément; il fut reconnu pour ambassadeur de la compagnie, et on le renvoya avec déshonneur, et sans lui vouloir donner audience. Il faut donc que vous agissiez avec bien de la prudence et bien de l'attention, pour ne tomber en aucun des piéges qu'on tendra à votre langue, et afin que le respect dû au roi, votre seigneur, soit maintenu, et que ses demandes soient accordées.

» Vous répondrez sur tous ces articles franchement et sans déguisement: que la France est le premier et le plus considérable royaume de l'Europe; le plus grand, et situé dans le plus heureux climat, le plus fertile et le plus riche, qui fournit de plusieurs choses toute l'Europe, à chacun selon ses besoins; qu'il a ses limites à l'Espagne d'un côté, à l'Allemagne d'un autre, et à

l'Italie de l'autre, étant flanqué de deux grandes mers, l'une la Méditerranée, l'autre celle qui entoure l'Angleterre.

» Que la France a une si grande puissance, qu'elle tient en bride toute l'Europe, et tous ses voisins en balance, sans s'agiter pour cela extraordinairement; qu'elle entretient toujours cinquante mille hommes bien équipés, tant de cavalerie que d'infanterie; qu'elle en peut lever trois fois autant dans les nécessités pressantes; qu'elle est gouvernée par un roi souverain, qui a pouvoir sur la vie et sur les biens de ses sujets, de quelle qualité qu'ils soient, lequel, dès son enfance, a fait diverses guerres contre ses voisins, principalement contre l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne; qu'il a encore envoyé de puissantes armées de trente à quarante mille hommes en Hongrie, en Pologne, en Moscovie et en Suède, les unes pour attaquer, les autres pour défendre, selon l'intérêt de la France; que ce grand prince est à présent en paix avec tout le monde, l'ayant faite et acquise par la puissance de ses armes et par sa sage politique; que son royaume est une école de sciences, d'arts, de lois et de coutumes, auxquelles presque toute l'Europe se conforme, et où on envoie de toutes parts la noblesse s'instruire et s'élever.

» Vous direz sur l'article de la religion, que celle des François est de deux sortes : l'une, la

même que celle des Espagnols, l'autre la même que celle des Hollandois; que S. M. ayant appris que la religion des Espagnols est désagréable au Japon, elle a ordonné qu'on y envoie de ses sujets qui professent la religion des Hollandois; que c'est ce qui s'exécutera ponctuellement; et que les François ne seront jamais convaincus de vouloir contrevenir aux commandemens de l'empereur. Ils feront une objection, savoir, si le roi de France dépend du pape, comme le roi d'Espagne et d'autres; vous répondrez qu'il n'en dépend point, le roi de France ne reconnoissant personne au-dessus de lui, et qu'il est facile de voir la nature de la dépendance que S. M. a du pape en ce qui arriva, il y a deux ans, pour un outrage fait à Rome, en la personne de l'ambassadeur de S. M.; car le pape ne l'ayant pas fait réparer assez tôt, S. M. envoya une armée en Italie, dont tous les princes et le pape même ayant été effrayés, le pape lui envoya un légat *à latere*, chargé de supplications très-humbles et très-instantes, auxquelles S. M. ayant égard, rappela ses troupes déjà campées sur les terres du pape; qu'ainsi le roi n'est pas seulement très-souverain et absolu dans ses états, mais qu'il fait encore la loi à plusieurs autres potentats, étant un jeune prince âgé de vingt-cinq ans, vaillant, sage, et puissant plus que tous ses ancêtres; et de plus, si curieux,

qu'outre une particulière connoissance de toute l'Europe, il recherche avidement de savoir la constitution des autres pays du monde.

» Voilà les plus particulières questions qui vous seront faites, auxquelles il faut que vos réponses soient toujours égales, et que vous ajustiez dessus tous vos discours, et tout ce que vous ferez, sans varier aucunement dans la substance de vos paroles.

» Vous serez conduit à terre, et logé, pendant que les courriers dépêchés à la cour porteront les nouvelles de votre venue. Vous aurez grand soin alors que tous vos gens se comportent sagement, civilement et humblement avec les Japonois, et de vous conduire en toutes choses comme le gouverneur vous prescrira. S'il arrivoit que vous ne fussiez pas tout-à-fait logé et traité à votre aise, n'en témoignez ni incommodité, ni chagrin, et pensez toujours que c'est de l'empereur que vos aises et vos commodités doivent venir. Vous garderez vos plus beaux habits, et que vous n'aurez jamais mis au Japon, et ceux de votre suite, pour quand vous serez à la cour, et pour le jour de l'audience. Dès que vous y arriverez, vous ferez chausser vos gens avec de petits escarpins de cuir et des pantoufles. Les planchers des maisons sont couverts de tapis au Japon, c'est pourquoi il faut ôter ses souliers en y entrant, et en avoir

sans quartiers, afin de les quitter plus facilement.

» Dès les premiers ordres qui viendront de la cour, à votre sujet, et peut-être avant, on vous demandera à voir la lettre du roi, et on en voudra faire la traduction par écrit. Vous ne le refuserez point, et délivrerez une copie de la minute qu'on vous en a donnée. La cassette où sera la lettre du roi, doit être enfermée dans le plus beau de vos coffres, ou en quelque beau cabinet. Vous le porterez en la haute place de votre chambre, sur quelque estrade, ou quelque pied haut élevé. Vous n'en devez jamais approcher la tête couverte. Ce n'est point la coutume du Japon d'être couvert près des gens de qualité et des gens de mérite, comme on fait assez souvent en Europe. Il faudra suivre en cela la coutume du pays, et sur-tout quand on ouvrira le cabinet ou le coffre où sera la cassette de la lettre; quand on la regardera, et quand on la remuera. Si les Japonois ne vous donnent personne pour la remuer, et apporter quand vous le direz, vous choisirez deux officiers des plus honorés de votre suite, qui, tête nue, et les bras étendus, la prendront des deux mains, et la porteront là où vous ordonnerez. On mettra cette cassette dans une caisse qu'on emballera bien, et on la fera porter seule dans un palanquin, qui est une sorte de brancard, en vous menant à la cour. Faites toujours marcher ce

brancard devant vous, et le suivez incessamment. C'est pour témoigner votre respect envers la personne du roi, votre seigneur, et envers sa lettre, et pour exciter les Japonois à en user de même, comme ils ne manquent point de faire aux lettres et aux ambassadeurs des rois. Si votre commission et cette lettre étoient pour féliciter d'un mariage, pour des affaires d'Etat, pour offrir assistance ou pour la demander, ou même pour une simple congratulation, comme on a dit que les Hollandois en envoyèrent faire une l'an 1628, il faudroit observer bien d'autres cérémonies; aller avec plus de train et d'appareil qu'il n'en sera apparemment nécessaire en cette occasion, parce qu'il ne s'agit que d'une liberté de négoce pour un corps de marchands, et les marchands sont beaucoup moins estimés au Japon qu'en Europe; et cependant les Japonois, selon toutes les apparences, ne vous recevront pas si simplement. Mais s'il arrivoit, néanmoins, au contraire, que le défrai ne fût ni à votre gré, ni assez splendide, il vous faut abstenir très-particulièrement d'en rien témoigner, et recevoir et prendre toutes choses avec tous les remercîmens possibles, et tout le contentement apparent que vous pourrez démontrer, et en même-temps vous ferez acheter sous main ce de quoi vous ne pourrez vous passer. Ayez soin, jusqu'au scrupule, de témoigner en

toutes rencontres, des civilités et affabilités extrêmes aux commissaires qui vous mèneront, et à ceux qui vous garderont à la cour. Suivez toujours leur conseil, lors même qu'il est le plus contraire à votre humeur et à toutes les maximes et les lumières du raisonnement d'Europe. Leurs mœurs et leurs coutumes ont mille choses toutes opposées aux nôtres; ils les estiment, et ils méprisent, au contraire, ce que nous suivons. L'unique moyen d'être respecté et considéré parmi eux, c'est de se faire à leurs manières, comme une longue expérience l'a montré.

Les présens du roi pour l'empereur sont spécifiés exactement dans la lettre du roi à l'empereur. Vous vous informerez de ceux que vous devez faire aux ministres et aux autres personnes de qualité. Vous trouverez assez de gens qui vous conseilleront justement ce que vous leur devez présenter, et ils ne vous diront point d'en trop faire, les officiers étant taxés en ce qu'ils reçoivent des étrangers, et ne se hasardant jamais à prendre par-dessus. Vous composerez ces présens des étoffes de laines qu'on vous aura données pour cela. Lorsque vous serez mené à l'audience de l'empereur, et que vous approcherez de sa personne, on sera bien aise, et on vous en estimera beaucoup, si vous ôtez votre épée et la donnez à garder à un de vos gens, avant qu'on vous dise-

de le faire, comme il arriveroit assurément qu'on vous le diroit. Vous n'aurez rien sur la tête, pas même une calotte, tout le temps que vous verrez le visage de l'empereur. Ce sera un grand seigneur qui vous présentera à S. M., savoir celui qui sera de garde ce jour-là. Il sera à genoux, proche des présens et de la lettre, au milieu de l'espace qui vous séparera de l'empereur. Il recevra vos paroles, et les lui portera; vous lui direz le commandement que vous avez reçu du roi, d'assurer de sa bonne volonté et affection, S. M. I., à qui vous souhaitez une longue et heureuse vie, et toute sorte de prospérités en son règne. Vous la supplierez de vouloir favorablement octroyer les demandes contenues dans la lettre du roi, votre seigneur, et de vouloir prendre en sa protection la nation françoise qui viendra au Japon. Il pourra arriver que l'empereur aura avec vous un peu d'entretien; il sera court, sans doute; et s'il a des demandes à vous faire, ce sera par l'entremise du seigneur qui vous aura mené à l'audience. Ils en usent de même avec toute sorte d'ambassadeurs, non par mépris, mais par honneur, et c'est ainsi qu'ils l'expliquent. Votre audience vous sera donnée à la nouvelle ou à la pleine lune, parce qu'alors tous les rois, les princes et autres grands du Japon viennent à la cour voir l'empereur, et lui faire la révérence.

« » Après votre audience, vous irez saluer les ministres du conseil, qui auront quelque influence en votre négociation. Vous leur ferez des présens; vous les supplierez de vous aider à avoir une favorable et prompte réponse à la lettre de S. M. On ne vous fera point languir après. Elle vous sera apportée avec des présens de S. M. Vous recevrez le tout avec beaucoup de révérence et de respect, et ferez porter toujours la lettre de S. M. comme la lettre du roi votre maître. Vous reconnoîtrez, à votre retour, par des présens réciproques, ceux qu'on vous aura faits en chemin, en allant à la cour, ne faisant profusion de rien, et ne demeurant redevable de rien. Vous en userez de même envers le gouverneur de Nangasacky, quand vous y serez de retour, et vous le supplierez très-instamment de favoriser la nation françoise qui viendra au Japon, supportant ses ignorances des manières et coutumes du pays, et les lui faisant enseigner le mieux qu'il se pourra. Vous partirez ensuite, et si le temps le souffre, vous passerez par la Chine, pour voir ce que fait la compagnie. Ne vous exposez pas, néanmoins, aux vents et tempêtes qu'il fait sur la côte de la Chine, durant la *moussom* du nord. Allez ensuite, supposé que le libre commerce du Japon ait été obtenu, comme l'on espère, à la côte de Java,

prendre terre à Bantam, pour vous transporter de là au grand-mataram ».

Sur ces Mémoires, la compagnie fit aller par terre, à la cour de Perse et à celle du Grand-Mogol, trois envoyés, qui se joignirent à deux députés du roi, mais sans caractère, pour préparer les voies. Voici la teneur de la lettre dont ils étoient chargés pour le roi de Perse, comme je l'ai tirée de la traduction qui en fut faite en persan :

Très-haut, très-excellent, très-puissant, très invincible empereur de Perse, notre très-honoré et très-cher ami, nous avons eu beaucoup de joie de voir plusieurs de nos sujets résolus de faire savoir à V. H. l'établissement d'un commerce quils ont dessein de porter dans ses Etats ; en quoi la plupart des grands de notre royaume s'intéressent et prennent part. Nous ne doutons point que V. H. ne conçoive que c'est une entreprise dont nos sujets et les siens pourront remporter beaucoup de fruits. Quant à nous, elle nous est d'autant plus agréable, que c'est un moyen de renouveler l'amitié qu'il y a eu d'ancienneté entre les empereurs de Perse, vos prédécesseurs, et les rois nos devanciers. C'est pour vous faire paroître

combien nous estimons la continuation de cette bonne amitié, et combien nous avons à cœur que vous favorisiez les marchands de cette compagnie; qu'ayant appris qu'avec les députés qu'elle envoie vers V. H., pour lui représenter leurs intentions, quelques gentilshommes se sont joints, curieux de voir votre cour, nous les avons chargés de vous en faire les instances, nous persuadant qu'ils auront près de V. H. toute sorte de favorable accès. Nous finissons, en priant Dieu pour la continuation de sa grandeur et prospérité.

A juger de cette lettre sur nos idées et sur nos manières, il n'y a assurément rien à redire; mais la civilité de cet autre monde à qui elle s'adressoit, y trouva deux défauts : le premier d'être à cachet volant. Ces souverains, en Orient, ont des cachets de diverses grandeurs, les plus grands comme un écu, les plus petits comme une pièce de cinq sols; les uns et les autres de différentes figures, carrés, ronds, ovales; mais les plus petits ne s'appliquent qu'aux lettres et aux ordres qui s'adressent à personnes de moindre rang ou aux sujets. On sait cela depuis long-temps à Vienne, à Venise, à Rome, en Pologne et en Moscovie, par le commerce réciproque; aussi toutes les lettres qu'on écrit de ces pays-là au roi de Perse,

sont au grand sceau, et ce sceau enfermé dans une boîte d'or; car c'est une autre civilité de l'Orient, de mettre les lettres dans de riches boîtes, ou dans des sacs dont l'étoffe est plus ou moins riche, selon la qualité des gens à qui elles sont adressées.

Le second défaut que la cour de Perse trouva à la lettre du roi de France, c'est qu'elle étoit *envoyée par occasion seulement*, ou par voie d'ami, comme on parle entre les négocians, c'est-à-dire par *deux gentilshommes curieux de voyager*, et non pas par un ambassadeur exprès. On excusa néanmoins tout cela, en disant, pour le premier point, que le roi de France écrivoit ainsi à cachet volant à l'empereur, au pape et au grand-seigneur même; et pour le second, que le roi n'avoit osé envoyer un ambassadeur, parce qu'il falloit passer par les Etats du Turc; mais qu'il en enverroit dans peu de temps par mer.

Ces excuses furent reçues. Abas second, qui aimoit particulièrement les Européens, et qui avoit une forte passion de contracter d'étroites liaisons avec nos princes, pour se rendre plus redoutable au grand-seigneur et au grand-mogol, reçut fort bien ces députés, et les combla d'honneurs et de caresses. On en trouve les particularités dans le troisième volume de M. Tavernier; mais en y renvoyant le lecteur, je suis bien aise

de l'avertir que ce n'est pas par aucune estime que je fasse des pièces; bien loin de là, je n'en regarde la plus grande partie que comme un indigne recueil de débauches et d'aventures de petites gens, la plupart Hollandois, publié par esprit de flatterie, ou par complaisance pour l'animosité que l'on avoit en France contre cette nation, lorsque cette rapsodie se mit sous la presse.

Pour revenir à l'établissement de la compagnie françoise en Perse, je trouvai deux de ces cinq députés à la cour de Perse, l'an 1666, l'un de la compagnie, l'autre du roi, nommé M. de Lalain; et je puis dire que ce fut pour leur bonheur, parce que la cour de Perse n'ayant pas eu de bonnes informations en faveur de cette compagnie, elle étoit résolue d'attendre l'arrivée de ses vaisseaux, avant que d'accorder aux députés aucune de leurs demandes; mais ce que je représentai au roi et aux ministres fut écouté, et ils obtinrent tout ce qu'ils demandoient.

Il y a lieu de croire que la compagnie françoise ne connoissoit point du tout le négoce de Perse, quand elle l'envoya demander par des députés; car ses premiers directeurs étant arrivés dans les Indes, pour la première fois, l'an 1668, et ayant de là mieux considéré les avantages de ce négoce de Perse, ils jugèrent qu'ils n'étoient pas assez considérables pour y envoyer leurs vaisseaux, et

ils n'y en envoyèrent point. D'autres directeurs étant arrivés aux Indes l'an 1672, à savoir : MM. Baron, Gueston et Blot, on parla d'y en envoyer. Il faut observer que de ces trois Messieurs, il n'y avoit que le dernier qui entendît le commerce. M. Baron avoit été pris pour faire une ambassade au grand-mogol, et il en avoit la commission et les instructions. M. Gueston pensant qu'il n'acquerroit ni gloire, ni profit à demeurer à Surate, se mit en tête une expédition semblable. Les capucins de Perse lui en fournirent l'occasion, en renouvelant les instances qu'ils faisoient depuis long-temps, à ce que la compagnie envoyât un ambassadeur et des présens en Perse, qui dégageât la foi des promesses que depuis six ans ils faisoient à cette cour sur ce sujet. Les agens de la compagnie à Ormus et à Ispahan faisoient les mêmes instances, en représentant qu'il y alloit de l'honneur de la nation de faire des présens au roi et aux ministres de Perse, en récompense de l'exemption des douanes qu'il avoit accordée, et dont on avoit joui aux occasions. M. Gueston crut qu'il y avoit là de quoi justifier son entreprise ; de sorte que malgré les avis et les remontrances des marchands de la compagnie, qui lui représentoient que le négoce de Perse ne valoit pas les frais, il se fit ambassadeur de son chef, sans lettre de créance et sans instructions, attendant de

de s'en faire à lui-même quand il seroit sur le lieu; car il ne parut jamais qu'il se fût déterminé sur ce qu'il devoit demander, ni traiter en Perse.

Il s'embarqua à Surate, au commencement de mars 1673, emportant avec lui de beaux présens pour le roi et pour les ministres, et beaucoup de marchandises pour fournir aux frais du voyage; mais il emmena peu de suite, et pas un homme capable d'aucune négociation. Il arriva en vingt jours à Ormus, d'où étant parti avec précipitation, sans faire les provisions pour un si grand et si rude voyage que celui d'Ormus à Ispahan, qui est de plus d'un mois de marche, il tomba malade dès les premiers jours, avec tout son monde. On le conjuroit de s'arrêter, et de se donner quelque jours de repos; mais c'étoit en vain : il vouloit faire ses journées en messager plutôt qu'en ambassadeur. Les gouverneurs des lieux où il passoit lui offrirent des brancards; mais il n'en voulut pas entendre parler non plus, craignant la dépense tout autant que le retardement. Un autre mal pour lui et pour sa suite, c'est qu'on ne le put porter à suivre le régime du pays.

Il arriva donc à Chiras, plus mort que vif, et presque tout son monde de même. Plusieurs ne relevèrent jamais du lit. Il eut la douleur de voir mourir le premier de tous, son fils unique, le

douzième jour de son arrivée, et il mourut lui-même le dernier, au bout de quinze jours.

Les missionnaires carmes, dans la maison desquels il étoit mort, prétendirent qu'il avoit ordonné, en mourant, qu'on se conduisît par leur conseil, furent d'avis que cette troupe délabrée, parmi lesquels il n'y avoit aucun homme de mine ni d'expérience, s'en retournât, en laissant les présens en dépôt à Chiras, dans un endroit sûr. Ils disoient pour leurs raisons, que ne se trouvant dans les papiers du défunt, ni lettres de créance, ni instructions, ni mémoires, ni projet pour l'ambassade, c'étoit une vraie folie de s'aller exposer à une cour habile et éclairée comme celle de Perse, et de dépenser vingt-cinq à trente mille écus, en se rendant la risée des nations. C'étoit un bon avis, mais il ne fut pas suivi. L'interprête de la compagnie, un marchand françois, né et élevé à Ispahan, lequel étoit en effet l'ame et l'esprit mouvant de l'ambassade, ne trouvant pas son compte à l'avis des carmes, porta un capitaine de navire et un commis, qui étoient les plus considérables de la troupe, à s'opposer à cet avis. Après plusieurs débats, on convint de s'en remettre à l'opinion des capucins d'Ispahan, quoiqu'il fallût bien trois semaines pour en être informé. Ces bons PP. capucins s'étoient trop fait de fête d'une ambassade françoise pour la laisser

évanouir, ou la remettre à une autre fois. Leur supérieur, homme de savoir et de conduite, nommé le P. Raphaël du Mans, écrivit qu'*on n'avoit qu'à venir ; que le manquement de lettres, d'ordres et d'instructions importoit peu, parce que cela se suppléeroit, et qu'on n'auroit pas un succès moins heureux que le défunt l'auroit pu avoir.*

Ces encouragemens plurent beaucoup à la petite troupe françoise de Chiras. Les chefs, ce capitaine de navire et ce commis dont j'ai parlé, s'étoient déjà accoutumés à mettre les habits du défunt, et à être traités en ambassadeurs, et ils en trouvoient le traitement trop doux pour refuser le présent que leur en faisoit la fortune. Le capitaine se trouvant être neveu de M. Berrier, fut choisi pour représenter l'ambassadeur. Le commis fut établi pour la seconde personne. Je ne puis m'empêcher de rapporter un incident fort plaisant dans ce récit, c'est que l'interprête dont j'ai parlé, qui étoit leur guide et leur directeur absolu, fut sur le point de se faire lui-même l'ambassadeur, plutôt que de produire deux tels personnages à une cour si fine et si polie que celle de Perse. Il est vrai qu'il avoit assez de mine et assez d'esprit pour en soutenir le caractère ; mais il n'osa le prendre, venant à faire réflexion combien ce seroit une pièce burlesque de le voir à la

tête d'une ambassade, lui sujet du pays, né parmi les Arméniens, qui en sont les plus bas sujets, et qui servoit cette compagnie depuis le commencement, en qualité d'interprête, qui est un office de serviteur. Il m'a avoué plusieurs fois que ce qui l'empêcha uniquement de hasarder le paquet, c'est qu'il ne put se déterminer s'il s'habilleroit à la françoise ou à la persane. Si je m'habille, disoit-il, à la persane, qui est mon habit naturel, cela sera absurde et ridicule de voir un persan natif, et habillé à la persane, ambassadeur françois, avec une suite de François habillés à leur façon; et si je m'habille à la françoise, les enfans courront après moi, et toute l'ambassade passera pour une mascarade. Des Européens de toutes nations donnent assez souvent, en Orient, de pareils exemples d'imprudence et d'irrégularité.

Lorsque cet ambassadeur fut proche d'Ispahan, il écrivit une lettre au nazir ou grand-surintendant, pour lui en donner avis, et c'est la lettre qui a donné lieu à cette digression. Il mandoit qu'à l'arrivée de feu M. Gueston et de lui à Bander-Abassi, ils lui avoient dépêché un exprès pour l'en informer, et pour le supplier de leur faire donner un hôtel près de la cour, pour y loger, à quoi n'ayant point eu de réponse, et étant arrivés près de la ville, il renouveloit ses instances, pour savoir la volonté du roi, touchant

le jour qu'il devroit faire son entrée, et touchant le lieu où il mettroit pied à terre.

Le soir, je fus chez le nazir, et j'y rencontrai l'interprête de la compagnie françoise, ce même marchand dont je viens de parler. Le nazir lui dit qu'il avoit présenté requête au roi, pour l'ambassadeur françois, et que S. M. avoit ordonné de lui donner un hôtel, et de lui faire tous les autres honneurs qu'on a accoutumé de faire aux ambassadeurs. Il faut observer que les Orientaux appellent *ambassadeurs*, tous ceux qui viennent de la part d'un souverain, sans distinction de titre ni de caractère, comme parmi nous.

Le 9, j'allai saluer Mir-ali-bec et Nesr-ali-bec, les favoris du roi, fils du gouverneur de l'Arménie, et leur rendre les lettres de recommandation que j'avois de leur père. Ils me promirent toute sorte de secours, mais ils n'en firent rien, comme je le reconnus dans la suite. J'allai rendre visite ensuite ce jour-là et le suivant, à plusieurs autres personnes de grande qualité, que j'avois connues à mon premier voyage, et particulièrement à tous ceux pour qui j'avois des lettres de recommandation.

Le 11, le nazir m'envoya plusieurs cavaliers pour m'amener à son hôtel, quand il seroit de retour de chez le roi. Il y avoit fait assembler les plus habiles joailliers de la ville, mahométans,

arméniens et indiens, au nombre de dix-huit à vingt. Le chef des orfévres étoit assis au-dessus des joailliers mahométans. Les Arméniens et les Indiens étoient dans une autre salle, séparée de celle-ci par un balustre, avec des châssis de verre. Le nazir étant entré, fit apporter tous mes bijoux. Ce que le roi en avoit choisi, étoit dans un grand bassin d'or de la Chine, à gaudrons. Je fus frappé comme d'un coup de foudre, en jetant les yeux sur ce que le roi avoit mis à part, qui n'étoit pas le quart de ce que j'avois apporté. Je devins pâle et immobile. Le nazir l'aperçut, et en fut touché. J'étois assez proche de lui. Il se pencha vers moi, et me dit assez bas : *Vous vous affligez que le roi n'ait agréé qu'une petite partie de vos bijoux. Je vous proteste d'avoir fait plus que je ne devois, pour lui donner envie du tout, et pour lui en faire prendre au moins la moitié; mais je n'y ai pu réussir, parce que vos grandes pièces, comme le sabre, le poignard et le miroir, ne sont pas bien faits à la mode du pays. Remettez-vous, toutefois, vous vendrez, s'il plaît à Dieu.* Ces mots prononcés tendrement, me firent revenir de la consternation où j'avois été jeté sans m'en apercevoir. Je fus bien surpris et bien affligé que le nazir l'eût reconnu. Je me composai le mieux que je pus, sans pourtant trop déguiser le déplaisir que j'avois, et qui étoit si

juste, voyant que les grandes peines que j'avois prises quatre ans durant, bien loin de faire ma fortune, et de me combler d'honneurs, comme le feu roi de Perse me l'avoit promis, ne devoient me produire que de la perte et de nouveaux soins.

Le chef des orfèvres prit devant lui le bassin où étoit ce que le roi avoit mis à part, et commençant par les petites pièces, il me demandoit tout bas le prix de chaque bijou, l'un après l'autre, et puis il le faisoit estimer aux joailliers, premièrement aux Mahométans, puis aux Arméniens, puis aux Indiens; à chaque corps à part. Les négocians en Perse, qui traitent quelque marché devant le monde, n'emploient jamais la parole, pour se dire le prix : ils le font entendre avec les doigts, en se donnant la main sous un bout de la robe, ou sous un mouchoir, en sorte qu'on ne puisse voir le mouvement. Fermer la main qu'on prend, c'est dire *mille;* prendre le doigt étendu marque *cent*, et plié par le milieu, *cinquante.* On marque le nombre en pressant le bout du doigt, et la dixaine en pliant le doigt. Et lorsqu'on veut marquer plusieurs mille, ou plusieurs cents, on répète l'action et le maniement de la main ou des doigts. Cette manière est aisée et sûre pour exprimer sa pensée, sans être entendu. On s'en sert par-tout en Orient, et principalement dans les Indes, où elle est universelle.

A une heure après midi, on servit le dîner, qui fut grand et propre, et le dîner fait, le nazir donna congé à tous les priseurs, après avoir pris leur estimation par écrit. Ensuite, m'ayant fait asseoir près de lui, il me dit, qu'*il y avoit une si grande différence du prix que je demandois, à celui que les priseurs avoient mis, qu'il n'y auroit pas moyen de faire affaire, si je ne rabattois du moins la moitié;* qu'*il m'avoit dit et fait dire de considérer le rabais dans lequel la pierrerie étoit tombée, parce que le roi ne s'en soucioit point, et la pauvreté de la cour, qui n'étoit pas capable de m'en acheter pour un sou;* que *le temps du feu roi étoit passé,* et que *sans ses sollicitations auprès du roi, il n'auroit pas seulement regardé mes bijoux;* qu'*ainsi, je ne devois pas m'attendre à de grands gains, comme je pouvois en avoir fait autrefois;* qu'*il étoit surpris des prix excessifs que j'osois mettre aux choses;* et qu'*à considérer ce que les Arméniens les avoient estimées, eux qui alloient et venoient continuellement en Europe, et qui savoient fort bien le cours que les pierreries y avoient, il trouvoit que je voulois gagner deux sur un.* Le nazir mêloit son discours de tant d'honnêtetés, et de protestations de me vouloir faire du bien, qu'à ne point mentir je donnai dans son piége, et pris tout ce tour d'adresse

pour une ouverture de cœur. Je me mis à lui parler aussi tout naïvement. Je le remerciai premièrement de toutes ses bontés, protestant de m'en souvenir éternellement. Je lui dis ensuite, qu'à la vérité je ne faisois pas mon compte de perdre sur mes pierreries, ayant fait un si long et si pénible voyage, à travers tant de risques et de dépenses, par l'ordre et pour le service d'un grand roi; mais qu'aussi je ne me flattois nullement de l'espoir de grands gains, et qu'en vérité je me contenterois qu'ils allassent à vingt-cinq pour cent. Il me prit au mot, et si vîte, que je reconnus en même temps que je m'étois trop avancé. Il me dit que *vingt-cinq pour cent étoit un gain trop raisonnable pour me le refuser;* que *je déclarasse donc fidèlement et sur ma foi le prix d'achat de chaque chose*, et qu'*on me le donneroit avec ce profit.* J'eusse bien voulu reculer, appréhendant quelque tromperie; mais je ne voyois pas de lieu pour le faire. Je répondis que si l'on me donnoit des assurances de me tenir parole, je déclarerois le prix d'achat, et avec serment si on le désiroit. Le nazir me dit qu'*il me connoissoit assez pour me croire sans que j'en jurasse*, et que *pour lui il juroit sur Aly* (c'est le grand saint de la secte persane), *sur l'Alcoran, sur Dieu et sur la religion, de me tenir sa parole.* Le chef des orfévres

l'interrompit, en disant que *j'avois fort d'exiger des sermens d'un nazir de Perse.* D'autres seigneurs qui étoient présens, se récrièrent aussi là-dessus. Je répondis que je ne les exigeois nullement, que sa simple parole me suffisoit. Sur cela il me fallut déclarer au vrai le prix d'achat de chaque chose, par un nouveau mémoire. On me conseilloit de n'y être pas si exact; mais j'en rejetai la proposition.

Quand le chef des orfévres et le nazir eurent vu ce nouveau mémoire, ils se récrièrent étrangement sur une partie des articles, et me dirent que je mettois plusieurs bijoux beaucoup plus qu'ils ne valoient. Ce discours me surprit et m'échauffa. Je ne pus m'empêcher de dire que c'étoit avec grand tort qu'on révoquoit mon serment en doute, après avoir juré de me croire sur ma simple parole. Le nazir termina le différend, en disant qu'*il présenteroit requête au roi pour cette affaire*, et en faisant une infinité de protestations, qu'il ne tiendroit point à ses soins que je ne vendisse, mais que je songeasse à baisser le prix de mes bijoux. Je me levai en remerciant fort ce seigneur de ses bontés, et notamment d'avoir été huit heures occupé de mon affaire; ce que je comptois pour une extrême faveur. Il prit goût à ce remercîment, qui étoit exactement

véritable; car il étoit alors plus de cinq heures du soir.

Le 12, le nazir m'envoya quérir de grand matin. J'y fus vîte, croyant que c'étoit pour mes bijoux qu'il me faisoit venir; mais je fus trompé, c'étoit pour voir un diamant brut de soixante-dix carats, que le roi vouloit acheter. Il étoit égrisé, et avoit déjà toute sa forme. Le nazir me dit que le roi voulant acheter ce diamant, lui avoit ordonné de me le montrer, pour savoir s'il ne manquoit rien à l'eau et à la netteté. Je lui dis que je ne me connoissois pas assez en diamans, pour donner mon avis sur une si grande pierre; mais que mon associé étoit un fort habile connoisseur. Il le jugea de la première eau et parfaitement net. Il appartenoit au prévôt des Arméniens de Julfa, qui est le faubourg d'Ispahan, où ils habitent. Le roi l'acheta trois mille cent cinquante tomans comptant; c'est quelque cinquante mille écus. Cette pierre eût valu en Europe, cent mille écus. C'est le plus beau diamant qu'on puisse voir de ce poids.

L'après-midi je retournai chez le nazir. Il me dit qu'*il n'avoit osé parler au roi de mon affaire, parce que le prix que je mettois à mes bijoux étoit excessif.* Il recommença ensuite les mêmes protestations et les mêmes remontrances qu'il m'avoit faites les jours précédens. J'étois indigné

outre mesure d'un tel procédé, qui me paroissoit indigne et bas, au-delà de l'expression. Je n'en tirois pourtant nul mauvais augure, connoissant le génie du pays. Je dis au vazir, pour toute réponse, que j'étois au désespoir qu'il ne voulût croire ni ma parole, ni mon serment. Il s'emporta à ce mot, et demanda brusquement: *est-ce que vous êtes prophète, pour qu'on soit d'obligation de croire votre parole?* Il me prit une si forte envie de rire de cette plaisante répartie, que je ne pus m'en empêcher. Le vazir se retournant vers la compagnie, d'un air irrité, dit en me montrant de la main: *Par Dieu, les Franguis sont tout-à-fait extravagans; ils prétendent que leur parole soit un oracle, comme s'ils n'étoient pas des hommes pécheurs.* Je répondis sans m'effrayer, qu'effectivement nous étions des hommes; mais qu'en nos pays, comme c'étoit une friponnerie de donner de fausses paroles dans le commerce, on ne pouvoit faire un plus grand affront à un négociant que de l'en accuser.

Le 13, je fus de nouveau chez ce seigneur. Il m'avoit ordonné de venir tous les jours le voir; c'est qu'en effet il avoit tous les jours quelque chose à faire avec moi, quelques bijoux à acheter ou à vendre, pour lui et pour ses amis. Il me proposa de troquer tout ce que j'avois apporté contre des diamans ou de la soie. Je le refusai,

en disant qu'étant obligé de passer aux Indes, le pays des diamans et de la soie, l'argent me seroit plus avantageux. J'avois besoin de beaucoup de précautions, pour me donner de garde des piéges du nazir, qui ne manquoit point chaque jour de m'en tendre quelque nouveau. Entre les diamans qu'il m'offroit, il y avoit une pierre de cinquante-six carats, dont le roi avoit fait présent à sa mère, qui en étoit dégoûtée, et la vouloit vendre. On l'estimoit quarante mille écus.

Comme on desservoit le dîner, le prévôt des Arméniens et l'interprète de la compagnie françoise vinrent trouver le nazir. Il dit au prévôt, que *le roi avoit commandé de lui payer son diamant comptant, et de lui donner le calaate* (*khil'at*). On appelle ainsi les habits que le souverain donne, par honneur, aux gens à qui il en veut faire extraordinairement, et il dit à l'interprète, que *le roi avoit commandé de préparer un logement pour l'envoyé de la compagnie; qu'il en pouvoit choisir un lui-même dans le quartier qu'il aimeroit le mieux*, et qu'*on le meubleroit de la garde-robe du roi*. L'interprète répondit que l'envoyé ne souhaitoit que la maison seulement, et qu'il avoit assez de quoi la meubler. Le nazir commanda en même-temps à deux de ses officiers, d'aller avec l'interprète, lui faire ouvrir toutes les maisons du roi, dans le quartier où

l'envoyé désiroit loger. Il choisit celui où demeurent les capucins, afin d'avoir le supérieur de ce couvent, qui étoit son grand conseil, toujours près de lui, pour la règle de sa conduite.

Le roi a plus de trois cents maisons dans Ispahan, qui lui appartiennent en propre, ayant été dévolues à ses prédécesseurs, et à lui par droit de succession, ou par confiscation, ou en paiement. Ces maisons qui sont toutes grandes et belles, comme l'on peut penser, le roi n'ayant rien à démêler avec de petites gens, sont presque toujours vuides, et se détruisent faute d'entretien et de suffisantes réparations. On les donne aux ambassadeurs et aux étrangers de considération qui viennent à Ispahan. Les commissaires des quartiers où elles sont situées, ont les clefs de ces maisons, et sont chargés de les tenir nettes.

Le 13, au point du jour, un orfévre du roi me vint avertir, de la part du chef des orfévres, que le nazir m'enverroit quérir le même jour ou le lendemain, et me rendroit tout ce qu'il avoit marchandé pour le roi et pour lui-même, et pour ses amis; mais que je n'en témoignasse ni surprise, ni déplaisir, et fisse bonne mine, parce que c'étoit une feinte pour me faire baisser les prix, et qu'on ne laisseroit pas passer huit jours sans tout reprendre. Je fis remercier le plus fortement qu'il me fut possible le chef des orfévres, de

l'obligation que je lui avois d'une si particulière faveur ; mais je l'avois encore bien plus grande au nazir, car c'étoit par son mouvement que l'avis m'étoit donné, comme je l'appris dans la suite. C'est là un bon échantillon de la fidélité des ministres d'Etat dans l'Orient. On peut dire, en quelque sens, que tout ce qui se fait dans ces pays-là est une tromperie réciproque.

Sur les dix heures, j'allai chez le nazir, à mon ordinaire. Après le dîner, il me fit asseoir proche de lui, et me dit fort haut, afin que la compagnie qui étoit fort grande, l'entendît : que *le soir précédent, le roi ayant su par sa bouche que je tenois mes bijoux à si haut prix, il s'étoit mis fort en colère, et lui avoit ordonné de me rendre tout ; sur quoi il avoit très-humblement supplié S. M. de daigner considérer que je n'avois apporté cela que par l'ordre du feu roi son père ; que ce grand prince ayant eu tant de bonté pour moi, S. M., qui étoit l'héritière de sa générosité autant que de sa couronne, pouvoit me faire sentir la sienne ;* que *c'étoit bien peu de choses au plus grand roi du monde, d'acheter d'un étranger quelques galanteries, une ou deux mille pistoles au-dessus de leur valeur ;* qu'*il lui avoit représenté de plus qu'il conviendroit bien à S. M. d'en user ainsi, quand ce ne seroit que pour sa gloire,* et qu'*il*

lui avoit allégué plusieurs autres raisons semblables ; mais que *le roi, bien loin de lui accorder la grâce qu'il demandoit pour moi, s'étoit irrité contre lui, et lui avoit défendu de parler davantage de mes affaires ; qu'il étoit marri de ce fâcheux changement,* mais que *j'en étois cause ;* que *ce qu'il pouvoit faire désormais pour moi, étoit d'acheter lui-même mes pierreries, et de me payer partie en argent, partie en marchandises, brocards, turquoises, soie ou diamans, à mon choix. Je vous parle franchement,* me dit-il, *et l'affection que j'ai pour vous est si grande, qu'elle me porte à vous la découvrir ainsi à nud.* On ne peut exprimer avec quel sérieux le nazir disoit tout cela. J'aurois cru faire un crime, en y entendant finesse, s'il ne m'en eût fait avertir lui-même. Je tâchai donc pareillement de bien jouer mon personnage, sur-tout ayant devant les yeux tant de seigneurs, la plupart aussi fins et aussi rusés que le nazir.

Je lui répondis par bien des remercîmens, de s'être exposé au courroux du roi, pour un marchand étranger ; que son affection m'étoit un nouveau motif d'agir rondement avec lui ; mais que je lui protestois d'avoir dit la vérité, et que je tenois le roi un prince trop équitable, pour vouloir que les risques, les peines et les dépenses d'un

d'un voyage de sept ans ne me produisissent que des pertes; qu'en un mot, je ne pouvois donner mes pierreries pour moins que ce qu'il avoit eu la bonté de me promettre; qu'au reste, il lui plût de me permettre de lui dire que le roi les eût prises sans doute, s'il lui eût dit qu'elles étoient à bon marché, comme elles l'étoient en effet. *Comment*, reprit-il, en élevant sa voix, *pouvois-je faire moins? Dois-je mentir au roi pour vous obliger, et mangerai-je son sel en perfide serviteur? De plus, n'ai-je point une tête à perdre? Et si je n'avertis S. M. de la cherté des choses, peut-il manquer qu'il ne le sache, et qu'en venant à le savoir, il ne me l'envoie ôter de dessus les épaules?* Je fus deux heures vis-à-vis de ce ministre, à pousser la contestation sans aucun succès, et je m'étonnois qu'un si grand ministre, ayant tant d'affaires à traiter, et de si importantes, eût tant de temps de reste pour jouer un personnage si peu sortable à sa dignité; mais tout est geste et fiction, à force d'art et de finesses, dans ces cours orientales, comme je l'ai souvent observé.

Ce même jour, un ambassadeur de Moscovie fit son entrée à Ispahan. Tout le monde jugeoit, à voir son train, que ce n'étoit qu'un pur marchand, qui venoit principalement pour acheter et pour vendre, comme il vient souvent de

Moscovie, de Tartarie et de divers autres pays voisins, de grands marchands revêtus du caractère d'ambassadeurs, pour être francs de droits, pour aller avec plus de sûreté et de facilité, et pour faire leur commerce plus avantageusement; mais on découvrit des choses dans la suite, qui firent juger que celui-ci étoit venu négocier aussi des affaires d'Etat. Il avoit pour environ deux cent cinquante mille écus de marchandises, consistant en draps, en laiton, en vif-argent, en or monnoyé et en fourrures. Tout son train consistoit en neuf misérables Moscovites de si mauvaise mine, et si pauvrement vêtus, qu'on les eût pris pour des gueux de l'hôpital. Le prétexte de sa venue étoit de rendre une lettre de civilité du grand-duc au roi de Perse, en donnant avis que le czar lui devoit envoyer en peu de temps un ambassadeur extraordinaire. Ces sortes de marchands ambassadeurs sont traités et considérés comme tous les autres ambassadeurs, sans distinction; leurs marchandises passent pour leur bagage. On les défraie, on les loge, et on les conduit en venant et en retournant, aux dépens du public; mais il faut qu'ils fassent en récompense, tant au roi et à ses ministres, que par-tout où ils passent, des présens qui soient à-peu-près aussi considérables que leur dépense. Le maître des cérémonies alla, par ordre du roi, recevoir cet ambassadeur

moscovite, à la tête de cinquante cavaliers fort lestes, la plupart gens de la cour. Le prévôt des Arméniens de Julfa y étoit aussi, suivi de sept ou huit des principaux marchands de sa nation. On le logea dans leur quartier, dans une maison qu'on avoit meublée exprès. Il y fut traité trois jours par le roi, et au bout de ce temps, on lui ordonna soixante abassis par jour pour son entretenement; ce qui fait dix-huit écus de notre monnoie.

Le 14, le roi fit donner deux cents bastonnades sur le derrière au capitaine de la porte du haram; c'est cette partie du palais royal où demeurent les femmes, que les Turcs appellent le *sérail*, et dont l'accès est interdit à tout autre homme qu'au souverain. Ce capitaine, homme déjà d'âge, de qualité et de réputation, étoit ainsi traité pour avoir souffert que quelques valets des eunuques, qui en ont la garde, approchassent jusqu'à la vue de la troisième porte, jusqu'où l'on ne permet à nul homme d'approcher. La première porte du sérail est gardée par des huissiers du roi; quiconque a affaire au palais, et les gens de qualité y passent librement. La seconde porte est gardée par le capitaine de la porte, avec plusieurs domestiques et plusieurs gardes, et il n'y a que les officiers de la maison du roi qui y puissent passer, à moins d'être mandés exprès. La troisième est

gardée par des eunuques, et de celle-ci il n'est pas permis d'en approcher à vue. Véritablement il faut être tout dessus pour la voir; car elle est recognée dans un détour fait exprès, afin qu'on ne puisse la découvrir.

Le même jour, le premier ministre ayant fait savoir au roi, que de jeunes seigneurs s'étant enivrés, avoient fait du désordre proche du palais royal, il fit enjoindre à tous soldats et officiers d'ouvrir le ventre sur-le-champ à tout homme qu'ils trouveroient ivres dans les rues, excepté ceux qui auroient une permission de boire du vin, scellée du petit sceau. Le roi en fit donner aussitôt à tous les grands qui avoient accoutumé d'être de ses débauches.

On dit en Perse, *ouvrir le ventre*, comme on dit chez nous *pendre* ou *couper la tête*, parce que le plus commun genre de supplice est d'ouvrir le ventre; ce qu'on fait en enfonçant un large poignard dans le ventre, au côté gauche, et le tirant en rond jusqu'au dos, supplice qui n'est pas si subit que la décollation.

Le 15, ayant dîné chez le nazir, comme à l'ordinaire, avec plusieurs gens de qualité, il se fit apporter tout ce qu'il avoit de pierreries à moi, et me fit asseoir proche de lui, puis me dit: *Voilà votre marchandise; si vous voulez la vendre, mettez-y un prix raisonnable; tout ce*

que le roi a mis à part, a été estimé mille quatre-vingt-sept tomans seulement, encore vous a-t-on fait faveur à l'estimation. Si vous voulez le donner pour onze cents (c'est quelque cinquante mille livres), *je présenterai requête au roi pour la lui faire prendre à ce prix; vous baiserez ses pieds sacrés, vous aurez un habit royal, un cheval, et des passeports pour voyager et pour trafiquer dans tout l'empire, sans payer ni douanes, ni droits, sinon emportez-la; mais songez bien à la résolution que vous allez prendre, car la chose le mérite. Si vous suivez mon conseil, vous ne balancerez point à la donner.* Toute la compagnie prit aussi-tôt la parole, et me dit que je devois contenter le roi et le nazir, et qu'en d'autres affaires, je pourrois gagner davantage. Il eût fallu bien de pareils discours pour m'émouvoir. Je répondis que le nazir m'ayant obligé de donner mes bijoux à vingt-cinq pour cent de profit au-delà de ce qu'ils me coûtoient, en quoi je souffrois déjà beaucoup de perte, considérant les frais d'un si long voyage, et m'ayant engagé là-dessus la parole du roi, j'espérois qu'on me la tiendroit. Que le roi et le nazir pouvoient faire de moi et de tout ce que j'avois, ce qu'il leur plairoit; mais que je ne pouvois me relâcher au-dessous de l'accord. Le nazir, qui n'avoit pour but, avec tous ces gestes, que d'imposer aux

gens qui étoient autour de lui, et par leur moyen à la cour, et particulièrement à son maître, s'emporta contre ma réponse, jusqu'à me dire des injures ; que j'étois indigne des bontés qu'il avoit eues pour moi, et du bien qu'il avoit pensé de me faire. Mais voyant que sur quelque ton qu'il le prît, il ne gagnoit pas davantage, il me dit de tout emporter, et en même-temps il se mit à déchirer les mémoires, avec un dépit si apparent, si trompeur, si bien imité, que j'avois toutes les peines du monde de m'empêcher de rire. Je repris mes bijoux, je les mis dans une cassette que je fis emporter, et puis je me mis à remercier ce seigneur de ses bontés, dans l'application qu'il avoit eue à mon affaire, et à lui faire plusieurs discours propres pour ceux qui nous écoutoient, après lesquels il me donna congé.

Comme j'allois sortir, le mehemandar-bachi, qui est l'introducteur des ambassadeurs, entra. Le nazir lui dit, qu'il l'avoit envoyé quérir pour lui faire savoir les volontés du roi, sur le sujet de l'envoyé de la compagnie françoise, qui étoient qu'il l'allât prendre le 18, sur les neuf heures du matin, au lieu où il étoit, hors de la ville; et qu'il l'amenât à la maison qu'on lui avoit préparée, en se faisant accompagner d'une cinquantaine de cavaliers, du prévôt des Arméniens, et de

sept ou huit des principaux marchands de la nation.

Le même jour, le clergé de Julfa, ce grand faubourg d'Ispahan, la demeure de tous les chrétiens arméniens, qui est de l'autre côté du fleuve au midi, alla, le patriarche en tête, présenter requête au premier ministre, pour être déchargé de l'impôt mis sur les églises de ce lieu-là. Ils espéroient que ce ministre feroit répondre favorablement à leur requête, mais ils furent trompés. Il leur dit qu'il falloit qu'ils payassent l'impôt dont leurs églises avoient été chargées, ou qu'ils les abattissent. Il est de six mille écus par an pour dix églises. Le grand-visir à présent dans le ministère le fit imposer il y a deux ans.

Le 18, l'envoyé de la compagnie françoise fit son entrée. Son train consistoit en douze gardes avec leur capitaine, vêtus d'une livrée, et six officiers. Ce qui rehaussoit son train, étoient plusieurs valets de pied, gens du pays, fort bien couverts. L'introducteur des ambassadeurs l'alla prendre, accompagné de vingt cavaliers persans, du prévôt de Julfa, et des principaux marchands arméniens. Tous les François d'Ispahan, et beaucoup d'autres étrangers, lui firent cortége jusque dans l'hôtel qui lui avoit été préparé, où il fut traité trois jours durant par les officiers du roi. Ils servirent le dîner en cette manière. On étendit devant toute l'assemblée des nappes de brocard

d'or, et on mit dessus, tout du long, du pain de trois ou quatre sortes, fort bon et fort bien fait. On apporta aussi-tôt onze grands bassins de cette sorte de mets qu'on appelle du *pîlo*, qui est du riz cuit avec de la viande. Il y en avoit de toutes couleurs et de toute sorte de goûts, au sucre, au jus de grenade, au jus de citron, au safran. Chaque plat pesoit plus de quatre-vingts livres, et eût seul suffi à rassasier toute l'assemblée. Dans les quatre premiers, il y avoit douze poulardes en chacun. Dans les quatre suivans un agneau en chacun. Dans les autres, il n'y avoit que du mouton. Avec ces bassins, on servit quatre marmites plattes, si grandes et si pesantes, qu'il falloit aider à décharger ceux qui les portoient. L'une étoit pleine d'œufs farcis, une autre de potage aux herbes, une autre étoit remplie d'herbages et de viande hachée, la dernière l'étoit de poisson frit. Tout cela étant sur la table, on mit devant chacun une grande écuelle, haute quatre fois comme les nôtres, remplie de sôrbet aigre-doux, et une assiette de salades d'hiver et d'été, et puis des écuyers tranchans se mirent à servir de chaque plat dans des assiettes de porcelaine, à tous les conviés. Nous, François, habitués en Perse, fîmes bonne chère à ce festin; mais les nouveaux venus se repurent d'admiration de la magnificence du service, qui étoit tout d'or fin, et qui sûrement valoit plus d'un million.

L'introducteur des ambassadeurs ne voulut ni manger, ni boire, et répondit toujours aux diverses instances qu'on lui en fit, qu'étant là seulement pour prendre garde qu'il ne manquât rien à l'envoyé, il n'étoit pas séant qu'il mangeât. Après le dîner, ce seigneur m'entretint de mes affaires, et me dit au bout d'un entretien assez long, qu'*avec l'aide de Dieu, j'aurois à la fin satisfaction de la cour.* Il se retira dès que les écuyers de cuisine eurent remporté toute la vaisselle, suppliant fort l'envoyé de lui faire savoir tous ses besoins, afin de les lui procurer promptement. Il lui présenta aussi un mehemandar ou *garde-hôte*, et lui dit qu'il le lui bailloit de la part du roi, afin de le servir en tout ce qu'il lui commanderoit.

Le 21, la nuit, le roi étant en débauche, et ivre autant qu'on le peut être, fit présenter du vin au grand-visir Cheic-ali-can. Ce ministre le refusa, comme il avoit toujours fait, au péril de sa fortune, et même de sa vie. Le roi voyant sa fermeté, dit à l'échanson de lui jeter le vin au nez: cela fut fait aussi-tôt qu'il fut dit. Le roi s'étant levé en même-temps, alla tout contre ce ministre, et l'envisageant d'un air moqueur, lui dit: *Grand visir, je ne puis souffrir davantage que tu gardes ici toi sens rassis, tandis que nous sommes tous ivres. Un homme ivre et un homme*

qui ne boit point, passent mal leur temps ensemble; si tu veux te divertir avec nous, et nous faire trouver du plaisir avec toi, il faut que tu boives autant que nous avons fait. Cheic-ali-can se jeta aux pieds du roi, entendant cet ordre. Le prince voyant qu'il se vouloit excuser sur la religion, lui dit : *ce n'est pas de vin que j'entends que tu t'enivres, bois du coquenar.* C'est une infusion de suc de pavot beaucoup plus enivrante et entêtante que le vin. Ce ministre ne put s'en défendre. Il en but plusieurs coups, et fut bientôt ivre et abattu. Il se laissa tomber sur des carreaux. Le roi éclata de joie de le voir en cet état, et, durant deux heures, ne fit qu'en rire et en railler avec ses favoris aussi ivres que lui. Il commanda ensuite à l'un d'eux d'apporter une tasse de vin à ce ministre, s'imaginant qu'il le boiroit, sans savoir ce que c'étoit. On le leva sur son séant; mais il ne se remuoit non plus qu'un mort. Le roi, toujours riant, lui crioit : *grand-visir, voilà ce qui te fera revenir.* Ce ministre apprenant le lendemain les indignités que son maître lui avoit faites, et l'état abominable dans lequel il avoit été forcé de se jeter, ne voulut voir personne, et se tint caché tout le jour à digérer sa confusion et son ennui. Le roi, qui le sut, lui envoya un habit royal, et lui fit commander de venir au palais à l'accoutumée.

Le même jour, l'introducteur des ambassadeurs alla voir l'envoyé de la compagnie françoise, pour lui offrir, de la part du roi, l'entretien accoutumé, durant son séjour à Ispahan, c'est-à-dire tout ce qu'il faut pour entretenir leur table et leur écurie. On en use ainsi avec tous les ambassadeurs et les envoyés, et il est à leur liberté de se faire donner leur subsistance, ou apprêtée dans la cuisine du roi, ou crue et en denrées, ou la valeur en argent. L'envoyé remercia le roi de cette offre, comme tous les Européens ont coutume de faire, par un esprit de générosité à la manière de leur pays. C'étoit sur ce modèle que l'envoyé se régloit.

Le 23, le nazir lui envoya, de la part du roi, une assignation, pour recevoir des pourvoyeurs du roi, en une ou plusieurs fois, à sa volonté, les denrées suivantes :

Soixante quintaux de riz,
Soixante quintaux de farine,
Douze quintaux de beurre,
Vingt moutons,
Deux cents volailles,
Mille œufs,
Six vingt quintaux de bois,
Soixante quintaux d'orge,
Quatre cents sacs de paille broyée.

Pour peu qu'on ait lu des relations d'Orient,

on sait que la paille broyée et l'orge y sont la nourriture ordinaire des chevaux, comme dans l'Europe l'avoine et le foin, et aussi que toutes les denrées se comptent au poids, non à la mesure. L'envoyé fut obligé d'accepter ce présent, qui valoit environ cent louis d'or. Les pourvoyeurs demandèrent à ses gens s'il en aimoit mieux la valeur en argent. Il leur avoit commandé de prendre les denrées même; une partie fut donnée aux capucins.

Le 24, le nazir m'envoya dire par un domestique, de venir chez lui, et d'apporter toutes les pierreries qu'il m'avoit rendues. Je fis semblant de n'entendre pas bien l'ordre. Je fus à son hôtel. Il étoit chez le roi, d'où étant revenu à midi, il me fit asseoir assez proche de sa personne, et me fit dîner avec lui. Il me demanda après, où étoit ce qu'il m'avoit rendu? Je répondis qu'il étoit dans mon logis. Il se tourna sans me rien dire davantage, et se mit à parler d'autres affaires avec des personnes qui étoient autour de lui. Au bout d'un quart-d'heure, il se retourna négligemment vers moi, et comme sans dessein, et arrêtant ses yeux sur les miens, il me demanda si j'étois revenu. Je ne voulus pas le contraindre à plus d'explication. Je me levai, et j'allai en hâte quérir tout ce que je savois qu'il vouloit avoir. Il le reçut, et après m'avoir laissé plus d'une heure à

attendre, il me dit de revenir le lendemain, et qu'il penseroit à moi.

Le 28, étant à la cour, j'appris que le grand-visir y avoit reçu du roi, le soir précédent, un affront encore plus rude que tous les autres. C'étoit dans le vin, comme à l'ordinaire. On a observé que ce ministre est tout blanc et fort vénérable. Il porte la moustache courte, et le poil des joues et du menton assez long, parce qu'il fait profession d'une étroite observance de la religion mahométane, qui enseigne que la bienséance est d'en user ainsi; mais les Persans originaires de Géorgie, sur-tout les gens de cour et les gens d'épée, portent, au contraire, le poil des joues et du menton fort court, et la moustache si longue, qu'ils pourroient, pour la plupart, la retrousser sur l'oreille. Le roi ne voyant que son premier ministre suivre une autre mode, les fumées du vin lui troublant l'esprit, il commanda de lui faire la barbe à la mode de la cour. Le valet-de-chambre qui rase le roi, se mit en devoir d'exécuter ce bizarre commandement; le grand-visir lui dit tout bas de ne pas couper le poil si proche de la peau, qu'on pût la voir. Le barbier fut assez malheureux et assez mal avisé pour lui obéir. Il lui en coûta le poing. Le roi le lui fit couper sur-le-champ, parce qu'il n'avoit pas exécuté son commandement avec assez d'exactitude. Il lui en

pensa même coûter la vie. Le premier ministre fut percé jusqu'au fond du cœur d'un affront si sanglant. Il se troubla et ne put se posséder. La patience et la retenue lui échappèrent. Il sortit de devant le roi, sans en demander congé, comme c'est la coutume, et se retira chez lui, accablé du plus cuisant ennui qu'il pût ressentir, à ce qu'il témoigna à ses amis.

Le roi, revenu à lui, le lendemain matin, ne voyant point ce ministre venir à l'heure accoutumée, jugea d'abord quelle en étoit la cause. Il se souvenoit de l'injure qu'il lui avoit faite. Il l'envoya quérir. Le premier ministre n'avoit pas encore digéré l'amertume de cette insulte. Il répondit à l'officier qui faisoit le message, qui étoit un homme de qualité : *Il vaudroit bien mieux que le roi envoyât quérir ma tête que ma personne, non que je sois las de souffrir, mais parce que les affronts qu'il me fait, rejaillissent sur S. M. même, et la déshonorent; et c'est proprement cette honte-là que je ressens, et qui me perce le cœur. Sa gloire, pour laquelle seule j'ai du ressentiment, m'intéresse contre moi-même, et je me hais parce que S. M. m'outrage, et que je suis l'occasion que ses sujets, ses voisins et les étrangers, chez qui les continuels opprobres qu'elle me fait sont publics, ont moins de vénération et de respect pour sa personne,*

que je ne le voudrois. Ces égards, Seigneur, m'ont rendu la vie pesante et ennuyeuse, et si le roi me l'envoyoit ôter, j'en bénirois l'ordre et le moment. Tout ce discours fut rapporté au roi, mot à mot. Il en considéra le bon sens et la vérité, et ayant envoyé une seconde fois quérir ce ministre, il lui tendit la main, et lui promit de réparer les injures qu'il avoit faites à sa dignité, en offensant sa personne. Le ministre, ménageant ce bon moment, se jeta aux pieds du roi, et encore ému de la grande agitation qu'il venoit de ressentir, lui dit qu'*il étoit son esclave et sa créature, et si pleinement dévoué à S. M., qu'il ne pouvoit, sans un déplaisir mortel, voir qu'il outrageât sa propre gloire, ruinât sa santé, et risquât sa vie dans les excès du vin, comme il faisoit continuellement.* Il poussa le discours avec tant de force et de tendresse, que le roi lui promit avec serment de ne boire plus comme auparavant.

Le 1.er août, les agens de la compagnie hollandoise obtinrent d'être déchargés de la moitié de la soie qu'elle est obligée, par contrat, de prendre du roi, tous les ans. Pour mieux faire entendre en quoi consiste ce contrat, je ferai, en peu de mots, la relation de l'établissement de cette compagnie en Perse.

Ceux qui ont lu l'histoire des derniers siècles,

savent les grandes vues sur lesquelles les illustres princes d'Orange portèrent les Hollandois à aller aux Indes, dont la principale étoit de combattre les Espagnols dans la source de leur puissance, afin de leur enlever ces immenses richesses, par le moyen desquelles ils accabloient les Provinces-Unies, et y renvoyoient tous les ans contre elles de nouvelles forces. L'entreprise étoit glorieuse, sage et utile, s'il y en eût jamais. Elle fit bien voir que l'argent est le nerf de la guerre; car dès que l'Espagne se vit attaquée dans ces pays-là où elle n'entretenoit ni armées, ni flottes, ne s'imaginant pas d'y être jamais assaillie, elle se confondit, et ses forces se diminuèrent. Les grands avantages qu'il y a au négoce des Indes attachèrent extrêmement les Hollandois à cette entreprise. Ce peuple, naturellement fin et intelligent, né pour le commerce, et qui a les plus favorables dispositions pour le trafic, considérant les grands profits qu'il tireroit des Indes, en s'y établissant, ou par des contrats, ou par des conquêtes, y mit tous ses soins, et y fit tous ses efforts. On peut dire qu'ils y ont réussi au-delà de leur attente; car apparemment ils ne s'imaginoient pas au commencement, ni même durant plusieurs années, de devenir les maîtres de ce que les Indes orientales ont de meilleur. C'est ce qui fit qu'ils ne formèrent pas d'abord une compagnie. Ils

laissèrent faire de leur mieux tous les particuliers qui voulurent y envoyer des vaisseaux; mais lorsqu'ils eurent bien connu le commerce du pays, et qu'ils se virent en train de prendre racine aux Indes, ils s'unirent ensemble, et formèrent ce corps de marchands associés, qui a été nommé *la compagnie des Indes orientales*. Elle s'établit en Perse, l'an 1623, et durant plusieurs années son commerce n'étoit, pour la plupart, qu'un troc avec le roi. La compagnie déchargeoit ses vaisseaux dans les magasins du roi, qui prenoit la plus grande partie des marchandises, et leur donnoit en paiement des denrées du pays, comme, entr'autres, des laines, des tapis, des soies et des brocards. Cette permutation devint fort onéreuse aux Hollandois. On alloit toujours baissant le prix de leurs marchandises, et haussant celles du roi. On leur en donnoit de mauvaise qualité, et d'ordinaire plus de celles-là. Enfin, comme c'étoit tous les ans quelque nouvelle avanie, ils envoyèrent, l'an 1652, un de leurs conseillers des Indes, nommé Cuneus, en ambassade en Perse, avec de beaux présens pour le roi et pour les ministres. Le grand-visir eut, entr'autres choses, onze cents ducats d'or, plusieurs raretés, et plusieurs étoffes d'Europe. Cet ambassadeur, cependant, fit un traité désavantageux pour sa compagnie. Il contenoit que les

Hollandois auroient tous les ans pour un million de marchandises franches de droits, en quelque lieu du royaume qu'ils voulussent les transporter; mais que s'ils en apportoient davantage, ils en paieroient les droits accoutumés, et qu'à l'encontre ils seroient obligés de prendre du roi, tous les ans, six cents balles de soie crue, du poids de deux cent seize livres chacune, à vingt-quatre tomans, qui font quelque onze cents livres la balle, et le tout environ six cent cinquante mille livres. C'est là le traité de commerce qu'il y a entre le roi de Perse et la compagnie hollandoise; traité dont cette compagnie s'est toujours plainte comme dommageable et onéreux, parce que la soie qu'ils reçoivent, ne vaut pas sur le lieu la moitié de ce qu'ils la paient. De leur côté, ils rendent tant qu'ils peuvent la pareille au Persan, apportant souvent pour plus de deux millions de marchandises, qu'ils font passer pour n'en valoir qu'un. Ils gagnent les officiers à force de présens, afin de faire passer du clou de girofle pour du poivre, des toiles fines pour des grosses, et deux balles pour une. Cela n'est pas difficile en Perse, où la friponnerie est un mal commun. La compagnie envoya, l'an 1666, un autre ambassadeur en Perse, nommé Lairesse. Il n'avoit point d'autre commission que d'assurer le roi des respects de la compagnie, lui demander la

continuation de sa bienveillance, et se plaindre du gouverneur de la province de Perse, qui faisoit beaucoup de méchans tours à ses commis et à leurs voituriers. Le général de Batavia chargea le directeur, qui étoit à Bander-abassi, de dresser les instructions de l'ambassadeur. Cela fut exécuté ; les présens qu'il fit au roi et aux ministres, valoient environ dix mille écus. Ils consistoient en deux éléphans, en oiseaux rares, en draps, en brocards, en porcelaines, en bijouteries, en cabinets du Japon, et en or monnoyé, un peu de chaque sorte. Cet ambassadeur fut reçu, traité et expédié parfaitement bien.

Le feu roi qui vivoit encore, ne pouvoit concevoir qu'une compagnie de négocians lui envoyât un ambassadeur avec des présens si considérables, sans quelque dessein particulier. Il s'informa plusieurs fois quelles demandes l'ambassadeur avoit à faire, et pourquoi il étoit venu. Quand il reconnut qu'en effet c'étoit seulement pour lui témoigner le respect et la reconnoissance de ses maîtres, ce généreux prince y prit tant de goût, que si l'ambassadeur avoit eu tout l'esprit et toute la hardiesse qu'un tel emploi demande, il auroit pu, dans ce bon moment, obtenir de très-considérables avantages pour ses maîtres. Il fut expédié vîte et avec beaucoup d'honneur, et eut, outre les présens ordinaires d'habits et d'étoffes, un

cheval, et une épée de turquoises, de la valeur de quatre cents pistoles.

Pour revenir présentement au sujet de cette digression, les Hollandois de Perse, considérant, l'an 1675, qu'il ne leur étoit point venu de navires depuis deux ans, à cause de la guerre, et craignant qu'il n'en vînt point non plus cette année-ci, crurent qu'ils ne se devoient point tant charger de soie, mais garder, au contraire, le plus d'argent comptant qu'ils pourroient. Ils représentèrent donc aux ministres, qu'ils ne pouvoient prendre de soie cette année, et qu'ils n'y étoient pas obligés, parce que le traité portoit qu'ils en prendroient six cents balles, à l'encontre d'un million de marchandises qu'ils apporteroient franches de douanes; qu'il étoit clair là-dessus, que n'ayant point reçu de marchandises, ils ne devoient point prendre de soie. Ils disoient de plus qu'ils ne le pouvoient faire, n'ayant pas de quoi la payer. Après bien des contestations, on convint qu'ils n'en prendroient que trois cents balles.

Le 7, étant tombé malade, le nazir me fit l'honneur de m'envoyer visiter par un secrétaire, qui me dit fort civilement, de sa part, que si je désirois d'être vu des médecins du roi, il m'enverroit celui que je voudrois; il ajouta que son maître lui avoit particulièrement commandé de

me dire d'envoyer prendre à son hôtel toutes les choses dont j'aurois besoin.

Les jours suivans, j'eus l'honneur d'être visité de plusieurs personnes de marque, et, entr'autres, d'un des frères du grand-maître, de celui du gouverneur de Candahar, et du chef de l'arsenal d'Ispahan. Celui-ci, voyant que je buvois de l'eau de saule, m'en envoya un flacon, qui tenoit environ vingt pintes.

Le 13, il arriva deux courriers l'un sur l'autre, avec de méchantes nouvelles, savoir, que les deux tiers de Metched, capitale du Corassan, qui est la Choromithrene (*), la moitié de Nichapour, autre grande ville de la même province, et une petite ville proche de Nichapour, avoient été

(*) Ou *Mechehed Mouqeddès*, Mechehed-la-Sainte. Cette ville dont le nom même signifie *lieu du martyre*, fut ainsi appelée, parce qu'elle renferme le tombeau de l'imâm A'ly, fils de Moûça, et surnommé Rizâ, *le favori de Dieu*. Cet imâm, le huitième des douze, pour lesquels les Persans ont une vénération toute particulière, fut empoisonné par ordre du khalyfe âl-Mâmoûn, à qui il causoit de vives inquiétudes, en 203 de l'hégire (818 de J.-C.). Les Persans qui le révèrent comme un martyr, l'inhumèrent à quatre farsangs (six à sept lieues) de la ville de Thoûs, alors capitale du Khorâçân. Le concours des dévots auprès de ce tombeau, y attira bientôt de nombreux habitans; la ville de Thoûs fut insensiblement abandonnée, et Mechehed lui a succédé; c'est maintenant la capitale du Khorâçân. Il seroit donc fort difficile d'établir son identité avec la Choromithrène que Ptolémée place en Médie. A'bdoûl-Kérym, qui visita cette ville en 1741, nous en a donné une description

renversées par un tremblement de terre. Ce qui touchoit le plus les Persans, et particulièrement les dévots, étoit le dommage arrivé à la mosquée de Metched, dans laquelle est le tombeau d'Imam Reza, mosquée magnifique et fameuse dans tout l'Orient. Le dôme en étoit tout abattu; mais le reste de l'édifice restoit, dit-on, assez entier. Le roi envoya aussi-tôt en poste une personne de qualité, pour reconnoître plus exactement le dommage. Il fit partir peu après deux autres seigneurs, pour porter ses ordres aux officiers de la province, dans une si grande calamité.

Le 15, l'introducteur des ambassadeurs et le receveur des présens qu'on fait au roi, se rendirent au logis de l'envoyé de la compagnie françoise. Le premier, pour s'enquérir à fond, de la part du premier ministre, du sujet de sa venue, et des demandes qu'il étoit chargé de faire. Le second, pour voir les présens qu'il avoit apportés pour le roi, les reconnoître, et en faire l'inventaire. Le receveur des présens s'appelle *peskis nuviez* (*).

Le 16, il arriva un envoyé du bassa de Basra,

---

curieuse et détaillée. Il nous apprend que Nâdir Châh y avoit fait construire un mausolée, qui donna lieu à une anecdote assez piquante, mais trop longue pour trouver place ici. *Voyage de l'Inde à la Mekke*, par A'bdoûl-Kérym, pages 48, 70-74. (L-s.)

(*) *Peïoh keoh néwys*, écrivain des présens. (L-s.)

sous le titre de *salem chaoux* (1), c'est-à-dire *héraut de paix*, ou pour traduire plus juste, *huissier de paix*, avec un Arabe de qualité, nommé *Mirhagez*, c'est-à-dire, selon le sens du mot, *prince des sanctifiés*. (2). On donne ce nom aux chefs de ces grandes caravanes de pélerins qui vont à la Mecque, ville de l'Arabie Pétrée, qui, avec les pays d'alentour, à vingt lieues de distance, fait la Terre-Sainte des Mahométans. Le dessein de ces envoyés étoit de supplier le roi de lever une défense qu'il avoit fait publier d'aller à la Mecque, par la voie de Basra. C'étoit à cause des vexations et des avanies que les Arabes faisoient aux pélerins persans, sur cette route-là. Le bassa de Basra et ce Mirhagez souffroient beaucoup de cette défense, les péages que les pélerins ont coutume de payer étant fort grands, et le nombre des pélerins allant quelquefois à dix mille personnes, chaque année. Les lettres du bassa portoient qu'il avoit fait châtier exemplairement ceux qui avoient molesté les Persans, et qu'il avoit mis si bon ordre pour les bien traiter à l'avenir, qu'ils en seroient très-satisfaits. Mirhagez venoit lui-même confirmer ces assurances,

(1) *Salem tchâoùch*; le premier de ces mots est arabe, le second est turk. (L-s.)

(2) Lisez *Myr hhâdjy*, chef des pélerins qui vont à la Mekke. (L-s.)

enrôler les pélerins, et traiter avec eux de tous les droits qu'ils paieroient, de Basra à la Mecque, à aller et à revenir. En effet, dès qu'il eut obtenu ce qu'il demandoit, il fit dresser un grand pavillon dans le vieux marché de la ville, et fit publier que toutes les personnes, d'un et d'autre sexe, qui voudroient faire le pélerinage, vinssent se faire enrôler, et qu'il traiteroit avec chacun à un prix fort honnête.

Le 18, me trouvant en bonne santé, grâces à Dieu, je montai à cheval, et allai remercier le nazir, de la bonté qu'il avoit eue pour moi. J'eus sept accès de fièvre, trois fort violens, quatre assez doux. Je n'usai de nuls autres médicamens, que de deux légères médecines, et de deux remèdes. On me faisoit faire une si grande diète, qu'en vingt-quatre heures je ne prenois que trois ou quatre onces de riz cuit dans du lait d'amende. On me laissoit boire à discrétion, et je buvois furieusement. Mon breuvage étoit d'eau d'orge et d'eau de saule mêlées ensemble.

J'attribuai ma guérison à l'eau de saule, car elle est extrêmement rafraîchissante et fort agréable à boire. On l'appelle *arac bid; bid* veut dire *saule*, *arac* signifie *une liqueur extraite par l'alambic* (*), et c'est le nom qu'on donne

(*) *A'raq-byd.* Le mot *a'raq* désigne plus exactement une liqueur obtenue par la pression; ce mot, dans son acception

ordinairement en Perse à l'eau-de-vie et à tous les autres extraits. On fait boire en Perse de cette eau de saule, ou pure, ou mêlée d'eau commune, dans toutes les fièvres. Les Européens entendus à la médecine, qui connoissent le tempérament de ce pays-là, disent que c'est un excellent remède pour les guérir.

Environ ce temps-là, on eut nouvelles de l'arrivée des Portugais dans le sein Persique, avec une flotte, mais qui n'étoit composée que de petits vaisseaux. Ils faisoient courir le bruit qu'ils étoient venus pour aller assiéger Mascate, ville de l'Arabie, proche d'Ormus, avec laquelle ils sont depuis long-temps en une guerre, qu'on peut dire qui se fait des deux côtés de Turc à More; mais il s'en falloit beaucoup que leur flotte ne fût capable de former un tel siége. Tout ce qu'ils firent, fut de croiser sur les barques et les autres petits bâtimens arabes, dont on dit qu'ils firent pour quelque quarante mille livres de prises. Ils vinrent ensuite au port de Congue, et y eurent plusieurs démêlés avec les Persans, pour des vaisseaux arabes qui étoient dans ce port. Ils y prirent le présent qu'on a accoutumé de leur faire tous les ans, pour le droit qu'ils ont sur la moitié de la douane de ce port. Ils allèrent de-là

primitive, signifie proprement la sueur. En outre, c'est le nom que les Indiens donnent à la liqueur qu'ils tirent du riz. (L-s.)

à Bahrin, île célèbre du golfe Persique, pour la pêche des perles qui s'y fait. Cette pêche étoit autrefois entre les mains des Portugais, qui ont pour cela de vieilles prétentions sur tous ceux qui y pêchent. Ils en tirèrent un petit présent, et reprirent ensuite la route de Goa. On faisoit courir le bruit qu'ils vouloient aussi aller à Basra, où ils ont de pareilles prétentions, et de même date, mais ils n'en firent rien; ils savent que pour tirer de-là quelque chose, il faut bien du courage et plus de forces qu'ils n'en ont.

Les Portugais ont été durant quelque cent ans les maîtres de presque toutes les Indes. Ils possédoient, non-seulement tout ce que possèdent les divers peuples de l'Europe, qui, pour la sûreté de leur commerce, ont fait des conquêtes en ces vastes pays, mais encore plusieurs îles, plusieurs côtes de mer, beaucoup de villes et beaucoup de forteresses, qui ont été reprises par les anciens possesseurs. Les îles d'Ormus, de Kichmiche, de l'Arecque et de Bahrin. La côte persane du golfe, les ports et les forteresses d'Abas et de Congue, sur cette côte-là, sont des biens qu'ils avoient et qu'ils ont perdus; et quoiqu'ils n'eussent d'autre droit dessus que celui de conquête et de possession, toutefois ils maintiennent toujours ce droit, et ils le font valoir dans les occasions. Ce fut entre l'an 10 et

l'an 25 du siècle passé qu'ils perdirent les îles et les ports que l'on vient de nommer; et comme ils conservèrent long-temps après Mascate, ville maritime de l'Arabie, à quarante lieues d'Ormus, et que pour la conserver, ils avoient un fort grand besoin du commerce de la Perse, ils firent un accord avec le roi, cette année-là (1625), au moyen duquel ils lui remirent tout ce qu'ils tenoient encore sur la côte de son royaume, à condition d'avoir le droit de la pêche des perles qui se fait à Bahrin, et la moitié de la douane de Bander-congue, qui est un port à trois journées de chemin d'Ormus. Les Persans, en accordant de si avantageuses conditions aux Portugais, les ménageoient par politique, pour en tirer du secours dans le besoin, contre les Anglois et les Hollandois, s'ils venoient à se brouiller ensemble. Cet accord a été tenu tant que les Portugais ont gardé Mascate; mais dès qu'ils l'eurent perdu, ce qui arriva l'an 1649, les Persans ne leur tinrent plus rien de bonne foi. Ils les frustroient de presque tous leurs droits, et ne leur donnoient que ce qu'ils vouloient, qui souvent n'alloit pas à cinq mille écus l'an, de plus de soixante mille qu'il leur devoit être fait bon. Enfin, ces dernières années, le vice-roi de Goa ayant envoyé un ambassadeur à la cour de Perse, il fut convenu que l'on paieroit aux Portugais, quinze mille écus

par an dans le port de Congue, et que moyennant cette somme, ils renonceroient à toutes prétentions sur la côte de Perse. Cependant, comme le point de la pêche des perles n'est point mentionné dans ce traité, les Portugais prétendent toujours en être les seigneurs, et que les pêcheurs sont obligés de prendre leurs passeports, lesquels ils font payer environ une pistole la pièce; mais fort peu de barques en prennent. On compte qu'il y en a environ mille d'entretenues à cette pêche.

Le 20, l'envoyé de la compagnie françoise présenta au divan une requête, dont voici la teneur:

DIEU.

Requête (1) *du plus humble de vos serviteurs, l'envoyé* (2) *de la chambre générale des Indes orientales de France.*

« Il (3) supplie très-humblement, avec toute

(1) C'est la coutume en Perse de traiter par requêtes avec le roi et avec les grands ministres. Ces requêtes s'appellent *arzé* ou *arizé*, c'est-à-dire *proposition*. (*Note de Chardin.*)

(2) J'ai observé en un autre endroit que les Orientaux donnent le titre d'ambassadeur à tout homme qui est envoyé d'un souverain à un autre, quand il ne seroit chargé que de rendre une lettre; et la raison, à mon avis, pourquoi ils en usent ainsi, est de faire croire au peuple que leur roi est révéré dans tout l'univers, et que de toutes parts on lui rend hommage par des ambassadeurs et par des présens. (*Note de Chardin.*)

(3) Dans la langue persane, on parle toujours à la troisième

» l'instance possible, qu'on considère le long » temps qui s'est écoulé depuis son arrivée dans » le siége (1) de la monarchie, et que par faveur » on y ait égard. L'ardent désir de cet humble » serviteur, est qu'on le fasse venir à l'audience, » afin qu'il ait l'honneur et la gloire de baiser les » pieds du très-noble lieutenant des (2) pro- » phètes; qu'il puisse exposer le sujet de sa venue, » et qu'il soit après congédié. Le temps (3) propre

---

personne, quand on veut parler civilement, et au-lieu du pronom relatif, on emploie des termes de soumission, comme *bendé*, c'est-à-dire *serviteur*, *esclave*, et *douagou* [1], c'est-à-dire *priant*, pour dire *un qui prie toujours pour vous*. (*Note de Chardin.*)

(1) C'est-à-dire à Ispahan, et les Persans donnent cette épithète à toutes les villes où les rois font leur séjour. (*Note de Chardin.*)

(2) Les Persans tiennent que c'est la volonté de Dieu que le monde soit gouverné par des prophètes, ou par leurs lieutenans ou vicaires, en leur absence; et c'est dans ce sens que leurs rois s'appellent par honneur *lieutenans ou vicaires de Mahamed, d'Aly, et des autres prophètes en général.* (*Note de Chardin.*)

(3) *Moussom* [2] est le mot persan que j'ai traduit : *le temps propre à aller de Perse aux Indes par mer;* c'est le mot dont les Orientaux se servent pour signifier les saisons propres à naviguer d'un lieu à un autre. Ceux qui ont lu la topographie des Indes, savent que les vents y soufflent constamment de certains côtés, par semestre. Ainsi, depuis octobre jusqu'en mai, par exemple, ils soufflent favorablement pour ceux qui veulent toucher la côte orientale des Indes; mais durant les autres mois ils leur sont contraires. (*Note de Chardin.*)

[1] Lisez *bendéh* et *doùa'ou*; le premier mot est le participe passé du verbe persan *benden* (lier, *to bind* en anglois); l'autre est arabe, et dérive du verbe *dâ'a*, prier. (L-s.)

[2] Lisez *mouçoûm*. (L-s.)

» d'aller de Perse aux Indes par mer, s'avance. » Les vaisseaux qui ont amené le suppliant au » saint port Abas (*), y restent inutiles; ils per- » dent beaucoup à l'attendre. Ainsi, plutôt on » l'expédiera, plus ses affaires et celles de ses » maîtres y gagneront. Voilà la requête que son » pressant besoin l'a obligé de présenter. Vos » commandemens sont par-dessus tout ».

Le 24 fut un jour d'affliction pour tous les chrétiens d'Ispahan, sur-tout aux Arméniens, par la révolte de leur chef ou gouverneur, nommé Aga Piri Calentar, c'est-à-dire prévôt de ce grand faubourg d'Ispahan, où ils habitent. C'étoit un demi-savant, qui, ayant lu Avicenne, et d'autres philosophes arabes, et des controversistes mahométans, n'avoit pas su résoudre leurs objections; de sorte que ce fut l'aveuglement et l'esprit d'erreur qui le séduisirent, plutôt que l'amour du monde, ni la volupté. Ses amis disoient que c'étoit l'opprobre de Jésus-Christ, selon le langage de l'Ecriture, c'est-à-dire le mépris et les rebus attachés à la profession du christianisme, dans les Etats mahométans. Quinze jours avant son apostasie, il alla trouver le nazir, et l'ayant supplié de

(*) Toutes les requêtes, les placets et les mémoires qu'on présente en Perse, sont toujours conclus par ces mots *amr-a'la*, dont le sens, comme les Persans le donnent, est, *la réponse que vous ferez à ma requête réglera mes désirs.* (*Note de Chardin.*)

l'écouter en particulier, il lui fit présent d'une bourse de six cents ducats d'or, et lui dit, qu'*étant depuis long-temps mahométan d'esprit et de cœur, il désiroit de faire profession ouverte du mahométisme; mais qu'ayant à craindre l'aversion de toute sa nation et le désespoir de sa famille, en abjurant leur religion de son propre mouvement, comme aussi que les facteurs qu'il avoit en Europe, avec de grands biens, n'en prissent occasion de les garder, et de ne revenir jamais, il croyoit nécessaire et il souhaitoit de tout son cœur, que le roi lui dît de se faire mahométan, afin que son changement pût passer pour une violence.* Le nazir l'embrassa, et lui promit toutes les choses du monde. C'est ce que ses plus proches parens m'ont conté; quoi qu'il en soit, voici comme son changement arriva: Il avoit fait, un an auparavant, un beau présent de fruits au roi, pour lequel on lui avoit envoyé un habit royal, il y avoit huit jours, et étant allé vêtu de cet habit, et suivi par honneur des plus considérables gens de sa nation, comme c'est la coutume, pour remercier le roi de cette grâce, le roi le fit approcher de lui, et lui dit: *Aga Piri, j'apprends que tu as lu nos livres de science et de religion; d'où vient que connoissant présentement la vérité, tu ne te fais pas mahométan?* Il baissoit la tête, le visage tourné

vers le roi. Le premier ministre s'approcha de lui, et lui dit fort haut: *Le roi vous ordonne de vous faire mahométan, il faut le contenter.* C'étoit le signal que ce perfide attendoit. Il répondit fermement et sans être troublé: *La volonté du roi soit faite, je me déclare mahométan.* On le mena incontinent au pied du prince, et après y avoir fait les trois prostrations accoutumées, on lui fit prononcer à haute voix la confession de foi mahométane. Le roi dit ensuite au grand-pontife, qui étoit là présent, de le faire *sunnet* (*); cela vouloit dire, *de le circoncire*; et pour conclusion, il commanda au nazir, de lui faire donner un habit royal, de la sorte qu'on donne aux gouverneurs de province, avec un cheval et le harnois de pierreries.

Les avantages de l'esprit et les biens de la fortune dont Dieu avoit favorisé ce malheureux apostat, rendent sa désertion encore plus criminelle; car c'est un des plus riches marchands du pays, qui possède plus de deux millions de livres, sans avoir ni enfans, ni frères. Les mahométans triomphèrent de sa conquête, disant qu'on ne pouvoit attribuer sa conversion à aucun motif humain, ni à l'ignorance; mais que c'étoit l'ouvrage

(*) Il falloit dire lui faire la *sunnét*; car ce mot arabe signifie *circoncision*, et non pas *circoncis*. (L-s.)

de

de la vérité toute seule. Pour lui, il voulut faire accroire à ses parens que le roi l'avoit menacé de mort, s'il n'abjuroit; mais il n'y a rien de moins vrai, et personne n'ajouta foi à ses lâches excuses. Les plus trompés dans sa désertion, furent les missionnaires romains, et sur-tout les capucins, qui croyoient en avoir fait un bon catholique, parce qu'ils avoient tiré de lui, un an auparavant, un acte portant que *la créance des Arméniens étoit la même que celle de l'église romaine, dans le point du Saint-Sacrement.* Cet acte avoit été tiré sur les instances de M. de Nointel, ambassadeur de France en Turquie, pour servir à M. Arnaud contre M. Claude, dans la célèbre dispute qu'il y eut entre ces deux savans hommes.

Tous les Arméniens, le clergé et le patriarche qui étoient alors à Ispahan, furent consternés de ce malheureux accident. Ils craignoient qu'on ne leur fît quelque violence, qui emportât les plus foibles du troupeau; mais, grâces à Dieu, on ne leur en fit nulle. Le premier ministre les envoya quérir, et leur dit, que *le roi avoit un grand zèle pour leur conversion, et que pour lui, il compteroit pour le plus grand bonheur de sa vie, que du temps de son ministère, ils voulussent embrasser la véritable religion.* Ils répondirent en tremblant, que *S. M. ayant un monde d'esclaves mahométans, sa bonté pouvoit*

laisser vivre dans la religion du prophète Jésus, les plus bas de ses esclaves, et leur laisser leurs églises, où ils ne faisoient rien plus souvent et avec plus d'ardeur que de prier Dieu pour la vie de S. M. et pour celle de ses ministres. Ils firent aussi entendre que s'ils se rendoient mahométans, il arriveroit que leurs facteurs qui étoient en Europe, ne retourneroient point; ce qui feroit perdre à l'Etat des richesses immenses; de plus, que les princes chrétiens ne les laisseroient plus trafiquer dans leurs Etats. On ne les pressa pas davantage sur cette matière.

Les missionnaires ayant appris toutes ces démarches, firent insinuer au patriarche, qu'il devoit implorer le secours des princes chrétiens en faveur de sa nation, et il y prêta l'oreille. On m'en demanda mon avis. Je ne voulus pas lui ôter l'espérance qu'il avoit de ce côté-là. Je me contentai de dire à ceux qui entroient dans le dessein, qu'ils prissent bien garde aux conséquences de leur députation, si elle venoit à être sue, soit par l'interception de leurs lettres, soit par quelque faux frère, soit même par l'office que les princes chrétiens pourroient faire auprès du roi de Perse, par des lettres ou par des ambassadeurs qui pourroient leur nuire, plutôt que de leur servir. Les missionnaires faisoient dire aux

Arméniens, par l'envoyé de la compagnie françoise, que si le pape prioit le roi de France de les protéger, il n'y manqueroit point. Ainsi, il ne s'agissoit que de la recommandation du pape; mais on faisoit entendre au patriarche, que pour l'avoir, il falloit reconnoître sa souveraine autorité, et s'y soumettre. Le patriarche répondit que s'il ne falloit que cela pour sauver sa nation du mahométisme, il s'y soumettroit. Après plusieurs conférences, il fut résolu que le patriarche écriroit au pape, à la congrégation de la Propaganda, au roi de France, et au P. confesseur; ce qui fut exécuté peu de jours après.

Les lettres du patriarche étoient touchantes et pressantes. Il y mettoit en termes clairs qu'il reconnoissoit la monarchie du pape, et soumettoit sa personne et son troupeau à l'autorité de l'église romaine; mais qu'au nom de Dieu on lui donnât des secours prompts et efficaces. Cette députation ne produisit rien pour les Arméniens; car les augustins et les carmes, jaloux et indignés de n'y avoir point eu de part, écrivirent à Rome qu'ils ne voyoient que des motifs humains dans toute cette menée. Les grands marchands du lieu ayant appris tout ce qui s'étoit passé, en furent fort irrités; craignant que si la cour en étoit informée, elle ne s'en vengeât sur eux. En effet, ils ont sujet de tout appréhender sous le ministère de ce

grand-visir Cheic-ali-can; car c'est un mahométan outré, qui hait furieusement la religion chrétienne, jusque-là qu'il croit que le pays même est pollu et dans un état d'impureté, par le séjour que les chrétiens y font, à cause de quoi il voudroit en chasser tous les habitans chrétiens, sans en excepter les étrangers.

Les principaux marchands de Julfa prirent cette occasion pour presser leur patriarche de travailler à la réformation du clergé, et sur-tout à celle de la vie débordée des religieuses, dont la dissolution étoit devenue d'une notoriété publique et d'un scandale étrange; car elles ne se contentoient pas de se prostituer elles-mêmes, elles faisoient métier de corrompre les autres, et de ménager les plus infames intrigues. On trouva le désordre trop général et trop enraciné pour y remédier; c'est pourquoi on renvoya les religieuses chez leurs parens, et on sécularisa le monastère. Il avoit soixante ans de fondation. Les carmes m'ont assuré que c'étoient eux qui en avoient dressé le plan et les constitutions.

Le 25, je terminai, enfin, grâces à Dieu, mon affaire avec le nazir. Le chef des orfévres en conclut le marché. Je ne dirai point les fourberies, les ruses, les disputes, les menaces, les promesses dont l'on me fatigua durant dix jours, et notamment ce jour-là, pour me faire baisser les prix de

ce peu que le roi vouloit avoir. J'étois si las de toutes les méchantes manières dont le nazir se servoit pour arriver à ses fins, que j'en avois honte pour lui, et doutois souvent s'il agissoit par feinte ou tout de bon. Je lui dis à la fin, que plutôt que de le voir s'exhaler en cris et en aigreurs contre moi, je le suppliois de me rendre mes bijoux. *Qu'en ferez-vous ?* me répartit-il brusquement ; *j'empêcherai bien que vous n'en vendiez pour un sou, ou que vous les emportiez aux Indes.* Je lui répondis que je ne craignois rien de pareil de son équité. Ce qui le fâchoit le plus, comme il disoit, c'est que je me tenois toujours à l'accord, sans en démordre. Il s'étoit mis si fort en colère une heure avant que de conclure, qu'on eût dit qu'il m'alloit dévorer, et j'eusse appréhendé de méchantes suites de cette grande irritation, si je n'avois bien su les façons de faire des Persans, dans de pareilles occasions.

Ce que j'avois le plus de peine à soutenir, c'étoit les reproches des personnes de la cour qui étoient là avec lui, qui, s'imaginant qu'à la manière des marchands orientaux, je n'aurois pas dit la vérité d'abord, trouvoient fort étrange que je me tinsse toujours à mon premier mot, et ils attribuoient cela, les uns à obstination, les autres à une envie de gagner excessivement. Le nazir voyant qu'il ne réussissoit par aucune voie, fit

mine de me rendre tout. Il l'envoya quérir et me le fit délivrer. Comme je le recevois, on le vint quérir de la part du roi. Il sortit, en disant un mot à l'oreille au chef des orfévres. Celui-ci, qui étoit, comme je l'ai observé, un bon vieillard, honnête homme, me tirant dans une chambre particulière, me dit : *Il est temps de finir cette affaire. Je suis las moi-même de ces feintes outrées. Relâchez un peu de votre droit, quel que juste qu'il soit, et ne poussez pas le nazir à bout. Considérez qu'il peut vous faire vendre d'autres pierreries. Si on vous laisse les grands ouvrages que vous avez, où les porterez-vous ? Quel autre roi que le nôtre peut vous les acheter ? Croyez-moi, et me laissez terminer le différend, en le partageant entre vous. Il vous faut, à votre compte, quelque dix-sept cents tomans. Le nazir ne vous en veut donner que douze cents. Je conclurai le marché à quinze cents* (c'est quelque sept mille pistoles). J'avois si grande envie de faire affaire, que je fus ravis de la proposition; mais il falloit se contenir, et faire encore le difficile. Je répondis au chef des orfévres, en le remerciant des peines qu'il prenoit pour mes intérêts; mais que le nazir avoit de fort méchantes manières, s'emportant jusqu'à me dire des injures. *Ne prenez pas garde à cela*, me répondit-il, avec un geste de rebus et de mépris,

pochy edy (*pòkh yèdy*), c'est-à-dire, à traduire honnêtement ces mots, *il a mâché de l'ordure*, et cela signifie que l'on a tout-à-fait mal parlé. L'action et la réponse de ce seigneur me donnèrent une grande envie de rire. Je repartis que ce qu'il vouloit me rabattre étoit la moitié du profit que l'on m'avoit promis, et que l'autre s'en iroit en droits, cinq pour cent au trésor, en recevant l'argent, deux pour cent à lui pour son droit, et ce qu'il faudroit donner au nazir, qui monteroit à plus de deux pour cent. Le chef des orfévres me répondit qu'on m'exempteroit des cinq pour cent; et enfin, après quelques réparties de part et d'autre, je me rendis.

Au bout d'une heure le nazir revint. Le chef des orfévres se mit à le supplier tout haut de s'avancer à un prix raisonnable, et de sacrifier un millier de pistoles, en considération des peines que j'avois prises, qui en méritoient beaucoup plus. Le nazir qui poussoit encore la feinte, s'emporta contre lui, et lui demanda, *s'il vouloit être caution que mes bijoux valussent cela, et pourquoi c'étoit, que ne les ayant estimés que cinquante mille francs, il lui disoit d'en donner septante? — J'ai estimé la marchandise*, répondit le chef des orfévres, *selon le cours qu'elle a présentement dans la ville, et non selon sa véritable valeur. La ruine du négoce, arrivée depuis*

la mort du feu roi, a diminué de moitié la valeur de la pierrerie. J'ai agi sur le pied de cette diminution, sans égard à la beauté, au choix, au rare assemblage des pierres que je vous laisse à considérer. Il y eut encore quelques paroles de part et d'autre, sur le présent que je prétendois du roi. Enfin le chef des orfévres me prit la main, et regardant le grand-maître, lui dit : *Je donne votre parole à Aga Chardin, pour quinze cents tomans, avec un habit royal* (on a dit en plusieurs endroits qu'on appelle ainsi les habits que le roi donne) *et un cheval, lesquelles choses il accepte pour plein et juste paiement des pierreries que le roi prend de lui.*

Le nazir me fit donner sur-le-champ deux pièces de dix-huit sols pour arrhes, et m'ayant fait signe de m'approcher de lui, il me dit d'un visage gai et serein, changé en un instant du blanc au noir, comme on parle : *Tout sujet de contestation est à présent ôté. Nous vivrons bons amis à découvert. J'ai été obligé d'en user avec vous comme j'ai fait, pour l'avantage du roi, dont j'ai l'honneur d'avoir les biens en maniement. Si j'agissois autrement, je volerois son pain que je mange. Outre cela, j'ai une tête à perdre; mais je vous aime, et vous le connoîtrez dans la suite.* Après cet obligeant discours, il me demanda *si je voulois être assigné sur le fermier*

général *des douanes du golfe persique. Vous y aurez beaucoup d'avantage*, me dit-il, *puisque vous devez passer aux Indes ; car cet argent sera tout porté à Bander-abassi, et vous n'aurez qu'à l'embarquer.* J'avois déjà fait réflexion sur l'assignation que je devois demander. Elle m'étoit véritablement fort avantageuse à Bander-abassi ; mais je craignois que quand je serois là à cinquante journées de la cour, on ne me fît quelque chicane, ou quelque avanie, soit pour retarder mon paiement, soit pour avoir un présent. Je demandai d'avoir mon assignation sur les Hollandois : ce que le nazir m'accorda sans réplique, de quoi je me sentis fort obligé. Je sortis de chez lui assez tard, fort satisfait du succès, et louant Dieu de n'avoir pas été aussi malheureux que chacun le croyoit. Le nazir me dit en sortant, qu'encore que nous eussions fait marché ; que je ne laissasse pas de le venir voir tous les jours, sur-tout à l'heure du dîner.

Peut-être que j'aurai été ennuyeux en rapportant ainsi au long ma négociation avec le nazir. Je l'ai fait, parce que ces sortes de narrations font mieux connoître aux gens intelligens le génie du pays, que les plus exactes descriptions ne sauroient faire. On procède avec autant de mesquinerie et de bassesse dans tous les Etats orientaux, et j'ai vu bien pis que cela à la cour du

Grand-Mogol, quoique ce soit le centre, pour ainsi dire, de toutes les richesses du monde.

Le 26, le nazir commença la noce de son fils aîné, qui étoit premier maître-d'hôtel, avec une fille du Divan beghi, ou président du divan, une des plus grandes charges du royaume, nommé Mahamed Hassen, homme fort avide de biens et grand tyran. Il déchiroit les chrétiens, les juifs et les gentils qui tomboient dans ses mains, et il n'y avoit point de droit, pour clair et bien établi qu'il pût être, qu'il n'opprimât pour de l'argent. Il étoit du reste plein d'esprit et de feu, et fort bien fait de sa personne.

La noce dura quatorze jours. Les trois premiers, les parens seuls furent traités; plusieurs seigneurs de la cour le furent le quatrième, les favoris du roi le cinquième, et le sixième les généraux d'armée, le septième les deux pontifes et les plus considérables ecclésiastiques. Le premier ministre fut traité le huitième, et le roi le lendemain. Le dixième fut pour le chancelier et pour les secrétaires d'Etat; le onzième pour les principaux lettrés; et les quatre derniers jours, on invita d'autres gens notables; de manière qu'il n'y eut personne de considérable à la cour et dans la ville qui ne fût à la noce. On dit qu'elle coûta au nazir, quatre cent mille livres, la plupart en présens faits aux invités. Ceux qu'il fit au roi,

valoient vingt mille écus. Ce jour-là même, il eut la bonté de penser à moi; il m'envoya un régal de fleurs, de confitures et de fruits, les plus beaux qu'on puisse voir.

Le 31, Zael-can, gouverneur de la ville et de la province de Candahar, fut amené à Ispahan, accusé d'être complice du vol d'une caravane qui alloit aux Indes, riche de plusieurs millions. On le donna en garde au kelonter, ou prévôt de la ville, qui est comme le lieutenant civil. Le prisonnier n'avoit qu'un seul valet, et étoit au carcan, lequel, en Perse, est fait de trois pièces de bois carrées, mises en triangles, dont l'une est presque du double plus longue que les deux autres. Le cou du criminel est enfermé dans ce triangle, et sa main au bout de la plus longue pièce, dans un demi-cercle de bois qui y est cloué.

Le 1.er de septembre, le nazir me délivra mon ordonnance de comptant, sur les Hollandois, qui étoit en ces mots :

DIEU.

Commandement du roi du monde, adressé à ses hôtes de la nation européenne, portant injonction à eux de payer à bon compte, et sur le tant moins des soies qui leur ont été vendues et

délivrées l'an du pourceau (1), *la somme de quinze cents tomans, monnoie de Tauris* (2), *aux seigneurs Chardin et Raisin, négocians européens, la fleur des négocians et des Européens, en paiement de joyaux et pierreries couchés au dos de ce sublime commandement. Ces joyaux et pierreries ayant été présentés par l'entremise du très-haut et très-excellent le* voyant *de la maison du roi à S. M., dont les regards ont la vertu de la chimie, elle les a agréés, et elle a commandé par un ordre sublime et absolu de les acheter. En exécution de ce saint commandement, la fleur de la noblesse, favori de la très-haute majesté, le chef des orfévres a été commandé pour estimer ces joyaux et pierreries, avec l'avis des plus habiles joailliers et des meilleurs connoisseurs de la royale ville d'Ispahan. Ils les ont appréciés à onze cent quatre-vingt-six tomans et vingt-huit abassis;*

(1) C'est une des douze années qui composent l'époque dont l'on se sert en Perse, dans tous les bureaux des finances. Les Tartares l'ont introduite dans tous les pays où ils ont porté leurs sciences ou leurs armes, comme on le trouvera expliqué plus amplement dans les volumes suivans, au traité de l'astronomie des Persans. (*Note de Chardin.*)

(2) On spécifie toujours dans les contrats, que les paiemens se feront *monnoie de Tauris*, parce que cette grande ville est en réputation de fabriquer les espèces à plus juste titre que les autres; mais ce n'est qu'une formalité, la monnoie des autres villes de Perse ayant cours tout de même. (*Note de Chardin.*)

mais, comme lesdits Aga Chardin et Raisin n'étoient point contens de cette évaluation et la rejettoient, faisant voir qu'à compter sur le pied de l'achat et d'un profit honnête, ils ne pouvoient donner lesdits bijoux, moins de quinze cents tomans; il a été arrêté, en conséquence de l'ordre du roi très-haut, qui est intervenu là-dessus, que, sans avoir d'égard à l'estimation des joailliers, on donnât cette somme aux vendeurs, afin qu'ils fussent satisfaits à plein. Il a été ordonné ensuite que ces bijoux et pierreries fussent apportés au trésor royal, et délivrés au haut et majestueux seigneur sublime et honorable au-delà de toute comparaison, accompli dans les devoirs de l'amitié, favori du roi très-grand, appui du plus glorieux trône de la terre, pélerin des nobles et sacrés saints lieux (1), *le chef* (2)

(1) Les lieux saints des mahométans sont les villes de la Mecque et de Médine. Ils les appellent *haraminé cherifin*, c'est-à-dire *sacrés et nobles* [1]. (*Note de Chardin.*)

(2) Le terme original est *richs sefid* [2], c'est-à-dire *barbe blanche*. On se sert de cette figure par-tout en Perse, pour dénoter la

[1] Lisez *Hharamein vé chéryfein*, les deux sacrées et les deux nobles. Ce sont deux adjectifs arabes employés au duel, et non pas au pluriel, comme on pourroit le conjecturer, d'après le texte de Chardin. (L-s.)

[2] *Rych Séfyd;* le mot *rych* signifie en même-temps la barbe, les plumes et les aîles. Voilà pourquoi les Persans, qu'on accuse d'un goût honteux et criminel, disent, en parlant des jeunes gens, que la barbe est les aîles avec lesquelles leur beauté s'envole. (L-s.)

et surintendant du palais (1) *des femmes du très-haut et très-excellent monarque, afin qu'il les reçoive, et en réponde suivant l'embassement de cette présente ordonnance. On doit savoir que tout cela a été exécuté très-exactement, et que la dépense faite à cet achat a été approuvée et passée en compte.*

Fait au mois de Gemadi (2), 1er.er, l'an 1084.

Au dos de l'ordonnance, qui étoit sur une grande feuille de papier, au milieu de la feuille étoit le mémoire des bijoux, la qualité et le prix au haut, et aux côtés étoient les contre-seings des principaux ministres qui ont l'intendance des biens du roi. Celui du premier ministre étoit le premier, en ces mots :

---

personne principale et plus éminente d'un lieu, celle qui gouverne les autres, comme un père de famille dans sa maison, un capitaine dans sa compagnie, un bailli dans le bourg où il commande, et le chef d'une caravane. Ce qu'il y a d'absurde dans cet usage, est de donner ce titre à des gens qui n'ont et ne sauroient avoir de barbe, comme l'officier désigné en cet endroit, qui est un eunuque ; mais on fait bien plus, car on le donne aussi à des femmes et à des filles de condition. Cette figure est prise de la déférence que les Orientaux, plus que nul autre peuple du monde, ont eue de tous temps pour les vieillards. (*Note de Chardin.*)

(1) L'appartement des femmes, en Perse, s'appelle *haram*, c'est-à-dire, *un lieu sacré, dont l'entrée est interdite et défendue.* (*Note de Chardin.*)

(2) Lisez *Djomâdy I.er*. Cette date répond au mois d'Août 1673. (L-s.)

DIEU.

Par ordonnance du roi très-grand. . . . . contre-signé de l'endossement du très-haut, très-heureux et très-chéri (*) *lieutenant de l'Etat, Cheic-ali-can, très-excellent, très-glorieux et très-éclatant, éminentissime confident du roi du-rois, très-clément et très-bon, appui et premier ministre du plus grand des royaumes de la terre, élevé au-dessus de toute grandeur.*

Sous la signature, tout contre, étoient le sceau et le paraphe du premier ministre. Ce paraphe s'appelle Togra, comme celui du roi. C'est un lac de plusieurs lettres arabesques qui composent cinq mots en cette langue, lesquels signifient : *Il faut se munir du secours de Dieu très-haut dans toutes les affaires temporelles.*

La seconde signature étoit celle du nazir, en ces mots : *Contre-signé de l'endossement du très-haut, très-heureux et très-chéri seigneur Negef-couli-bec, suprême intendant des biens royaux, lieutenant du roi, favori de S. M., grand-voyant de sa maison royale.*

A la moitié de la page, sur le bord, au côté droit, étoient le sceau et le contre-seing de

(*) Le mot que j'ai traduit par *chéri*, signifie proprement, *qui fait sa charge au contentement du roi.* (*Note de Chardin.*)

Mirza-Kebir, contrôleur général du domaine, en ces mots : *Cette ordonnance a passé par la plume du contrôleur des finances.*

Au côté gauche, et aussi sur le bord, étoient le sceau et le contre-seing de Mirza-Cassim, contrôleur des registres de la chambre des comptes, en ces mots : *Cette ordonnance a été vue.*

Sous ces contre-seings, il y en avoit trois autres. Le premier d'Ismaël-bec, nazir ou contrôleur de la chambre, en ces paroles : *Cette ordonnance a été homologuée au bureau du nazir.* L'autre de Mahammed Jafer, premier officier de la chambre des comptes, en ces mots-ci : *Cette ordonnance a été insérée dans les registres du domaine.* Le troisième de Mirza-aboul Hassein, receveur général, qui étoit ainsi : *Cette ordonnance a été insérée.*

Le nazir me délivra cette ordonnance toute expédiée. S'il m'eût fallu la faire passer moi-même, je n'en fusse pas venu à bout dans un mois, ni pour cinquante pistoles. Comme il m'avoit fait sentir en plusieurs rencontres, qu'il ne vouloit point perdre ses faveurs, je lui fis connoître que je sentois bien celle-ci. Il m'en fit une autre le même jour, qui fut de me faire vendre pour sept mille écus de bijouterie aux grands qu'il avoit invités. Il avoit gardé tout ce que j'avois de petit prix, et par une vilainie incroyable dans un homme

homme de sa qualité, il le faisoit porter à vendre en mon nom, dans les grandes maisons, et lorsqu'on lui faisoit un assez bon offre de quelque bijou, il me l'achetoit incontinent, à moins que ce qu'on lui en offroit. C'est pour cela qu'il me disoit souvent de ne rien vendre de ce que le roi avoit vu, de peur qu'il ne le redemandât; mais je reconnus bientôt son intrigue.

Le 3, qui étoit le jour qu'il traitoit le roi, j'allai chez lui de bon matin, pour en voir les apprêts. Son hôtel est tout proche du palais royal. On avoit sablé le chemin par où le roi devoit venir, dont un côté étoit couvert de brocards d'or et de soie étendus, et l'autre parsemé de fleurs. Il ne se peut rien voir de plus propre et de plus magnifique que l'appartement où il traita le roi. Il donne sur un jardin qui n'est pas fort grand, mais qui est fort beau, au milieu duquel il y a un grand bassin d'eau, incrusté de marbre blanc transparent, dont les bords sont percés pour des jets, à quatre doigts l'un de l'autre. A l'entour du bassin, on avoit étendu des tapis de soie et d'or, et mis des carreaux d'une fort riche broderie pour s'asseoir. Le grand salon, au milieu duquel est un autre bassin carré, dont le centre est marqué par quatre jets d'eau, étoit couvert de riches tapis de soie et d'or, les plus beaux qu'on puisse voir, et garnis tout autour de carreaux de même

façon, mais plus riches d'étoffe et d'ouvrage. Aux quatre côtés du bassin, on voyoit quatre cassolettes de vermeil doré, d'une extraordinaire grandeur, entre huit cassettes carrées d'ivoire garnies d'or émaillé, pleines de senteurs. Toute la salle étoit couverte de grands bassins de confitures, et le tour des bassins d'eau de senteur de bouteilles d'essences, de liqueurs, de vins et d'eaux-de-vie de plusieurs sortes. Le soir, il y eut un grand feu d'artifice tiré au milieu du jardin. On ne fait jamais de festin au roi de Perse, sans lui donner un feu d'artifice pour divertissement. Le roi passa toute la nuit au festin, à boire, à tirer de l'arc, et à d'autres exercices. Ses favoris l'ayant loué de la force de son bras, il prit tant de plaisir à ces louanges, que pour montrer mieux combien il les méritoit, il prit des tasses d'or émaillées, épaisses d'un écu blanc, et les pressant d'une main, il les plia en deux, l'une après l'autre. Cela est presque incroyable. Véritablement ce prince a une taille et un port d'homme aussi fort et robuste qu'on puisse voir. Il se fit emporter à la pointe du jour, ne pouvant se tenir à cheval, ni sur les pieds, à force de lassitude et de bonne chère. Les grands qui avoient été de la fête, étoient si las et si ivres, que la plupart ne se pouvant tenir à cheval, en retournant chez eux, se firent coucher en chemin sur des boutiques. Le nazir qui en fut averti

sur-le-champ, envoya poser des sentinelles à l'entour, afin que personne n'approchât d'eux, et ne les vît dans un état si sale et si indigne de leur qualité.

Le 4, l'envoyé de la compagnie des Indes orientales de France présenta requête au nazir, pour avoir audience du roi; et le 6, par l'avis de ce ministre, il en présenta une semblable au grand-visir, dont voici la traduction :

DIEU.

Requête d'une personne qui fait des vœux pour vous, de tout son cœur, l'Envoyé de la compagnie des Indes orientales de France.

« Il représente avec tout l'empressement possible » au très-haut seigneur, magnifique en titres, inébranlable base du royaume, très-digne lieutenant suprême, excellent, noble, magnanime, » l'élu de la couronne, le favori du très-haut et » très-puissant maître du monde, que depuis son » arrivée en la royale ville d'Ispahan, il a reçu » d'extrêmes faveurs et libéralités de votre grandeur, et des autres hauts et puissans seigneurs » de la cour, particulièrement du nazir et » grand-surintendant de la maison du roi, qui lui » a fait fournir tout ce qui est nécessaire à la

» subsistance (1) d'un étranger de sa qualité. » Comme son très-haut et très-puissant roi est en » guerre avec le roi de Hollande (2); ce qui rend » la navigation dangereuse, et que le suppliant a » plusieurs demandes à faire à cette cour, base » et appui du ciel, il supplie que par faveur on » le fasse venir en la royale assemblée des au- » diences, qui est l'image du paradis, et qu'on » fasse savoir son état et ses requêtes au très-haut » et très-noble monarque, à qui le ciel sert de » marche-pied (3). Le suppliant se promet de la

---

(1) Les mots persans signifient *la substentation de cet atôme a été faite de la part des ministres. Hospitalité*, en persan, s'appelle *la nourriture de l'étranger.* (*Note de Chardin.*)

(2) Le gouvernement républicain est inconnu en Perse, et plus avant, jusqu'au bout du monde. On n'y connoît que le gouvernement despotique, et on n'y sauroit concevoir, ni l'administration de la souveraine puissance par plusieurs hommes égaux, ni même cette sainte et heureuse autorité des lois, qui sert de barrière à la tyrannie. On est accoutumé dans tout l'Orient au joug d'un homme, dont le caprice est la souveraine loi, et qui fait et défait à son gré, sans raison et sans sens. Les Hollandois, pour ne pas offenser ces manières, parlent toujours de leur pays, comme d'une monarchie, à la façon des autres pays; et lorsqu'ils envoient quelque ambassadeur en Perse, les lettres sont faites au nom du gouverneur de Batavia, ou au nom du prince d'Orange. Les premières ambassades qu'ils ont envoyées aux Indes, étoient toutes au nom des princes d'Orange, et avec leurs lettres. (*Note de Chardin.*)

(3) *Sepeher recab*, que j'ai traduit par *à qui le ciel sert de marche-pied*, signifie aussi *monté sur le ciel; recab* (*rékab*) veut dire proprement *étrier.* (*Note de Chardin.*)

» bonté de votre grandeur, qu'il rendra bientôt
» les lettres et les présens dont il est chargé, pour
» celui de qui les regards ont la même force et
» vertu que la chimie, qu'il en aura un favorable
» accueil, et qu'ensuite il exposera à votre gran-
» deur, qui est la vraie source de la noblesse, le
» sujet de sa venue.
» Les commandemens de votre grandeur ré-
» gleront ses désirs ».

Le premier ministre étoit mal satisfait de l'envoyé, qu'il voyoit s'attacher uniquement au nazir, sans s'adresser à lui. Cependant il ne laissa pas de répondre favorablement à sa requête. Il dit à l'interprête, qu'*il emploieroit ses offices auprès du roi, en faveur de la compagnie françoise.*

Le 9, le nazir, avec un de ses frères et un des favoris du roi allèrent le matin chez le prévôt de Julfa, qui s'étoit fait mahométan. Beaucoup d'ecclésiastiques des plus considérables de la ville s'y étoient rendus; c'étoit pour le circoncire. Un chirurgien domestique du grand-pontife fit l'opération dans un cabinet joignant la grande salle, où étoit l'assemblée. On lui donna le nom de Mahammed Piri, à sa circoncision. On le fit entrer au bain immédiatement après, et au sortir, on le vêtit d'habits blancs neufs. Pendant qu'on faisoit cette cérémonie, l'assemblée poussoit des actions de grâces au ciel, pour la conversion d'un si

illustre néophite, et mille vœux pour celle de tous les chrétiens de Perse, et pour l'exaltation du mahométisme. Au bout de deux heures, on donna un grand dîner à la compagnie. Il fut apporté de la maison d'Agazaman, intendant de la mère du roi, parce que la famille du converti n'étant pas encore mahométane, ce qu'on y eût apprêté, eût été pollu. Cet Agazaman lui donna sa fille au mariage, un mois après. La circoncision est fort douloureuse dans les gens avancés en âge, qui sont d'ordinaire quinze jours ou trois semaines avant que de pouvoir marcher.

Le 14, j'allai voir le *cedre* ou grand-pontife, qui m'avoit envoyé quérir plusieurs fois pour la princesse sa femme, qui vouloit acheter des bijoux. Il y a deux grands-pontifes en Perse, l'un établi sur les biens légués par les rois, qu'on appelle pontife du domaine; l'autre, établi sur les biens légués par les particuliers, qu'on appelle pontife des royaumes. C'étoit le pontife du domaine qui m'avoit envoyé quérir, et à qui j'avois à faire.

Ce seigneur, après avoir vu pièce à pièce, avec beaucoup de plaisir, tous les bijoux que je lui avois apportés, les fit ranger l'un contre l'autre dans un grand bassin d'argent, et alla lui-même les porter à la princesse sa femme dans le sérail. Je voulois prendre congé et me retirer, mais il

me fit attendre; et afin que je ne m'ennuyasse point, il commanda à deux officiers de me faire voir son palais. On achevoit de le bâtir, deux cents ouvriers y travailloient encore continuellement; mais on voyoit bien que ce seroit un des beaux édifices d'Ispahan. Selon la supputation des architectes, il ne devoit revenir qu'à quatre cent mille francs; mais j'ai su depuis qu'il a beaucoup plus coûté. Je parle seulement de la partie habitée par les hommes; l'autre partie, qui est l'appartement des femmes, ayant plus coûté encore, et étant plus grande et plus magnifique. Pendant que je me promenois par le logis, on m'apporta du sorbet, du café et des confitures, et on me traita en tout avec un excès d'honnêteté, je dis pour le pays même, où l'on sait mieux caresser et flatter qu'en pays du monde. J'en étois fort aise, moins pour le plaisir de ce doux traitement, que pour l'espérance que j'en concevois que la princesse m'acheteroit des bijoux; car, en Perse, on ne fait jamais rien qu'à dessein et par intérêt. Au bout de deux heures, les eunuques me rapportèrent dans deux bassins tout ce que j'avois montré au pontife, dont l'un contenoit ce que la princesse vouloit avoir, et que je laissai dans leurs mains, après leur avoir donné le mémoire des prix. Comme je montois à cheval, le pontife me fit rappeler, et m'ayant fait asseoir

proche de lui, il me mit sur le discours de l'Europe, et particulièrement de nos sciences et de nos arts mécaniques. A une heure de nuit, il me donna congé, et des gens pour me conduire.

Le 15, dès la pointe du jour, on fit vuider la place royale de toutes les boutiques et de tous les revendeurs qui y étalent d'ordinaire, afin de rendre plus magnifique l'audience et la fête que le roi vouloit donner le lendemain à tous les ambassadeurs et envoyés qui étoient à la cour. On la balaya, et on en ferma toutes les avenues, afin que personne n'y pût passer. Le premier ministre fit en-même-temps donner avis à tous les ambassadeurs, par le mehemandar bachy ou garde-hôte général, qui est l'introducteur des ambassadeurs, de se préparer avec leurs présens, pour avoir audience. L'envoyé de la compagnie françoise, ou, pour mieux dire, son conseil, fut bien surpris du dessein du roi, de donner audience à tous les ambassadeurs à-la-fois, et particulièrement, ayant eu avis qu'un agent de la compagnie angloise, qui étoit à Ispahan, devoit aussi avoir audience, et qu'il avoit de longue main ménagé secrètement les ministres, pour la préséance sur lui. Il présenta incontinent des requêtes au nazir et au grand-visir, pour empêcher qu'on ne lui fît cette injure, dans lesquelles il représentoit que *le droit de la nation françoise*

étoit d'avoir la préséance sur toutes les nations chrétiennes, tant en Orient qu'en Occident. Ces requêtes ayant été examinées dans le conseil des ministres, elles furent répandues au gré de l'envoyé. Le nazir me le dit au sortir de chez le roi, et me chargea d'en porter la nouvelle de sa part à l'envoyé, et de lui dire que c'étoit lui seul qui avoit tenu bon en sa faveur. L'ambassadeur moscovite alléguoit pour raison de préséance, la vaste étendue des Etats de son maître, que tous les princes chrétiens appeloient *grand* par excellence, en quoi ils témoignoient, disoit-il, de le reconnoître au-dessus d'eux. L'agent anglais disoit qu'ayant une lettre du roi d'Angleterre à rendre, au-lieu que l'envoyé françois n'avoit qu'une lettre de la compagnie françoise, une lettre de roi devoit aller devant celle d'un corps de marchands. Je trouvai toute la maison de l'envoyé françois occupée à délivrer aux bourgeois du quartier, les présens qu'elle devoit faire, et voici en quel ordre cela se fait. Le *piskis naviez* (*) ou receveur des présens, fait savoir au grand-prévôt et gouverneur de la ville, qu'il lui faut un tel nombre de gens, un tel jour, en tel endroit, pour porter les présens d'un tel ambassadeur. Le gouverneur envoie chercher le commissaire du quartier, et lui

(*) *Pischkhnéys*, écrivain des présens. (L-s.)

donne ses ordres conformément, et le commissaire les délivre aux principaux bourgeois du quartier. Le mot persan pour dire *bourgeois*, est *ket-koda*, qui signifie *image de Dieu* (*), parce qu'un bon chef de famille représente dans sa maison la conduite de Dieu dans l'univers. Ces bourgeois, au nombre de huit ou dix, prennent un homme de chaque boutique du quartier autant qu'il en faut, et se transportent avec un commis du receveur des présens au logis de l'ambassadeur, où ils reçoivent ses présens selon le mémoire, et les consignent à ces porteurs. Chacun en prend une pièce et s'en va. Cinquante hommes portent souvent à l'audience ce qu'un seul homme porteroit facilement. On en use ainsi pour l'honneur de la personne qui fait le présent, parce que cela le fait paroître plus considérable, et pour la grandeur du roi, parce que les peuples, en voyant les présens qu'on lui apporte, jugent qu'il est fort considéré des nations étrangères. Le présent est ainsi gardé par les porteurs jusqu'au lendemain matin, qu'ils se rendent au lieu qu'on leur a assigné, chacun avec la pièce

(*) *Kedkhodâ* signifie maître de la maison, père de famille, maire d'une commune, Οἰκοδεσπότης. *Ked* est un mot pehlvy, c'est-à-dire de l'ancien persan, qui signifie *maison*, et qui se retrouve dans le samskrit *Kouta*, maisonnette, chaumière, *cot* en flamand, etc. *Khodâ*, maître, autocrate, et par excellence, DIEU. C'est l'emphatique du pronom réfléchi *khòd*, *ipse*. (D.)

qu'on lui a mise en main. Il arrive quelquefois que le présent est même huit ou dix jours dans leurs mains. Il sembleroit que dans la confusion que fait une troupe de cinq ou six cents hommes du plus petit peuple (car on en emploie quelquefois autant à porter un présent), on devroit perdre toujours quelque chose; mais cela n'arrive jamais, et le compte se trouve très-juste. C'est une chose impossible en Perse, que de dérober au roi, et comme disent les Persans, *la mer même est obligée de rendre ce qu'elle lui prend.*

Les Anglois furent promptement informés de la résolution qu'on avoit prise en faveur des François. Leur interprête, homme d'intrigue, bien venu chez les ministres, et qui n'épargnoit rien en de pareilles occasions, fit tant par ses allées et venues, que les grands étant assemblés le soir chez le roi, l'affaire de la préséance fut de rechef mise sur le tapis et fort contestée; à la fin il fut résolu qu'on en feroit à deux fois; que l'audience seroit donnée le lendemain aux Moscovites, et que les François et les Anglois seroient remis à huitaine. Le premier ministre fit régler le différend de cette manière, disant, entr'autres choses: *Le Moscovite est notre voisin et notre ami, et le commerce est établi entre nous d'ancienneté et sans interruption; nous nous envoyons des ambassadeurs réciproquement presque toutes*

les années ; mais nous connoissons à peine les autres. La puissance de leur roi peut être aussi grande qu'on le dit ; mais elle est si loin de nous, qu'à peine en avons-nous des nouvelles. Il faut ménager les voisins, à quelque prix que ce soit.

Le 16, sur les huit heures du matin, on vit la place royale arrosée de bout en bout, et ornée comme je vais le dire. A côté de la grande entrée du palais royal, à vingt pas de distance, il y avoit douze chevaux des plus beaux de l'écurie du roi, six de chaque côté, couverts de harnois les plus superbes et magnifiques qu'on puisse voir au monde. Quatre harnois étoient d'émeraudes, deux de rubis, deux de pierres de couleurs mêlées avec des diamans, deux autres étoient d'or émaillé, et deux autres de fin or lisse. Outre le harnois qui étoit de cette richesse, la selle, c'est-à-dire le devant et le derrière, le pommeau et les étriers, étoient couverts de pierreries assorties au harnois. Ces chevaux avoient de grandes housses pendantes fort bas, les unes en broderies d'or et de perles relevées, les autres de brocard d'or très-fin et très-épais, entourées de houpes et de pommettes d'or parsemées de perles. Les chevaux étoient attachés aux pieds et à la tête avec de grosses tresses de soie et d'or, à des cloux d'or fin. Ces cloux sont longs de quinze pouces

environ, et gros à proportion, ayant un gros anneau à la tête, par où l'on passe le licou, ou les entraves. On ne peut en vérité rien voir de plus superbe, ni de plus royal que cet équipage, à quoi il faut joindre douze couvertures de velours d'or frisé, qui servent à couvrir les chevaux de haut en bas, lesquelles étoient en parade sur le balustre qui règne le long de la face du palais royal. On n'en peut voir de plus belles, soit qu'on considère la richesse de l'étoffe, soit qu'on regarde l'artifice et la finesse du travail.

Entre les chevaux et le balustre, on voyoit quatre fontaines hautes de trois pieds, et grosses à proportion, tout comme celles dont on se sert à Paris, à garder l'eau dans les maisons. Deux étoient d'or, posées sur des trépieds, aussi d'or massif; deux autres étoient d'argent, posées sur des trépieds de même métal. Tout contre, il y avoit deux grands seaux, et deux gros maillets, des plus gros qu'on puisse voir, tout cela aussi d'or massif jusqu'au manche. On abreuve les chevaux dans ces seaux, et les maillets sont pour ficher en terre les cloux auxquels on les attache. A trente pas des chevaux, il y avoit des bêtes farouches dressées à combattre contre des jeunes taureaux; deux lions, un tigre et un léopard, attachés, et chacun étendu sur un grand tapis d'écarlate, la tête tournée vers le palais. Sur les

bords des tapis, il y avoit deux maillets d'or et deux bassins aussi d'or, du diamètre des plus grandes cuvettes rondes. C'est pour donner à manger à ces belles bêtes, lorsqu'on les fait paroître en public. Il faut remarquer que toute la vaisselle d'or qui est chez le roi, est de ducat, comme je l'ai éprouvé. Vis-à-vis le grand portail, il y avoit deux carosses à l'indienne, fort jolis, attelés de bœufs, à la façon de ce pays-là, dont les cochers, aussi indiens, étoient vêtus à la mode de leur pays. Au côté droit, il y avoit deux gazelles (c'est une espèce de biches, de poil tout blanc, avec des cornes droites comme une flèche, et fort longues); et au côté gauche, étoient deux grands éléphans, couverts de housses de brocard d'or, et chargés d'anneaux aux dents, et de chaînes et d'anneaux d'argent aux pieds, et un rhinocéros. Ces animaux étoient l'un près de l'autre, sans aversion et sans peine, quoique les naturalistes disent, au contraire, que l'éléphant et le rhinocéros ont une invincible antipathie, qui les tient perpétuellement en guerre. Aux deux bouts de la place, on promenoit en laisse les taureaux et les béliers dressés au combat; et il y avoit là aussi des troupes de gladiateurs, de lutteurs et d'escrimeurs, tous prêts à venir aux mains au premier signal qui leur en seroit donné. Enfin, il y avoit en huit ou dix endroits de la

place, des brigades des gardes du roi rangés sous les armes.

La salle préparée pour donner l'audience, étoit ce beau et spacieux salon bâti sur le grand portail du palais, qui est le plus beau salon de cette sorte que j'aie vu au monde. Il est si haut élevé, qu'en regardant en bas dans la place, les hommes ne paroissent pas hauts de deux pieds, et regardant, au contraire, de la place dans le salon, on ne sauroit reconnoître les gens. J'en ai mis la figure dans la description d'Ispahan. Le roi y étant entré sur les neuf heures, et toute la cour, au nombre de plus de trois cents personnes, on vit entrer dans la place, par le coin oriental, l'ambassadeur des Lesqui (*); c'est une nation

(*) Le pays habité par les *Lesguy*, est indifféremment nommé *Lesguystân* ou *Dâghestân*. Nous en avons indiqué la situation ci-dessus, t. II, p. 286. Il ne nous reste qu'à ajouter quelques observations sur le peuple même. Guldenstædt en a formé huit divisions, d'après les huit dialectes usités dans cette contrée. La première division renferme quinze tribus: la première et la plus considérable est celle d'Avar (les anciens *Avari*); le chef a le titre d'Avar Khân, est le plus puissant de tous ceux du Lesguystân.

Parmi les habitans du Lesguystân, il y a une petite peuplade (celle de Koubecha près du Koisou), qui porte le nom de *Franki*; ce nom est celui des Européens dans le Levant, il paroît qu'en effet ils tirent leur origine des Gênois, qui pendant plusieurs siècles firent un commerce considérable sur la mer Caspienne, et s'occupèrent surtout de l'exploitation des mines d'argent et de cuivre, et d'autres métaux, qui sont très-abondantes et très-nombreuses dans ces contrées. Il est peut-être digne de remarque

tributaire de la Perse, qui habite un pays de montagnes, aux confins du royaume, vers la Moscovie, proche de la mer Caspienne. L'ambassadeur étoit un jeune seigneur fort beau et fort bien couvert. Il n'avoit que deux cavaliers à sa suite, et quatre valets de pieds qui marchoient autour de lui. Un aide des cérémonies le conduisoit. Il le fit descendre de cheval à cent pas environ du grand portail, et le mena fort vîte au salon où étoit le roi. Le capitaine de la porte qu'on appelle *Ichic agasi bachi* (1), le prit là, et le conduisit *au baiser des pieds du roi.* On appelle ainsi le salut que lui font ses sujets, et les étrangers qui ont l'honneur de l'approcher, de quelque qualité qu'ils soient. *Pabous* (2) est le terme persan qui signifie *baiser les pieds.* On l'appelle aussi *zemin bous* (3), c'est-à-dire *baiser la terre*, à *ravi zemin* (4), c'est-à-dire *le visage en terre.* Ce salut se fait en cette sorte. On mène l'ambassadeur ou autre, à quatre pas du roi, vis-à-vis de lui, où

---

que le seul idiôme connu avec lequel celui des Lesguys ait quelque affinité, est le samoyède. *Mémoires historiques et géographiques sur les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne*, pages 43-50. (L-s.)

(1) Lisez *Atchiq âghâcy bâchy*, monsieur le capitaine de la porte ouverte. (L-s.)

(2) *Pâhbous*, baise-pied. Ces deux mots sont persans. (L-s.)

(3) *Zémynbous*, baise-terre. (L-s.)

(4) Lisez *rouy zémyn*, visage (à) terre. (L-s.)

on l'arrête; on le met à genoux, et on lui fait faire trois fois un prosternement du corps et de la tête en terre, si bas que le front y touche. L'ambassadeur se relève après, et délivre la lettre qu'il a pour le roi au capitaine de la porte, qui la met dans les mains du premier ministre, lequel la donne au ro , et le roi la met à son côté droit sans la regarder. On mène ensuite l'ambassadeur à la place qui lui est destinée.

Celui de Moscovie parut un quart-d'heure après. Il entra du même côté, amené sur les chevaux du roi par l'introducteur des ambassadeurs; car cet ambassadeur moscovite étoit un si grand misérable, qu'il n'entretenoit pas un cheval. L'introducteur mit pied à terre à cent cinquante pas du palais, et dit à l'ambassadeur de descendre aussi de cheval. Je ne sais si le Moscovite avoit été informé que l'ambassadeur Lesqui n'étoit descendu de cheval que beaucoup plus proche de l'entrée, ou que par grandeur et pour l'honneur de son maître, il voulût passer et aller plus avant, tant y a, qu'il fit résistance, et donnant des talons à son cheval, il le fit avancer trois ou quatre pas malgré l'opposition des valets de pied de l'introducteur, qui avoient mis la main à la bride de son cheval pour le retenir. On l'arrêta alors tout-à-fait; et comme il faisoit encore résistance, et vouloit avancer, les valets de pied

donnèrent de leurs bâtons sur le nez du cheval pour le faire reculer, et l'ambassadeur fut forcé de descendre. Il mit donc pied à terre avec deux de ses gens qui le suivoient à cheval, savoir, son interprête et son intendant. Les autres domestiques, au nombre de neuf ou dix, alloient à pied, en assez pauvre équipage pour une telle décoration. L'ambassadeur étoit vêtu d'une robe de satin jaune, et par-dessus d'une grande veste de velours rouge fourrée de martre, qui pendoit jusqu'en terre. Il avoit un bonnet aussi de martre, couvert de velours cramoisi, fort haut, brodé de petites perles sur le devant, avec deux tresses de perles qui tomboient du derrière sur le dos, jusqu'à la ceinture. C'étoit un vieillard tout blanc, de bonne mine et fort vénérable. Son interprête marchoit à sa gauche, portant la lettre du grand-duc dans un sac de velours cacheté. On le conduisit au baiser des pieds du roi, comme l'on avoit fait à l'ambassadeur des Lesqui, et on le plaça vis-à-vis de lui à la gauche. L'envoyé de Basra vint ensuite. On le fit descendre à l'entrée de la place royale, et on le mena dans le même ordre à l'audience du roi. Basra (*Bassorah*), que les Européens appellent aussi Balsura, est cette ville célèbre au fond du golfe de Perse, à l'endroit où le Tygre et l'Euphrate se rendent dans la mer.

Les présens de ces ambassadeurs étoient

cependant au bout de la place, près de la mosquée royale. C'est toujours là qu'en est l'entrepôt, et d'où on les fait marcher, lorsque le roi donne audience dans ce salon sur la place royale. Les dévots disent qu'en faisant venir les présens du côté de l'orient et de devant la mosquée, on veut témoigner que Dieu est la source et le donateur de tous les biens temporels, tellement que tout ce que les hommes reçoivent de bien, est un présent de Dieu. On fit passer ces présens un quart-d'heure après que les ambassadeurs eurent pris séance. Ceux de l'ambassadeur de Moscovie passoient les premiers, portés par soixante-quatorze hommes, consistant en ce qui suit :

Une grande lanterne de cristal, peinte;

Neuf petits miroirs de cristal, peints sur les bords ;

Cinquante martres zibelines ;

Six vingt aunes de drap rouge et vert;

Vingt bouteilles d'eau-de-vie de Moscovie.

Le présent de l'ambassadeur des Lesqui consistoit en cinq beaux jeunes garçons, vêtus de brocard, en une chemise de maille, et en une armure de cavalier complette.

Celui de l'envoyé de Basra étoit une autruche, un jeune lion et trois beaux chevaux arabes.

Il pensa arriver alors une plaisante bévue, c'est que les gens qui avoient été chargés le jour

précédent du présent de l'envoyé de la compagnie françoise, comme l'on a dit, n'ayant pas su que l'audience de cet envoyé avoit été remise à une autre fois, l'avoient apporté dans la place, et s'étoient mis à la suite des autres. Le receveur des présens s'apercevant de cette lourde méprise, fit charger ces porteurs de coups de bâton, en leur commandant de reporter le tout jusqu'à la huitaine.

Dès que les présens eurent passé, les tambours, les trompettes, et plusieurs autres instrumens commencèrent à jouer. C'étoit le signal pour les jeux et pour les combats, et au même instant les lutteurs, les gladiateurs et les escrimeurs se prirent ensemble. Les geoliers des bêtes féroces les lâchèrent sur de jeunes taureaux qu'on tenoit assez proche, et les gens qui gouvernent les boucs et les taureaux dressés à s'entrebattre, les mirent aux prises. C'est un carnage plutôt qu'un combat, que ce que les bêtes féroces font avec les taureaux. Voici comment: deux hommes tiennent la bête féroce par la laisse, à l'endroit du cou. Le taureau, dès qu'il l'aperçoit venir, se jette à la fuite; la bête le poursuit, et si vîte, qu'en trois ou quatre sauts, elle l'attache et l'accule. Les geoliers qui ont ces bêtes en garde, se jettent alors sur le taureau, lui abattent la tête à coups de hache, et donnent son sang à la bête. La raison pourquoi

on ne laisse pas la bête et le taureau se battre jusqu'à la mort, et qu'on se rue ainsi sur le taureau, c'est que le lion étant le hiéroglyphe des rois de Perse, les astrologues et les devins disent qu'il seroit de mauvais augure que le lion qu'on lance sur le taureau, n'en fût pas entièrement le vainqueur, peu après l'avoir attaqué. Le spectacle de ces diverses sortes de combats dura jusqu'à onze heures. Ceux qui suivirent étoient plus divertissans et plus naturels. Le premier fut de trois cents cavaliers environ, qui parurent des quatre côtés de la place, fort bien montés, et vêtus aussi richement et aussi galamment qu'il se puisse. C'étoit la plupart de jeunes seigneurs de la cour, qui avoient tous plusieurs chevaux de main. Ils s'exercèrent une heure au mail à cheval. On se partage, pour cet exercice, en deux troupes égales. On jette plusieurs boules au milieu de la place, et on donne un mail à chacun. Pour gagner, il faut faire passer les boules entre les pilliers opposés qui sont aux bouts de la place, et qui servent de passe. Cela n'est pas fort aisé, parce que la bande ennemie arrête les boules, et les chasse à l'autre bout. On se moque de ceux qui la frappent au pas du cheval, ou le cheval étant arrêté. Le jeu veut qu'on ne la frappe qu'au galop, et les bons joueurs sont ceux qui, en courant à

toute bride, savent renvoyer d'un coup sec une balle qui vient à eux.

Le second spectacle fut des lanceurs de javelots. On l'appelle *girid-bas* (*), c'est-à-dire *le jeu du dard*, et voici comme on s'y exerce : douze ou quinze cavaliers se détachent de la troupe, et serrés en un peloton, vont à toute bride, le dard à la main, se présenter pour combattre. Une pareille troupe qui se détache, les vient rencontrer, ils se lancent le dard l'un à l'autre, et puis se rendent à leur gros, d'où il se fait un autre pareil détachement, et ainsi de suite tant que le jeu dure. Parmi cette belle noblesse, il y avoit une quinzaine de jeunes Abyssins, de dix-huit à vingt ans, qui excelloient en adresse à lancer le dard ou le javelot, en dextérité à manier leurs chevaux, et en vîtesse à la course. Ils ne mettoient jamais pied à terre pour ramasser des dards sur la lice, ni n'arrêtoient leurs chevaux pour cela ; mais en pleine course ils se jetoient sur le côté du cheval, et ramassoient des dards avec une dextérité et une bonne grâce qui charmoit tout le monde.

(*) Lisez *djéryd-bâz*. Le mot *djéryd* est arabe et signifie palmier ; *beléd âl-djéryd*, le pays des palmiers. Le jeu du *djiryd*, ou le *djéryd*, comme on l'appelle vulgairement, est un exercice commun aux Arabes, aux Turks et aux Persans. Niebuhr a représenté un de ces espèces de tournois dans sa *Description de l'Arabie*, page 186, pl. 16, édit. de Copenhague. (L.)

Tous ces exercices qui sont les carrousels des Persans, finirent à une heure après midi, après le congé donné aux ambassadeurs. Le roi ne leur dit point une parole, et ne les regarda pas seulement. Il passa le temps à voir les jeux, les combats et les exercices qui se faisoient dans la place, à entendre la symphonie qu'il y avoit dans le salon, composée des meilleures voix et des plus excellens joueurs d'instrumens qui soient à ses gages, à discourir avec les grands de son Etat, qui étoient dans l'assemblée, et à boire et manger. Dès que les ambassadeurs furent entrés, on servit devant tout le monde une collation de fruits verds et secs, et de confitures sèches et liquides de toute sorte. Ces collations sont servies ordinairement dans des bassins plus grands que ceux dont l'on se sert dans nos pays, faits de bois lacqué et peint fort délicatement, contenant vingt-cinq ou trente assiettes de porcelaine. On sert de ces bassins devant chaque personne, et quelquefois deux ou trois, selon l'honneur que l'on lui veut faire. Au bout du salon, vis-à-vis de l'entrée, il y avoit un buffet garni, d'une part, de cinquante grands flacons d'or de diverses sortes de vins; quelques-uns de ces flacons émaillés, les autres couverts de pierreries, et quelques-uns de perles; et de l'autre, de soixante à quatre-vingts coupes, et de plusieurs soucoupes de même sorte. Il y a

de ces coupes qui tiennent jusqu'à trois chopines; elles sont larges et épatées, montées sur un pied haut de deux doigts seulement. On ne peut voir en lieu du monde rien de plus pompeux, de plus riche et de plus brillant. Les ambassadeurs ne burent point de vin; on servit seulement à celui de Moscovie, de l'eau-de-vie de son pays. Je m'étonnai qu'on ne donnât point de vin à cet ambassadeur, puisque le roi en buvoit à longs traits, et la plupart des grands. J'en demandai le sujet à un seigneur qui étoit là présent. C'est par grandeur, me répondit-il, et pour garder davantage le respect de la majesté royale; et puis, ajouta-t-il en riant, on se souvient de ce qu'un de ses compatriotes fit à une célèbre audience qu'il eut du feu roi. Je demandai aussi-tôt ce que c'étoit. Il me répondit que l'an soixante-quatre, deux ambassadeurs extraordinaires de Moscovie étant à l'audience du roi, ils burent si fort qu'ils s'enivrèrent jusqu'à perdre la connoissance. Le roi but à la santé de leur maître, et voulut qu'ils fissent raison dans une coupe d'environ deux pintes. L'ambassadeur qui étoit le second en rang, ne pouvant digérer tant de vin, fut pressé de vomir, et ne sachant où rendre gorge, il prit son grand bonnet de martre, qu'il remplit à moitié. Les Moscovites portent, comme l'on sait, des bonnets hauts et larges. Son collègue qui étoit au-dessus

de lui, et le secrétaire de l'ambassade qui étoit au-dessous, désespérés d'une si vilaine action, faite sous les yeux du roi de Perse et de toute la cour, lui firent quelques reproches, et le pressèrent du coude pour l'obliger à sortir. Lui ivre, ne sachant ce qu'on lui vouloit dire, ni ce qu'il faisoit, mit son bonnet sur sa tête, qui lui couvrit à l'instant le visage et les habits d'ordure. Le roi et toute l'assemblée firent un éclat de rire qui dura demi-heure, pendant que les compagnons de ce sale Moscovite le forçoient, à coups de poing, de se lever et de sortir. Le roi ne s'en fâcha nullement; il rompit seulement l'assemblée, et dit en se retirant que *les Moscovites étoient les Yusbecs des Francs*. Il vouloit dire que, comme entre les Mahométans, il n'y a point de nation si salle, si mal apprise et si rustique que les Yusbecs, qui sont les Tartares du fleuve Oxus; il n'y en avoit point non plus parmi les Européens qui eussent ces vilaines qualités plus que les Moscovites (*).

A midi, on servit le dîner. Chaque invité n'eut qu'un bassin, mais d'une grandeur au-dessus de tous ceux dont on se sert dans nos pays. Il y a dans ces grands plats du pilo de cinq ou six sortes,

(*) Voyez sur les *Yuzbeks*, ou plutôt Uzbek, ma note ci-dessus, tom. II, page 371. (L-s.)

au chapon, à l'agneau, aux poulets, aux œufs farcis avec de la viande, aux herbes, au poisson salé, et par-dessus du rôti de plusieurs façons, en quantité. Quinze hommes, sans exagération, épuiseroient sur un tel plat la plus ardente faim. Le plat qu'on servit devant le roi fut apporté et posé devant lui sur une civière d'or. On servoit avec chaque plat, une grande écuelle de sorbet, une assiette de salade, et de deux sortes de pain. Le roi se retira, sans dire un mot aux ambassadeurs, et sans tourner seulement la tête de leur côté. Celui des Lesqui sortit le premier, et trouva ses chevaux au même lieu où il avoit mis pied à terre. L'ambassadeur de Moscovie le suivoit de si près, qu'il le vit monter à cheval; il prétendit qu'on lui amenât son cheval au même endroit. L'introducteur des ambassadeurs qui le reconduisoit, lui dit qu'il avoit ordre de le faire monter à cheval à la même place où il étoit descendu, et que la coutume étoit d'en user ainsi. Le Moscovite allégua l'exemple du Lesqui, et protesta de se ressentir de l'affront qu'on lui faisoit. Il menaça, il tempêta durant un quart-d'heure, frappant des pieds, et retroussant son bonnet avec un étrange emportement; mais, après tout, il fut contraint d'avancer à pied, et d'aller prendre ses chevaux au lieu où il les avoit laissés. Voilà comment les Persans en usent pour faire honneur à

leur religion, et les égards qu'ils ont pour ceux qui la professent. Ils avoient sacrifié à un Moscovite, qui paroissoit n'être qu'un simple marchand, et n'avoir d'autres intérêts en Perse que ceux de son petit commerce particulier, les envoyés des compagnies de France et d'Angleterre, et cela sur des vues de politique que l'on a remarquées; ils sacrifièrent par un semblable égard, le rang du Moscovite à l'envoyé des Lesqui, qui sont leurs tributaires, des montagnards à demi-sauvages. Ils ménagèrent pourtant les honneurs entre ces envoyés, faisant mener l'ambassadeur de Moscovie par l'introducteur des ambassadeurs, et l'autre par un aide de ces cérémonies seulement; et faisant passer les présens du Moscovite les premiers. Mais il est facile de voir que dans ce partage d'honneurs, le Lesqui avoit les plus essentiels; car il fut mis à la droite du roi, et quand l'ambassadeur de Moscovie voulut s'en plaindre, on lui répondit qu'on avoit donné la droite au Lesqui, parce qu'il étoit venu le premier. A dire le vrai, c'étoit parce qu'il étoit mahométan.

Sur le soir, l'introducteur des ambassadeurs alla rendre visite à l'envoyé de la compagnie françoise, pour l'assurer qu'en peu de jours le roi lui donneroit audience. Il envoya aussi-tôt quérir le supérieur des capucins, pour parler pour lui. Ce P. représenta le tort qu'on faisoit à

l'envoyé, en lui préférant, d'un côté, un Moscovite, un Lesqui et un député de Basra; et de l'autre, en mettant en compromis le droit de la préséance que la nation françoise a sur l'angloise. L'introducteur répondit avec force bonnes paroles à la façon du pays; car les courtisans persans ne se fâchent ni ne s'échauffent jamais, quel que sujet qu'on puisse leur en donner. C'est ce qui faisoit dire assez agréablement à un ambassadeur de Portugal, en parlant d'eux, que *jamais les Persans ne vous parlent mal, et jamais ils ne vous font de bien.*

Le 18, j'arrêtai le prix de onze mille francs de bijoux avec le nazir. Je faisois mon compte de lui en donner trois mille, tant pour son droit de deux pour cent de ce que j'avois vendu au roi, qu'en reconnoissance de ses bons offices; mais je fus bien étonné de voir qu'il en prétendoit huit mille. Il me le fit dire par son premier secrétaire et par le chef des orfévres. Il remarquoit de la place où il étoit de quel air je recevrois cette proposition. Je dis à ces Messieurs, avec les exagérations ordinaires du pays, que le nazir pouvoit prendre tout mon bien, parce que je ne pouvois assez le payer de ses bontés; mais qu'ayant beaucoup perdu dans l'affaire que j'avois faite avec le roi, je ne pouvois lui donner ce qu'il demandoit, sans me ruiner entièrement. On use de ces figures en

Perse, dans le langage ordinaire, et aux plus légères occasions, et c'est la coutume qu'un homme à qui l'on ôte un sou, crie qu'*on met le feu à sa maison.* Le chef des orfévres, branlant la tête à cette réponse, me dit tout bas : *C'est en vain que vous pensez vous en tirer par des paroles, la personne à qui vous avez affaire ne s'en paie pas. C'est un homme qui, pour un sou, dépouilleroit un gueux des rues, à présent, sur-tout, qu'il est épuisé par les grandes dépenses qu'il a faites à la noce de son fils. C'est pourquoi faites un effort, songez que le nazir vous a servi, et qu'il peut vous faire du bien encore en ce qui vous reste à vendre.* On peut juger combien ce discours m'importunoit. Le bien que ce seigneur me pouvoit faire me tenoit au cœur, et je songeois aussi qu'il me pouvoit faire du mal, pour peu que l'envie lui en prît. Je dis au chef des orfévres de supplier le nazir d'agréer quatre mille francs que je lui donnois de bon cœur. Il n'en fut pas content, et me fit reparler encore pour m'obliger à prendre cinq mille livres pour les onze de pierreries qu'il avoit à moi. Comme il vit que j'y résistois, il me dit d'un grand sang-froid, qu'il ne pouvoit ni ne vouloit me forcer, que je reprisse mes pierreries, et que je les emportasse.

Je fus bien empêché de la manière dont j'en devois user, étant poussé, d'un côté, de

reconnoissance et de crainte, et de l'autre, ne pouvant me résoudre à faire de si grands présens. Comme j'étois dans ces doutes, le chef des orfévres me tira à part, et me dit de ne pas perdre l'amitié du nazir, pour une centaine de pistoles, et qu'il étoit en grande faveur auprès du roi. Enfin je me résolus de perdre, et je suppliai le chef des orfévres d'accommoder donc l'affaire à cinq mille francs de présens. Cela fut fait, et en même-temps le nazir fit venir deux mille écus, et me les fit compter devant lui. Il me fit cent caresses ensuite, me conviant de suivre le roi au voyage qu'il alloit faire à Casbin, qui est l'ancienne Arsacie (*), me promettant que le prince me donneroit pension et me défraieroit. Il me dit après d'aller chez l'envoyé de la compagnie françoise, et de lui dire, de sa part, qu'il avoit lu au roi la requête qu'il avoit présentée pour avoir le pas sur l'agent anglois, et qu'il l'avoit appuyée de si bonnes raisons, que le prince avoit répondu qu'il donneroit audience aux François les premiers; mais le succès ne suivit pas la promesse; car il la donna aux deux envoyés en même-temps, comme on le verra dans la suite.

Le 19, la princesse, tante du roi et femme

(*) Voyez sur Qazbyn ou Qazwyn, ma note ci-dessus, tom. II, p. 394. (L-s.)

du grand-pontife, m'envoya par six hommes, quatre grands bassins de confitures, avec des pots de sorbet, des pains de sucre ambré, des masse-pains, et d'autres douceurs pareilles. Je fus agréablement surpris de ce beau régal, si galant et si parfumé. J'étois bien empêché quel remercîment je ferois à la princesse. Le jour suivant, l'eunuque dont elle se servoit pour me parler, se chargea de le faire. Je crois qu'il s'en acquitta bien; car les eunuques sont, pour la plupart, de fines langues, douces, flatteuses et insinuantes, qui savent merveilleusement bien trouver le chemin du cœur.

Le 20, j'allai visiter le chef des orfévres, et lui porter cinq cents écus pour son droit de deux pour cent. Il s'en contenta, et il me dit, entr'autres choses, que pour lui il haïssoit les fourberies des Persans; qu'il prenoit ce qui lui appartenoit, et qu'il n'en désiroit pas davantage.

Le 21, l'envoyé de la compagnie françoise eut audience du roi au même endroit, et presque tout de la même manière qu'on l'avoit donnée le 16 aux autres envoyés. Il fut amené sur les huit heures par l'introducteur des ambassadeurs, qui le fit descendre de cheval à cent cinquante pas du palais royal. L'introducteur marchoit devant lui. Il avoit son second, son chirurgien et son interprête à ses côtés, celui-ci tenant à deux mains,

dans un sac de broderie d'or, la lettre qu'on avoit contrefaite, au nom de la compagnie, pour le roi de Perse. Après venoient deux domestiques, ses douze gardes, et plusieurs valets de pied, gens du pays, vêtus à leur façon, en fort bel équipage. On fit asseoir l'envoyé sur un grand perron, qui est sous le grand portail à gauche. L'introducteur alla quérir ensuite l'agent de la compagnie d'Angleterre, qu'il amena de la même manière; il étoit suivi de son second et de deux commis, de quatre interprêtes et de dix valets de pied, tous bien vêtus à la façon du pays. On le fit asseoir sur le perron opposé à celui où étoient les François, et tout vis-à-vis. Mirhagez (*), cet Arabe, capitaine des caravanes de pélerins qui vont à la Mecque, par la voie de Basra, fut amené ensuite par un aide des cérémonies.

Sur les deux heures, on mena à l'audience ces envoyés, le François le premier, chacun avec son interprête, et deux personnes de sa suite, et un quart-d'heure après on fit passer leurs présens. Celui du François consistoit en ce qui suit :

Une chaîne d'émeraudes et de diamans;

Une bague d'émeraude;

Un anneau fait d'un rubi balai;

(*) Lisez *Mirhagi*, et plus correctement *Myr Hhâjy*, chef des pélerins. (L-s.)

Une

Une boîte de portrait, de diamans et d'émeraudes, avec le portrait du roi en émail, rapporté derrière;

Deux grands lustres de cristal;

Quatre miroirs de cristal de cinq pieds de haut, trois avec la bordure de cuivre doré, l'autre avec la bordure de cristal;

Un tableau du roi de France, à grandeur de corps, en un câdre de bois doré;

Une bourse d'ambre gris, du poids de cinquante-huit onces;

Deux bouteilles d'essence de giroffle;

Quatre pièces de brocard d'or, de vingt aunes chacune;

Trois pièces de satin;

Cinq marcs de dentelles d'or et de soie;

Sept pièces de toiles blanches des plus fines qu'on fasse aux Indes, de quatre aunes et demie la pièce;

Six pièces de tapisseries de soie et d'or de la Savonnerie;

Deux mille trente-trois aunes de draps de Paris;

Quatre lunettes d'approche de trois pieds de longueur;

Trois cent six pièces de porcelaine de la Chine, de diverses grandeurs;

Soixante-dix livres de thé;

Quatre grands bassins remplis de bougies blanches de Goa;

Quatre fusils damasquinés, d'un ouvrage fort beau et fort délicat ;

Deux paires de pistolets de même ouvrage ;

Quatre canons de nouvelle invention, sur leurs affuts ;

Deux coulevrines ciselées, avec les armes de la compagnie sur l'embrâsure ;

Cinquante balles de poivre, du poids de cent trente livres chacune.

Le présent des Anglois venoit après, consistant en ce qui suit :

Vingt pièces de drap d'Angleterre ;

Quarante tocques ou turbans de soie et d'or de divers prix ;

Quarante pièces de satin de diverses sortes ;

Trente pièces de taffetas ;

Vingt pièces de taffetas rayé d'or et d'argent ;

Douze pièces de damas ;

Quarante étuis de couteaux et de fourchettes à manches d'ambre.

Le présent de Mir-hagez (*Myr-hhadjy*) suivoit, consistant en cinq beaux chevaux arabes, et en un harnois complet de vermeil doré, avec la housse de drap d'or.

Après ces présens, on en fit passer deux autres, l'un du gouverneur de Jarron, que son fils présenta. C'étoient six beaux chevaux, trente pièces d'indiennes les plus fines, vingt pièces de brocard

d'or. L'autre présent étoit du gouverneur de Guenja, ville de l'Arménie, et il ne consistoit qu'en chiens de chasse.

De l'endroit où le roi regardoit dans la place, il étoit impossible qu'il discernât rien dans ces présens. Les rois de Perse sont si accoutumés à en recevoir, qu'ils ne daignent pas les regarder. Les ministres lui disent de quel endroit le présent vient, et en quoi il consiste; et lorsque le roi demande à en voir quelque chose de près, on l'envoie dans le sérail, ou au lieu que le prince ordonne. Au reste, c'est par faste qu'ils reçoivent les présens de si loin et avec tant d'indifférence; c'est comme pour dire que cela n'est pas digne d'aller à leurs yeux. Après que les présens furent passés, on régala les envoyés comme l'on avoit fait les ambassadeurs de Moscovie et des Lesqui, la semaine précédente, par de pareils spectacles, par de pareils divertissemens, et par un festin tout semblable, excepté qu'on ne leur donna ni vin, ni eau-de-vie à boire. Un peu avant le dîner, le roi fit venir le fils du gouverneur de Jarron. Il entra dans la salle, salua le roi à la façon persane, et présenta la lettre de son père, sans dire une seule parole, et sans que le prince lui en dît une non plus. Le roi en use ainsi par grandeur, et pour tenir davantage dans le respect ses sujets et les étrangers. Le feu roi son père étoit plus affable

aux uns et aux autres. Il faisoit approcher de lui les ambassadeurs et les envoyés, plusieurs fois durant la fête de leur audience, et les entretenoit de leurs affaires, ou du moins de choses indifférentes. Toutes les fois que j'eus l'honneur de l'approcher, et j'eus cet honneur cinq fois en dix semaines de temps que je demeurai à sa cour, l'an 1666, il me fit toujours la grâce de me parler. Ce n'étoit pas directement, à-la-vérité; il disoit sa pensée au nazir, le nazir la rapportoit à mon interprète, mon interprète me la rapportoit, et ayant reçu ma réponse, elle passoit à lui par le même canal. Si j'eusse su alors le turc ou le persan, comme je l'appris depuis, ce bon prince sans doute n'y eût pas fait tant de façons.

Le 22, on mit le prix aux présens des envoyés. C'est la coutume en Perse, de porter le présent qu'on fait au roi, dans un grand appartement du palais royal, nommé *Chiraconé* (*Chirâb-khaûnéh*), c'est-à-dire *la maison du vin*, parce que c'est là le buffet et le magasin où l'on garde tout le vin qui est pour la bouche du roi. On consigne les présens au chef du gobelet, qui est le surintendant de cet appartement-là. On y met le prix les jours suivans, sur l'estimation des marchands et des connoisseurs les plus habiles. Chaque pièce du présent est ensuite départie aux officiers du roi, qui sont établis sur les choses de même nature que ces pièces. La

tapisserie, par exemple, est livrée au magasin du lieu où en est la manufacture royale. Les armes et les canons sont mis dans l'arsenal. Les pierreries sont consignées au trésor, et ainsi du reste. Les intendans particuliers de chaque département en chargent leurs livres. On enregistre aussi le présent à la chambre des comptes du domaine, et on l'écrit sur tant de registres, qu'il est impossible que rien s'en perde. Si l'on vouloit savoir un par un tous les présens qu'on a faits aux rois de Perse, depuis deux cents ans, il n'y auroit rien de plus facile, et on le sauroit dans tout le détail.

Je fus appelé, de la part du nazir, à l'estimation des présens. J'allai, après en avoir informé les envoyés, et leur avoir demandé s'ils désiroient qu'on mît le prix aux choses, selon la juste valeur, ou plus ou moins. Je faisois cette demande, parce que les présens qu'on fait au roi, paient vingt-cinq pour cent de régal en argent comptant aux officiers de sa maison, lesquels on prend sur le pied de l'estimation, et qu'elle soit bien ou mal faite, il faut que la personne qui a fait le présent y acquiesce, et paye ces vingt-cinq pour cent. A cet égard-là, il y a véritablement du dommage pour un ambassadeur à estimer son présent haut; mais on regagne aussi d'autre côté ce que l'on y perd, parce que le roi et les ministres se faisant

toujours informer de la valeur du présent, pour y avoir égard dans les demandes que l'on leur fait, on trouve là son compte à faire estimer un présent plus qu'il ne vaut. J'allai à l'assignation sur les neuf heures, où je trouvai le prévôt des marchands, un contrôleur de chez le roi, le chef des orfévres, les intendans des manufactures d'étoffes d'or et de soie, le grand-maître de l'artillerie, le chef des peintres, et dix ou douze des principaux marchands d'Ispahan. Ils avoient commencé l'appréciation. Les présens de l'envoyé de la compagnie françoise, non compris les canons, furent estimés près de vingt mille écus. Ceux de l'envoyé de la compagnie angloise furent mis à trois mille cinq cents écus. Chaque chose fut ensuite départie en son lieu, comme on l'a dit. Les miroirs, les lustres, les pistolets, le tableau et les lunettes d'approche furent portes au trésor commun, qui est au château d'Ispahan, où tout cela est consommé par le temps et par la poussière, avec une infinité d'autres pièces de cette nature, que des Européens, et entre les autres les Moscovites, les Turcs et les Arméniens, ont donnée aux rois de Perse, depuis deux cents ans. C'est que ces choses-là n'étant point à l'usage du pays, on les laisse périr dans un coin, croyant qu'il n'est pas de la grandeur du roi de les faire vendre, ni de les donner. On porta le poivre, le

thé, l'ambre et l'huile de giroffle au *cherbet-Kané*, c'est *le magasin des liqueurs* (*). Les porcelaines demeurent au buffet, et les étoffes, enfin, furent départies en diverses garde-robes du roi, y en ayant une pour chaque sorte d'étoffe.

Le même jour, étant à dîner chez le nazir, la conversation tourna sur les deux audiences, dont l'on a fait la relation, sur les Européens, et enfin sur les contestations qui s'étoient élevées entre l'envoyé de la compagnie françoise et celui de la compagnie angloise pour la préséance. On me demanda si dans l'Europe l'on se faisoit une affaire de ces vains sujets. Je répondis en souriant, qu'ils avoient raison, à mon avis, de traiter ainsi ces sortes de contestations; mais que dans l'Europe on ne les appeloit pas de même, qu'on les croyoit des choses essentielles, et que non-seulement les royaumes combattoient pour des préséances, mais qu'il n'y avoit guères de particulier qui n'y prît garde, et ne ménageât son rang comme son plus cher intérêt. Le grand écuyer qui étoit là, dit que les Mahométans étoient bien heureux d'être guéris de ces foiblesses, et de n'avoir point mis l'honneur dans de si importunes et si dangereuses chimères.

(*) *Cherbéh Kháuéh*, maison de la boisson. *Cherbet* ou *cherbéh* signifie un breuvage quelconque. Voyez ma note ci-dessus, page 43. (L-s.)

On conta là, entre les autres nouvelles, que le premier ministre avoit fait donner, le matin, deux cents coups de bâton sous les pieds à un *molla* ou docteur, parce que de bas-officiers de l'artillerie lui avoient présenté des requêtes que ce docteur avoit écrites, où le sens étoit si confus et si embarrassé de complimens et de vieux phœbus, qu'on avoit beaucoup de peine à le pénétrer, quelqu'attention qu'on y fît. Après que ce misérable eut reçu un si rude châtiment, le premier ministre le fit porter en sa présence, car il n'étoit pas en état de marcher. *Un grand visir*, lui dit-il, *a bien d'autres choses à faire que de lire tes méchans complimens et de débrouiller le chaos des requêtes que tu écris. Use d'un style plus clair et plus simple, ou n'écris point pour le public, autrement je te ferai couper les mains.*

Le 23, ce ministre remit à un renégat portugais, interprête du roi, les lettres que les envoyés avoient délivrées au roi et au nazir. Ce renégat, qui faisoit accroire aux Persans, qu'il entendoit toutes les langues de l'Europe, quoiqu'il ne sût que sa langue naturelle, alla porter ces lettres aux Augustins portugais missionnaires à Ispahan, croyant qu'ils les lui expliqueroient; mais il les en trouva aussi peu capables que lui. Ils envoyèrent quérir l'interprête des Hollandois. C'est un Arabe qui a demeuré long-temps en Europe, et qui a un

grand talent pour les langues. Il fut bien aise d'avoir ces lettres en main, pour en donner des copies à ses maîtres, qui sont fort curieux des affaires d'autrui, sur-tout de celles qui ont relation aux leurs, et qui regardent le commerce; mais il ne put traduire la lettre du roi d'Angleterre, n'entendant pas l'anglois. Il mit les deux autres en persan.

Le 24, l'envoyé de la compagnie françoise envoya aux ministres les présens qu'il avoit préparés pour eux, savoir :

A l'Etmadeulet (*). ou *Grand-Visir.*

Dix-sept onces d'ambre gris;
Deux schals ou ceintures des Indes, très-fines;
Six turbans de soie d'or et d'argent;
Une petite horloge;
Une montre;
Douze livres de thé.

Au Grand-Maître.

Dix-sept onces d'ambre gris;
Trois turbans de soie d'or et d'argent;

(*) Lisez *Etmâd-doulèt*, soutien de la puissance. C'est en effet le titre du premier ministre de la Perse. (L-s.)

Trois ceintures;
Trois montres;
Douze livres de thé;
Quinze cents écus en argent comptant.

A Mirzataher, contrôleur de la maison du roi.

Deux turbans;
Quatre fines indiennes;
Trente-quatre pièces de porcelaine de la Chine, de diverses grandeurs;
Trois livres de clous de girofle;
Trois livres de canelle;
Trois livres de thé;
Trois livres de cardamome;
Cinquante noix muscades;
Trente livres de poivre;
Cent cinquante écus en argent comptant.

Le même jour, sur les dix heures du matin, l'ambassadeur de Moscovie fut amené sur les chevaux du roi, à un appartement du palais royal, où le grand-visir et les autres principaux ministres du conseil s'étant rendus peu après, il fut deux heures en conférence avec eux. On le régala ensuite. Le festin fut splendide en viande et en liqueurs; mais on n'y servit ni vin, ni eau-de-vie.

La négociation de cet ambassadeur fut tenue assez secrète. Les ministres publièrent que sa commission consistoit à faire savoir au roi de Perse, que son maître lui enverrait bientôt un ambassadeur extraordinaire ; mais on apprit dans la suite, qu'il étoit venu proposer au roi d'entrer dans la ligue que le grand duc avoit nouvellement faite avec les Polonais contre le Turc. Le roi de Perse n'y voulut pas entendre. Il promit seulement que si les Moscovites et les Polonais étoient une fois bien engagés dans la guerre contre le Turc, et qu'ils voulussent après lui donner des sûretés de ne faire point la paix sans lui, il prendroit les armes, et se jeteroit sur Bagdad. C'est la réponse qu'on donna à l'ambassadeur, et sur laquelle il fut expédié. Il en demandoit instamment une plus précise, mais le premier ministre lui ferma la bouche en disant : que les chrétiens avoient plusieurs fois engagé les rois de Perse à faire la guerre avec eux contre le Turc, et qu'après ils avoient fait la paix sans leur participation.

Le 27, le premier ministre m'envoya quérir de grand matin, fort en hâte. J'étois encore au lit, et mon palefrenier et mon laquais étoient sortis. Je dis à ses gens qu'ils n'avoient qu'à s'en retourner, et qu'aussi-tôt que mes valets seroient venus, j'irois à l'hôtel de leur maître. *Comment*,

Monsieur, me répondirent-ils en souriant, *ne savez-vous pas que nous n'oserions retourner sans vous amener?* En disant cela, un d'eux courut à l'écurie me seller un cheval. Un autre s'offrit de m'habiller, et il fallut que je le souffrisse. Comme je descendois, quatre autres cavaliers arrivoient pour me faire hâter. J'avois de la peine d'aller sans laquais, la coutume étant d'en mener toujours un ou deux dans les rues d'Ispahan, à cause de la presse. Mais ils me dirent qu'en allant, ils me feroient bien faire place, et que pour le retour, ils me donneroient des laquais. J'observe cela, pour faire connoître avec quelle promptitude on exécute en Perse les ordres des grands. Un officier n'ose dire à son maître qui l'a envoyé quérir quelqu'un, qu'il ne l'a pas trouvé, ou qu'il n'étoit pas à la maison, ou qu'il ne sauroit venir; il faut qu'il le trouve, et qu'il l'amène, autrement les coups de bâton punissent sur-le-champ la négligence du messager. J'allai aussi vîte qu'on me mena, tant pour complaire aux gens qui me menoient, que pour savoir ce qu'on me vouloit, de quoi j'étois un peu en peine. Le premier ministre me dit qu'il m'avoit envoyé quérir pour traduire la lettre du roi d'Angleterre, et celle de la compagnie françoise. Il me les mit à la main en-même-temps, et commanda à deux secrétaires de me conduire dans un cabinet, et de prendre la

traduction de ces lettres. Je ne sais si la première version qu'il en avoit fait faire ne l'avoit pas satisfait, ou s'il vouloit en avoir diverses, pour plus grande sûreté. Je les mis en persan le mieux que je pus, et j'en pris des copies. Celle du roi d'Angleterre étoit en anglois, écrite sur un grand vélin, en lettres d'or et noires, le haut et les côtés à la largeur de six doigts, peints en miniature. Le portrait du roi, ses armes, sa devise, ses chiffres y étoient enchâssés dans une frise de moresques. Avant que d'en donner la copie, je ferai un récit abrégé de l'établissement des Anglois en Perse.

Les Anglois allèrent la première fois en Perse, environ l'an 1613. Ils furent assez bien reçus par les Persans à Bander-abassi, mais ils le furent fort mal des Portugais à Ormus, île qui n'est qu'à trois lieues de Bandar-abassi. Les Portugais, qui étoient alors les maîtres du commerce dans toutes les Indes, n'ayant pas dessein d'en faire part à ces nouveaux venus, mais, au contraire, de les en priver, se mirent à les traverser de tout leur pouvoir; et entre les autres duretés, ils leur faisoient payer à Ormus, où étoit le grand négoce du golphe persique, plus de droits qu'à tous les autres peuples. Abas-le-Grand, alors roi de Perse, qui étoit bien informé de ce qui se passoit entre ces Européens, fit offrir le négoce aux Anglois dans

ses ports de terre ferme. Il leur envoya des présens ; il attira quelques-uns d'eux à sa cour, où il leur fit mille caresses ; et enfin, l'an 1620, il les engagea dans une ligue pour chasser les Portugais du sein persique. Il n'étoit pas moins irrité contre eux que les Anglois, parce qu'ils chargeoient en toutes rencontres ses sujets d'affronts et d'outrages, et leur empêchoient le commerce. On ne pouvoit passer aisément aux Indes que sur les vaisseaux portugais : or, quand quelques marchands persans alloient à Ormus demander passage aux Portugais, le chef d'Ormus leur demandoit ce qu'ils vouloient aller faire aux Indes, et quelle sorte de marchandise ils vouloient acheter ; et quand ils le lui avoient dit, il les menoit aux magasins du lieu, et leur faisant voir de grandes parties de ces marchandises, il leur disoit : *voilà de ce que vous demandez : achetez-le premièrement, et s'il vous reste de l'argent à employer, je vous ferai passer aux Indes.* Les Portugais, avec cette dureté, obligeoient les marchands étrangers, ou à retourner sans rien faire, ou à acheter les choses d'eux au prix qu'il leur plaisoit.

Abas s'en plaignit plusieurs fois au gouverneur d'Ormus ; mais toutes les réponses qu'il en recevoit étoient si hautaines et si offensantes, qu'elles donnoient un nouveau sujet de plainte. Ce grand

prince résolut de ruiner un si superbe pouvoir. Il manquoit de vaisseaux pour passer ses troupes à Ormus, qui étoit la principale forteresse des Portugais dans le sein persique, et celle qui incommodoit particulièrement la côte de Perse. Il proposa aux Anglois de se joindre ensemble, et ils l'acceptèrent. Le traité portoit: « que l'on attaqueroit à frais communs ce que les Portugais » tenoient dans le golfe; que les Anglois passeroient les Persans dans l'île d'Ormus, et dans » les autres voisines, et, durant les siéges, empêcheroient les secours par mer; que les places » qu'on prendroit demeureroient à la Perse, mais » que la dépouille, et tout ce qui se trouveroit » dedans, seroit partagé également; que le négoce seroit transféré à Bander-abassi, où les » Anglois seroient non-seulement pour toujours » exempts de toute sorte de droits; mais qu'ils » partageroient également avec les Persans les » entrées et douanes, à condition, toutefois, d'entretenir dans le golfe quatre vaisseaux de guerre, » ou deux au moins, afin d'assurer la navigation » aux marchands, et de les garantir contre les » vaisseaux portugais ».

Ce traité produisit la prise d'Ormus sur les Portugais, l'an 1623, et de deux autres îles tout proche; et depuis cela, il a reçu de continuelles infractions de part et d'autre. Les Persans,

qui n'observent pas les choses avec assez de bonne foi, et qui usent de fourberies par-tout où il y a lieu de le faire, n'ont point tenu parole aux Anglois, qu'ils ont cru assez payés de ce qu'ils avoient contribué à la prise d'Ormus, par le riche butin qu'ils y firent, et par le négoce qu'ils ne pouvoient avoir auparavant ; au-lieu de considérer que c'étoit aux Anglois qu'ils devoient la prise de ces importantes places, et la liberté de leurs côtes et de leur trafic. Ils se sont mis à diminuer, d'année en année, aux Anglois, ce qui leur appartenoit de la moitié des douanes de Bander-abassi ; et enfin, ils en sont venus jusqu'à leur donner seulement huit ou dix mille écus pour leur moitié, quoique le total monte d'ordinaire à sept ou huit cents mille livres ; et ce qui est tout-à-fait injuste, ils obligent l'agent des Anglois de leur donner quittance de la moitié de la douane, à moins de quoi ils ne lui veulent rien donner. Le prétexte dont ils se servent pour colorer cette injustice, est que les Anglois n'ont point entretenu de vaisseaux de guerre dans le golfe, comme ils y étoient obligés par le traité. Ils leur imposent aussi de passer sous leur nom des marchandises qui ne leur appartiennent point, et de transporter de grandes sommes d'or et d'argent hors du royaume, contre les défenses. Les Anglois ont été obligés durant long-temps d'en passer par-tout où les Persans

ont

ont voulu, ne pouvant mieux faire ; mais songeant au tort qu'on leur faisoit, la compagnie angloise s'adressa au roi d'Angleterre, l'an 1670, le suppliant d'écrire au roi de Perse, en faveur de leurs légitimes prétentions. L'envoyé de la compagnie angloise obtint des lettres-patentes du roi persan aux fermiers de Bander-abassi, de payer quarante-cinq mille francs par an aux Anglois, outre la franchise des douanes pour tout ce qui leur appartenoit : mais comme la compagnie angloise ne fut pas contente de cet accord, elle pria de nouveau S. M. Britannique, de lui donner une autre lettre plus pressante pour le roi de Perse ; ce qui fut fait, et c'étoit cette lettre qu'on me donna à interpréter. En voici la copie :

« CHARLES II, par la grâce de Dieu, roi » d'Angleterre, d'Ecosse, de France, et d'Ir- » lande, défenseur de la foi ; au haut et puissant » monarque Cha Soliman, empereur de Perse, » de Médie, d'Hyrcanie, et de plusieurs autres » vastes pays et seigneuries. Nous avons été in- » formés des directeurs de la compagnie des Indes » orientales, de l'élévation de V. M. au trône de » vos fameux ancêtres, et de la paix et tranquil- » lité dont ce grand et puissant empire de Perse » jouit sous l'obéissance de V. M. Nous en con- » gratulons avec joie V. M., désirant fortement

» que le bonheur et la prospérité dont elle jouit,
» augmentent et durent autant qu'il est possible,
» et que Dieu tout-puissant la conserve couverte
» de gloire et comblée de tous les biens du corps
» et de l'esprit. Ladite compagnie des Indes
» orientales nous a très-humblement représenté
» qu'il y a environ cinquante ans qu'elle fit un
» traité avec le fameux Cha Abas, un des plus
» renommés prédecesseurs de V. M., par le-
» quel ce grand prince, en vertu des grands et im-
» portans services que cette compagnie lui avoit
» rendus à ses dépens, et particulièrement pour
» l'aide et le secours qu'elle lui donna pour
» prendre le château de Kichmich, et le château,
» la ville, et l'île d'Ormus, lui accorda entr'au-
» tres priviléges et avantages, la moitié des droits
» de douanes qui se payent par tous les mar-
» chands qui négocient du côté d'Ormus, tant
» par mer que par terre, comme il paroît par
» l'article 3 dudit traité. A présent, cette com-
» pagnie se plaint que, depuis plusieurs années,
» les officiers de V. M. frustrent ses agens de la
» plupart des droits, et leur font une part si
» modique du revenu de cette douane, que
» c'est d'ordinaire moins de mille tomans qu'ils
» leur donnent, quoique ce revenu aille au de-
» là de trente mille tomans par an. Nous dési-
» rons sur cela avec beaucoup d'affection, que

» l'égard de l'ancienne amitié et bonne corres-
» pondance qu'il y a entre les deux nations, étant
» considéré comme il le doit être, l'exposition
» et la remontrance que nous faisons avec un
» cœur droit du tort et des dommages qui sont
» faits à cette compagnie, lui servent auprès de
» V. M., pour lui en faire avoir justice ; et que
» V. M. ordonne qu'on la paye et satisfasse des
» arrérages de ces droits de douane, c'est-à-
» dire de ce qui manquoit à ce qui lui a été payé
» ci-devant pour faire sa juste moitié. Nous dé-
» sirons aussi que V. M. fasse un ferme et inal-
» térable établissement là-dessus pour l'avenir,
» et commande absolument à ses officiers et mi-
» nistres, que désormais ils satisfassent les agens
» de ladite compagnie, de la moitié toute entière
» de la douane, en une juste mesure et pro-
» portion, suivant les termes du traité mentionné,
» afin que la sincère amitié et la bonne corres-
» pondance, qui dure depuis tant d'années entre
» les deux nations, continue sans aucune violation
» ni altération. Sur quoi, nous recommandons
» V. M. à la protection du Tout-Puissant ».

Le premier ministre eut du chagrin de voir que les Anglois ne se contentoient pas de ce qu'il avoit fait en leur faveur, deux ans auparavant, mais qu'ils revenoient encore à la charge. Il ne

put contenir son ressentiment. Il dit à l'interprête de la compagnie angloise, un jour qu'il sollicitoit avec chaleur une plus favorable composition que la première fois : *c'est toi qui encourages les Anglois à nous fatiguer de demandes réitérées. Tu mets deux aulnes d'écarlate, avec quelque clincan, sur le dos d'un commis, et nous l'ériges en ambassadeur. La Perse a mille fois payé aux Anglois le service qu'ils nous reprochent si fort, et qui est l'unique que nous ayons jamais reçu d'eux. Ce n'est point nous qui avons commencé d'enfreindre le traité, ce sont les Anglois qui l'ont fait les premiers, et nous serions bien fondés à n'y avoir plus aucun égard.* L'agent anglois ne put obtenir rien davantage ; mais pour ne le pas renvoyer toutefois à vuide, on lui donna une nouvelle expédition des lettres-patentes de l'an 1670, et une lettre pour le roi d'Angleterre qui étoit cachetée. A la vérité, on ne peut pas excuser les Persans sur ce point-là, car il faut toujours garder les traités dans toute leur étendue ; mais il faut avouer néanmoins qu'ils ne laissent pas d'être louables de continuer à laisser les Anglois négocier francs de toute sorte de droits dans leur empire, et de leur donner tous les ans cinquante mille livres pour un service rendu cinquante ans auparavant,

dont on peut dire qu'ils furent payés dès-lors fort abondamment.

Quant aux lettres de l'envoyé de la compagnie françoise pour le roi et pour le nazir, c'étoient des pièces trop mal faites pour être publiées. Leur date étoit du premier mai 1671, et cependant il il y étoit parlé des grandes victoires du roi de France contre les Hollandois, qui n'arrivèrent que dans l'année suivante, et de leur fin et destruction totale qui étoit prête d'arriver; ce sont les termes, et c'est ainsi que se brouillent et s'égarent les moines, lorsqu'ils se veulent mêler des affaires du monde : car c'étoit le supérieur des capucins missionnaires à Ispahan qui avoit composé ces lettres, et qui dirigeoit toute l'Ambassade. Les Anglois et les Hollandois firent bien sentir ces contradictions ; et les Persans mêmes reconnurent aisément que ces lettres étoient supposées, par ceci particulièrement, qu'elles faisoient mention de deux envoyés égaux en qualités et collègues; et cependant la lettre que M. Gueston avoit écrite au nazir, à son arrivée à Bander-abassi, et celles du gouverneur et des gens du roi, de ce lieu-là, qui donnoient avis de sa venue, ne faisoient mention que de lui seul pour envoyé, de sorte que c'étoit une vérité de notoriété publique qu'il n'avoit ni collègue ni second. Ils savoient bien, d'ailleurs, qu'après sa

mort, tous les gens de sa suite furent long-temps à résoudre ce qu'ils feroient, et que dans les premiers jours ils dirent à tout le monde, et firent dire au gouverneur de Chiras, qu'ils vouloient s'en retourner à Bander-abassi, n'ayant point de commission pour passer outre.

J'ai ouï raconter chez le nazir une chose assez burlesque sur le sujet de ces lettres; c'est que comme il les lisoit au roi, il vint à ce prince une plaisante pensée dans l'esprit sur les noms des envoyés de la compagnie. Celui-ci s'appeloit de Joncheres, mot qui mal prononcé en persan, signifie *jeune lion* (1); et l'un des trois premiers envoyés s'appeloit Beber, qui signifie *vieux tigre*. Le roi entendant répéter ces noms, arrêta le nazir en disant, *qu'est-ce qu'ils écrivent ces marchands françois, qu'ils ont envoyé premièrement un vieux tigre, et qu'à présent ils envoient un jeune lion?* Ces équivoques le firent bien rire, et tous ceux qui étoient autour de lui.

Le 28, j'allai donner avis aux envoyés françois et anglois que j'avois mis leurs lettres en persan par l'ordre du premier ministre. L'envoyé anglois me témoigna d'en être fort aise, et m'en remercia, m'assurant que la compagnie d'Angleterre m'en demeureroit fort obligée. En effet, il avoit

(*) *Djévaûn chéyr.* (L-s.)

sujet d'être content que j'eusse fait cette traduction, parce que j'avois conservé à l'original toute sa force; chose que les gens du pays n'osent faire, craignant de s'attirer l'indignation des ministres, en disant quelque chose qui puisse déplaire, quoiqu'ils ne le fassent que par ordre. Pour l'autre, je reconnus, au travers de ses remercîmens, qu'il étoit bien fâché que j'eusse vu ces lettres, parce qu'il n'étoit pas possible que la supposition n'en sautât aux yeux à un François.

Le premier octobre, le roi partit d'Ispahan, à trois heures du matin, pour son voyage de Casbin, qui est l'ancienne Arsacie, et alla mettre pied à terre à la maison d'Hazar gerib (1), qui est au bout du cours d'Ispahan, à demi-lieue de son palais. Les astrologues le firent lever à cette heure là pour une traite de demi-lieue, parce que c'étoit le moment d'une constellation favorable pour le commencement d'un grand voyage. La mère et les favorites partirent à même temps.

Le second, je me rendis du matin au Chiraconé (2), qui est le buffet du roi, pour le voir emballer pour le voyage. L'intendant qu'on

(1) *Hézâr djéryb*, les mille arpens. Cette maison étoit ainsi nommée, sans doute à cause de la grande étendue de terrein qui composoit les jardins. (L-s.)

(2) Lisez *Chirâb Khaûnéh*. Voyez ma note ci-dessus, page 43. (L-s.)

appelle en persan Chi-rachi-bachi, c'est-à-dire, *chef des pourvoyeurs de vin* (1), eut la bonté de me faire voir tout ce qu'il a de plus beau en ce maniement. Ce sont plusieurs douzaines de cuillers assorties, des vases, des coupes, des soucoupes, des plats, des bassins, des brocs, des pots à l'eau, des nefs, des bouteilles, des crachoirs, tout cela partie d'or émaillé, partie garnie de pierreries, et partie garnie de perles. Il n'y a rien là que d'or fin, et travaillé ou garni. C'est une chose incroyable que le nombre et la valeur de cette vaisselle. Il y a des coupes si grandes, qu'on ne les sauroit tenir d'une main quand elles sont pleines. Il y a aussi de ces tasses faites comme des cuillers à pot dont on se sert souvent à la table du roi, et qu'on appelle Azar-peché (2), c'est-à-dire *mille chimères ;* c'est pour exprimer qu'on est si ivre, quand on en a bu quelques-unes, qu'on a la tête toute troublée. Il y a de ces sortes de tasses-là qui ne tiennent que demi-setier. Les plus grandes tiennent trois chopines.

(1) Lisez *Chirâbdjy bâchy*, chef des sommeliers ; les mots sont turks. (L-s.)

(2) *Hézâr peychéh*, signifie mille artifices, mille tours, et non pas mille chimères, à moins que ce ne soit par métaphore ; et j'ai tout lieu de croire, en effet, que c'est une espèce d'expression proverbiale, par laquelle les Persans caractérisent les éblouissemens causés par l'ivresse. (L-s.)

Les ordinaires sont d'une pinte. Ce qui me parut le plus royal, ce fut une douzaine de cuillers longues d'un pied, grandes à proportion, faites pour boire du bouillon et des liqueurs. Le cuilleron étoit d'or émaillé ; le manche étoit couvert de rubis ; le bout étoit un gros diamant de quelques six carats. Cette douzaine de cuillers pouvoit valoir seize mille écus. Il ne faut pas s'étonner qu'elles aient le manche long d'un pied, parce que, comme dans tout l'Orient, on mange à terre, et non sur des tables, il faudroit trop se baisser pour prendre du bouillon si les cuillers n'étoient aussi longues. La plupart de toutes ces pièces sont antiques. A moins de voir soi-même la quantité qu'il y en a, on ne sauroit croire ce qui s'en peut dire. J'ai tâché plusieurs fois de savoir à combien tout cela se monte sur les registres, car il est marqué, et on le sait très-exactement; mais je n'ai pu le découvrir. Toute la réponse que j'en pouvois tirer, c'est qu'il y en avoit pour des sommes immenses, et que le compte en étoit infini. Je suis persuadé, après ce que j'en ai vu, qu'il y en a pour plusieurs millions. Le chef de gobelet m'a dit une fois que le buffet du roi contenoit quatre mille pièces, ou ustensiles, toutes d'or, ou garnies d'or et de pierreries, comme je l'ai rapporté. Ce seigneur me donna à dîner, et me fit boire de plusieurs sortes de vins et d'eau-de-vie,

tant que la tête m'en tourna en un quart-d'heure; car ces vins sont violens, et les eaux-de-vie le sont encore plus. Si l'eau-de-vie n'est forte comme l'esprit de vin, elle ne plaît point en Perse, et le vin qu'on y estime davantage, est celui qui est très-violent, et qui enivre le plus vîte. Il me traitoit en persan, croyant que c'étoit bien me régaler que de m'enivrer d'abord. On appelle le vin en Perse cherab, terme qui dénote en son étymologie toute sorte de liqueur. Le nom de sorbet et celui de sirop viennent de ce terme de cherab, que les mahométans religieux ont en telle horreur, à cause que le vin enivre, qu'il est impoli de le proférer seulement en leur présence.

Le 3, je conclus un marché de mille pistoles avec la femme du grand-pontife, qui est sœur du feu roi, comme je l'ai observé. Le marché fait, elle m'envoya dire qu'étant du voyage du roi, elle avoit besoin de son argent comptant, mais qu'elle me donnoit le choix de prendre une assignation à deux mois de terme, ou de l'or en plat. J'acceptai de prendre de l'or, et on me remit au soir. Dès que j'eus comparu à l'assignation, un eunuque, intendant de la princesse, apporta un plat bassin du poids de six cents onces, à fort peu près. J'avois amené avec moi un changeur indien, fort habile en or et en argent. Il toucha le plat en divers

endroits, et le jugea à vingt-trois carats et demi, et me dit qu'il le garantissoit à ce titre. J'en fis le marché à cinquante six-francs l'once. J'eusse volontiers acheté tout le bassin à ce prix-là; mais on ne m'en voulut donner que ce qu'il me falloit pour mon paiement.

Le soir, étant allé chez le roi pour voir plusieurs seigneurs qui me devoient de l'argent, le premier maître d'hôtel du roi, le capitaine de la porte, et le receveur des présens, qui étoient du nombre, me prièrent de voir l'envoyé de la compagnie françoise, et de lui dire qu'*on s'étonnoit à la cour qu'il ne voulût pas payer le régale des présens qu'il avoit faits au roi*; qu'*on l'informoit mal en cela des coutumes de Perse, puisque tous les ambassadeurs, et généralement tous ceux qui font des présens au roi, de quelque part qu'ils vinssent, payoient ce régale, qui étoit un droit établi, et le principal émolument de leurs charges, et des autres officiers qui y avoient part*; que *c'étoit vainement qu'il se faisoit une affaire de ne le payer pas, parce que sûrement il faudroit qu'il le payât.* Ces seigneurs me dirent la chose beaucoup plus fièrement que je ne la rapporte. D'autres intéressés dans ce même droit me chargèrent aussi du même message, de manière que je crus être obligé de le rapporter à cet envoyé, afin qu'il pût prendre

plus sûrement ses mesures. Je le trouvai prévenu pour sa conduite. Il me répondit qu'*il avoit fait entendre à ces seigneurs, la première fois qu'on lui avoit parlé de ce droit, qu'il étoit venu faire un présent au roi; mais qu'il n'avoit rien apporté pour les officiers, qu'absolument il ne leur donneroit rien, et qu'il me prioit de leur porter cette réponse à ma commodité.* On faisoit parler l'envoyé de cette sorte, et on lui avoit mis en tête que le nazir l'affranchiroit du droit prétendu. Ce seigneur fit effectivement quelques démarches pour cela. Il lut au roi la requête que l'envoyé présenta à cet effet. Les grands qui étoient intéressés, présentèrent aussi requête à l'encontre, et le différend fit bruit. Le premier ministre ne se déclaroit point. L'envoyé alléguoit pour ses raisons que son collègue qui avoit des ordres libres étoit mort; mais que lui n'avoit point le pouvoir de rien donner, outre ce que portoit sa commission. Les grands alléguoient la coutume, et que ce droit fait une partie de leurs appointemens. Enfin, le conseil royal ordonna qu'on informeroit la chose chez les Anglois, chez les Portugais et chez les Hollandois, et que s'il se trouvoit qu'on eût jamais fait grâce de ce droit à quelque ambassadeur ou envoyé de ces nations-là, on la feroit aussi à cet envoyé. On fit venir les interprètes de ces nations, et on fit apporter les re-

gistres du receveur des présens. Ils demeurèrent tous d'accord que nul Européen n'avoit jamais été affranchi de ce droit, et il fallut que l'envoyé françois en passât par-là. On lui fit pourtant grâce de quelque chose, et il en fut quitte pour dix mille huit cents livres.

Ce droit est de quinze pour cent par constitution. Les abus qui s'y sont glissés l'ont fait monter à près de vingt-cinq. Le grand-maître-d'hôtel en prend dix, lesquels de droit il faudroit qu'il partageât avec les yessaouls, qui sont comme les gentilshommes ordinaires de chez le roi, lesquels sont au nombre de vingt-quatre; mais il ne leur en donne presque rien. Les autres quinze pour cent sont pour les intendans des galeries ou magasins où le présent est consigné, comme on l'a dit; ainsi les droits de la pierrerie dont on fait présent au roi, sont pour le chef du trésor et le chef des orfévres, et ainsi du reste.

Le même jour, le grand-maître vendit aux Arméniens, au nom du roi, un diamant de cinquante-trois carats, appartenant à la princesse sa mère, cent mille francs, à payer en dix-huit mois. Ce ministre avoit fort tâché de le troquer avec moi contre une partie de ce que j'avois apporté; mais n'ayant pas voulu m'en charger, et la mère du roi en étant dégoûtée, et s'en voulant défaire à quelque prix que ce fût, on obligea enfin le

corps des marchands arméniens de l'acheter. Ils se défendirent de ce marché tant qu'ils purent; mais on les sollicita et pressa si fort de faire ce plaisir à la mère du roi, qu'ils furent enfin contraints de se rendre. Si, d'abord, ils eussent fait présent de sept ou huit cents pistoles au nazir, il les eût garantis de cette avanie. Ils m'offrirent huit jours après ce diamant à un tiers de perte.

Le 4, l'envoyé de la compagnie françoise eut une conférence avec le premier ministre. Il se rendit à dix heures à l'hôtel de ce seigneur. Le nazir y étoit et plusieurs autres ministres. On mit sur le tapis les lettres qu'il avoit présentées et le mémoire de ses demandes, et on lui demanda qu'est-ce qu'il offroit en échange des exemptions de droits et des autres grâces qu'il prétendoit. Il se trouva empêché de répondre, et il supplia qu'on envoyât quérir le supérieur des capucins. On le fit, et ce capucin étant venu, il répondit, au nom de l'envoyé, qu'*il n'avoit nul pouvoir de traiter*, et qu'*il n'étoit venu pour autre chose que pour faire un présent au roi, et pour demander la confirmation des priviléges accordés par le feu roi à la compagnie, et confirmés par le roi régnant.* — Les ministres répondirent que *les premiers députés de la compagnie qui étoient venus l'an 1665, avoient donné parole, en recevant ces priviléges, qu'au bout de trois ans,*

il viendroit de nouveaux députés de la compagnie, non-seulement apporter des présens, mais aussi faire un traité de commerce avec la Perse, et que *c'étoit uniquement sur cette parole qu'on leur avoit donné ces priviléges, et que le roi les avoit confirmés au commencement de son règne.* — Le premier ministre ajouta ces paroles: *Les Anglois ont les exemptions que vous demandez pour avoir mis Ormus dans les mains des Persans. Les Portugais en jouissent pour avoir cédé à la Perse les terres qu'ils tenoient dans le golphe. Les Hollandois les ont aussi en vertu de six cents balles de soie qu'ils prennent tous les ans du roi, à un tiers plus cher qu'elle ne vaut au marché. Les François que veulent-ils nous donner pour avoir les mêmes exemptions qu'eux?* Le supérieur des capucins répondit pour l'envoyé, qu'*il n'avoit point d'ordre de traiter aucune condition;* que *M. Gueston, qui étoit plénipotentiaire, en eût traité s'il fût venu; mais qu'étant mort, l'envoyé ici présent n'avoit d'autre ordre que de faire au roi le présent qu'il avoit fait, et demander la continuation de l'octroi accordé à la compagnie.* — Le premier ministre se retournant vers les autres ministres, leur dit avec un faux sérieux, qu'*il croyoit que cela étoit vrai, y ayant toute sorte d'apparence que la compagnie n'auroit pas fait choix*

pour une négociation d'importance d'une personne si jeune que l'envoyé. — Il se retourna ensuite vers le supérieur des capucins, et lui demanda *comment il accordoit la réponse qu'il venoit de faire, avec la lettre que l'envoyé avoit rendue au roi, de la part de la compagnie, où il y a que les sieurs Gueston et de Jonchères sont égaux en qualité et en pouvoir, et qu'elle envoie deux députés, afin que si l'un meurt, l'autre puisse remplir la députation.* Le Père capucin se trouva un peu embarrassé de cette contradiction, et tâcha de l'éclaircir; mais le divan en fut si mal satisfait, qu'il ne daigna pas y répondre. Le premier ministre fit là-dessus une longue énumération *des bons traitemens qu'on avoit faits à tous les gens de la compagnie et en faveur de leur commerce, depuis leur établissement en l'an 1664, qu'on les avoit laissé trafiquer, sans leur faire payer aucun droit, et qu'au-lieu de tenir la parole que les premiers députés de cette compagnie avoient donnée par écrit en son nom, on venoit leur demander la continuation de ces faveurs, sans rien offrir en échange.* — Le conseil de l'envoyé répondit en promesses et en bonnes paroles. Au bout d'un assez long entretien, le premier ministre dit qu'*on informeroit le roi de ce qui s'étoit passé dans cette conférence, et* que *S. M., selon sa*

générosité

générosité ordinaire, ne manqueroit pas de répondre favorablement les requêtes de l'envoyé, et qu'il pouvoit l'espérer ainsi. Il le chargea aussi d'écrire à la compagnie, que le roi étoit tout-à-fait bien porté pour l'avancement de son négoce, et tous ses ministres pareillement, et que l'on feroit toutes choses raisonnables en sa faveur. La négociation finie, on servit le dîner, qui fut tout-à-fait magnifique, et un quart-d'heure après on donna congé à l'envoyé.

Le lendemain, l'agent de la compagnie angloise eut une pareille conférence avec le divan ou conseil, sur les affaires. Il représenta fort au long l'injustice que l'on rendoit depuis plusieurs années à la compagnie, en la frustrant de la moitié qu'elle a dans la douane de Bander-abassi, par le contrat solennel fait avec les rois de Perse derniers morts. Ensuite le peu d'égards qu'on avoit pour les Anglois, depuis un certain temps, et les duretés qu'on leur faisoit ressentir à plusieurs péages, en visitant leurs valises et leurs meubles. Le premier ministre répondit que *l'on avoit fait cela sans ordre, et qu'il en feroit faire justice, quoique ce ne fût pas tout-à-fait sans sujet, parce que les Anglois avoient la réputation d'emporter tous les ans de grosses sommes de ducats, contre les lois du royaume, et avoient été surpris en le faisant.* Il répondit ensuite sur le principal,

que *pour ce qui regardoit la douane de Bender-abassi, les choses étoient fort changées depuis la prise d'Ormus, et que si les Persans faisoient des infractions au traité, c'étoit sur le modèle de la compagnie angloise; que cela paroissoit, en ce que ce même traité portoit qu'ils entretiendroient une escadre de navires dans le golfe de Perse, pour tenir la mer nette, et pour assurer le commerce, et que cependant il y avoit plusieurs années qu'on n'y avoit vu un seul vaisseau anglois pour ce dessein; que cela étoit cause que les Portugais et les Arabes l'infestoient étrangement au dommage de la Perse, ceux-là entraînant les vaisseaux par force à d'autres ports que Bander-abassi, et leur faisant mille avanies.* Cette conférence fut longue, et le grand-visir y fit de rudes reproches aux Anglois, de ce qu'ils faisoient passer sous leur nom des marchandises qui ne leur appartenoient pas. L'envoyé assura que *cela se faisoit à l'insu et contre les ordres de la compagnie, et qu'il pourvoiroit qu'à l'avenir cela ne se fît plus.* Il fut traité ensuite splendidement à dîner.

Le même jour, la princesse, femme du grand-pontife, me fit montrer un fil de perles, un bijou et une paire de pendans, qui méritent bien qu'on leur donne un article dans ce journal. Ce fut à propos de mes bijoux qu'elle me fit cette faveur.

Elle m'avoit fait demander les plus beaux qui me restoient, et j'avois fort estimé un collier de perles que je lui envoyai, qui étoit de dix mille écus. Quand la princesse l'eut vu, et tous mes autres bijoux, elle m'en fit remercier, et m'envoya son tour de perles. Je n'en ai jamais vu de si beau, ni de si gros. Il est de trente-huit perles orientales, de vingt-trois carats pièce, toutes bien formées, de même eau et de même grosseur. Ce n'est pas un fil pour le cou, mais pour le visage à la mode de Perse. On l'attache au bandeau, à l'endroit des tempes. Il passe sur les joues et sous le menton. Les deux pendans d'oreilles qu'elle me fit voir aussi, sont deux rubis balais, cabochons, mal formés, mais nets et de bonne couleur, qui pèsent deux gros et demi la pièce.

L'eunuque me dit qu'un ambassadeur de Perse en Turquie, envoyé par le roi Sefi, père de cette princesse, les avoit achetés six vingt mille écus à Constantinople. Le bijou était de rubis et de diamans, avec des pendeloques de diamans. Il ne s'en peut voir de plus beaux pour la netteté, la beauté et la vivacité des pierres.

Les bijoux de cette princesse montent à quarante mille tomans, qui sont dix-huit cent mille livres. L'eunuque me dit que la princesse avoit tant de bontés pour moi, qu'elle me les eût fait voir, s'ils n'eussent pas été cousus sur des habits,

et accommodés en ceinture la plus grande partie ; mais que parmi eux ce n'étoit pas la coutume que les dames fissent voir leurs habits. Cela est vrai, la chose passeroit pour une espèce d'infamie ; et de plus, ils disent qu'en voyant les habits d'une dame, on peut juger dessus de sa taille et de sa façon, et faire avec cela des sortiléges sur sa personne. Les Persanes ont l'esprit tout-à-fait foible sur le sujet de l'ensorcellement ; elles y croient comme aux plus grandes vérités, et le craignent plus que l'enfer.

Le 9, je fus à la maison des orfévres du roi, qui est dans le palais royal, pour voir forger des plaques dorées en forme de tuile, qu'on faisoit pour couvrir le dôme de la mosquée d'Imanreza, à Metched (*), qu'un tremblement de terre avoit abattu, comme je l'ai rapporté. Mille hommes, à ce qu'on dit, étoient employés à rétablir cette mosquée, et ils y travailloient avec tant d'application, qu'elle devoit être achevée à la fin de décembre. Ces plaques étoient de cuivre, carrées, de dix pouces de largeur, et de seize de longueur, épaisses de deux écus. Il y avoit dessous deux lames larges de trois doigts, soudées en travers, pour enfoncer dans le plâtre, et

(*) Voyez sur le tombeau de l'imâm Riza à Mechehed, ma note ci-dessus, page 133. (L-s.)

servir de crampons pour tenir les tuiles. Le dessus étoit doré si épais, qu'on eût pris la tuile pour de l'or massif; chaque tuile consumoit le poids de trois ducats et un quart de dorure, et revenoit à près de dix écus. L'ordre étoit donné d'en faire trois mille d'abord, à ce que me dit le chef des orfévres, qui en avoit l'intendance.

Le 13 au matin, on porta des calates (*) à tous les ambassadeurs et à tous les envoyés qui étoient à Ispahan. Ce sont ces habits que le roi donne par honneur, dont j'ai parlé diverses fois. Le premier ministre leur fit dire de les mettre, et de venir recevoir leur audience de congé à la maison de plaisance où étoit la cour depuis son départ d'Ispahan.

Nul ambassadeur ou envoyé n'a son audience de congé, autrement que revêtu de cet habit; et lorsqu'on le lui envoie, c'est une marque certaine qu'il va être congédié. Les calates sont de diverses sortes. Il y en a qui valent jusqu'à mille tomans, qui sont quinze mille écus. Celles-là sont garnies de perles et de pierreries. Les calates, en un mot, n'ont point de prix limité, et on les donne plus ou moins riches, selon la qualité des gens. Il y en a qui contiennent tout

(*) *Khil'at*; c'est ordinairement une robe d'étoffe précieuse, doublée d'une magnifique fourrure. Ce mot est arabe. Voyez Kempfer *Amœnitates exoticæ*, pag. 65. (L-s.)

l'habillement, jusqu'à la chemise et aux souliers. Il y en a qu'on prend dans la garde-robe particulière du roi, et entre les habits qu'il a mis. Les ordinaires sont composées de quatre pièces seulement, une veste, une surveste, une écharpe et un turban, qui est la coiffure du pays. Celles qui se donnent aux gens de considération, comme des ambassadeurs, valent d'ordinaire quatre-vingts pistoles; les autres qu'on donne aux gens de moindre condition, ne valent que la moitié. On en donne quelquefois qui ne valent pas dix pistoles, et ne consistent qu'en une veste et une surveste. Enfin, la qualité de la personne règle entièrement le prix et la qualité des calates qu'on lui donne. J'en ai vu donner une l'an 1666, à l'ambassadeur des Indes, qu'on estimoit cent mille écus; elle consistoit en un habit de brocard d'or, avec plusieurs vestes de dessus, doublées de martre, garnies d'agraffes de pierreries, en quinze mille écus comptant, en quarante très-beaux chevaux, qu'on estimoit cent pistoles la pièce; en des harnois garnis de pierreries, en une épée et un poignard qui en étoient tous couverts; en deux grands coffres remplis de riches brocards d'or et d'argent, et en plusieurs caisses de fruits secs, de liqueurs et d'essences; tout cela s'appeloit *la calate*.

On ne sauroit croire la dépense que fait le roi

de Perse pour ces présens-là. Le nombre des habits qu'il donne est infini. On en tient toujours ses garde-robes pleines. Le nazir les fait délivrer selon la volonté du roi. On les tient dans des magasins séparés par assortiment. Le nazir ne fait que marquer sur un billet le magasin dont l'habit que le roi donne doit être tiré. Les officiers de ces magasins et garde-robes ont un droit fixe et taxé sur ces habits, qui va à plus de la moitié de la valeur. Ce droit est le principal émolument de ces officiers; et lorsque le roi commande que quelque habit soit délivré gratis, et défend d'exiger ce droit, chose qui arrive fort rarement, il le fait bon aux officiers, de manière qu'ils ne le perdent jamais. Il en est de même de tous les présens que le roi fait. Si c'est en argent comptant, le surintendant du trésor prend cinq pour cent, qui se partagent entre plusieurs officiers de la maison du roi. Le nazir en a seul deux pour cent pour sa part; si c'est de chevaux, le grand écuyer a un pareil droit dessus; si c'est de pierreries, le chef des orfèvres s'en fait payer deux pour cent, et ainsi des autres choses. Au reste, le roi de Perse ne congédie jamais un étranger, qu'après lui avoir envoyé une calate, et aux principaux de sa suite et à son interprète.

La calate de l'ambassadeur de Moscovie consistoit en un beau cheval, avec le harnois d'argent

doré, la selle et la housse en broderie; en trois habits complets de brocard, l'un à fond d'or, l'autre à fond d'argent, l'autre à fond de soie, et en neuf cents pistoles, moitié comptant, moitié en étoffes. Celle de l'envoyé de la compagnie des Indes orientales de France, consistoit en un cheval nud sans harnois, en quatre habits de brocard, deux complets à fond d'or et à fond d'argent, deux à fond de soie non complets, et en cinq cents pistoles, moitié comptant, moitié en étoffes. L'agent de la compagnie angloise eut pour calate un cheval nud, comme celui de l'envoyé de la compagnie françoise; trois habits comme ceux de l'ambassadeur de Moscovie, et une épée garnie de turquoises, de la valeur de trois cent cinquante pistoles. Ces messieurs se rendirent à la cour l'après-midi. On y avoit donné congé le matin aux ambassadeurs mahométans, dans le grand salon qui est au bout du jardin de ce beau palais. Les salles en étoient fort propres. Les cascades jouoient, les eaux faisoient un charmant murmure, et toute la cour y étoit dans un ordre et dans une pompe admirables. L'introducteur des ambassadeurs mena celui de Moscovie à l'audience. L'envoyé de la compagnie françoise suivoit, conduit par un aide des cérémonies. L'agent de la compagnie angloise venoit après, conduit par un pareil officier. Ils se joignirent

tous trois à l'entrée du salon où étoit le roi et toute la cour. L'ambassadeur de Moscovie entra avec son second et son interprête, revêtus de calate. Ils allèrent jusqu'à quatre pas du roi, et là l'ambassadeur et son second s'étant mis à genoux, s'inclinèrent trois fois en terre et se relevèrent. En même-temps le nazir prit des mains du premier ministre la réponse du roi à la lettre du grand-duc, et la mit dans celles de l'ambassadeur. Il voulut par honneur se l'attacher au front comme un bandeau; mais elle ne tint pas et tomba. Il la releva aussi-tôt, et la porta sur ses mains. Cette lettre étoit enfermée dans un sac de brocard d'or fort épais, long d'un pied et demi, large comme la main, avec le sceau apposé à des cordons d'or dont le sac étoit lié. Pendant que l'ambassadeur se retiroit, l'envoyé de la compagnie française avança au même endroit, et fit une pareille révérence. Son second et son chirurgien qui l'accompagnoient en firent autant que lui. L'agent anglois s'avança ensuite à la même place. Il fit sa révérence à l'européenne, et son second aussi, et il se retira. Comme il s'inclinoit la troisième fois, le nazir lui passa dans les plis de son turban, la réponse du roi à la lettre du roi d'Angleterre; elle étoit pliée, empaquetée et cachetée comme celle qu'on avoit donnée à l'ambassadeur de Moscovie. L'envoyé de la compagnie

françoise fut le seul qu'on expédia sans réponse. On le remit à quelques jours. Le roi le regarda et tous ces autres européens, avec une grande envie de rire, de leur voir porter si mal l'habit persan. En effet, on ne pouvoit s'empêcher d'en rire, tant cet habit leur alloit mal et les défiguroit. Le roi donna congé ensuite à quantité de gens étrangers et du pays, qui étoient venus à la cour, et reçut divers présens.

Le 14, le roi partit sur le soir, et alla coucher dans une maison de plaisance, à deux lieues de celle-ci, à l'autre bout de la ville. Il passa par les dehors, les astrologues ayant trouvé dans le mouvement des étoiles, qu'il ne falloit pas passer dans la ville; les Arméniens l'attendirent en corps sur le chemin, leur chef en tête, pour lui souhaiter un bon voyage; et parce qu'il ne se faut jamais présenter devant le roi les mains vuides, ils lui firent un présent de quatre cent cinquante pistoles.

Le 17, le nazir me mena parler au roi; il étoit en robe-de-chambre, dans un petit jardin, appuyé contre un arbre, sur le bord d'un bassin d'eau. Le roi me dit de lui faire venir les pierreries mentionnées dans un mémoire que le nazir me donneroit, et que je serois content.

Le 18, le roi partit pour continuer son voyage, et alla mettre pied à terre à deux lieues, à un

gros bourg nommé *Deulet-abad*, c'est-à-dire *l'habitation de la grandeur*. Les traites du roi ne sont jamais plus longues que cela, et il trouve à chacune une maison qui lui appartient dans toutes les provinces de son empire.

Le 27, l'interprête de la compagnie françoise qui avoit suivi la cour, en revint avec les expéditions pour l'envoyé, consistant en trois ordonnances du roi, en faveur de quelques demandes de l'envoyé, en une lettre du roi, et en une lettre du nazir à cette compagnie. Ce n'étoit pas la moitié de ce qu'il attendoit. On lui fit dire qu'il pouvoit assurer la compagnie que, quand elle enverroit un député pour traiter du commerce, on lui accorderoit toutes ses prétentions. Il avoit demandé quelques grâces de peu de conséquence pour les intérêts des capucins et des jésuites; cela fut refusé comme le reste. Voici la traduction des ordonnances et des ordres :

DIEU.

Edit du roi du monde, adressé au gouverneur, à l'intendant et autres officiers royaux de la ville de Chiras, le théâtre des sciences, qui doivent se tenir tous sûrs de notre bienveillance et de nos faveurs royales.

« Les grands rois qui ont été élevés au ciel,

» après avoir été durant leur vie les véritables
» lieutenans du vrai prophète qui est en paradis,
» savoir : le roi notre père (dont Dieu veuille
» écouter les excuses en jugement) et le roi notre
» ayeul (aux cendres royales duquel Dieu veuille
» faire miséricorde) ayant permis, par leurs
» lettres-patentes aux compagnies hollandoises
» et angloises, de transporter tous les ans, au
» saint port Abbas (*) et à Ispahan, le siége de
» la monarchie, tout le vin nécessaire à leur
» usage, la compagnie françoise a recherché par
» de très-humbles requêtes à nous présentées,
» la faveur de transporter aussi de Chiras au saint
» port Abas, autant de vin qu'il faut pour leur
» boisson. A ces causes, notre très-noble Majesté
» leur a fait expédier ces honorables lettres-
» patentes à vous adressées, afin que vous per-
» mettiez aux commis de cette compagnie, de
» faire du vin dans leur maison, et cela en tout
» temps, lors même que nous vous défendons
» de faire du vin dans votre gouvernement, at-
» tendu que ces défenses ne regardent que les
» fidèles. Ainsi prenez soigneusement garde que
» nul n'empêche les commis de ladite compa-
» gnie de faire du vin, et de le transporter où

(*) Que Chardin et les autres voyageurs appellent *Bander abassi*, *bender abbasi*; lisez *Bander a'bbâcy*, port d'Abbâs. (L.)

» ils voudront. Vous devez savoir aussi que cet » édit est fait sur de rigoureuses peines, et que » l'on ne peut l'enfreindre sans s'exposer capitalement.

» Fait au mois de Rejeb, l'an de l'hégire, 1084 (*) ».

DIEU.

Edit du roi du monde, adressé aux gouverneurs et aux intendans des célèbres villes de Lar et de Jarron.

« Ils doivent savoir que présentement l'envoyé » de la compagnie des Indes orientales de France » a fait entendre par des requêtes répandues » dans notre palais royal, qui est la copie du » ciel de Dieu, qu'en venant à Ispahan, le siége » de la monarchie, de certains voleurs entre Lar » et Jarron ont pris quelques hardes à ses do- » mestiques, pour la valeur de seize tomans, » monnoie de Tauris; à ces causes, nous com- » mandons absolument par ces lettres-patentes, » aux régens et à tous les officiers royaux de ces » villes, de faire faire une très-exacte et soigneuse » enquête de ce vol, de le recouvrer de quelque » manière que ce puisse être, et de prendre les » larrons, et les châtier suivant l'exigeance du » crime, après le leur avoir fait confesser par

(*) Octobre 1673. (L-s.)

» instances ou par tourmens. En cas que le vol » ni les voleurs ne se puissent trouver, lesdits » régens et autres officiers royaux doivent être » responsables du vol et en payer la valeur. Vous » devez savoir, etc. ».

DIEU.

Edit du roi du monde, adressé au gouverneur, à l'intendant et au fermier-général du saint port Abas.

« Ils doivent savoir que l'envoyé de la compa- » gnie des Indes orientales de France a eu son » congé. Il nous a demandé présentement, dans » une très-humble requête, permission pour » ladite compagnie, d'emmener, tous les ans, » quelques chevaux de Perse en France. Nous » lui avons octroyé sa demande, et avons or- » donné et ordonnons par ces présentes lettres- » patentes, qu'on permette aux François, une » fois l'an, d'emmener cinq chevaux du saint » port Abas en leur pays, sans leur donner là- » dessus la moindre peine, y mettre de l'oppo- » sition, et leur faire de l'empêchement, et sans » leur demander ni faire paroître qu'on prétend » d'eux nul droit pour la traite foraine de ces » chevaux. Vous devez savoir, etc. ».

Les Persans connoissent encore si peu le monde, qu'ils demandent souvent s'il y a des chevaux dans l'Europe, en voyant tous les Européens en emmener de Perse, tant qu'ils peuvent. Ils croient que nous les transportons dans notre pays, mais c'est pour s'en servir dans les Indes, où il n'y a que de petits chevaux mal faits et en petit nombre.

La lettre du roi et celle du nazir à la compagnie étoient telles :

Aux très-honorables seigneurs Colbert, Berrier, le Pelletier, Chapellier, Jabac, Chanlatte, Cadeau, très-illustres chefs des négocians chrétiens, directeurs du grand commerce des François.

« Soyez sûrs de notre grâce et bienveillance » royale, et sachez que les demandes et les pré- » sens que vous avez envoyés à notre cour, qui » est l'asile de l'univers, par MM. Gueston et » de Jonchères, vos députés, y sont heureuse- » ment arrivés. Celui-ci, la fleur de ses égaux, » a eu le bonheur et la gloire de paroître aux » yeux de notre très-haute Majesté, et d'en rece- » voir un regard. Nous, conformément aux » lettres-patentes que le feu roi, de haute et » invincible mémoire, vous a octroyées, et que » notre Majesté a confirmées et renouvelées avec

» honneur pour vous, il y a quelque temps;
» avons commandé absolument qu'on honore et
» considère les célèbres marchands du royaume
» de France, qui vont et viennent dans nos
» royaumes, les mieux policés de toute la terre.
» Ainsi donc, connoissant la grâce et faveur
» entière que vous fait notre très-haute Majesté
» qui n'a besoin de rien, appliquez-vous entière-
» ment au négoce et à la marchandise, avec toute
» sorte d'espérance et d'attente d'heureux succès;
» faites aller et venir vos commis et facteurs dans
» toute l'étendue de notre vaste empire, se con-
» fiant pleinement en notre bienveillance royale,
» et s'assurant d'en obtenir toute sorte de faveurs.
» Députez-nous aussi un de vos marchands, et
» l'envoyez à notre haute cour, qui est l'asile du
» genre humain; sur toutes les affaires que vous
» y aurez à traiter, faites-nous présenter des re-
» quêtes, et vous tenez sûrs qu'elles seront hono-
» rablement répondues, et qu'autant que la raison
» le permettra, vous obtiendrez tout de l'ex-
» trême bonté et de la clémence de notre Majesté,
» la vive image de Dieu. Dès que la marque de
» notre très-haute Majesté aura été mise sur cette
» lettre, et que notre paraphe et notre sceau
» très-nobles, très-saints et très-hauts l'auront
» embellie, et remplie d'éclat et de force, il faut
» qu'on

» qu'on y ajoute toute créance, et que l'on y » rende une obéissance absolue.

» Fait au mois de Rejeb-le-Grand, l'an de l'hégire 1084 ».

DIEU.

Eminens et puissans seigneurs Colbert, le Pelletier, Berrier, Chapellier, Jabac, Chanlatte, Cadeau, gens remplis d'honneur et de magnificence, illustres entre le peuple qui suit la loi de Jésus, directeurs en chef d'une puissante compagnie de marchands chrétiens.

« Après vous avoir fait nos civilités, et vous » avoir assurés que cette lettre est une sûre » marque de la bienveillance et de l'amitié que » nous vous portons, nous vous faisons savoir » l'arrivée de vos députés, M. Gueston et M. de » Jonchères, à qui vous aviez donné commission » de venir à cette cour. Le premier des deux » étant mort, M. de Jonchères, personne de » dignité, de capacité et d'honneur, s'est chargé » seul de toute la commission. Il est arrivé ici » en un temps bon, heureux et favorable, avec

» les présens et les requêtes dont vous l'aviez
» chargé pour cette cour, le refuge de tout le
» monde. Lui, ses présens et ses requêtes ont eu
» par faveur un regard de notre très-haut, très-
» puissant, très-noble, très-grand, très-sublime
» et très-saint monarque, à qui il ne manque
» rien, le roi de l'univers et l'image de Dieu;
» que mon ame et celle de tous ses autres esclaves
» puissent être sacrifiées à la poudre de ses pieds
» bénits. S. M. a fait connoître combien tout
» cela lui étoit agréable, par les priviléges qu'elle
» a fait expédier à votredit député, pleins de son
» ordinaire magnificence.

» Vos premiers députés qui vinrent ici du
» règne du feu roi, lui présentèrent des requêtes,
» et il leur fit expédier avec une générosité in-
» comparable, de fort honorables lettres-pa-
» tentes, dont la teneur étoit que les fermiers
» des douanes et les receveurs des droits et
» péages de Perse eussent à reconnoître vos fac-
» teurs et commis exempts de tous droits, de
» quelque nature que ce pût être, durant le
» temps et espace de trois années, prenant bien
» garde de témoigner le moins du monde de
» prétendre rien du tout sur leurs marchandises,
» seulement qu'on tînt compte de tous les effets
» qu'ils apporteroient durant ces trois années-là,

» mais sans en prétendre nullement de douane,
» et cela parce que vosdits députés promettoient
» qu'au bout de ce terme vous enverriez à cette
» cour, le refuge de l'univers, de beaux et de
» riches présens, en équivalent et par compen-
» sation des droits de douane et des péages
» qu'ils auroient dû payer, et que les trois ans
» expirés, on se gouverneroit de part et d'autre
» dans la suite, selon ce qui seroit accordé dans
» un traité de commerce. A même-temps que ce
» réglement fut achevé de dresser, il fut annullé
» à la requête de vosdits députés, et par un excès
» de bonté et de faveur on leur fit expédier fort
» honorablement d'autres lettres-patentes, qui
» portoient injonction à tous les officiers des
» douanes, des droits et des péages de Perse, de
» reconnoître vos commis et facteurs, pour etre
» exempts de toute sorte de taxes et droits, et
» hors des bornes de leur pouvoir et autorité,
» sans temps prescrit, prenant bien garde d'exi-
» ger d'eux nulle chose que ce pût être, moyen-
» nant qu'ils en usassent dans les termes de
» l'obligation par écrit qu'ils livrèrent aux offi-
» ciers de notre cour, l'image du paradis. Ces
» lettres-patentes ont, par honneur et par faveur,
» été confirmées et renouvelées en la même
» forme et teneur par notre très-haut, très-grand

» et très-noble monarque, au bonheur de qui
» il ne manque rien. Voici près de dix ans au-
» jourd'hui que cela s'est fait, sans toutefois qu'il
» soit venu personne de votre part. Ce qui
» embarrasse, est que cette obligation de vos
» premiers députés ne se trouve point, parce que
» Mac-sud-bec (*Maqssoûd beyg*), nazir, à qui Dieu
» a donné l'absolution, dans les mains duquel elle
» avoit été délivrée, s'est démis de sa vie. Ainsi
» l'on ne peut dire sûrement quelles en étoient les
» clauses, articles et conditions. Nous avons eu une
» conférence sur tout cela avec l'éminent M. de
» Jonchères. Toute la réponse qu'il nous a faite,
» c'est qu'il n'étoit ni votre commis, ni votre dé-
» puté, pour savoir vos affaires. Sur cette ré-
» ponse, nous avons proposé à notre très-grand
» roi, qu'on vous donnât de nouveau trois ans
» de temps pour envoyer à cette très-haute cour
» un député, faire une autre obligation et un
» autre engagement. Ma proposition a été agréée
» par bonheur, et l'on s'en est tenu là. Ne man-
» quez point, éminens seigneurs, de nommer et
» d'envoyer à cette très-haute cour, avant l'ex-
» piration de ce terme, un de vos commis, qui
» donne une autre obligation, et présente requête
» sur toutes les demandes que vous aurez à faire.
» La nation angloise a rendu plusieurs impor-

» tans services à la Perse, en récompense desquels
» on lui a accordé beaucoup de priviléges et
» d'avantages. On attend la même chose de votre
» nation, et qu'on en recevra de bons offices, en
» paiement des faveurs royales que vous avez
» reçues de S. M., et de l'exemption de toute
» sorte de droits qu'il a accordés à votre com-
» merce. Quant aux huit pétitions couchées dans
» la lettre que votre envoyé nous a rendue, on
» vous en a accordé quelques-unes, savoir la
» confirmation des priviléges qu'on vous avoit
» auparavant octroyés, et l'on en a expédié de
» nouvelles lettres-patentes, et pour les autres
» on en a remis l'octroi et la concession à la
» venue d'un nouvel envoyé. Soyez très-sûrs et
» pleinement persuadés que la personne que
» vous députerez au marche-pied de l'inébran-
» lable trône de notre monarque, obtiendra
» toutes ses demandes, et remportera un succès
» tout conforme à vos désirs. Ne différez point
» de l'envoyer, et n'en usez point d'une manière
» que j'aie de la confusion de l'accommodement
» que j'ai fait faire, et des paroles que j'ai don-
» nées de votre gratitude et reconnoissance. En
» toute sorte d'affaires que vous aurez ici, faites-
» nous connoître vos intentions, et assurez-vous
» qu'avec l'aide de Dieu, et par la faveur de notre

» grand roi, dont la très-haute et la très-solide
» fortune n'est point sujette au changement, elles
» auront un succès qui remplira et passera même
» votre attente.

» Le mois de Rejeb-le-Grand, l'an de l'hégire 1084 ».

Les Anglois eurent leur expédition peu de jours après, consistant en une confirmation de leurs priviléges; mais ils n'eurent point de satisfaction sur les arrérages de la moitié des douanes de Bander-abassi, qu'ils demandoient, ni sur les assurances d'en être payés ponctuellement. Le premier ministre répondit comme auparavant, que la Perse n'étoit pas obligée de garder le traité d'Ormus sur ce point-là, parce que les Anglois l'avoient rompu les premiers, en n'entretenant point de vaisseaux dans le golphe, pour le tenir net de Portugais et d'autres ennemis, et en ne fournissant pas la moitié de la dépense pour l'entretien du château d'Ormus et des forts de Bander-abassi, comme ils y étoient obligés par ce contrat; que les douanes, d'ailleurs, n'étoient plus au roi; que S. M. les avoit affermées, et ne s'en mêloit plus; qu'elle avoit commandé, toutefois, au fermier-général des douanes, de donner par an, quinze mille écus à l'agent anglois, et qu'il s'en contentât. Il fallut, en effet, s'en contenter,

et l'on ne put tirer autre chose. Le premier ministre leur donna aussi un officier, afin qu'il accompagnât l'envoyé depuis Ispahan jusqu'à Chiras, et fit sur tout le chemin une exacte recherche et une sévère justice des insolences faites aux Anglois par les commis des douanes et péages. Cette canaille en usoit avec eux, depuis quelques années, d'une manière si dure et si fière, qu'ils visitoient leurs marchandises sur le chemin, et jusqu'à leurs valises et porte-manteaux, sous prétexte de voir s'il n'y avoit ni or, ni argent dedans. L'officier du roi alla jusqu'à Chiras, mit à l'amende tous les commis du chemin, et n'en laissa pas échapper un, sans lui faire donner des bastonnades sur la plante des pieds, qui est la peine ordinaire du pays.

Le 30, on eut avis de Rome, que le pape avoit donné une bulle d'excommunication contre tous les religieux qui firent imprimer des relations d'Asie, sans le *visa* ou l'approbation de la congrégation *de propagandâ fide*. On dit que ce sont les carmes qui firent donner cette bulle à l'occasion des relations des jésuites. Il y a longtemps qu'ils devoient rendre ce service à l'église romaine, à qui une infinité de fausses relations faites par ces missionnaires, dont on découvre tous les jours l'imposture, fait ce tort entre les

autres, qu'elles donnent sujet d'impugner sa *tradition*, sur laquelle elle se fonde tant, comme pouvant avoir été écrite avec aussi peu de vérité que toutes ces relations modernes de missionnaires, lesquelles on peut bien appeler la *tradition du christianisme présent*, comme la tradition est la *relation du christianisme du temps passé*. Les voyages des séculiers, comme on les appelle, rendent à présent les missionnaires plus retenus dans les ouvrages qu'ils donnent au public (*).

Le 5 de novembre, je reçus des Hollandois les septante mille livres que le roi m'avoit donné à prendre sur eux. Après que l'on m'eut compté l'argent, ils me prièrent d'aller avec leur interprête, au logis du cheic-el-islam, qui est le principal tribunal civil d'Ispahan, pour y faire une quittance juridique; car en ce pays les écrits sous seing-privé sont de nulle valeur en justice, il faut que tout soit fait juridiquement. Le grand-juge me demanda : *si je m'appelois Chardin; si j'étois celui qui avoit vendu au roi les bijoux marqués au dos de l'ordonnance, et si j'avois reçu à mon contentement la somme qui y étoit*

(*) Ce paragraphe tout entier avoit été supprimé *par ordre* dans l'édition de 1711, et fait partie de ceux qu'on a rétablis dans celle de 1735. Voyez ma *Préface*. (L-s.)

contenue. Je répondis *oui* à toutes ces demandes; et comme par bonheur le grand-juge me connoissoit d'ailleurs, il se contenta de ma réponse. Autrement il m'eût fallu produire des témoins, que j'étois celui dont il s'agissoit. Après mes réponses, il ordonna à un de ses secrétaires de dresser la quittance, où il mit son sceau et son paraphe, ensuite de quoi le notaire, deux témoins, et moi après tous, mîmes chacun notre sceau; voici ce qu'elle contenoit :

DIEU.

« Par-devant nous, le sieur Chardin, négo-
» ciant européen du royaume de France, la fleur
» des négocians européens, a confessé et reconnu
» ce qui suit : C'est à savoir qu'il a été créancier
» du roi très-noble, de la somme de quinze cents
» tomans, monnoie de Tauris, de bon aloi,
» au coin de l'invincible Soliman (nous avec une
» pleine certitude et entière connoissance pro-
» nonçons que la moitié (*) de cette somme-là

(*) C'est la coutume, dans tout l'Orient, que dans les actes pécuniaires, les billets simples comme les autres, on met après la somme, que la moitié en est tant, et souvent on ajoute encore que le quart fait tant. Les Persans disent que c'est pour empêcher la fraude, étant facile d'altérer un mot ou un chiffre, mais non plusieurs différens. (*Note de Chardin.*)

» fait sept cent cinquante tomans, monnoie de
» Tauris susdite), laquelle somme de quinze cents
» tomans lui étoit légitimement due pour paie-
» ment de quelques bijoux d'orfévrerie et de
» pierrerie visiblement fines, entières et en bon
» état, qu'il a vendues aux nobles officiers du roi
» très-saint. La liste, le prix, le nombre de ces
» orfévreries et pierreries sont distinctement et
» sans erreur endossées à l'ordonnance du mo-
» narque, à qui tout l'univers doit hommage
» et obéissance, et dont le visage a l'éclat des
» rayons du soleil. Par cette ordonnance, il est
» porté que ledit sieur Chardin recevra ladite
» somme des commis de la compagnie des Indes
» orientales de Hollande, à bon compte de ce
» qu'ils doivent pour la soie à eux vendue, et
» livrée l'année du cochon (*), comme il est plus
» amplement porté et contenu dans ladite sainte
» ordonnance du roi très-noble. Confesse et re-
» connoît aussi ledit sieur Chardin, d'avoir reçu
» comptant, à sa satisfaction, ladite somme de
» quinze cents tomans complets des sieurs Bent,
» chef, et Casembroot, second du comptoir de

(*) Une des douze années de la période artificielle dont les Tartares se servent. J'en ai traité amplement ailleurs. (*Note de Chardin.*)

» la compagnie hollandoise dans cette ville, la » fleur de tous les gens de leur qualité; de quoi » ledit créancier donne, par ces présentes, reçu et » décharge juridique auxdits débiteurs, de ma- » nière que ledit créancier n'a plus et n'aura à » l'avenir nul droit et prétention sur lesdits dé- » biteurs pour et en vertu de ladite somme de » quinze cents tomans, ni pour partie de cette » somme. A ces causes, si le créancier, ou quel- » que autre en son nom, vient à intenter procès » ou à produire quelques pièces contraires ou » différentes à ce qui est ici contenu, son acte » est déclaré faux et nul de toute nullité. Cette » quittance a été dressée au su et du consente- » ment desdits débiteurs, pour leur satisfaction » et pour leur servir de certificat.

» Fait le dix-huitième du mois de Rejeb-le-Grand, » l'an de l'hégire 1084 ».

Au haut, à la gauche de la page, étoit le sceau et le paraphe du grand-juge, avec ces mots : *Il est vrai que les parties nommées en cette quittance ont confessé devant moi tout ce qui en fait la teneur, en la même forme qu'il y est couché.* Au-dessous de cette attestation, étoit celle du premier assesseur du grand-juge, en ces mots : *Moi, Mahammed Taher, certifie avec assu-*

rance, qu'on a avoué devant moi les sommes ici contenues, en la forme qu'elles sont couchées.

Au bas de la quittance, deux autres témoins, savoir, le contrôleur et le greffier du grand-juge, avoient mis ces mots :

Témoignage de David, fils de Mahammed Said, témoin de la vérité de ce qui est contenu en cette quittance.

Mahammed Mehdy qui a dressé cette quittance, témoigne que sa teneur est la pure vérité.

La chicane des Persans est aussi embarrassée que la nôtre, et les termes dont elle se sert, aussi difficiles à réduire dans un sens uni. Elle l'est même plus, parce que leur droit étant en arabe, leurs procédures sont pleines d'expressions arabesques, toutes particulières au sujet, et fort difficiles à expliquer. Les attestations ou témoignages se couchent tous en langage et en caractères aussi particuliers que des chiffres. Il y a ceci de plus, que la lettre de leurs procédures est totalement différente de l'autre; de manière que pour l'apprendre, il faut aux Persans même, autant de peine et de longueur qu'à savoir lire un caractère étranger.

Le 9 de décembre, il commença de pleuvoir en cette ville. La pluie dura quatre jours de suite. Il

pleut rarement à Ispahan, même en hiver; mais lorsqu'il pleut, c'est si fort et si continuellement, que la terre en est pénétrée à plus de trois pieds, et c'est ce qui l'humecte si bien.

Le 23, il fit une autre pluie qui étoit pleine d'orages, et si furieuse, que je n'en ai jamais vu de semblable; elle dura vingt-quatre heures, et remplit d'eau toutes les rues, les logis et les jardins. Elle fit du dommage à une grande quantité de maisons, et renversa beaucoup de murailles. Elle grossit si fort le fleuve, que se débordant, il abattit une partie des édifices du quai, entra dans cette belle allée qui est le cours d'Ispahan, entre le pont et le bourg de Julfa, et y monta à la hauteur de quatre pieds. Les jardins, en cet endroit-là, en furent inondés, et les maisons de plaisance renversées. Comme tous les murs d'Ispahan sont de brique de terre, pétrie avec de la paille coupée menue et séchée au soleil, il n'y a qu'à mettre l'eau au pied d'un mur pour le faire écrouler. Si elle y est seulement vingt-quatre heures, tout ou partie ne manque point de tomber, à moins qu'il ne soit fort épais. Le dommage causé par cet orage, alla à plus de deux millions. Le roi seul en souffrit pour cent mille écus. Deux jours après l'eau s'étoit toute écoulée, et deux autres jours après

il n'y paroissoit plus. Le terrain d'Ispahan boit l'eau comme une éponge; quatre gouttes le détrempent, et un quart-d'heure de soleil ou de gelée le dessèche entièrement.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA PERSE.

CHAPITRE PREMIER.

De la Perse en général.

Les trois premiers volumes de mon voyage sont le journal de mes aventures et de mes observations depuis Paris jusqu'à Ispahan (*). Ce quatrième et les trois suivans contiennent une description générale de la Perse, où je traite du naturel, des mœurs et des manières du peuple, et de son industrie à se procurer les choses nécessaires; la description particulière des sciences et des arts libéraux qui y sont en usage; celle du gouvernement politique, militaire et civil de

(*) Le format que nous avons adopté et les notes que nous avons ajoutées à cet ouvrage, nous ont forcés de changer la division primitive des volumes; mais nous n'avons pas cru devoir altérer la phrase de Chardin, qui est relative à son édition *in*-12. (L-s.)

ce peuple; et enfin la description de la religion qu'il observe, tirée tant de son culte public, que des écrits les plus authentiques sur lesquels elle est appuyée.

La Perse est le plus grand empire du monde, à le considérer dans les descriptions géographiques des Persans, parce qu'elles le représentent dans ses bornes anciennes, qui sont quatre grandes mers, la mer Noire, la mer Rouge, la mer Caspienne et le sein Persique, et six fleuves presque aussi fameux que les mers, l'Euphrate, l'Araxe, le Tigre, le Phase, l'Oxe et l'Indus (*). On ne

(*) Chardin me paroît employer une expression bien vague pour des notions aussi positives que celles dont il s'agit. Quelles sont donc les *Descriptions géographiques des Persans* qu'il a consultées? J'ai tout lieu de croire qu'il n'a pas poussé ses recherches beaucoup au-delà des notes de Golius sur l'astronomie d'Alfraghân et de la Géographie de la Perse, composée par Hhamdóullah. Il semble, en effet, nous présenter ici le précis des détails que ce géographe nous donne sur l'étendue et les limites de l'Iyrân, qui, comme on le verra bientôt, est le véritable nom de la Perse, le seul même sous lequel ce vaste empire soit connu parmi les Orientaux. « Sa longueur, dit-il, se mesure depuis » Qoûnyéh en Anatolie, vers 65° 45' de longit., jusqu'au Djy» hhoûn (l'Oxus), auprès de Balkh, vers 101° longit. L'espace » compris entre ces deux points forme l'Iyrân, et occupe 34° 16', » selon les calculs astronomiques; huit cent cinquante-six far» sangs, suivant Ptolémée; sept cent soixante-un et un neuvième, » suivant le Béyân; six cent quarante-sept, suivant Aboù Ryhhân. » Sa largeur se mesure depuis la forteresse de A'badân, auprès de » Bassorah, 31° 29' lat., jusqu'à Bâb êl-âboûâb ou Temoûr qâpoû,

sauroit

sauroit guères marquer plus précisément les limites de ce vaste royaume, qui n'est pas en cela comme les Etats des petits souverains, dont un

---

» 43° 47 latit. L'étendue comprise entre ces deux points forme » la largeur de la Perse. On compte entre ces deux villes, selon » les calculs astronomiques, 44° 30, ce qui fait, selon Ptolémée, » trois cent cinquante-huit farsangs, et selon le Béyân, trois » cent dix-huit....

» Les limites les plus éloignées de l'Iyrân, sont, du côté de » l'orient, le Sind, Kâboul, le Ssaghânyân, le Mâoùarâ âl-nahar, » le Khoùârezm, jusqu'aux confins de Saqbyn et de Bulghâr; du » côté de l'occident, Aoùdjât, l'Anatolie, Mekfoùr, Sys, la » Syrie; du côté du nord, le pays d'As; dans le Qiptchâq, celui » des Russes, de Meks (la Moscovie), la Circassie, Barthâs, le » désert de Khozar, que l'on nomme aussi le désert de Qiptchâq, » Ellân et le pays des Francs (l'empire grec). Ce dernier pays est » séparé de l'Iyrân par le défilé d'Alexandre (les portes Cas- » piennes) et par la mer de Khozar, qu'on nomme aussi mer » du Guylân et du Mâzendérân (la mer Caspienne); du côté du » midi, les limites sont le désert de Nedjef, situé sur la route de » Mekke; ce désert confine à droite à la Syrie, et à gauche à la » mer de Fârs (le golfe Persique), qui se joint à l'Océan indien, et » s'étend jusqu'à l'Inde. Quoique plusieurs de ces pays soient si- » tués hors de l'Iyrân, comme ils ont été, à certaines époques, » soumis à ses rois, et que ces souverains se les sont appropriés, » notre intention étant de décrire l'Iyrân jusqu'à ses limites les » plus reculées, nous croyons à-propos de faire une excursion » jusque dans ces contrées ». Voyez l'introduction du *Nozhat âl-qoloùb*, dans laquelle on traite de la *distribution en longueur et en largeur, etc. de l'Iyrân.*

M. Jones a traduit en style poétique, l'exposé simple et clair de notre voyageur. *Recherches asiatiques*, etc., tom. II, p. 71 et 72. Les opinions des différens voyageurs et géographes, touchant les limites et l'étendue de la Perse, ont été soigneusement recueillies par le savant et laborieux M. Gunner Wahl, dans son

ruisseau ou quelque borne de pierre marque la frontière. La Perse a presque de tous côtés pour confins un espace de trois à quatre jours de chemin, lequel est inhabité, quoique le terroir en soit le meilleur du monde en plusieurs endroits, comme du côté d'orient et d'occident. Les Persans regardent comme une marque de vraie grandeur de laisser ainsi des pays abandonnés entre des grands empires; ce qui empêche, disent-ils, les contestations pour les limites, ces pays déserts servant comme de murs de séparation aux royaumes.

Ces fleuves et ces mers que je viens de marquer ne sont pas aujourd'hui les confins de la Perse. Son étendue est resserrée du côté de la mer Rouge, sur le bord de laquelle la Perse n'a plus de places. Mais les géographes persans ne laissent pas de porter leur empire, dans leurs descriptions les plus nouvelles, jusqu'à ces anciennes bornes, disant qu'elles sont effectivement et de droit les bornes de leur pays, et qu'il ne faut pas s'arrêter au changement qui y est arrivé d'un ou de deux côtés, parce qu'on peut regagner ce qu'on a perdu, et qu'il ne leur faut qu'un règne comme

---

ouvrage intitulé: *Altes und neues vorder und mittel Asien*, etc., dont il n'a paru encore que le premier volume, accompagné d'une carte très-curieuse de la Perse. On attend le second avec impatience. (L-s.)

celui de leur roi Abas-le-Grand, qui vivoit il n'y a que soixante ans, pour porter de nouveau leurs frontières à ces limites anciennes.

La Perse, en l'état où je l'ai vue, prend depuis la Géorgie, au 45.e deg. de latit., qui est la plus grande étendue du côté du nord, jusqu'au 24.e deg. le long du fleuve Indus, du côté du midi; et du 77.e deg. de longit. vers les monts d'Ararat, à l'occident, jusqu'au 112.e deg. contre les Indes et la Tartarie à l'orient. Sa plus longue traverse est du fleuve Indus au fleuve de Phase, ce qui a bien cinq cent cinquante lieues persanes ou sept cent cinquante lieues françoises de chemin. C'est là comme la longueur de la Perse; sa largeur est moindre de près de trois cents lieues.

Les Persans se servent, pour nommer leur pays, d'un mot qu'on prononce également *Iroun* et *Iran* (1), mot ancien inventé par les Tartares, dont les Persans modernes sont originaires. Leur histoire porte que du temps du neuvième roi de Perse, qui s'appeloit Effrasiab (2), l'empire com-

(1) Iyrân, *Iyrâun*, qu'on écrit aussi *Iylâun*, parce que dans les anciennes langues de la Perse, le son de l'*l* et celui de l'*r* se confondoient. V. le *Journal des Savans*, an V, p. 4; les *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse*, p. 243, et le Discours de M. Jones, sur les Persans, tom. II, p. 70 des *Recherches asiatiques*; trad. françoise. (L-s.)

(2) Efrâcyâb ou Afrâcyâb; neuvième roi de la dynastie des Pychdâdyens; c'étoit un roi du Tourân (la Tatarie), qui s'empara

prenoit, outre ce qu'il comprend aujourd'hui, tous les pays entre la mer Caspienne et la Chine, du côté du septentrion et de l'orient, et que ce monarque partagea par le fleuve d'Oxe cet empire sans pareil, appelant ce qui est au midi Iran, et ce qui est au septentrion, Touran, comme qui diroit au-deçà du fleuve et au-delà du fleuve (*).

---

de la Perse, et y régna pendant douze ans; il en fut chassé par un général persan, nommé Zâlzev, qui mit sur le trône Zav, prince de la famille royale; mais celui-ci ne jouit que d'un vain titre, les rois du Toûrân, c'est-à-dire les Scythes, exerçoient réellement l'autorité suprême, et en jouirent long-temps. M. Jones place le règne d'Afrâcyâb en Perse, vers l'an 695 avant J.-C.; quant au mot Eylân, j'ignore si c'est la corruption d'Iyrân, ou si c'est le pluriel d'*Eïl*, guerrier, nom que Ferdoûcy donne aux anciens héros persans dans son *Châh-Naméh*. (L-s.)

(*) M. Gunther Wahl remarque avec beaucoup de justesse, que tout ce qu'on lit dans Chardin, relativement aux noms d'Irân et de Toûrân, est un tissu d'erreurs. *Altes und neues.... Asien*, seit. 222. L'étymologie de ces deux mots est absolument inconnue. Voici celle que donne l'auteur de la Géographie persane, intitulée *Nozahat Al-qoloûb*, et que M. Wahl n'a fait qu'indiquer d'après d'Herbelot. Je donne ici la traduction du texte persan.

« Lorsque Férydoûn distribua ses Etats entre ses trois fils, il » en fit trois parts, il donna la partie orientale à Toûr, la partie » occidentale à Selem, et celle du milieu, la meilleure, où il » avoit établi sa résidence, à son plus jeune fils nommé Iyrâdje; » et transporta le nom de ce jeune prince au pays même, qui de- » puis s'est appelé Iyrân.....
» On raconte que Toûrân et Selem, jaloux de voir que Iyrâdje » avoit eu la meilleure part, l'assassinèrent, et cette animosité » subsiste encore entre les trois Etats. Certains affirment que » Iyrân est un des noms de Kayoûmarats; d'autres prétendent

Ces noms d'Iran et de Touran se trouvent fréquemment dans les anciennes histoires de Perse : *Key Irân*, *Key Tourun*, pour dire *roi de*

» que Houcheng se nommoit Iyrân ; mais l'opinion la plus juste » est celle qui place Iyrâdje parmi les enfans de Férydoûn ».

Dans les anciens livres du pays même, la Perse est nommée *Eerié-né*, que les Grecs paroissent avoir transcrit assez fidèlement dans les inscriptions qui se voient encore sur les ruines d'*Istkakhar* (Persépolis, où on lit : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΑΡΙΑΝΩΝ. *Vacileôs vacilêôn arianôn* (roi des rois de l'*Irân*). Le mot *elam* (*é'ilam*) que l'Ecriture (Genes. x. 22.) emploie pour désigner le royaume de Perse, seroit-il la corruption d'Iyrân ou *Eylân*; c'est ce qui me paroît assez probable. J'avoue ma profonde ignorance touchant le mot *Toûrân*, sous lequel de tous temps on a embrassé tout le pays situé au-delà du Djyhhoûn (l'Oxus), et même toute la Tatarie ou la Scythie des Anciens; mais ce nom a certainement quelque analogie avec celui de la *Toura*, rivière de Sibirie dont parle Witsen (pag. 760 et 761), avec celui des Turks et du Tùrkestân, avec celui du mont Taurus. Au reste, ces recherches étymologiques excéderoient de beaucoup les bornes d'une simple note; je terminerai celle-ci par une observation sur un passage de *Pline*, qui (lib VI, cap. 17, et *Solinus*, cap. 49) dit que les Persans appellent dans leur langue les Scythes, *Sàc*; et ceux-ci appellent les Persans *Chorsac*. Or, en persan, les mots *Sak* signifient un chien, et *chor sac*, prononcez *Khòr sak*, mangeur de chiens. On sait aussi que chez toutes les nations qui n'ont aucune répugnance pour la chair du chien, chez les Chinois même, l'opinion publique exerce une censure sévère à l'égard de ceux qui font usage de cet aliment réputé infâme, à cause de ses qualités aphrodisiaques, et les contraint à s'envelopper des voiles du mystère, et à se retirer dans les endroits les plus écartés pour satisfaire leur honteux appétit. Les anciens Persans se nommèrent aussi *Arta*, mot qui, dans leur langue, signifioit grand, courageux, fort, etc., comme je l'ai déjà observé, tom. II, pages 109 et 179. (L-s.)

Perse et *roi de Tartarie* (1), *Irandoct* et *Tourandoct*, pour dire *les reines de ces pays-là*; et encore à présent, le roi de Perse est communément nommé *Padcha Iran*, et le grand-visir de Perse, *Iran Medary* (2), *le pôle de la Perse*.

C'est là la dénomination moderne la plus ordinaire de ce pays. Celle dont on se sert le plus en second lieu, c'est le terme de *Fars*, qui est le nom particulier de la province, dont Persépole étoit anciennement la ville capitale, et qui a donné le nom à tout l'empire, parce que sous la seconde race des rois, cette province étoit le chef du royaume et le siége des monarques. Ce mot de *Fars*, pour dire la Perse, est très-ancien; et les Persans appellent encore l'ancien persan, duquel on se servoit avant le mahométisme, *Saboun-Fars* (3), *la langue de Perse*. Plusieurs hommes doctes tirent l'étymologie de ce terme de celui de *Pherez*, qui, en hébreu et en chaldaïque, signifie *diviser*, parce, disent-ils, que Cyrus divisa l'empire de Babylone entre les Perses

(1) On a déjà vu dans mes notes (ci-dessus, tome II, p. 363) que le mot *kéï* signifie *auguste*. (L-s.)

(2) *Iyrân mélâry*, suivant l'idiôme turk, le centre de la Perse. (L-s.)

(3) *Zubâun fârsy*, langue du Fârsistân ou de la province de Fârs, dont Chyrâs est la capitale, et qui a été long-temps la principale province de l'Iyrân, puisqu'elle renfermoit l'ancienne ville d'Istakhar, nommée Persépolis par les Grecs. (L-s.)

et les Mèdes, après en avoir fait la conquête, et que la Perse en fut comme divisée et séparée. Ils pourroient ajouter qu'en persan ce mot a aussi la même signification, *feresten* (1), *diviser;* mais les Persans n'ont garde d'approuver cette étymologie, qui donne l'ancienneté à l'empire de Babylone, par-dessus le leur, eux qui tiennent, au contraire, que la Perse est le siége de la plus ancienne domination; mais, quoi qu'il en soit, le mot de *fars* signifie *cavalier* en ancien persan, comme en arabe, d'où l'on appelle aussi en persan moderne, un écuyer *farasch* (2); et ce qui me fait croire cette étymologie la meilleure, c'est que tout le royaume, et particulièrement la province qui porte le nom de Perse, abonde en chevaux, et en porte les plus beaux du monde, à ce qu'on

(1) Ce mot n'existe pas dans la langue persane. (L-s.)

(2) Le mot persan *farâch* signifie un coureur; ce mot a-t-il quelque analogie avec *fârs* ou *farasch*, c'est ce qui me paroît douteux ? Quant à ces deux derniers mots, l'un purement arabe, et l'autre chaldéen: ont-ils été connus des Persans? je l'ignore. Je sais seulement qu'ils désignoient le cheval par le mot *asp* ou *aspa*, ou *aspahe*, qui termine beaucoup de leurs anciens noms propres. Celui que les étrangers leur ont donné, et qui est incontestablement dérivé de quelque langue parlée dans leur voisinage, telle que le chaldéen, l'hébreu, le syriaque, et qui est relatif à l'équitation, leur a été peut-être long-temps inconnu, et nous ignorons l'époque à laquelle ils le donnèrent à une de leurs provinces, célèbre par la beauté de ses chevaux. Je ne crois pas devoir rapporter ici les étymologies presque ridicules proposées par le P. Paulin de Saint-Barthélemy, dans sa dissertation *de affinitate ling. zendicæ*, etc., page 49. (L-s.)

croit en Orient. Xénophon (1) dit que Cyrus fut le premier qui rendit les Perses cavaliers, ayant donné à la noblesse l'exemple d'aller toujours à cheval, et l'ayant ordonné à tous ceux qui en auroient le moyen, et que cela devint si commun dans le pays, qu'il n'y avoit plus que les gens de néant qui allassent à pied. Il ajoute, pour confirmer ce récit, qu'on apprenoit trois choses aux enfans en Perse, à dire la vérité, à tirer de l'arc et à monter à cheval (2). C'est ce qui se pratique tout-à-fait aujourd'hui, à l'égard du troisième point. Tout le monde va à cheval, jusqu'aux gens de boutique. Chacun a sa monture, et les chevaux sont très-communs dans le pays. Jusque-là même qu'avant le dernier siècle, il n'y avoit point

(1) *Cyropæd.* Lib. IV, cap. 3, t. I, p. 230, *ex edit.* Thieme, *confer.* Lib. I, cap. 2, *ejusdem edit.* (L-s.)

(2) Ce n'est pas Xénophon, mais Hérodote, qui ajoute les détails rapportés par notre voyageur, ou plutôt par le rédacteur de cette relation. Ce passage me paroît assez important pour que je le cite en entier. Παιδεύουσι δὲ τοὺς παῖδας, ἀπὸ πενταέτεος ἀρξάμενοι μέχρι εἰκοσαέτεος, τρία μοῦνα, ἱππεύειν, καὶ τοξεύειν, καὶ ἀληθίζεσθαι, « à » commencer depuis l'âge de cinq ans jusqu'à vingt, ils n'ap» prennent à leurs enfans que trois choses, à monter à cheval, à » tirer de l'arc et à dire la vérité ». Le témoignage de Xénophon n'est pas entièrement conforme avec celui d'Hérodote. Il fixe la durée de la première classe jusqu'à l'âge de seize ou dix-sept ans, et les enfans y apprenoient, selon lui, à connoître les lois, à tirer de l'arc et à lancer le javelot. Hérodot. *Hist.* Lib. I, cap. 136, pag. 68, *ex edit.* Wesselling. Xénoph. *Cyropæd.* Lib. I, cap. 2, §. 9, p. 9, et §. 19, p. 77, *ex edit.* Thieme. (L-s.)

d'infanterie dans les armées persanes. Toutes les troupes consistoient en cavalerie; et il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit de cette constante coutume des Perses, d'être toujours à cheval, que les Grecs ont formé leurs fables des Centaures, du Sagittaire et de Persée.

Les Arabes et les Turcs appellent les Persans *Agem*, et la Perse *Agemeslaan* (*), mot qui veut dire *étranger*, et aussi *barbare*. C'est pour dire que les Persans, quoique mahométans doctes et zélés, ne sont pas descendus des Arabes, la source du mahométisme et des sciences, dans le même sens que les Grecs appeloient les nations du monde *les barbares*; et c'est en ce sens que le grand-seigneur se donne le titre de *Sultan Alarab ve Al-Agem*, pour dire toutes les nations du monde, et que l'on appelle un corps-de-garde de sa personne, *Agem Oglan, fils de barbares*, pour dire qu'ils ne sont pas natifs de Turquie. Je ne ferai pas mention de tous les autres noms que les anciens livres et l'Ecriture-Sainte, entre les autres, donnent à la Perse, dont les uns sont des noms de princes ou personnages notables, comme celui d'Elam; d'autres sont des noms de quelque province du royaume, comme

(*) Lisez *a'djemy*, et *a'djemistân*, du mot arabe *a'âdjem*, étranger. (L-s.)

Cuth, et les autres sont pris des villes les plus puissantes du pays, dans des anciens temps, où il n'y avoit guères de villes, comme le nom d'Erec ou Arac (1), qui se trouve au dixième de la Genèse, mot qui signifie *une ville habitée sur le bord de l'eau*. Les Orientaux, et entre les autres, les Arabes et les Persans, appellent aujourd'hui toute la Perse *Araken* ou *Yeraken*, pluriel d'*Arak* (2). Ils la divisent en deux parties, *Arak Arab* et *Arak Agem*, comme qui diroit *les villes des Arabes* et *les villes des Barbares;* et ces termes sont quelquefois employés pour distinguer la Perse en basse et haute, celle-ci poussée jus-

(1) *Erek*; ce mot a causé de grands dissentimens parmi les orientalistes bibliques; il est d'autant plus inutile de rappeler ici leurs différentes opinions, que le docte Michaëlis me paroît avoir démontré d'une manière incontestable que l'*Erek* des Hébreux, l'Ορεχ des Septantes et l'*Arach* de la Vulgate désignent la ville d'Edesse. Il n'y a rien de commun entre Erek et l'râq; il suffit d'avoir les premières notions des langues hébraïque et arabe, pour savoir qu'il existe des différences entre l'orthographe de ces deux mots, telles qu'ils ne peuvent avoir une origine commune; en outre l'un désigne une ville qu'il n'est plus possible de méconnoitre, et l'autre une province très-connue. Voyez Michaëlis, *Spicilegium geographiæ Hebræorum exteræ post Bochartum, pars* 1.a, p. 220-226. (L-s.)

(2) Lisez *I'râqéin*, c'est-à-dire les deux *I'râq*, savoir: l'*I'râq a'raby*, qui correspond à l'ancienne Babylonie, et même à l'Assyrie et à la Médie; et l'*I'râq a'djemy* (l'raq persique), qu'on nomme aussi *Belâd êl-djebel*, pays des montagnes, et qui correspond à une partie de l'ancien Choromithrène, etc. *Vid. Golium in Alferganum*, p. 7, 119 et 230. (L-s.)

qu'à l'Indus; enfin, on donne encore aujourd'hui trois autres noms aux peuples persans, savoir, ceux de *Chia* et de *Raphesi* (1), quand on traite de leur religion, et celui de *Kesilbach* (2), en parlant de leurs conquêtes. Mais je ne m'y arrête pas davantage, parce que j'aurai occasion d'en traiter dans la suite.

Les géographes persans divisent l'empire en vingt-quatre provinces, en comptant pour une le pays que les Turcs ont conquis sur la Perse, et qu'ils lui détiennent. Ils y font mention de cinq cent quarante-quatre places considérables, bourgs murés, villes et châteaux, et comptent en Perse quelque soixante mille villages et quarante millions d'ames. Je traiterai aussi dans la suite, des montagnes et des fleuves du pays, dont je ne dirai maintenant que ceci; c'est qu'il n'y a pas de pays au monde où il y ait plus de montagnes et moins de fleuves. Il n'y a aucun fleuve qui porte bateau dans le cœur du royaume, ni qui serve pour le transport d'une province à l'autre; ceux que j'ai marqués comme bornes de l'empire,

(1) *Chy'a* et *Râfézy*; c'est le nom que l'on donne aux sectateurs d'A'ly. Le premier de ces deux mots arabes signifie sectaire, l'autre délinquant, transfuge. Ce sont les dénominations les plus communes que les Sunny, tels que les Turks donnent aux sectateurs d'A'ly, et sur-tout aux Persans. (L-s.)

(2) *Qizil bâch*, tête rouge, à cause de la coiffure ou de la calotte rouge que portent les Persans. (L-s.)

coulent sur les frontières, sans entrer au-dedans.

Le pays de Perse est aride, stérile, montagneux et peu habité. Je parle en général, la douzième partie n'en est pas habitée et cultivée, et à deux lieues loin des grandes villes, vous ne trouvez non plus d'habitations et de monde qu'à vingt lieues. C'est au midi sur-tout qu'il manque de peuple et de culture, et qu'il s'y trouve de grands déserts. La cause de cette stérilité n'est autre que le manque d'eau. L'on en manque dans la plus grande partie du pays, où l'on est contraint de ramasser l'eau du ciel, ou d'en chercher bien avant dans les entrailles de la terre; car, par-tout où il y a de l'eau abondamment, le terroir est fertile et agréable. Cependant la Perse est un pays de montagnes, comme je le viens de dire. Il y en a tant, que de grandes provinces en sont toutes pleines, comme celle qui est à l'orient, qu'on appelle à cause de cela, *Kouheston*, c'est-à-dire *pays de montagnes*. C'est dans la Perse que sont les plus hautes montagnes de l'univers (*). Le mont Taurus qui traverse le royaume d'un bout à l'autre, a des pointes dont on ne voit

(*) Il nous sera permis de conserver quelques doutes touchant la justesse de cette assertion, jusqu'à ce qu'elle soit appuyée sur des opérations et des observations aussi certaines que celles d'après lesquelles on a déterminé la hauteur du Pic de Ténériffe, du mont Perdu, du Çimboraçao, etc. (L-s.)

point le sommet, à cause de leur immense hauteur. Les plus hauts endroits de ces montagnes sont les monts d'Ararat en la haute Arménie; la chaîne de montagnes qui sépare la Médie de l'Hyrcanie, celle qu'il y a entre l'Hyrcanie et le pays des Parthes, et particulièrement le mont Damavend; les montagnes qui séparent la Chaldée de l'Arabie; celles qu'il y a entre la Perse et la Caramanie, dont l'endroit le plus fameux est le mont Jarron. L'un des grands défauts de ces montagnes, c'est qu'elles sont sèches et arides; j'entends en général, car il y a des endroits où les montagnes ne sont que bois, comme est le *Kourdeston*, dont la plus grande partie est nommée aussi, à cause de cela, *Genguelha* (*), c'est-à-dire *pays de bois*. Mais pour une montagne que vous trouvez chargée de bois, il y en a trois qui ne portent rien du tout. Comme je viens de rapporter la cause de la stérilité de la plus grande partie de la Perse, au défaut d'eau, et que dans la suite on pourra observer que je dis que les Persans se servent pour l'irrigation de l'eau de canaux souterreins, qu'ils creusent dans tous les pays généralement, et où ils ne manquent point de

(*) C'est le pluriel du mot persan *djenguel*, que les Indiens prononcent *djengle*, et qui désigne chez eux des landes couvertes de basses futaies. (L-s.)

trouver de l'eau; je suis bien aise de m'expliquer, pour éviter toute apparence de contradiction; car tout ce que je dis là-dessus est vrai. L'eau fait la fertilité en Perse, par-tout où il y en a; et l'on en a, généralement parlant, par-tout où l'on en cherche sous terre. Mais il n'y a pas assez de peuple par-tout pour en chercher et pour en puiser suffisamment; ainsi le manque de peuple dans la Perse, ne vient pas précisément de sa stérilité, mais c'est le manque de peuple qui fait qu'elle est stérile; de la même manière que la plupart des pays de l'empire ottoman, qui, quoiqu'ils soient d'eux-mêmes et par leur nature, les meilleurs et les plus beaux pays de la terre, vous les voyez néanmoins secs comme des landes, faute de peuple. Pour ce qui est de la cause du manque de peuple dans ces grands pays, elle est aisée à comprendre: c'est, d'un côté, l'étendue démesurée des monarchies, et de l'autre le gouvernement arbitraire qu'on y exerce. Les peuples conquis ne pouvant supporter d'être gouvernés suivant le caprice d'un étranger, au-lieu qu'ils l'étoient auparavant par des lois constantes émanées de leur constitution, ils secouoient le joug dès que le conquérant étoit à deux ou trois cents lieues d'eux. On s'est avisé, pour les contenir, d'en exterminer la meilleure partie, et de transporter l'autre en des climats él[illegible] différens,

où elle périt peu à peu comme une plante étrangère. C'est ce qu'ont fait les Persans, de même que les Turcs, dans ces derniers siècles. On remarque déjà aux Indes, qui est un pays admirablement riche, fertile et peuplé, l'effet de cette funeste politique; car, à mesure que le grand-mogol étend son empire par la conquête des royaumes et des principautés des Indes, le peuple diminue, et en même-temps l'abondance et les richesses. On peut ajouter à cette raison politique quelques raisons naturelles de la dépopulation de la Perse, et ces trois entre les autres. L'une, le malheureux penchant des Persans au péché abominable contre nature, avec l'un et l'autre sexe; l'autre la luxure immodérée du pays. Les femmes y commencent de bonne heure à faire des enfans, mais elles ne continuent pas long-temps; et dès l'âge de trente ans on les compte pour vieilles et hors d'âge. Les hommes commencent aussi trop jeunes à voir les femmes, et avec tant d'excès, que quoiqu'ils en aient plusieurs, ils n'en ont pas pour cela plus d'enfans. Il arrive encore que beaucoup de femmes se font avorter, et prennent des remèdes pour ne pas devenir grosses, parce que dès qu'elles sont à trois ou quatre mois de grossesse, leurs maris s'attachent à d'autres, tenant pour turpitude ou indécence de coucher [illegible] femme avancée dans son

terme. La troisième raison est qu'il passe depuis un siècle beaucoup de Persans aux Indes, et des familles entières. Comme ils sont mieux faits, plus savans et plus polis, sans comparaison, que les mahométans indiens, qui sont descendans des Tartares du pays de Tamerlan (*), ils s'avancent tous aux Indes. Les cours des rois indiens mahométans en sont toutes pleines, et particulièrement celle de Golconde et de Vijapour. Dès que quelqu'un y est bien établi, il y appelle sa famille et ses amis, qui vont volontiers où la fortune les invite, sur-tout dans un pays qui est le plus abondant du monde, où l'habillement et la nourriture sont à meilleur marché que par-tout ailleurs. On ne s'est point encore avisé en Orient, de défendre la sortie aux sujets; on laisse chacun aller où bon lui semble; il ne faut point de passeport pour s'en aller librement hors du royaume. On verra même dans la suite de cet ouvrage, que lorsqu'on charge trop les paysans, en quelque endroit, ils vont crier en foule à la porte des gouverneurs, et à la porte du roi même, qu'ils abandonneront le pays s'ils ne sont soulagés.

(*) Chardin veut ici parler des *Moghols*, originaires de la Transoxane et des contrées voisines, qui, sous la conduite de Babour, arrière-petit-fils de Tymour, s'emparèrent de l'Inde, en 1524. (L s.)

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Du Climat et de l'Air.

JE commencerai ce chapitre par cette remarque, qu'il n'y a peut-être rien de plus reconnoissable aujourd'hui dans les écrits des Anciens, que ce que Xénophon fait dire au jeune Cyrus : *Le royaume de mon père est si grand, qu'on ne peut durer du froid à un bout, ni du chaud à l'autre.* En effet, on peut dire que l'hiver et l'été se trouvent en Perse tout en même-temps; puisque d'un côté, comme au midi, il n'y a point d'hiver, et qu'au bout opposé, au contraire, il y a peu d'été. Comme ce royaume est si vaste, il est aisé de s'imaginer que l'air y est différent, suivant la situation de chaque pays. Il est froid jusqu'à Chiras, qui est la ville capitale de la province de Perse (*); et il est chaud depuis cette ville-là jusqu'au bout du royaume, du côté du midi. Il est sec par-tout où il est froid; mais il n'est pas sec de même par-tout où il est chaud. Il est chaud et sec tout le long du golphe persique, à prendre

(*) Le Fârsistân ou province de *Fârs*. On trouvera ci-après de plus amples détails sur Chyrâz, qui paroit être l'ancienne Cyropolis, et conséquemment devoir son existence à un des Cyrus ou Khosroû de la Perse. (L-s.)

de la Caramanie jusqu'au fleuve Indus. Et dans ces régions-là, il y a des endroits où la chaleur est étouffante et insupportable à ceux même qui y sont nés, et qui n'en sont jamais sortis. Il leur faut quitter leurs maisons durant les quatre mois chauds de l'année, et se retirer vers les montagnes. Et dans ce temps-là, ceux qui, pour leur malheur, sont obligés de voyager en ces pays brûlans, trouvent les villages déserts, excepté seulement quelques pauvres et misérables créatures qu'on laisse pour en prendre soin, et ceux qui sont les archers des prévôts. L'air est non-seulement chaud insupportablement dans les contrées maritimes, mais il est aussi très-mal-sain, et les gens qui n'y sont pas accoutumés, ne manquent guères de tomber malades de ce mauvais air, dès qu'il vient à être ainsi échauffé, et la plupart à en mourir. Je sais tout cela par ma propre expérience, m'étant trouvé pris de ce mauvais air, pour ne m'en être pas un peu retiré avant le mois de mai, et en ayant été long-temps malade. Les endroits où l'on se retire sont des vallées, des montagnes et des bois de dattiers; mais on ne tient pas que ces bois-là soient fort sains.

L'air chaud de Perse est encore plus mauvais, où il est mêlé d'humidité, comme le long de la mer Caspienne, et particulièrement en cette partie qu'on croit être l'ancienne Comisene, et

qu'on appelle Mazenderan (*), qui a beaucoup de rapport avec le climat de notre Europe. C'est à-la-vérité un pays admirable que cet endroit-là, depuis octobre jusqu'en mai. Je m'y suis trouvé au mois de février, et j'y étois comme enchanté, car tout le pays n'étoit qu'un vrai jardin, ou un paradis, comme les Persans l'appellent. Les levées et les grands chemins paroissent des allées d'orangers qui bordent des parterres. J'y trouvois aussi des fruits excellens de l'espèce des nôtres de l'Europe, de fort bon vin, force gibier, et sur-tout du sanglier le meilleur du monde. Mais en regardant les habitans au teint et à la contenance, je connus aisément que c'est là le plus mauvais air de la terre, car le peuple y est plus jaune, plus défait et plus languissant que je ne l'ai vu en aucune autre part. Ce pays de Mazenderan étoit presque un désert, à cause du mauvais air avant

(*) Quoique l'interprête de Ptolémée, consulté par Chardin, ait écrit Comisena, il faut lire *Cominsine*, Κομινσινὴ, d'après le texte grec de ce géographe, qui dit que c'est le nom d'une portion de la Parthie, laquelle s'étend le long de l'Hyrcanie, παρὰ τὴν Ὑρκανίαν. Ptol. *geogr.* Lib. VI, cap. 5. Jusqu'ici Chardin avoit employé indifféremment les noms d'Hyrcanie et de Mâzenderân, pour désigner la même contrée; pourquoi change-t-il ici cette synonymie, qui est certainement beaucoup plus juste et plus exacte que celle qu'il veut y substituer? M. Gunther Wahl (*Altes und neues vorder und mittel Asien*, seit. 550) pense qu'autrefois l'Hyrcanie a pu renfermer les cantons situés au sud et à l'est de la mer Caspienne, tels que le Thabaristân, le Mâzendérân, le Djordjân et le Daghestân. (L-s.)

Abas-le-Grand; mais ce prince, grand conquérant et grand politique, y transporta un prodigieux peuple de l'Arménie et de la Géorgie, tant pour dépeupler ces pays, où les Turcs revenoient tous les ans se camper, pour lui faire la guerre, que parce qu'il croyoit ce terroir de plus grand rapport, voyant, entre les autres choses, les vers à soie y venir si bien. Sa mère qui étoit de Mazenderan, d'où par conséquent le roi étoit originaire, le sollicitoit d'ailleurs à repeupler son pays natal. Il y transporta trente mille familles de chrétiens, s'imaginant qu'ils multiplieroient parfaitement bien. *C'est*, disoit-il, *un vrai pays pour les chrétiens. Il est abondant en vin et en cochon, comme il leur faut. Ils aiment à aller à la mer, ils trafiqueront avec les Moscovites leurs frères par la mer Caspienne.* Abas fit bâtir des villes en ce pays-là, et des palais magnifiques, tout cela pour encourager cette peuplade; mais la malignité de l'air fut si opposée à ses soins et à ses projets, que lorsque j'étois en Mazenderan avec la cour, il y a quelque quarante ans, le nombre des chrétiens étoit réduit à quatre cents familles, de trente mille qu'il étoit auparavant, à ce qu'on m'assuroit (*). L'évêque de

(*) « Le monument d'antiquité le plus important et le plus utile de ce pays, dit Hanway, est la chaussée construite par Châh

Ferhabad (1), bon vieux prêtre arménien, qui savoit assez bien ce pays-là, me disoit souvent,

---

A'bbâs-le-Grand, vers le commencement du dernier siècle. Cette chaussée conduit depuis Keskar, sur la côte sud-ouest de la mer Caspienne, jusqu'à Asterâbâd, à l'extrémité sud-est, et même quelques lieues plus loin; ce qui forme une étendue de près de trois cents milles anglois. On y a fait bien peu de réparation depuis qu'elle a été construite; mais comme on ne fait presque point usage, ou plutôt qu'on ne se sert point du tout de voitures à roues, le pavé est encore très-bien conservé en beaucoup d'endroits, excepté vers Echref, où il a été très-dégradé. Cette chaussée a souvent vingt *yards* (vergés) de large, est bombée dans le milieu avec des fossés sur les côtés. Il y a plusieurs ponts sous lesquels passe l'eau destinée à arroser les risières; mais comme ces ponts sont de niveau avec la route, ils ne nuisent point à la vue.....

» Châh Abbâs, qui aimoit beaucoup la côte méridionale de la mer Caspienne, et se plaisoit sur-tout dans le Mâzendéràn, fit construire de deux lieues en deux lieues un pavillon pour s'y reposer et prendre le frais en voyageant..... Mais le monument le plus important de tous ceux qu'il éleva dans ces cantons, est le palais d'Echref, sur la principale entrée duquel on voit les armes de la Perse, un lion avec un soleil levant derrière lui, double emblème de la force et de la gloire de la monarchie persane.....». Hanway's *Historical account of the British trade over the Caspian sea*, etc., tom. I, p. 291-293. Je ne transcrirai pas ici la description de ce palais que j'ai déjà traduite et ajoutée à ma traduction du *Voyage du Bengale à Saint-Pétersbourg, à travers les provinces septentrionales de l'Inde*, etc., par Forster. Tom. II, p. 289-291. (L-s.)

(*) *Férahh-âbâd*, séjour de la joie ou de la gaieté. C'est le nom d'un lieu de plaisance construit par le même Châh A'bbâs dans le Thabaristân, sur le bord oriental du fleuve *Issferoûd*, nommé aussi *roûd Déylem* (fleuve du Déylem), dans l'abrégé de Myrkhond, près de la mer Caspienne. Ces cantons obéissoient autrefois à de petits souverains particuliers que Châh A'bbâs réduisit;

que si ce n'étoit la fécondité de la terre qui attire du peuple des environs, le pays seroit désert par la malignité de l'air; car, dès la fin d'avril, il faut se retirer dans les montagnes qui sont à vingt-cinq ou trente lieues loin, et laisser les rivages, à cause de la chaleur insupportable qui dessèche même les gros ruisseaux, en sorte qu'il n'y a durant l'été que la plus méchante eau de la terre (1). J'y trouvois durant mon séjour l'humidité si grande, qu'en mettant un drap à l'air la nuit, il dégoûtoit le matin, sans qu'il eût tombé de pluie. J'ajoute à cette description, qu'on trouve l'air de tout le rivage de la mer Caspienne, si malfaisant, qu'on tient pour une disgrâce d'y être envoyé en commission. Et quand le roi fait un homme de quelque réputation, gouverneur du Guilân (2),

---

il choisit pour capitale de ces nouvelles conquêtes un bourg nommé *Thâhâun*, où il bâtit un palais magnifique, qu'il nomma *Ferahh âbâd*; ce nom a fait oublier celui du lieu où ce palais est situé. M. Olivier écrit par corruption sur la carte de son voyage en Perse, *Fer âbâd*, et place cet endroit par 36° 40 latit. et 69° 35 longit. Forster nous apprend que Ferahh âbâd n'offre plus maintenant que des ruines. (L-s.)

(1) Les Dîous ou dives (les mauvais génies) « sont censés venir du nord, dit M. Anquetil du Perron, et en particulier du Mazendran, province de Perse remplie de reptiles, et dont l'air est mal-sain ». *Zend avesta*, tom. II, p. 54. (L-s.)

(2) Chardin auroit pu ajouter que le Guylân est une espèce de dépendance du Mâzendérân, mais beaucoup moins sain encore que le Mâzendérân, suivant Hanway's *Historical account of the*

qui en est la plus considérable et la plus riche partie, où intendant, on se demande les uns aux autres : *A-t-il tué ou volé, qu'on l'envoie gouverneur du Guilan?* La rouille y est si soudaine et si active, que j'ai vu mes armes rouillées quatre heures après qu'on les avoit huilées et nétoyées. Aussi les peuples du pays ne portent-ils guères d'autres armes que des haches, parce que la rouille attache les épées au fourreau, et parce que les arcs sont trop mols et trop lâches. Sur quoi l'on fait un conte, qu'un courrier arrivant un jour de Mazenderan à Ispahan, armé d'un arc et d'un sabre, un jeune seigneur qui étoit à la cour, comme il arrivoit, s'étant mis à prendre l'arc du courrier, pour l'essayer, comme c'est assez la façon, il le trouva si mol, qu'il lui dit en riant : *Qu'est ceci, M. le courrier, vous avez un arc qu'un enfant banderoit? — Cela peut être, seigneur,* répondit-il; *mais si vous êtes si fort, tirez mon sabre.* Il vouloit dire que l'humidité qui avoit amoli la corde de son arc, avoit enrouillé son épée dans le fourreau.

Cependant, comme il n'y a que les pays le

---

trade, etc., p. 284. Ce voyageur donne une longue et curieuse description du Guylân; je l'ai traduite en entier dans les notes que j'ai ajoutées au *Voyage du Bengale à Pétersbourg*, par Forster, tom. II, p. 320-325. (L-s.)

long de la mer Caspienne, où l'air soit ainsi humide, et qu'il est presque par-tout ailleurs sec au plus haut degré, on peut dire, en général, que l'air de Perse est sec, sa sécheresse provenant du peu de fleuves et du peu de lacs qu'il y a dans la vaste étendue du royaume, et l'on peut dire pareillement que cet air-là est bon et pur. Il est tel dans tout le dedans du royaume, comme cela se voit au beau teint et à la corpulence des habitans, qui sont forts et robustes, d'un sang pur, et jouissant, pour la plupart, d'une santé assez constante. Quant à ses frontières, il n'y a que les pays dont je viens de parler qui soient mal-sains, et où l'air soit contagieux durant la chaleur.

L'air étant sec, comme je le viens de dire, il s'ensuit qu'il n'y a pas beaucoup de pluie en Perse; elle y est fort rare, sur-tout l'été, dans le cœur du royaume, et alors vous ne voyez pas même un petit nuage en l'air, c'est une sérénité admirable. Mettez-y le soir une feuille de papier à l'air, vous la trouverez le lendemain sèche, comme vous l'avez mise. Les feuilles des arbres, ni l'herbe de la terre n'ont pas la moindre moiteur. On remarque en quelques contrées, comme en celle de Loureston, dont Hamadan (*), qui

(*) Le Loùristàn ou Laùristàn est un canton situé entre Tuster et Ispahân, par 74° de longit. et 32 de latit., suivant les Etvâl.

est l'ancienne Suse, est la ville capitale, que même la sueur est réprimée et retenue par cette sécheresse, au-lieu qu'à Babylone (1) et dans la Caramanie (2), elle coule du corps comme l'eau qui sortiroit par un crible. On remarque encore là-dessus deux effets naturels fort différens, mais également surprenans. Le premier, que dans les

---

C'est, à proprement parler, une montagne longue de six journées, et habitée par des Kourdes, qui avoient autrefois des princes particuliers.

Voici les limites que le missionnaire Sanson donne au Laùristân, qu'il regarde comme le royaume des Elamites, où régnoit Chadorlahomor du temps d'Abraham. « Ce pays confine, dit-il (p. 221) à la seigneurie de Goulpakan à l'orient, à la Susiane au midi, au fleuve de Tigre à l'occident, et à la Médie inférieure au septentrion. Courmabat est la ville capitale, à 33° de latit. Ce n'est qu'une forteresse, etc. ». M. Gunther Wahl pense avec beaucoup de vraisemblance, que cette contrée est la Cossea, Κοσσαία, des Anciens. Suivant Diodore et Polybe, les Cosses, en effet, habitoient un canton montagneux de la Médie. Hamdoûllah divise le pays de *Lor* en deux toumâns ou cantons, le grand et le petit, et les distingue du toùmân ou canton d'Hamadân. Cette dernière ville dont la fondation remonte à Djemchyd, c'est-à-dire se perd dans la nuit des temps, est remarquable par la bonté, l'abondance de ses eaux et la quantité de ses jardins. Le missionnaire Sanson y vit un dôme très-élevé, reste d'un temple magnifique, orné de fresques peintes en émail, avec des caractères hébreux. Sous ce dôme se trouvoit une chapelle, qui contenoit les tombeaux d'Esther et de Mardochée..... Les Juifs y entretiennent un grand nombre de lampes qui brûlent nuit et jour. (L-s.)

(1) Baghdâd. (L-s.)

(2) Le Kermân, province située entre le Fârs et le golfe Persique. (L-s.)

provinces que je viens de nommer, et en plusieurs autres, quoique l'air soit déchargé de tout nuage durant l'été, il se lève le soir des vents qui rafraîchissent l'air, et qui durent jusqu'à une heure et demie de soleil levé, et qui d'ordinaire sont si frais durant la nuit, qu'il faut mettre une grosse robe sur soi. Le second effet est qu'encore que dans les autres saisons de l'année, les vents cessent, de sorte qu'il n'en fait point qui soient sensibles, vous voyez néanmoins l'air chargé de gros nuages, qui passent doucement d'occident en orient, sans qu'il fasse de vent qui les chasse; ce qui fait juger que leur impulsion vient d'une autre cause. C'est une beauté que celle de l'air de Perse, que je ne saurois oublier ni taire. On diroit que le ciel y est plus élevé et d'une autre couleur que dans nos épais climats de l'Europe. Et dans ces pays-là cette bonté de l'air répand sur toute la nature, sur ses productions et sur les ouvrages de l'art, un éclat, une solidité, une durée nonpareille, sans parler de la sérénité que cet air répand aussi dans la constitution du corps et dans la disposition de l'esprit, de quoi j'aurai occasion de parler encore dans la suite. J'ajouterai seulement ici une autre remarque, pour faire connoître sensiblement la bonté et la pureté de l'air de Perse; c'est qu'en la plupart du pays, et à Ispahan, entre les autres, on n'a que faire de boucher les

bouteilles, crainte que le vin ne s'évente. On vous les sert avec une fleur, comme un œillet ou une rose, dans le goulot, à la place du bouchon, qu'on ne remet même plus dessus, quand une fois l'on en a versé. Cependant un reste de bouteille qui a été vingt-quatre heures débouché et éventé, est si peu altéré qu'on ne le connoît pas.

Les variations communes du temps ou des saisons, à parler en général, et sur-tout pour le cœur du royaume, sont de cette sorte. L'hiver commence en novembre, et dure jusqu'en mars, rude et violent, avec des glaces et des neiges qui tombent à gros flocons dans les montagnes, mais qui ne tombent pas tant au pays plain et uni. Il y a des montagnes à trois journées d'Ispahan, du côté de l'occident, où la neige dure huit mois de l'année. On dit qu'il se trouve dans la neige des vers blancs gros comme le petit doigt, qui se remuent vivement sur le dessus, et qui, si on les écrase, sont encore plus froids que la neige. Depuis le mois de mars jusqu'à celui de mai, il règne des vents forts, dont l'arrivée est une marque certaine que l'hiver est tout passé. De mai en septembre, l'air est serain, rafraîchi par les vents qui soufflent la nuit, le soir et le matin; et de septembre à novembre, il fait des vents comme au printemps. Il faut observer ici qu'en été, dans le pays dont nous parlons, les nuits

sont d'environ dix heures, et qu'il y a peu de crépuscule; ce qui, joint à la fraîcheur constante des nuits, modère la grande ardeur qu'il fait durant le jour, de manière, qu'à l'égard de la chaleur, j'aimerois encore mieux passer l'été à Ispahan qu'à Paris.; car s'il fait plus chaud à Ispahan le jour, le jour y est bien plus court aussi. On y a divers remèdes contre le chaud, et la nuit y est toujours fort fraîche, au-lieu qu'à Paris on a souvent des nuits d'une chaleur étouffée. J'ai vu dans des jours d'été à Paris, le soleil et l'air si ardens, depuis midi jusqu'à trois heures, que nous convenions, feu M. Bernier (*), mon illustre ami et moi, qu'il ne faisoit pas plus chaud à Ispahan ni aux Indes. Je parlerai plus amplement de l'air de cette capitale de Perse, dans la suite de cet ouvrage, lorsque j'en ferai la description particulière. Je dirai seulement de plus en cet endroit, que l'air y est sec au dernier degré, à quoi je ne sais s'il ne faut point imputer ce qu'on y voit à toute heure, que les corps morts, tant des bêtes que des hommes, s'enflent une heure après la mort, de la moitié de la grosseur naturelle; et ce qui est bien d'une autre conséquence,

(*) Le docteur Bernier, auteur d'un Voyage dans l'Inde; ce Voyage, en 2 vol. *in*-12, peu recherché en France, jouit de la plus haute estime parmi les Anglois, dignes appréciateurs de ces sortes d'ouvrages. (L-s.)

que la fin de presque toutes les maladies est une enflure de jambes douloureuse, et qui est assez de temps à se passer.

La Perse n'est guère exposée aux foudres, ni aux tremblemens de terre. Il y a peu de tonnerres et peu d'éclairs, et de ces autres météores dont les vapeurs font la matière, parce que l'air du pays est sec, comme je l'ai déjà dit. Il s'y forme dès grêles durant le printemps seulement, et comme dès-lors les moissons sont fort avancées en plusieurs endroits, ces orages-là en font un fort grand dégât. L'on ne manque jamais d'en être informé au lieu où est la cour; car on envoie des pays ainsi désolés par la grêle, des députés aux ministres, pour demander des rabais des impôts, et ces députés font toujours le mal plus grand qu'il n'est. Quant aux tremblemens de terre, ils sont très-rares en Perse. J'excepte toujours l'Hyrcanie (*); car il y arrive, au contraire, des tremblemens de terre furieux, sur-tout durant le printemps, mais qui ne font qu'épouvanter, et qui n'ont guères d'effets funestes. Pour les autres phénomènes, ils sont pareillement assez rares en Perse, particulièrement les iris, parce que la matière aqueuse n'y est pas assez abondante. On voit la nuit, durant l'été, comme des verges et

(*) Le Mâzendérân. (L-s.)

rayons qui percent l'obscurité, et comme des étoiles qui tombent. Ces sortes d'exhalaisons, comme de petites fusées fort enflammées, tombent tantôt droit, tantôt obliquement, et semblent laisser après elles de petites fumées ou vapeurs noires, qui, peut-être, ne sont seulement que des halo autour de la lune et des principales planètes, que les yeux trompés croient être une fumée. J'ajoute que la sérénité de l'air est si grande en Perse, que les étoiles seules donnent la nuit assez de clarté pour se reconnoître et pour se conduire.

Les vents de Perse ne montent jamais au degré des ouragans, et sont rarement tempêtueux; mais d'une autre part, il y en a de mortels le long du golphe de Perse. On appelle ce vent pestiféré, *bad-samoum*, c'est-à-dire *vent de poison*; mais sur les lieux même on l'appelle *samyel*, mot composé d'*yel*, *vent* en turquesque, et de *sam*, qui signifie *poison* en arabe (*). Il se lève seulement entre le 15 juin et le 15 août, qui est le

(*) *Sémoùm*, signifie littéralement un vent empoisonné et mortel, qui étouffe les voyageurs et les animaux, s'ils ne s'empressent de se mettre la face dans le sable. On trouvera des détails curieux sur le *sémoùm*, pages 6, 7 et 8 de la *Description de l'Arabie* de Niebuhr, édit. de Copenhague. Ce mot dérive de la racine arabe *samma*, empoisonner quelqu'un. L'étymologie de *samiel* ou *sâm-yély*, donnée par notre voyageur, est juste. (L-s.)

temps de l'excessive chaleur le long de ce golphe; ce vent est sifflant avec grand bruit, paroît rouge et enflammé, et tue les gens qu'il frappe, par une manière d'étouffement, sur-tout quand c'est de jour. Son effet le plus surprenant n'est pas même la mort qu'il cause, c'est que les corps qui en meurent, sont comme dissous, sans perdre pourtant leur figure, ni même leur couleur, en sorte qu'on diroit qu'ils ne sont qu'endormis, quoiqu'ils soient morts, et que si on les prend quelque part, la pièce en demeure à la main. L'an 1674, un *chatir* ou *valet de pied*, nommé Mahamet Aly, qui m'avoit servi, revenant de Basra à Ormus, durant le temps de ce vent mortel, chargé d'un paquet de lettres, trouva un autre valet de pied de sa connoissance, aussi chargé de lettres, qui étoit étendu le long du chemin. Il crut qu'il dormoit, et le tira par le bras pour l'éveiller. Il fut bien étonné que le bras lui demeura à la main, et que l'ayant touché ensuite en d'autres endroits, ses mains enfonçoient par-tout comme dans la poussière. L'an 1675, au mois de mai, une petite escadre portugaise étant venue au port de Congue, à trois journées d'Ormus, pour se faire payer des droits que les Portugais prétendoient leur être dus, elle arrêta des vaisseaux qui revenoient de la Mecque, chargés de passagers persans, et les retint jusqu'au mois de juillet, auquel

temps ces pauvres gens se hâtant de s'enfuir du méchant air de ce pays-là, ils furent enveloppés de ce vent par le chemin, et plusieurs en moururent de la manière que je viens de dire. Lorsqu'on sent ce méchant vent qui se lève avec véhémence comme un tourbillon, il faut promptement s'envelopper la tête et se jeter en terre sur le ventre, et la face pressée contre la poussière, jusqu'à ce que le tourbillon soit passé; ce qu'on dit qui est fait dans un quart-d'heure.

CHAPITRE III.

Du Terroir.

IL faut dire du terroir de Perse, ce que j'ai dit de l'air. Ce royaume étant un petit monde pour sa grandeur, dont en même-temps une partie est brûlée par l'ardeur du soleil, et l'autre gelée de froid, il n'est pas possible qu'il n'y ait d'étranges variétés dans la nature du terroir. Mais, à parler en général, la Perse est un pays stérile, comme je l'ai observé, la dixième partie n'en est pas cultivée. J'ai remarqué encore ci-devant, que la Perse est le pays du monde le plus montueux, et dont les montagnes sont les plus stériles et les plus arides, n'étant, la plupart, que des rochers secs, sans bois et sans herbes. Mais entre les

montagnes

montagnes, il y a deçà et de là des vallons et des plaines qui sont plus ou moins fertiles et plus ou moins agréables, suivant la situation et le climat. Le terroir est sablonneux et pierreux en des endroits; en d'autres, il est argilleux, pesant et dur comme la pierre. Mais, soit aux uns, soit aux autres, il est si sec, que si l'on n'arrosoit pas les terres, elles ne produiroient rien, pas même de l'herbe. Ce n'est pas tout-à-fait manque de pluie, mais c'est qu'il n'y en a pas assez. Il ne pleut presque point du tout en été, et l'hiver le soleil est si chaud et si desséchant durant les cinq ou six heures qu'il est le plus haut sur l'horizon, qu'il faut arroser la terre de fois à autre; mais, au contraire, on peut dire que par-tout où on peut arroser les terres, elles produisent abondamment. Ainsi c'est le peu d'eau qui cause la stérilité; et après tout, c'est aussi le défaut d'habitans, comme je l'ai déjà remarqué, n'y en ayant pas dans cet empire la vingtième partie de ce qu'il en tiendroit à l'aise. On se trouve étrangement surpris en Perse, lorsqu'on y apporte les idées que la lecture des anciens auteurs en donne, particulièrement Arrian et Quinte-Curce; car à lire leurs récits touchant le luxe, la molesse et les trésors des Perses, on s'imagine que c'est un pays tout d'or, et où les commodités de la vie se doivent trouver dans la plus grande abondance, et

au plus vil prix ; mais lorsqu'on y est, on le trouve tout autrement. Cependant il n'y a pas de doute que la Perse n'ait été un pays des plus opulens et des plus somptueux, comme ces auteurs le rapportent, puisque l'Ecriture-Sainte elle-même le confirme. Comment accorder cette contrariété visible ? Je le ferai sans peine, en rapportant les deux causes que je trouve de ce changement si étrange. La première vient de la différence de la religion, et la seconde de la différence du gouvernement. La religion des anciens Perses, qui étoient ignicoles ou adorateurs du feu, les engageoit à cultiver la terre ; car, suivant leurs maximes, c'étoit une action pieuse et méritoire de planter un arbre, de défricher un champ, de faire produire quelque fruit à une terre stérile, au-lieu que la philosophie des mahométans tend seulement à jouir des choses du monde pendant qu'on y est, sans s'en soucier davantage que d'un grand chemin par où l'on a bientôt passé. Le gouvernement de ces anciens peuples-là étoit aussi plus juste et plus égal. Le droit de la propriété des terres ou des autres biens y étoit sûr et sacré ; mais à présent le gouvernement est despotique et absolument arbitraire. Ce qui me fait croire aussi, que tout ce que je lis de la Perse dans ces anciens temps-là, est vrai, et qu'elle étoit incomparablement plus fertile et plus peuplée

qu'elle ne l'est à présent, c'est ce que nous y avons vu arriver depuis six vingts ans, à commencer du règne d'Abas-le-Grand. C'étoit un prince équitable, et qui tendoit uniquement à rendre son royaume florissant et son peuple heureux. Il trouva son empire délabré et usurpé, et, pour la plus grande partie, appauvri et saccagé; mais on auroit peine à croire ce que son bon gouvernement fit par-tout (*); et pour n'en rapporter qu'une preuve, il amena en la ville capitale une colonie d'Arméniens, gens laborieux et industrieux, qui n'avoient rien au monde en y arrivant; mais qui, au bout de trente ans, devinrent si puissamment riches, qu'il y avoit plus de soixante marchands entr'eux qui possédoient chacun depuis cent mille écus jusqu'à deux millions de biens, tant en argent qu'en marchandises. Dès que ce grand et bon prince eut cessé de vivre, la Perse cessa de prospérer. Le peuple se mit peu à peu à passer aux Indes, durant les deux règnes suivans; et enfin, au règne de Soliman, qui a commencé en 1667, la richesse et l'abondance se trouvèrent diminuées dans un

(*) Nous ne pouvons souscrire, sans de grandes restrictions, à l'éloge pompeux d'un prince qui avoit sans doute de grandes, de brillantes qualités; mais il nous seroit facile de citer mille traits de son avarice et de sa barbarie, capables de le flétrir aux yeux de la postérité. (L-s.)

grand excès. J'arrivai la première fois en Perse, en 1665, du temps d'Abas second, et j'en partis pour la dernière fois l'an 1677, sous Soliman son fils. Les richesses en paroissoient diminuées de la moitié, d'un temps à l'autre, dans cet intervalle de douze ans seulement. La monnoie même étoit altérée. On n'y voyoit plus de bon argent. Les grands appauvris écorchoient par-tout le peuple, pour avoir son bien. Le peuple, pour se garantir de l'oppression des grands, étoit devenu excessivement fourbe et trompeur, et de-là toutes les mauvaises voies s'introduisirent dans le commerce. L'on n'a que trop d'exemples par toute la terre, que la fertilité même du terroir, ainsi que l'abondance d'un pays, dépend du bon ordre d'un gouvernement juste, modéré et selon les lois. Si la Perse étoit habitée par des Turcs, qui sont encore plus fainéans et plus détachés du soin des choses de la vie que les Persans, et fort durs dans leur gouvernement, elle deviendroit encore plus stérile qu'elle n'est; comme, au contraire, si elle étoit dans les mains des Arméniens, ou de ceux qu'on nomme ignicoles, on y verroit bientôt reparoître l'ancienne splendeur.

Pour revenir au terroir de Perse, il ne laisse pas, avec tous ses défauts, d'être, en plusieurs endroits, aussi bon que tout autre; comme, par exemple, en Arménie, en Médie, en Ibérie, en

Hyrcanie, en Bactriane, qu'on appelle à présent les provinces de Corasson et de Candahar, au pays de Kourestoon, qui est entre la Perside et l'Arabie. L'an 1669, que j'étois en cette province-là, on comptoit à mes valets, dans l'hôtellerie, l'orge à un denier et demi la livre, le pain à quatre deniers, le bon mouton à un sol, les poulets à deux sols six deniers, les grosses poules à quatre sols. On peut juger ce que tout cela valoit chez le paysan. Cependant on dit qu'on a les denrées encore à moitié moins à Candahar; mais à l'opposite, les bords du sein Persique et la Caramanie déserte sont plus stériles; le bétail y est plus rare, et tout coûte plus de peine à faire venir.

CHAPITRE IV.

Des Arbres, des Plantes et des Drogues.

Je traiterai dans le chapitre suivant, des arbres qu'on appelle communément *arbres fruitiers.* Pour ce qui est des autres, les arbres les plus communs en Perse, sont le platane, le saule, le sapin, le cornouillier, que les Arabes appellent *seder*, et les Persans *conar*, d'où est apparemment venu le mot latin de *cornus* (*), qu'on lui

(*) Le cornouiller se nomme en arabe *a'nuabeh* et *zughâl*, en persan, *konâr* et *ghyrouzwérân*, et le fruit *qerânyd*. Le mot *seder*, plus

donne, duquel nous avons formé celui de *cornouillier*. Les Persans tiennent que le platane a une vertu naturelle contre la peste et contre toute autre infection de l'air, et ils assurent qu'il n'y a plus eu de contagion à Ispahan, leur capitale, depuis qu'on en a planté par-tout, comme on a fait dans les rues et dans les jardins. Plusieurs autres villes de Perse en sont aussi toutes plantées, et particulièrement celle de Chiras.

L'arbre qui porte la noix de galle est commun

---

correctement *sedrah*, est le nom des arbres de l'espèce du lotus, dont les fruits se nomment *nébiq* et *nébq*, suivant le *Vân-qouly*, cité par Meninski; mais suivant Ebn-beithar, cité par don Banqueri, c'est le fruit du *nebq* ou alisier; et suivant Aboùzakharyâ, *nebq* est le même arbre que le *E'nâb*, et désigne le jujubier; mais pour nous en rapporter au sentiment d'un savant digne de faire autorité, le sedrah est le *lotus cyrenaïca*, et son fruit se nomme *nebeq*; les musulmans croient que les tables de la loi remises à Moïse par le Tout-Puissant, étoient de bois de Sedrah, et ils placent cet arbre au nombre de ceux qu'on voit dans le paradis. Au reste, il est assez commun en Egypte, en Syrie et en Arménie. Voyez Olai Celsii *Hiero-botanicon, ad verbum Dudaim*, pag. 20 et seq. Voy. aussi *Catalogo alfabetico de los nombres arabes de plantas*, tom. II, p. 739 et 743 *del libro de agricultura, su autor el doctor excellente Abu Zacaria Iahia.... Ebn el-awam, traducido dal castellano y anotado por don Josef Antonio Banqueri*, etc. Madrid, imprenta real, 1802, *in-fol.*, 2 vol. Cette note suffit, je crois, pour prouver combien il est encore difficile d'établir quelques bases pour la synonymie de la botanique arabe, persane et européenne. On me permettra donc de ne pas chercher même à éclaircir les obscurités qui pourront se rencontrer dans cette partie de la relation de Chardin. (L-s.)

en plusieurs endroits de la Perse, mais particulièrement dans la province de Coureston.

Les arbres qui portent les gommes, les mastics et l'encens, se trouvent en grande quantité en plusieurs endroits du pays. L'arbre de l'encens, qui ressemble à un grand poirier, croît particulièrement dans la Caramanie déserte, sur des montagnes. Vous y avez aussi, et en plusieurs autres endroits, l'arbre de therebinthe, l'amandier ou le châtaignier sauvage.

L'arbre qui porte la manne se trouve là aussi. Il y a de plusieurs sortes de manne en Perse. La meilleure est jaunâtre, à gros grain, et vient de Nichapour, contrée de la Bactriane. Il y en a une autre qu'on appelle *manne de Tamarisc*, parce que l'arbre dont elle distille s'appelle *tamarisc*. Il croît en abondance dans la province de Sousiane, et particulièrement autour de Daurac, place du sein Persique, qui est l'Araca (*), de Ptolémée. La troisième sorte de manne que j'ai observée, est liquide. On la recueille autour d'Ispahan, sur

(*) Lisez *Aracia*, conformément au texte de Ptolémée, dont quelques manuscrits portent *Aratia*, et qui dit que c'est la même (île) que celle d'Alexandre..... Ἀλεξάνδρου καὶ Ἀραχία; il la met au nombre des îles voisines de la Perse. Νῆσοι δὲ παράκεινται τῇ Περσίδι. *Geogr.* Lib. VI, cap. 4.

Suivant M. Vincent (*Voyage de Néarque*, pages 362 et 366), l'Aracia de Ptolémée est situé près de Bouchyr; il croit que c'est la même île que M. Niéburh nomme Lâredje. (L-s.)

une sorte d'arbres plus grands que le Tamarisc, dont l'écorce est polie et luisante. Les feuilles de cet arbre distillent en été cette manne liquide, qu'on prétend qui n'est point une rosée, mais la sueur de l'arbre congelée sur la feuille. Vous en voyez le matin la terre qui est au-dessus toute grasse. On l'emploie dans les remèdes, comme la manne de Tamarisc, et elle est aussi douce que les autres.

Il y a deux sortes d'arbrisseaux en Perse, qui sont fort remarquables pour leurs funestes propriétés. Ils croissent l'un et l'autre dans la Caramanie déserte, vers le sein Persique. Le premier s'appelle *gulbad samour* (1), c'est-à-dire *fleur qui empoisonne le vent.* Les Arabes l'appellent *Chark.* Il porte des manières de lambruches, pleines d'un lait âcre et piquant, aussi épais que de la crême. On assure que dans les endroits où il y a beaucoup de ces arbrisseaux, le vent durant la plus grande chaleur, passant par-dessus ces arbres, prend une qualité mortelle, et qui tue ceux qui le respirent, ou qui en sont rudement frappés. L'autre arbrisseau s'appelle *kerzéhre* (2),

(1) *Gul bâd sâmoùm.* (L-s.)

(2) *Kher-zchreh* ou *kher-zehr*, nom d'un arbre dont les feuilles ressemblent à celles du saule, mais sont plus épaisses. Elles font mourir les animaux qui en mangent. Coloquinthe. C'est aussi le nom d'un ver rouge et noir, très-venimeux. *Meninski.* (L-s.)

nom qui signifie *fiel d'âne* ou *poison d'âne*, et que l'on donne à tout ce qu'il y a d'amer ou de mortel, parce que l'âne a la santé la plus vigoureuse, à ce qu'on prétend en Orient, ou parce que les ânes et les autres animaux domestiques qui mangent en quelque quantité de ce que cet arbrisseau porte, en meurent en peu de temps. On dit que l'eau qui en a lavé le tronc est aussi mortelle. Il a le tronc gros comme la jambe, et les tiges pas si grosses que le bras, s'élevant ordinairement à la hauteur de six pieds. L'écorce qui est assez épaisse, est verdâtre, les feuilles sont plutôt rondes qu'ovales, avec une pointe au bout.

Cet arbre porte des fleurs presque semblables aux roses simples, qui sont de couleur de chair comme celles du laurier-rose, qui est, comme je crois, la raison pour laquelle les Grecs ont donné à cet arbre le nom de *rhododendron*. Les Arabes l'appellent comme les Persans, *fiel d'âne*, et aussi de *felly*. On dit que c'est le *nerium* des herboristes, qu'on appelle en françois *rosage*, dont il est traité dans tous les herbiers de nos pays.

Les herbages viennent fort bien en Perse, particulièrement ceux que nous appelons les *herbes fines*, qui y ont une merveilleuse odeur. Les racines et les légumes, les laitues romaines y croissent plus larges, plus blanches et plus douces qu'en pays du monde. On les mange crues comme

les fruits, sans y trouver aucune âcreté. Les Européens ont expérimenté que les légumes de nos pays viennent en Perse à merveille, et assurément les Persans en auroient en plus grand nombre et de meilleurs que nous, si leur religion les portoit à les cultiver, comme dans les pays où la chair est interdite tant de jours de l'année.

La Perse est un vrai pays de drogues médicinales. Outre la manne qui y vient, comme j'ai dit, il y croît de la casse, du séné, de la réglisse, de laquelle presque tous les champs sont couverts, et du *fœnu grœcum* (1). On appelle ce simple *kambalec*, qui est le nom persan de la Grande-Tartarie, parce qu'on dit qu'il en vient originairement (2). La noix vomique croît aussi presque par-tout de la grandeur d'une pièce de cinq sols, et de l'épaisseur de deux écus, couverte d'une peau fort unie. La gomme ammoniac que les

(1) Le fenugrec (*trigonella fœnum grœcum Linnœi*) est originaire de Grèce et d'Egypte. Les Egyptiens mangent les jeunes tiges de cette plante pour s'engraisser, et on le vend avec les mottes de terre dans les rues du Caire. *Prosper Alpin. De plantis Ægypti.* Tome II, p. 63. Le *fenu grœcum*, nommé par corruption *fenegré* (foin grec), étoit très-connu des Anciens, et s'est naturalisé dans nos départemens méridionaux. (L-s.)

(2) *Khânbâleq* désigne Pekin, la capitale du royaume de la Chine septentrionale; quand ce vaste empire étoit divisé entre deux souverains, cette portion étoit devenue le domaine des conquérans tatars, et le souverain naturel ne conservoit que la partie méridionale; il demeuroit alors à Nanquin. Les Mantchoux possèdent, depuis 1644, la Chine toute entière. (L-s.)

Persans appellent *ouscioc* (1), est en abondance sur les confins de la Parthide au midi. On la tire d'une plante qui ressemble à la carde d'artichaut. Il y a en ces mêmes endroits et dans tout le territoire d'Ispahan, une plante que nous ne connoissons point en Europe, et qui ressemble aux cardons d'Espagne. On l'appelle *livas* (*lyvâs* ou *rybâs*). Le goût en est aigrelet et fort agréable. On la sert crue au printemps, qui est sa saison. Les herboristes persans l'appellent *rivend-ayvoni*, comme qui diroit *rhubarbe de cheval* (2), parce qu'on s'en sert pour purger les animaux. On tient effectivement que c'est une rhubarbe bâtarde, et le *rubus arabicus* de nos herboristes. La rhubarbe croît dans le Corasson, qui est l'ancienne Sogdiane. La meilleure (3) vient du pays des Tartares orientaux, qui sont entre la mer Caspienne et la Chine (4). L'une et l'autre est appelée *rivend*

(1) Lisez *oùchaq*, *Ammoniacum*. Voy. Golii *Lexicon arabico-latin*. pag. 7. (L-s.)

(2) *Rivend hhaîvaûny*, rhubarbe des bêtes de somme. (L-s.)

(3) La meilleure rhubarbe nommée *taihrang* en Chine, croît dans la province de Se-tchmen ; celle de la province de Chen-si et du Tibet est bien inférieure à celle-ci. Il en croît aussi ailleurs, mais elle n'est nullement estimée, et on n'en fait nul usage à la Chine; tel est le jugement porté par le P. Duhalde, qui donne des renseignemens fort curieux sur cette plante dans sa *Description de la Chine*, tom. I, p. 30, et tom. III, p. 610, édit. *in*-4.°. (L-s.)

(4) Il faut lire ici Tartares ou plutôt Tatars occidentaux; les Orientaux, parmi lesquels les Mantchoux tiennent le premier

tchini, rhubarbe de la Chine. On mange la rhubarbe en Corasson, comme nous faisons les béteraves, et aussi elle croît de même.

Les autres plantes remarquables de Perse, sont premièrement le pavot. Bien qu'il croisse des pavots en beaucoup d'autres pays, néanmoins ils ne rendent nulle part autant de suc comme en Perse, ni si fort. Cette plante est haute de quatre pieds, ses feuilles sont fort blanches; elle est mûre au mois de juin, et alors on en tire le suc. L'incision se fait à la tête, et par superstition, les Persans y font toujours douze incisions, en mémoire des douze imans, trois incisions l'une près de l'autre, et à la fois, avec une petite serpe à trois branches, comme des dents de peigne. Il en sort une viscosité ou humeur épaisse, qu'on va ramasser au point du jour, avant que le soleil donne dessus, et qui est si forte, que les gens qui la recueillent, paroissent des morts déterrés, étant livides, maigres et tremblans. Il arrive quelque chose d'approchant à ceux qui le cuisent et qui l'apprêtent à boire, comme on le verra dans le chapitre seizième. Cette humeur les entête, et leur gèle tout le corps. On ramasse ce suc en

---

rang, habitent au nord de la Chine, le long de la mer de Corée et du fleuve Amour. Voyez mon *Alphabet mantchou*, pages 87 et suivantes. (L-s.)

pillules, et à mesure qu'il sort, et que la tête du pavot se sèche; elle devient noire, et sa tige et sa graine le deviennent aussi. Les Persans appellent le suc de pavot, *afioun* (*), d'où est venu notre mot d'*opium*. Le meilleur du royaume se fait dans le canton de Linjan, à six lieues d'Ispahan, où il y en a des campagnes toutes couvertes. Les boulangers en sèment la graine sur le pain, parce qu'elle provoque au sommeil, qu'on croit être bon en Perse, après le repas, et le menu peuple mange encore cette graine entre les repas. Il y a des gens qui estiment davantage l'*afioun* de Cas-ron, qui est vers le sein Persique, disant que celui d'Ispahan engendre des crudités et des sérosités, et que l'autre n'en engendre point.

Secondement, il y a le tabac qui croît par toute la Perse, et particulièrement dans la Susiane à Hamadan, qui est l'ancienne Suse, et dans la Caramanie déserte, aux environs de Coureston, vers le sein Persique, où l'on cueille le meilleur.

(*) *Afyoûn*, les Arabes l'appellent aussi *leben âl-khechkhâche*, lait du pavot; les relations des voyageurs et les différens traités physiques et médicaux, relatifs aux Orientaux, contiennent un grand nombre de détails sur leur passion pour cette drogue, et sur les effets que l'abus produit en eux. Voyez particulièrement l'article *afion*, pag. 360 de la *Pharmacopœa persica, ex idiomate persico translata*, etc. du P. Ange de Saint-Joseph. Paris, 1681, *in*-8.°, un vol. (L-s.)

Il croît aisément et sans autre culture que l'ordinaire. On le sèche, et on le transporte en feuilles par bouquets ou par bottes, comme des bottes de poirée. C'est un vrai feuille-morte que sa couleur, lorsqu'il est séché. On ne le sue, ni ne le corde point, cela le rendroit trop fort, et aussi fort que le tabac de Brésil. Mais les Persans ne le veulent pas comme cela, afin d'en pouvoir fumer tout le jour, outre qu'ils haïssent la fumée et la senteur de ce tabac cordé de Brésil, qu'ils appellent *tambacou Inglesi*, ou *tabac d'Angleterre*, parce que les premiers Européens preneurs de tabac, avec qui ils ont eu commerce, sont les Anglois. Les Anglois débitoient de ce tabac de Brésil en Perse, il y a quelque cinquante ans; mais les Persans l'ayant trouvé et trop fort et trop cher, ils ne s'en servent plus. Quelques gens qui aiment à s'enivrer de tabac, y mêlent de la graine de chanvre, qui fait monter la vapeur au cerveau, et l'étourdit en peu de temps.

Je me souviens d'avoir vu débattre parmi des gens savans en Europe, si le tabac et le sucre étoient originaires du Nouveau-Monde, ou s'il en avoit toujours cru en Orient. J'en ai recherché la vérité sur les lieux; mais on ne sauroit croire le peu de curiosité que l'on a en Orient pour ces sortes d'observations. Personne, entre leurs savans, ne tient registre des découvertes qui se font

dans les arts et dans les sciences. Pour le tabac, je n'ai pu savoir en Perse si c'est là originairement un fruit du pays, ou s'il y a été apporté des pays étrangers, et je m'en suis informé inutilement. Un des plus curieux hommes d'Ispahan m'a dit seulement ceci, qu'il avoit lu dans une géographie de la Parthide, qu'on avoit trouvé, en relevant les mâsures de la ville de Sultanie, une grande urne de terre, où il y avoit des pipes de bois avec des godets, et du tabac coupé fort menu, qui est comme les Turcs le coupent à Alep; ce qui lui faisoit croire que la plante avoit été apportée d'Egypte en Perse, et qu'elle n'y devoit être naturelle que depuis quatre cents ans (*). J'ai vu des gens qui croyoient que les Portugais l'y avoient apportée des Indes les premiers, il n'y a pas deux cents ans; mais cela n'est pas croyable, puisqu'il se trouve qu'il y a beaucoup moins de temps qu'on cultive cette herbe aux Indes; car, par tout ce que j'en ai pu apprendre, je trouve que ce n'est pas depuis plus de cinquante ans: même la meilleure et la plus grande quantité de tabacs qu'on emploie aux Indes, s'y porte de Perse, et

(*) J'aurois désiré que notre voyageur indiquât avec plus de précision la géographie dans laquelle ce fait important est consigné. J'ai lu avec attention l'article de Sulthânyéh dans le *Nozahat âl-qoloûb*, l'*A'djâïb âl-boldân*, dans l'*Heft iqlym*, dans le *Djihân-numâ*, et mes recherches ont été infructueuses. (L-s.)

c'est ce qu'on y transporte en plus grande abondance par mer.

Quant au sucre, je crois qu'il y en a eu de tout temps aux Indes. Je sais bien que cela est fort contesté, et que la plupart des auteurs tiennent que le sucre est un fruit du Nouveau-Monde, et que les Anciens n'usoient que du miel. Mais je tiens le contraire, fondé sur ce que le sucre croît par-tout dans les Indes, abondamment, aisément, excellemment, et non pas comme les fruits que l'on tire des pays éloignés, qui ne viennent jamais si bien, lorsqu'ils sont transplantés loin de leur sol. Une autre raison que j'ai encore plus forte, c'est que le sucre se trouve nommé et ordonné en cent endroits des anciens écrits de médecine indiens, persans et arabes.

La manière de prendre du tabac en Perse, est inconnue dans nos pays, et tout-à-fait particulière à la Perse et aux Indes. Comme l'air y est plus chaud et plus sec qu'en Europe et en Turquie, et que les esprits sont plus subtils, le tabac les entêteroit, s'ils le prenoient comme nous, parce qu'ils en prennent continuellement. Ils en font passer la fumée dans une bouteille d'eau, dont je donne la figure ici à côté (*pl.* XIX). Ils appellent ces sortes de pipes, *callion* (*qalyoùn*). La bouteille est surmontée d'un godet de terre ou de métal, au haut d'une canulle, qui entre dans la

bouteille

bouteille d'eau, comme vous voyez. Au-dessous il y a une platine, comme il y en a à de certains chandeliers, et la canne ou pipe par laquelle on tire la fumée, donne dans cette canulle. Lorsqu'on veut fumer, on mouille un peu le tabac qui est dans ce godet, et broyé fort menu, afin qu'il ne brûle pas si vîte. On met dessus deux ou trois petits charbons, et on tire la fumée qui entre dans l'eau, y circule, et est tirée ensuite à la bouche, non-seulement fraîche, mais aussi épurée de ce que le tabac a de plus onctueux et grossier. On voit qu'en le prenant, ceux qui ont de bons estomacs font faire de gros bouillons et beaucoup de murmure dans l'eau, par l'attraction de l'air. Ces bouteilles sont d'ordinaire pleines de fleurs pour la satisfaction des yeux. On en change au moins une fois le jour l'eau qui est toute corrompue et toute puante des esprits du tabac. J'ai éprouvé qu'une tasse de cette eau est un prompt remède pour vomir jusqu'aux entrailles.

La manie du tabac est une manière de mauvaise habitude qui a enchanté presque tout le monde. Nos peuples d'Occident le prennent en fumée, en feuille et en poudre, comme chacun sait, et quelques-uns, comme les Portugais, en ont toujours le nez plein. Les peuples d'Orient ne le prennent qu'en fumée, mais avec la même insatiabilité, la plupart, et sur-tout les Persans, ayant

toujours la pipe à la bouche. Les gens de qualité se font porter leur pipe ou *callion* par un homme à cheval, et souvent ils s'arrêtent en chemin pour fumer, ou fument à cheval même. Ils ne sortent jamais autrement, et là où ils font visite, on leur met devant eux leur bouteille de tabac, dès qu'ils sont assis. Il est vrai que cela n'affoiblit ou ne retarde guères leur action; car ils font leurs affaires en fumant, comme s'ils ne fumoient pas. Allez dans les colléges, vous trouverez le régent et le disciple, au plus fort de leurs études, tous deux la pipe à la bouche. En un mot, ils se passent de manger plutôt que de fumer, et cela paroît, en ce que dans leur jeûne de Rahmazan, qui est de dix-huit heures, lorsqu'il tombe en été, pendant lesquelles dix-huit heures de suite ils ne prennent rien du tout, non pas même de l'eau, la première choseavec laquelle ils rompent le jeûne est le tabac. L'usage excessif de cette herbe les dessèche, les atténue et les affoiblit, et ils en conviennent généralement, comme de la chose la plus indubitable; mais quand on leur dit pourquoi donc ils ne le quittent pas? Ils répondent : *Adeh-chud* (*a'âdét-chud*), *c'est une habitude*; et ils ajoutent : *Il n'y a de joie au cœur que par le tabac.* Abas-le-Grand, du temps duquel cette habitude gagnoit fortement, tenta diverses voies pour la déraciner, mais toutes en

vain, quoique lui-même s'abstînt de tabac alors. On dit, entre les autres, qu'ayant tous les grands en festin avec lui, il commanda que les bouteilles de tabac qu'on leur serviroit, eussent le godet plein de crotte de cheval séchée et broyée, au-lieu de tabac. Cela ne se pouvoit connoître à la vue, le tabac se servant aussi broyé, comme je l'ai dit, et un peu mouillé avec du feu dessus. Le roi demandoit de temps en temps aux grands : *Comment trouvez-vous ce tabac? C'est un présent de mon visir d'Hamadan, qui, pour m'en faire prendre, mande que c'est le plus excellent tabac du monde.* Chacun lui répondoit : *Sire, c'est un tabac merveilleux, il ne s'en peut trouver de plus exquis.* Enfin, le roi s'adressant au général des Courtches, qui sont l'ancienne milice de Perse, lequel passoit pour un seigneur ferme et droit par-dessus les autres, il lui dit : *Seigneur, je te prie, dis-moi librement et au vrai comment tu trouves ce tabac?* — *Sire*, répondit-il, *je jure par votre tête sacrée, qu'il sent comme mille fleurs.* Le roi se mettant à les regarder tous avec indignation : *Maudite soit la drogue*, dit-il, *qui ne se peut pas discerner d'avec la fiente de cheval.*

Troisièmement, il y a le safran (*), et celui de

(*) Le nom de cette plante est oriental, *za'férân;* on la nomme

ce pays-là est le meilleur de tout le monde. Il en croît en divers endroits de la Perse; mais on estime par-dessus tous celui qui croît le long de la mer Caspienne, et après celui de Hamadan, qui est l'ancienne Suze, ou Suzan.

Quatrièmement, l'assa fœtida (*), qui est un suc ou une liqueur, qui s'épaissit et se durcit presque autant que les gommes; elle découle d'une plante qu'on appelle *hiltit*, qu'on croit être le *lazerpithium* ou *silphium* de Dioscoride, qui croît en divers endroits de la Perse, particulièrement dans la Sogdiane et dans le pays d'alentour; elle est bonne à manger, sur-tout la blanche; car il y en a de deux sortes, une blanche et une noire. Le suc qui sort de la blanche est moins fort, et par

---

encore *kurkum* en arabe, et *karkom* en hébreu. Corneille le Bruyn (tom. I, pag. 229) assure que le meilleur safran croît dans le Mâzendéran, et dit en avoir vu qui avoient des fleurs, en allant du Nil aux Pyramides. (L-s.)

(*) Avicenne nomme cette plante *ândjoùdân* et *hholtyt*, *ângoùpân* en persan, σίλφιον, suivant Dioscoride. Matthiole rend ce mot par *laserpitium*. Dans son pays natal, cette plante et la gomme qui en découle, se nomment *hinguycéh*, et *hing* dans l'Inde. Mais ordinairement le premier mot désigne la tige même, et le second la gomme. Kœmpfer, qui a consacré un fort long chapitre à la description de l'assa-fœtida, dit qu'elle n'a point d'autre patrie que la Perse, principalement les environs de Hérât; il donne ensuite sur sa culture, et sur la manière de recueillir le suc de la plante, des détails très-curieux qu'on peut voir, page 539-552 de ses *Amœnitates exoticæ*. (L-s.)

cela même moins estimé. Les Orientaux appellent l'assa-fœtida *hing* (*), et les Indiens en font une grande consommation. Ils en mettent dans tous leurs ragoûts et dans tous leurs mets délicieux. C'est la drogue de la plus forte odeur que j'aie jamais sentie. Le musc n'en approche pas. On la sent de fort loin; et quand il y en a dans une chambre, l'odeur y en demeure des années entières. Les vaisseaux qui la transportent aux Indes, en sont si fort imbus, qu'on ne peut plus y jamais rien mettre qui n'en soit altéré et gâté, comme je l'ai éprouvé malheureusement une fois en des riches étoffes, qui, quoiqu'elles fussent enveloppées de coton et de toile cirée, en plusieurs doubles, l'or et l'argent en furent tout-à-fait ternis et noircis.

Cinquièmement, il y a la mumie, et il y en a de deux sortes en Perse. L'une est la mumie communément dite, qui vient des corps embaumés, et enterrés dans le sable aride et ardent, où dans la suite des siècles ils se pétrifient, comme cela est connu de tous les curieux. Cette mumie, qui n'est proprement que la pétrification des corps embaumés depuis quelque deux mille ans, à ce qu'on assure en Perse, se trouve en Corasson, qui est l'ancienne Bactriane. Un visir de la province, nommé Mirza-chefy, homme fort

(*) Voyez ma note précédente. (L-s.

savant, m'a dit plusieurs fois qu'on trouvoit dans le sable, lorsqu'on travailloit aux canaux souterrains pour le transport de l'eau, de ces mumies, longues de sept à huit pieds, soit que les corps fussent plus grands alors, soit qu'on prît plaisir de les ensevelir ou emmailloter plus grands qu'ils n'étoient, pour l'admiration de la postérité. Il ajoutoit qu'on trouvoit ces corps encore couverts de poils à la tête et au menton, avec les ongles aux mains et aux pieds, ayant le visage si peu altéré, que les traits étoient reconnoissables. Il Il me disoit là-dessus que notre corps ressemble à une éponge, et que si l'on en ôte le sang et les parties nobles qui sont trop humides, et qu'on les sèche, on les conservera plusieurs siècles. Le terroir de la Bactriane est un sable chaud et aride, fort propre à conserver et à pétrifier ainsi les corps. L'autre mumie est une gomme précieuse, qui distille de la roche. Il y en a deux mines ou deux sources en Perse. L'une dans la Caramanie déserte, au pays de Sar, et c'est la meilleure; car on assure que quelque moulu, brisé ou fracassé qu'un corps humain puisse être, une demi-dragme de cette mumie le rétablit en vingt-quatre heures, de quoi personne ne doute en Perse, sur l'expérience des cures merveilleuses qu'ils font tous les jours avec cette précieuse drogue. L'autre mine est au pays de Corasson, qui est l'ancienne

Bactriane, où je viens de dire qu'il y a aussi des mumies de corps humain, comme en Egypte. Les roches dont la vraie mumie distille appartiennent au roi, et tout ce qui en distille est pour lui; elles sont fermées de cinq sceaux des principaux officiers de la province. On n'ouvre la mine qu'une fois l'an, en présence de ces officiers, et de plusieurs autres encore, et tout ce qui se trouve de ce précieux mastic, ou la plus grande partie s'envoie au trésor du roi; d'où, avec un peu de crédit, on en tire dans le besoin. Le mot de mumie est persan, venant de *moum*, qui signifie *cire*, *gomme*, *onguent* (*). Les Hébreux et les Arabes

(*) *Moùm*, cire, bougie et chandelle de suif. Ce mot est commun à l'arabe, au syriaque et au persan. Kœmpfer prétend que les Persans placent bien au-dessus (*multis parasangis anteponunt*, etc.) des perles, des turquoises et de toutes les pierres précieuses si abondantes chez eux, cette liqueur d'une vertu admirable, nommée *mòumenâhy*, momie, et par extension *bélicân*, baume. On lui donne aussi une dénomination honorifique, *qoudréty* (dérivante de la puissance divine), parce qu'il semble que la momie naturelle soit un *bienfait* spontané de la puissance divine et de la nature. Le savant voyageur que nous venons de citer, a donné une description fort curieuse et fort exacte de la momie native. Nous regrettons de ne pouvoir en donner ici qu'un très-foible extrait. « Ce noble remède, dit-il, est connu de peu de voyageurs, il n'a encore été décrit par qui que ce fût, et n'a jamais pénétré dans nos pharmacies. Comme il ne découle qu'en très-petite quantité d'une roche très-dure, on le réserve pour l'usage de la famille royale, et c'est par un acte de bienveillance toute particulière, que le monarque en envoie une très-légère dose, à quelque grand qui aura eu le malheur de tomber de cheval, en l'accompagnant à la chasse.

se servent de ce nom dans la même signification. Les Persans disent que le prophète Daniel leur a

L'opinion populaire veut que ce soit l'ancienne et véritable momie dont les Egyptiens se servoient pour embaumer les corps de leurs princes; ce qui a valu à ces cadavres ainsi conservés le nom de *momies*, nom attribué ensuite au baume artificiel formé d'aromates, et substitué à la véritable momie, pour conserver les corps. C'est pourquoi les Persans ont donné à la momie d'Egypte, indigne de ce beau nom, l'épithète de *ênsâny*, humaine, pour indiquer que cette matière adultérée tient au règne animal, et ne doit pas être confondue avec le *moùm*, cire, ou le *moùmênâhy*, liqueur balsamique, qui constitue la véritable momie.

C'est une substance bitumineuse qui transpire en très-petite quantité à la surface d'un rocher, semblable à la poix qu'emploient les cordonniers, pour la couleur, la densité, et, à certains égards, pour la viscosité; elle est assez liquide, tant qu'elle reste fraîche et adhérente au rocher. La chaleur la rend malléable; elle se combine facilement avec l'huile, ne peut se mêler avec l'eau; elle est inodore et assez semblable, pour la substance, à la momie égyptienne. Jetée sur du charbon, elle rend une odeur un peu forte de soufre mêlée de naphthe, ce qui n'a rien de désagréable.

On distingue deux espèces de momies, l'une primitive, également recommandable par sa vertu et par sa rareté, l'autre secondaire, que la nature accorde avec plus de largesse, mais bien moins efficace que la première, à laquelle les fripons la substituent. La momie primitive a pour sol natal un endroit éloigné de la demeure des hommes, des villages et des fontaines, un désert situé dans le canton de *Dârâb*, à une journée de la ville de *Dârâ*, ainsi nommée de Darius, son fondateur (Voyez ci-dessus, tome II, p. 384). On la recueille dans une caverne étroite, semblable à la double embouchure d'un puits creusé dans le rocher au pied du mont Caucase, dont plusieurs branches sont dispersées, comme on sait, sur le territoire de la Perse. Pendant plusieurs siècles on avoit cessé de recueillir de la momie, soit que la nature eût cessé d'en produire, ou que les guerres et les révolutions eussent fait négliger cette utile récolte, et oublier même l'endroit où elle se faisoit. Mais on s'en occupa de nouveau

enseigné la préparation et l'usage de la mumie.

Parmi les plantes remarquables de la Perse, et

au commencement du dix-septième siècle, et depuis cette époque jusqu'à la chûte de la dynastie des Séfy, on ne manquoit pas, chaque année, d'apporter à la cour, avec pompe et grande cérémonie, la momie recueillie sous l'inspection immédiate du gouverneur des provinces de Lâr et de Dârâb. Il se rend au temps marqué, avec les autres officiers de sa province, au pied même de la montagne, reconnoît les scellés apposés l'année précédente sur la porte de la caverne, les brise, fait enlever l'énorme pierre qui fermoit l'entrée de cette caverne; un seul homme, chargé de ratisser les parois et de recueillir la momie, entre dans l'intérieur, après avoir quitté tous ses vêtemens et ayant de l'eau plein la bouche. Une heure suffit pour son opération; il en rapporte au gouvernement le produit, et vuide sa bouche dans une soucoupe d'argent; chacun des assistans examine soigneusement cette eau, pour s'assurer s'il n'y a pas de supercherie de la part de l'ouvrier. On fait sur son corps des recherches que la pudeur ne permet pas de détailler; on met ensuite cette matière en fusion, pour la débarrasser des fragmens de pierre qui peuvent y adhérer, puis on la verse dans une boîte d'argent neuve et faite exprès. Le produit de cette récolte annuelle est ordinairement de cinq misqâl, ou un peu plus de quatre onces, le *misqâl* valant un dragme et quelques grains. Cinq des principaux assistans apposent leur cachet sur la boîte, que l'on porte aussi-tôt à Ispahan, et tout le monde se sépare après avoir remis les scellés sur la porte de la caverne.

La momie secondaire est aussi une espèce de transudation des roches dispersées dans ce même canton montagneux, situé entre Lâr et Dârâb. Comme elle ne paroît pas avoir été travaillée par la nature avec autant de soin que la première, elle est conséquemment bien moins précieuse, et quiconque a le courage de gravir sur les rochers où elle est adhérente, peut librement en recueillir. On en détache quelquefois des fragmens avec des flèches lancées d'en bas. Elle sent le soufre crud de naphthe, bien plus fortement que l'autre. Il s'en trouve de beaucoup plus fine, qui a même de la ressemblance avec la momie des anciens

fort connues présentement, il y a le hannah (*), qui est cette graine de laquelle on fait une couleur, dont on se teint les mains, les pieds, et quelquefois le visage, tant hommes que femmes, pour conserver le teint et la peau. Le soleil ne les hâle point, quand on en est frotté, ni le froid ne pénètre point aussi, comme auparavant, et ne

---

Egyptiens de distinction. Kœmpfer pense que l'on employoit anciennement pour momifier les corps des Egyptiens et des Arabes d'un rang distingué, la momie ou le baume de Dârâb, dont il a parlé précédemment; les personnes d'un rang inférieur et les simples particuliers étoient embaumés avec de l'asphalte; ce qui produit la *momie* de notre pharmacie; car il ne faut pas donner ce nom aux cadavres qu'on trouve desséchés au milieu des sables du désert. Je suis obligé de renvoyer à l'ouvrage de Kœmpfer, les personnes curieuses de connoître les vertus merveilleuses de la momie pour les fractures, et la manière de l'administrer. J'ignore pourquoi aucun auteur des Dictionnaires d'Histoire naturelle publiés jusqu'à présent en France, n'a consulté à ce sujet l'important et curieux article des *Amœnitates exoticæ*, p. 516-524. (L-s.)

(*) Plus correctement *hhennâ*, qu'on prononce aussi *hhenné* (*Lausonia inermis Linn.*). C'est le cyprus des Anciens, que nos botanistes nomment henné à fleurs blanches, pour le distinguer des trois autres espèces du même genre de lausonia. Ce sont les feuilles et non les graines que l'on réduit en poudre pour obtenir cette teinture qui fait partie de la toilette des femmes de l'Orient. Le hhennê est très-abondant dans l'île de Chypre, d'où il paroît avoir tiré le nom sous lequel il étoit connu et estimé des Anciens. Voy. *Golii not. ad Alfragan*, pag. 305. Wesseling. *Observation. in Alpin.* Tom. II, p. 198. *Histor. natural. Ægypti.* La plupart des voyageurs qui ont parcouru l'Asie, parlent de cette plante; la description botanique la plus exacte se trouve page 55 de la *Flora ægyptiaco-arabica* de Forskal. (L-s.)

fait plus de crevasses à la peau. On en frotte les jambes aux chevaux, par la même raison. Cette graine croît sur un arbrisseau par touffes, comme le poivre ou le genièvre. Il y en a en abondance au pays de Kirmon et à Siston. On dit que c'est l'arbuste que nous appelons *pastel*. On se sert aussi des feuilles pour le même effet. La manière de s'en servir, est de le mettre en poudre, et de le détremper avec de l'eau, dans la consistance de mortier. Quand cela est fait, on se mouille les mains, on les frotte de hannah ainsi détrempé, et on se les emmaillotte toute la nuit, afin que le hannah prenne. Cette teinture s'en va néanmoins à l'eau; ce qui fait que ceux qui en ont les mains nouvellement frottées, ne les lavent guères, de peur que le hannah ne s'en aille. Elle dure ordinairement quinze jours ou trois semaines, sans qu'elle se passe.

Le rounas (*), que nos auteurs appellent *opoponax*, est une racine rougeâtre qu'on emploie à la teinture. Il en croît beaucoup en Perse, et c'est d'où les Indes, qui est le pays des plus belles teintures, le tirent.

Le coton croît dans toute la Perse. On en voit des campagnes couvertes. C'est un fruit gros comme une tête de pavot, mais plus rond. On

(*) *Roùnâs*, *rubia tinctorum Linn.* Garance des teinturiers. (L-s.)

trouve dans chaque fruit sept petites graines ou féves noires, qui sont comme la semence de ce fruit. Il croît aussi en Perse, en divers endroits, un arbrisseau tout-à-fait rare, dont le fruit est gros et long, en figures de lambruches vertes, lequel venant à s'ouvrir, donne un duvet de soie fin comme l'ouate. J'en avois fait faire en Perse, des matelas et des coussins. On le carde comme le coton, sans le gâter (*).

Je devois mettre au rang des drogues médicinales le bezoar, qui est cette pierre si fameuse dans la médecine. C'est une pierre tendre, qui se forme par pélicules, à la manière des perles, ou comme croissent les oignons. On la trouve dans le corps des boucs et des chèvres sauvages et domestiques, le long du golphe Persique, dans la province de Corasson, qui est l'ancienne Margiane (Bactriane), incomparablement meilleure que celle qu'on a aux Indes, dans le royaume de Golconde et dans les pays plus reculés. On assure qu'il se trouve aussi en ces pays-là des Indes de fort gros bezoars dans le corps des ânes, des sangliers et des porcs-epics, et dans le corps des oies. J'en ai vu tirer à Golconde; mais parce que les chèvres

(*) Je crois que Chardin veut ici parler du *kerbâs* des Persans, nommé aussi *qothon él-chedjéry*, cotonnier, arbre. Je regrette de ne pouvoir donner seulement ici un extrait des recherches que M. Delasteyrie a consignées dans son savant et utile *Traité du coton*, publié dernièrement en un vol. *in*-8.° (L-s.)

avoient été amenées de trois journées de pays, il ne se trouva de bezoar que dans quelques-unes, et encore n'étoit-ce que de petits morceaux. Nous gardâmes de ces chèvres quinze jours en vie. Elles étoient nourries d'herbes vertes communes. On n'y trouva rien en les ouvrant. Je les gardai ce temps-là, pour vérifier ce qui se dit, que c'est une herbe particulière qui, échauffant ces animaux, produit cette pierre dans leurs corps. Un jésuite nommé le P. Rigourdy, qui a fait imprimer depuis peu d'années son voyage en Perse, qu'il a intitulé *l'illustre Pélerin*, dit que cette herbe est celle que nous appelons *colassa;* c'est ce qu'il faudroit examiner. Les naturalistes persans disent que plus cet animal paît en des pays arides, et mange d'herbes sèches et chaudes, plus le bezoar est salutaire et efficace. Le Corasson et les bords du golphe Persique sont de ces pays secs et arides naturellement, s'il y en a au monde. On trouve toujours au cœur de ces pierres quelques morceaux de ronce ou d'autre bois, autour duquel se coagule l'humeur qui compose cette pierre. Il faut observer qu'aux Indes ce sont les chèvres qui portent le bezoar, et qu'en Perse ce sont les moutons et les boucs; ce qui fait qu'on estime plus en Perse le bezoar du pays, comme plus chaud et plus digéré, et que même on ne fait pas cas de l'autre, qu'on donne à quatre fois meilleur marché. Le

bezoar de Perse se vend par kourag (1), qui est le poids de trois mescals (2) ou gros, cinquante-quatre livres le kourag.

Les Orientaux tiennent que le bezoar est un contre-poison, à cause de quoi ils l'ont nommé *pe-zaer* (3), comme qui diroit *vainqueur de venin* ou *par-dessus venin*. Notre mot de bezoar vient indubitablement de celui-là, de même que celui de *civette* vient du mot *zabad*, qui est le nom persan. On emploie le bezoar utilement dans les sudorifiques. On en donne dans les fièvres pourprées; on l'emploie sur-tout dans les car-

(1) Il y a incontestablement ici une faute d'impression que je ne puis restituer. Il n'y a certainement pas de poids persan nommé *kourag*. Notre voyageur n'en fait nulle mention ci-après dans le chapitre XIX, qui est consacré à traiter du commerce, des poids, mesures et monnoies de la Perse. Tavernier, Pietro della Valle, Gmelin, etc. ne parlent pas du *kourag;* peut-être faut-il lire *qerâth*, poids qui équivaut à trois grains d'orge. Voy. le *Traité des poids et mesures des musulmans de Maqryzy, traduit de l'arabe* avec de savantes notes *par M. Silvestre de Sacy*, p. 35. (L-s.)

(2) Voyez ci-après le chapitre XIX. (L-s.)

(3) Lisez *pâdzeher*, *pânzéher*; on dit aussi *bâzher*. Je crois qu'il est permis d'avoir quelques doutes touchant la signification que Chardin et plusieurs lexicographes attribuent à ce mot. On trouvera des documens fort étendus sur la formation du bezoar, sur les matières qui paroissent entrer dans sa composition, sur les différens animaux dans l'estomac desquels il se forme, particulièrement sur le singe babouin, qui fournit les bezoars les plus curieux, dans les *Amœnitates exoticæ* de Kœmpfer, pages 391-406. (L-s.)

diaques, dans les confections et dans les philtres. On assure qu'il réchauffe les esprits, réveille la vigueur et rétablit le tempérament. Les médecins orientaux l'ordonnent quand ils ne savent plus qu'ordonner. Les moins habiles et les charlatans l'élèvent jusqu'au ciel; mais, au fond, c'est une drogue qui perd de son estime dans l'Orient, et qui y sera apparemment décriée avec le temps, comme il me semble qu'elle l'est en Europe.

La manière de l'emplover en Perse est d'en gratter avec une pointe de canif, ou de le mettre en poudre sur un marbre, et la dose ordinaire est de deux ou trois grains dans une cuillerée d'eau rose. Le bezoar se falsifie fort aisément et communément. Les plus gros morceaux et les plus polis sont les plus douteux, parce que le prix de ces morceaux étant fort au-delà du prix des morceaux communs, les falsificateurs en font plus de gros que d'autres. Je n'ai jamais vu de vrais bezoars plus pesans que de six gros, et le vrai bezoar est toujours plus léger que le contrefait; ce qui est une des marques à quoi les connoisseurs s'arrêtent. Une autre marque encore plus sûre, c'est d'appuyer contre la pierre une aleine rougie au feu; car s'il en sort quelque vapeur, ou si l'aleine y entre, c'est une preuve sûre de falsification. La résine et la cire d'Espagne est la matière la plus commune dont ces falsificateurs se

servent pour contrefaire le bezoar. Il ne faut pas oublier que la belle polissure de cette pierre est artificielle; sa peau, quand on la tire du corps de l'animal, étant rude et verdâtre, comme le dedans.

Comme on m'a fait plusieurs questions à mon retour, touchant le musc et touchant l'ambre gris, j'ai cru que je ferois bien de mettre ici ce que j'en ai observé dans mon voyage.

Je crois que la plupart du monde sait assez que le musc est l'excrément et le pus d'une bête qui ressemble à la chèvre sauvage (*), excepté qu'elle a le corps et les jambes plus déliées. Elle se trouve dans la Haute-Tartarie, dans la Chine septentrionale, qui lui est limitrophe, et au Grand-Tibet, qui est un royaume entre les Indes et la Chine. Je

(*) Tragus moschiferus *Linn.* Witsen nomme cet animal *capra indica*, ou cabardin, et le fait venir d'au-delà de la Sibirie, de Nertzing. Le géographe Nubien et autres écrivains orientaux, ainsi que les jésuites voyageurs, d'après les relations desquels a travaillé le P. Duhalde, s'accordent à nous représenter l'animal qui porte le musc, comme originaire de la Tatarie, et particulièrement indigène dans le Tibet. M. Bogle nous apprend que le parfum qui en provient fait le troisième article du commerce des Tibetains. Voyez *Witsen noord en oost Tartarye*, etc. tweede deel, bladz. 789. *Description de l'empire de la Chine*, tom. I, p. 129, tom. II, p. 185, et tom. III, p. 603 et suiv. in-4.°, et l'extrait du Voyage de M. Bogle au Tibet, inséré dans un petit recueil publié par MM. Billecoq et Parraud, en l'an 4, sous le titre de *Voyage au Tibet*, etc., et Turner's *Voyage to Tibet* p. 95 et tom. I, p. 299-302 de la traduction de M. Castera. (L-s.)

n'ai

n'ai jamais vu de ces animaux-là en vie ; mais j'en ai vu des peaux en bien des endroits. L'on en trouve des portraits dans *l'Ambassade des Hollandois à la Chine*, et dans la *China illustrata* du P. Kircher. On dit communément que le musc est une sueur de cet animal, qui coule et qui s'amasse en une vessie déliée proche le nombril. Les Orientaux disent plus précisément qu'il se forme un abcès dans le corps de cette chèvre, proche l'umbilic, dont l'humeur picote et démange, sur-tout lorsque la bête est en chaleur ; qu'alors, à force de se frotter contre les arbres et contre les roches, l'abcès perce, et la matière s'épanche au même endroit, entre les muscles et la peau, et en s'y amassant, y forme une manière de loupe ou de vessie ; que la chaleur interne et externe échauffe ce sang corrompu, et que c'est cette chaleur qui lui donne cette forte odeur que l'on sent au musc. Les Orientaux appellent cette vessie, *le nombril du musc* et aussi *nombril odoriférant* (*). Le bon musc s'apporte de Tibet. Les Orientaux l'estiment plus que celui de la Chine, soit qu'il ait effectivement une odeur plus forte et plus durable, soit que cela leur paroisse

(*) *Nafi muchk* ou *náfehi muchk*, et *náfehi khòch boùy* en persan, *latcha* dans la langue du Tibet ; l'animal se nomme *la* dans la même langue. Turner's *Voyage to Tibet*, page 201 ; et tome I, p. 301 de la traduction de M. Castera. (L-s.)

seulement, arrivant plus frais chez eux, parce que le Tibet en est plus proche que la province de Xensy, qui est l'endroit de la Chine où l'on fait le plus de musc. Le grand commerce de musc se fait à Boutam, ville célèbre du royaume de Tibet (1). Les *Patans* qui vont là en faire emplette, le distribuent par toute l'Inde, d'où on le transporte ensuite par toute la terre. Les Patans sont voisins de la Perse et de la Haute-Tartarie, sujets ou seulement tributaires du grand-mogol (2).

Les Indiens font cas de cette drogue aromatique, tant pour l'usage que pour la recherche que l'on en fait. Ils l'emploient en leurs parfums, en leurs épithêmes et confections, et dans tout ce qu'ils ont accoutumé de préparer pour réveiller l'humeur amoureuse et pour rétablir la vigueur. Les femmes s'en servent pour dissiper les vapeurs qui montent de la matrice au cerveau, en portant une vessie au nombril; et quand les vapeurs sont violentes et continuelles, elles prennent du musc, hors de la vessie, l'enferment dans un petit linge

(1) Le Boutan n'est pas la capitale du Tibet, mais une province de ce royaume, limitrophe du Bengale. Les habitans se nomment *Boutyâ*. Voyez le *Voyage de Turner*, chap. 2. (L-s)

(2) M. Ormes écrit Pitans, et conjecture que ce sont les descendans des Indiens septentrionaux qui embrassèrent les premiers l'islamisme. C'étoient les meilleures troupes et les plus dangereux ennemis du grand-mogol. *History of the military transactions.... in India*, etc. T. I, p. 7, 24, etc. (L-s.)

simple, fait comme un petit sac, et l'appliquent dans la partie que la pudeur ne permet pas de nommer.

Le meilleur musc en vessie vaut quatre-vingt-dix roupies la livre. Le moindre quarante-cinq à cinquante. Une roupie est trente sols, monnoie de France (*). Les Anglois et les Portugais en font beaucoup d'emplettes aux Indes pour l'Europe. Les Hollandois en tirent de la Chine. Les Arméniens, les Persans et les Patans en transportent dans la Perse et dans la Turquie, où il s'en fait une plus grande consommation, par les raisons qu'il est facile d'imaginer.

On tient communément que lorsqu'on coupe le petit sac où est le musc, il en sort une odeur si forte, qu'il faut que le chasseur ait la bouche et le nez bien bouchés d'un linge en plusieurs doubles, et que souvent, malgré cette précaution, la force de l'odeur le fait saigner avec tant de violence qu'il en meurt. Je me suis informé de cela exactement; et comme en effet j'ai ouï raconter quelque chose de semblable à des Arméniens qui avoient été à Boutam, je crois que cela est

(*) Actuellement la roupie vaut cinquante-cinq sols. Elle a été ainsi évaluée en 1800, pour l'exécution du testament du célèbre général Martin, originaire de Lyon, et mort au service de la compagnie angloise des Indes orientales. (L-s.)

vrai. Ma raison est que cette drogue n'acquiert point de force avec le temps, mais qu'au contraire elle perd son odeur à la longue. Or, cette odeur est si forte aux Indes, que je ne l'ai jamais pu supporter. Lorsque je négociois du musc, je me tenois toujours à l'air, un mouchoir sur le visage, loin de ceux qui manioient ces vessies, m'en rapportant à mon courtier; ce qui me fit bien connoître dès-lors que le musc est fort entêtant, et tout-à-fait insupportable, quand il est frais tiré.

J'ajoute qu'il n'y a drogue au monde plus aisée à falsifier, et plus sujette à l'être. Il se trouve bien des bourses, qui ne sont que des peaux de l'animal, remplies de son sang, et d'un peu de musc pour donner l'odeur, et non cette loupe que la sagesse de la nature forme proche le nombril, pour recevoir cette espèce d'humeur merveilleuse et odoriférante. Quant aux vraies vessies même, lorsque le chasseur ne les trouve pas bien pleines, il presse le ventre de l'animal, pour en tirer du sang dont il les remplit; car on tient que le sang du musc, et même sa chair sentent bon. Les marchands ensuite y mêlent du plomb, du sang de bœuf et autres choses propres à les appesantir, qu'ils font entrer dedans à force. L'art dont les Orientaux se servent pour connoître cette falsification, sans ouvrir la vessie, est premièrement au poids à la main. L'expérience leur a fait

connoître combien doit peser une vessie non altérée. Le goût est leur seconde preuve; aussi les Indiens ne manquent jamais de mettre à la bouche de ces petits grains qui tombent toujours des vessies, lorsqu'ils en achètent. La troisième, c'est de prendre un fil trempé dans du suc d'ail, et le tirer au travers de la vessie avec une aiguille; car si l'odeur d'ail se perd, le musc est bon; si le fil la garde, il est altéré.

L'ambre gris se prend dans la mer des Indes, le long des côtes d'Afrique, qui sont entre le cap de Bonne-Espérance et le golphe de la mer Rouge. La mer en jette par fois plus loin, jusques au rivage de Ceylan et de la côte de Malabar; mais cela est assez rare. J'ai lu dans un auteur persan, que les Arabes tiennent que l'ambre gris est une matière produite par l'eau des fontaines qui sont au fond de la mer, comme le naphte, que les vents et puis les courans poussent sur le rivage. On tient communément, au contraire, que c'est une écume de la mer, durcie et congelée, ou bien une semence qui sort des grands poissons, et qui se durcit et se congèle pareillement. Mais ce n'est pas une opinion bien vraisemblable; car, pourquoi la mer, qui a de grands poissons et de l'écume par-tout, ne produiroit-elle pas aussi ce précieux aromate en d'autres endroits des Indes, où il y a encore plus de chaleur et plus de sécheresse?

Les gens savans des Indes disent que l'ambre gris est une gomme odoriférante, comme l'encens, laquelle croît en Arabie, et qui étant entraînée dans la mer par les pluies, et par les torrens après le temps des pluies (c'est le temps que nous appelons l'*automne*), est poussée par les vents et par les courans de Moussom, qui la portent alors vers l'Afrique et le long de cette côte jusqu'à sa grande pointe, que nous appelons le cap de Bonne-Espérance, où elle est repoussée par un cours de mer contraire, qui se rencontre dès l'île de Madagascar. Un des plus savans hommes des Indes et des plus grands seigneurs, nommé Mirzacherifelmolc, que le feu roi de Golconde avoit mandé d'Ispahan, par estime, pour lui donner sa fille en mariage, et qui avoit, la dernière fois que j'étois à Golconde, les plus gros morceaux d'ambre gris et les plus beaux que j'aie jamais vus, croyoit que c'étoit de la cire et du miel congelés. Il me disoit, en m'en montrant des morceaux fort poreux par dedans, et presque comme une éponge, que les abeilles faisoient, en Afrique, leur miel parmi des rochers, dans de vieux troncs d'arbres, comme elles le font en Orient, dans la plupart des pays peu habités, et même en d'autres assez habités, comme j'ai observé dans mon premier volume, qu'elles le font en Mingrélie et en Circassie, et que les torrens de pluie emportoient

des pièces de leur ouvrage brutes dans la mer, où la matière se durcissant, contractoit enfin l'odeur admirable qu'on y estime tant. Il disoit que la différence de l'ambre gris d'avec l'ambre noir, qui ne vaut pas tant que l'autre, vient de ce qu'un miel n'est pas aussi bon que l'autre, et qu'on observoit autant de différence dans l'ambre gris, comme on fait dans le miel, dans tous les pays où le miel est sauvage (*). Cette drogue précieuse, qui a été inconnue à toute l'ancienne pharmacopée, tant des Grecs que des Arabes, sent fort mauvais d'abord, à ce que l'on prétend; puis à mesure qu'elle durcit, elle perd cette qualité. J'ai

(*) Dans un mémoire savant et curieux, intitulé: *Recherches sur la nature et l'origine de l'ambre*, le docteur Swédiaur annonce par des faits et par des inductions que l'ambre gris n'est rien que l'excrément endurci du cachalot à grosse tête. *Physeter macrocephalus*, Linn., ou de l'animal qui produit aussi le blanc de baleine. Ce mémoire, dont nous regrettons de ne pouvoir donner ici un extrait suffisamment étendu, a été originairement écrit en anglois, et inséré dans les *Philosophical transactions*, 1783, part the IV, n.° 15. On en trouve la traduction dans le *Journal de Physique*, 1784, tom. II, p. 278 et suiv. L'opinion du docteur Swédiaur paroit avoir été adoptée par Valmont de Bomare et par M. Virey, dans le *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle* publié chez Déterville, en 1803. Mais M. Fourcroy, dans le *Dictionnaire des Sciences naturelles*, qui n'est pas terminé, paroit penser qu'on n'a pas encore une connoissance certaine et positive sur l'origine et la formation de l'ambre gris; il ne m'appartient pas de prononcer entre les deux célèbres savans dont je cite les opinions. (L-s.)

remarqué, en effet, que l'ambre le plus frais pêché a une odeur forte qui rebute et fait mal, laquelle se passe avec le temps. On assure encore que les oiseaux de mer en sont très-friands et la béquettent; ce que je crois fort vrai: mais je n'ai pourtant point trouvé de pointe de bec d'oiseau en aucune pièce d'ambre gris, comme on dit que l'on en trouve.

Les Persans ne se servent pas beaucoup de civette, qu'ils appellent *zabad* (1). Les femmes s'en frottent les cheveux, après l'avoir auparavant bien apprêtée.

Outre toutes les drogues médicinales que j'ai dit qui croissent en Perse, il y a encore le *galbanum* (2), qui croît dans les montagnes, à sept ou huit lieues d'Ispahan; l'*alkali végétable* (3),

---

(1) *Zubbâd*, *zébâd* et *zubbady* désignent à-la-fois, en arabe, la crême du lait, le beurre, et la civette, humeur onctueuse et parfumée, à cause de sa consistance semblable à celle du beurre. L'animal qui porte ce parfum près de l'anus, dans deux petites bourses, se nomme *zébâd* ou *zébâdét* (*viverra civetta* Linn.). C'est un quadrupède de la famille des chats, et de l'ordre des carnassiers. (L-s.)

(2) *Pyr-zed* en persan; c'est une gomme-résine qui découle avec ou sans incision d'une plante qu'on soupçonne être le *bubon galbanum*. (L-s.)

(3) Plus correctement *kaly*; c'est la soude, dont il existe une très-grande quantité de variétés, que l'on trouve décrites avec beaucoup de détails dans la *Flora ægyptiaco-arabica* de Forskal, pages 54-58, dans la seconde centurie, qui contient les tetrandries et les pentandries, article *Salsola*. (L-s.)

qui croît presque par-tout; le *sel armoniac* (1), l'*orpiment* (2), dont on se sert pour la dépilation, lequel vient en Médie et autour de Casbin, où croît particulièrement le jaune.

L'on ne dira rien ici de ces dernières drogues, parce qu'elles ne sont ni si extraordinaires, ni si recherchées que les autres, et qu'elles sont aussi assez connues.

---

(1) Lisez *sel ammoniac*, nommé aujourd'hui muriate d'ammoniaque, d'après la nouvelle nomenclature chimique. C'est un sel neutre formé par la combinaison de l'acide muriatique avec l'alcali volatil, jusqu'au point de saturation. Le sel ammoniac natif se trouve dans quelque désert des pays chauds; celui du commerce est un produit de l'art; il s'en fabrique une grande quantité en Egypte; et l'on trouvera des détails très-satisfaisans sur cette fabrication dans les *Remarques* du P. Sicard, *sur le Sel ammoniac*, tom. V, pages 226-430 des *Lettres édifiantes*, nouvelle édition. Le sel ammoniac porte le même nom en persan et en arabe, *ôchieq*, *oùchaq*, *nichâder*, *nouchâdzer* et *noùchadzer*. C'est ce dernier mot seul qu'Avicenne emploie, quand il veut parler de ce sel. Tom. I, p. 216; tom. II, p. 182 et suivantes de l'édition entièrement arabe de ses *Canons de Médecine*, publiés à Rome, à l'imprimerie des Médicis, en 1693, un vol. *in-fol.* (L-s.)

(2) L'orpiment, avec lequel les Arabes et la plupart des musulmans s'épilent, est une combinaison d'arsenic et de soufre, qui se sublime dans les fissures des cratères volcaniques, suivant M. Patrin, *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, tome XVI, page 386. (L-s.)

CHAPITRE V.

Des Fruits de la Perse.

JE commence par les melons, qui sont le plus excellent fruit de la Perse. On compte en ce pays-là de plus de vingt espèces de melons. Les premiers sont appelés *guermec*, comme qui diroit *des échauffés* (*). Ils sont ronds et petits. C'est un fruit du printemps, assez insipide, qui fond à la bouche comme l'eau. Les médecins persans conseillent d'en manger beaucoup, et ils disent

(*) Plus exactement *un peu chaud*, « parce qu'on les mange en été, dit Olearius; ils sont hatifs et en leur pleine maturité dès le mois de juin; ils sont jaunes comme de la cire, et les plus doux de tous, etc. Les Persans ont une grande variété de melons, tels que les *kharbouzéhi pâcy* ou melons d'eau, les *chemmâmeh* ou parfumés, qui ne sont guères plus gros que des oranges; les *hindoùâny*, melons d'eau qui viennent des Indes; les *destemboùyeh*, parfumant la main. On trouvera des recherches fort savantes sur ce végétal dans l'*Hiero-botanicon* de Celsius, tome I, pag. 356-383; mais il a complettement oublié le *guermek*, qui paroit occuper le premier rang parmi les nombreuses variétés de melons cultivés en Perse, tant pour la qualité que pour la précocité; car le P. Ange de Saint-Joseph lui donne aussi le nom de melon printannier ou pastèque hative (*kharbouzeh pych-rès*), et cette épithète *pych-rès* (qui arrive devant) me paroit expliquer le nom de *guermek* (un peu chaud); la chaleur particulière à cette espèce de melon hâte sa maturité. Voy. *Gazophylaciùm linguæ Persar.*, pag. 223. (L-s.)

qu'il le faut pour se purger, comme on purge les chevaux avec de l'herbe, et dans le même temps; c'est aussi ce qu'on ne manque jamais de faire tous les ans au mois d'avril. On mange alors pendant quinze jours ou trois semaines, dix ou douze livres de ces melons chaque jour, et cela pour la santé aussi-bien que pour le goût; car on tient pour assuré qu'ils rafraîchissent le sang et qu'ils renouvellent l'embonpoint. Ils comptent sur ce sujet, que deux médecins arabes étant venus à Ispahan, pour chercher de l'occupation, ils arrivèrent justement au temps de ces guermec; et voyant que les rues en étoient pleines, ils se dirent l'un à l'autre : *Passons outre, il n'y a rien à faire ici pour nous ; ce peuple a le remède à tous les maux.* Cependant des gens sages croient, au contraire, que c'est l'usage excessif de ce fruit qui cause les fièvres, qui y sont si ordinaires dans l'automne. Ils disent que ces melons remplissent l'estomac de flegmes, et que les melons doux et sucrés, et par conséquent très-chauds, qui viennent après ces premiers, cuisent ce flegme et le tournent en bile, d'où s'ensuit la fièvre. Après ces melons guermec ou échauffés, il en vient tous les jours d'autre sorte, et les plus tardifs sont les meilleurs. Les derniers sont les blancs, dont vous diriez que ce n'est que du sucre. Ils sont longs d'un pied, et pèsent dix à

douze livres. Ce sont ceux qu'on mange durant l'hiver. On sert des melons presque toute l'année aux bonnes tables, parce que les vieux se conservent jusqu'au retour des guermec. On les garde dans des caves, où il n'entre point d'air, et l'on y entretient une ou deux lampes, suivant la grandeur du lieu, toujours allumées; ce qui empêche que le froid ne gèle ce bon fruit. Les melons, pendant la saison ordinaire, qui dure quatre mois entiers, sont la nourriture du pauvre peuple. Ils ne vivent que de melons et de concombres, mangeant ces derniers sans les peler. Il y a des gens qui mangent dans un repas, jusqu'à trente-cinq livres de melon, sans en être incommodés. Durant ces quatre mois de melons, il en vient une si grande quantité à Ispahan, que je ne crois pas qu'il s'en mange autant dans toute la France, en un mois, qu'en cette ville-là en un jour. Les rues sont pleines d'ânes et de chevaux qui en sont chargés, depuis minuit jusqu'au soleil couchant. Les meilleurs du royaume croissent en Corasson, près de la Petite-Tartarie, dans un bourg nommé *Craguerde* (*). On en apporte à Ispahan pour le roi, et pour faire des présens. Ils ne se gâtent

(*) Lisez *Khôsraùguerd*, étoit autrefois capitale du canton de Baïhak, dans le Khorâçân. Sebzvâr a succédé à cette ville. *Aboùl-Fédâ, taqoùym âl-boldân; table du Khorâçân.* (L-s.)

point en les apportant, quoiqu'il y ait plus de trente journées de chemin; mais cela n'est pas si merveilleux que ce que j'ai vu à Surat aux Indes, où j'ai mangé des melons envoyés d'Agra, qui en est à quarante journées. Ils avoient été portés à Agra, de la frontière de Perse, à plus de quarante autres journées loin. Un homme les porte à pied, et n'en porte que deux, tant ils sont grands. Il les porte dans des paniers, un en chaque panier, pendus à un fléau, comme des balances, lequel il met sur les épaules, et qu'il tourne de temps en temps d'une épaule sur l'autre pour se délasser. Ces porteurs font sept à huit lieues par jour avec cette charge. On apporte aussi de la graine de ces melons de Tartarie, qu'il faut renouveler au bout de sept ans; car, après ce temps-là, elle est entièrement dégénérée, et le fruit ne se sent plus du goût précédent.

Avec toutes ces sortes de melons, on a les melons d'eau ou *patèques* (*), par-tout le

(*) Lisez *Pastèque*; ce mot dérive sans doute de l'arabe *bathykh*, qui est le nom du melon d'eau. *Citrullus battich* Forskal; *Kharlouzéh* en persan, καρπος en grec, *Kürbs* en allemand. Il ne faut pas le confondre avec le *barthykh*, citrullus verus. Voyez Forskal, *Flora ægyptiaco-arabica*, pag. 75, 122 et 167; et Olai Celsii; *Hierobotanicon*, etc., pages 356-383, et les savantes notes que M. Gunther a ajoutées à sa traduction allemande de l'ouvrage d'A'bdollathy sur l'Egypte, intitulée: *Abdollatifs denwürdigkeiten Egyptens*, etc., page 87 et 101. Ajoutons, d'après le

royaume, qui pèsent quinze à vingt livres, dont les meilleurs viennent aussi de Bactriane. On a les concombres (1), dont il y a une sorte qui n'a presque pas de pépins, qu'on sert et qu'on mange crue, sans aucun apprêt; et l'on a aussi ce fruit qu'ils appellent *badinjan* (2), qui est le *zanthium* de Dioscoride, et que nous appelons *pommes d'amour*. Il a le goût approchant du concombre. Il est gros comme les pommes et une

---

P. Ange de Saint-Joseph, que le *kharbouzeh* d'Ispahan jouit d'une qualité si exquise, qu'on n'en trouve pas un mauvais sur mille. *Gazophylacium linguæ persar.*, page 223. (L-s.)

(1) Nommés *khyâr* en arabe, *bâdereng* en persan. (L-s.)

(2) *Bâdindjân*, *solanum melongena* ou simplement *solanum*. Linnée confond, sous le nom de *solanum*, les morelles, les melongènes et les tomates. Ebn Beithâr, cité textuellement par Dom Banquieri, dans le *Catalogo de los nombres de plantas* qu'il a ajouté à son édition arabico-espagnole du *Traité d'Agriculture* d'Ebn êl-âwâm, tome II, page 732, dit que « Bâdindjân est le nom persan et occidental (barbaresque), et que la même plante est nommée en arabe *mo'ed* et *wa'ed*; on l'appelle aussi *bedzendje* ». Olaus Celsius qui a eu connoissance de ce passage, lit *mogheda* au-lieu de *mo'ed*. On voit que le manuscrit qu'il a consulté portoit un *ghaïn* au-lieu d'un *a'in*; et quoiqu'un célèbre botaniste persan, nommé Aboûl-Fadhl êbn Ahhmed de Chyrâz, qui a écrit en arabe, dise que « *Bâdindjân* est le nom que les habitans de Jérusalem donnent au *hhedeq*, qu'il assure ensuite être plus grand que la mélongène; et quoique l'auteur du grand Dictionnaire arabe, nommé *Qâmoûs* (Océan), ait dit que le *hhedeq* est la même plante que le *bâdindjân* », il est très-probable que la première est une variété de la seconde. Olaus Celsius la nomme *solanum pomiferum spinosum*. Voyez *Hierobotanicon*, tome II, pages 42-45. (L-s.)

fois plus long; et quand il est mûr, sa peau devient toute noire. Il croît comme les concombres. Il est fort bon pour diverses sortes de sauces et pour plusieurs apprêts; car on ne le mange que cuit; il s'en trouve dans les parties méridionales d'Italie.

Il y a un autre fruit en Perse, qui croît sur une plante, et qui est rond et gros comme une pomme commune, mais creux et léger, et qui n'est pas bon à manger. On l'estime seulement pour l'odorat. Il s'appelle *destembouié*, c'est-à-dire *odeur à la main* (*), parce qu'on le porte à la main comme un bouquet.

Après les melons, les fruits excellens de Perse sont le raisin et les dattes. Il y a plusieurs espèces de raisins, jusqu'à douze ou quatorze, de violet,

(*) *Destembouïyéh*, qui parfume les mains. Il n'y a pas de plante plus estimée en Perse, que celle qui produit le fruit ainsi nommé. C'est une petite espèce de melon, semblable à une orange ou à une coloquinte, diaprée de raies rouges et jaunes, très-commune en Syrie, en Egypte et en Perse. L'écorce en est parfaitement bien brodée et divisée par côtes tachetées de rouge, de vert et de jaune. Ces fruits ne sont pas d'un goût exquis, mais leur jolie forme et leur parfum délicieux les font beaucoup rechercher, et leur a valu les éloges des poètes; on les trouve souvent cités dans les poésies galantes, sur-tout pour certaines comparaisons, et alors les poètes les désignent indistinctement sous le nom persan *destembouïyéh*, ou le nom arabe *chemmâm*, parfumé. Forskal l'appelle *cucumis schemmâm*. *Flora ægyptiaco-arabica*, page 169. *Voyage d'Olearius*, tome II, p. 797-799, etc. Voyez aussi ma note ci-dessus, page 330. (L-s.)

de rouge et de noir. Les grains en sont si gros, qu'un seul fait une bouchée. Celui dont ils font le vin à Ispahan, s'appelle *kich mich*, qui est un petit raisin blanc, pour la plus grande partie, et meilleur que nos muscats. Mais quand on en a beaucoup mangé, il prend à la gorge, et il échauffe, si l'on en mange avec trop d'excès. Il est rond et sans pépins, au moins ne s'aperçoit-on pas, en le mangeant, qu'il y en ait. Mais quand le vin cuve, on voit les grains de ce raisin flotter dessus, comme de petits filamens déliés presque comme la pointe d'une épingle et fort tendres. On garde, en Perse, le raisin tout l'hiver, le laissant la moitié de l'hiver attaché à la vigne, chaque grappe enfermée dans un sac de toile, pour empêcher les oiseaux d'y toucher. On le cueille à mesure qu'on le veut manger. C'est l'avantage du bon air que les Persans respirent, qui est sec et qui conserve tout, au-lieu que, par la qualité de nos airs humides, tout se gâte et se pourrit chez nous. Ils font le raisin sec, en pendant les grappes au plancher, d'où le raisin tombe grain à grain. Au pays de Kourdestan, et vers Sultanie, où il y a beaucoup de violettes, on en mêle les feuilles avec le raisin sec, et l'on dit que cela tient le ventre en bon état; le raisin en a assurément meilleur goût. Le meilleur raisin qu'on mange aux environs d'Ispahan, est celui que les

Guèbres

Guèbres, ou anciens payens persans cultivent, et particulièrement celui de Negefabad, qui est un gros bourg à quatre lieues d'Ispahan, où il n'y a que des Guèbres. Ils cultivent le raisin avec plus de soin que les mahométans, parce que le vin leur est permis par leur religion, comme aux Juifs et aux Chrétiens (*).

(*) On cultive en Perse, une assez grande variété de raisins. Voici les noms et la description de celles qui sont venues à ma connoissance. Le nom générique du raisin en persan est *ângoûr*, mot qui, comme presque tous ceux de l'ancienne langue persane, se retrouve dans la plus grande partie des idiômes modernes de l'Hindoustân; on dit *ángour* en hindoustany, *angor* en malay, etc.

Il paroît que le raisin le plus commun est celui qui n'a pas ou presque pas de pépins, et qu'on nomme *kechmich*; il est jaunâtre, semblable au raisin de Corinthe, mais plus gros que ceux qu'on tire de Zante; le meilleur vient de Bavânat, auprès de Hérât en Khorâçân. Il y a des *kechmich* noirs et des kechmich blancs. Le *bechy*, le *gaïkaouk*, le *muskaly* et le *kalaty* sont aussi des raisins blancs.

Le gros raisin noir dont on fait le vin de Chyrâz, si renommé dans tout l'Orient, se nomme *kechmich oùloughy* et *ângoûr samarqandy*; c'est à-peu-près le même que le raisin noir royal, *ângoûr châhaûny*, nommé aussi *chyn*, sans doute parce qu'il sert à faire du vin; il est rouge. L'*ângoûr âtabéky* est blanc.

Le gros raisin blanc, *ângoûr rych bâbâ*, n'a pas de pépin, est extrêmement sucré et agréable au goût.

Le petit raisin blanc, *a'skéry*, n'a pas non plus de pépin, et a la douceur du miel.

L'*angoûr achy* a les grains noirs, et il donne de gros vin rouge.

Le raisin dont parle notre voyageur, et dont les grains ont en effet plus d'un pouce et demi de long et un pouce d'épaisseur, se nomme *hallâgueh*, il est d'une couleur brune, presque sans

Pour les dattes, qui me paroissent un des meilleurs fruits du monde, elles ne sont nulle part

---

pépins, et sé conserve pendant toute l'année. La chair en est dure et a peu de jus.

Le raisin *fâkyakh* n'a pas de jus. Le *mâderipetcheh* ou mère des petits enfans, est blanc, avec des grains gros et petits, entremêlés. L'*angoury âby* ou raisin aqueux, est pourpre, ses grains sont gonflés d'un jus peu succulent. Le *reheh* ou *sorguek*, a ses grains grillés d'un côté par le soleil, et ne jouit de nulle estime. Le *nokhoudy* ou *nokhodek*, a de petits grains; on l'abandonne aux pauvres. Le *a'lydérécy* est fort gros, la grappe a plus d'un pied de long, et les grains sont gros comme une prune de Damas, remplis d'un jus délicieux et abondant; ils sont d'un brun-rougeâtre; mais ils ne peuvent se garder, et doivent être mangés tout frais. Cette espèce de raisin ne vient que dans la Perse proprement dite, et principalement entre Ordebâd et Khodâféryn; c'est la même espèce qu'on offrit à Don Garcias de Silva-Figueroa, dans un endroit qu'il nomme Cafhra, à peu de distance de Chyrâz. Cet ambassadeur trouva ce raisin si exquis, qu'il n'hésita pas à lui accorder la prééminence, non-seulement sur les autres raisins de la Perse, mais même sur ceux du monde entier; il en mangea de blanc, de noir et de brun. On prétend que ces raisins tirent leur nom de A'ly le saint prophète, si révéré des Persans, qui racontent l'anecdote suivante: A'ly rencontra un vigneron pendant l'hiver, et lui demanda du raisin; celui-ci lui dit qu'il ne pouvoit lui en présenter dans cette saison. Eh bien! vas dans la vallée prochaine, répliqua le prophète, et tu en trouveras. Aussi confiant que docile, le vigneron obéit, et trouva en effet les plus beaux raisins qu'il eût jamais vus, et qui, depuis ce temps, portent le nom d'*Angoûri A'ly dérécy*, raisin du vallon de A'ly.

Gmelin cite les noms de plusieurs autres espèces de raisins, tels que les *kounkassah*, les *mechaly* (je crois qu'il a voulu écrire *kichmech A'ly*, le même dont nous venons de parler), le *naxafafaty*; mais il n'en donne aucune description. Nous terminerons donc cette note, en observant que les raisins les plus renommés et dignes en effet de leur réputation, croissent dans

si bonnes qu'en Perse. Il en croît dans l'Arabie en plus grande quantité que dans la Perse; mais, outre qu'elles sont plus petites, elles n'approchent pas de la bonté de celles de Perse, qui, soit lorsqu'on les cueille, soit long-temps après, sont couvertes d'un suc épais comme un sirop, qui prend aux doigts, et est plus doux et plus sucré que le miel vierge. Les plus excellentes dattes du royaume se recueillent en Coureston, en Siston, à Persépolis, sur les bords du golphe Persique, et particulièrement à Jaron, bourg sur la route de Chiras à Lar. On les transporte sèches, en grappes ou détachées; mais la plus grande partie se garde confite dans leur propre jus, et se transporte dans de grosses courges de quinze à vingt livres pesant. On en accommode aussi avec des pistaches dans des pôts, comme nous faisons les noix confites. Il n'y a point de manger plus délicieux. Il faut pourtant user modérément

---

les environs de Chyrâz et de Tauryz. On vante sur-tout le dernier, qu'on nomme *tebryzy*; il est très-long, n'a pas de pépins, et se garde tout l'hiver. Voy. *Gazophylacium linguæ Persarum* page 471. *Voyage d'Olearius*; etc., colonnes 803 et 804. *Ambassade de D. Garcias Silva de Figueroa*, pag. 351 de la traduction françoise. *S. G. Gmelins reisen durch Russland*, 1er theil., seit. 479. *Voyage de Franklin*, etc., tome III, pages 17 et 18 de ma *Collection de Voyages traduits de différentes langues orientales et européennes*. Kœmpfer, *Amœnitates exoticæ*, pag. 374-576. (L-s.)

de ce fruit, quand on n'est pas habitué à en manger ; car lorsqu'on en mange trop, elles échauffent le sang jusqu'à faire venir des ulcères par-tout le corps, et à affoiblir la vue; ce qui n'arrive point aux habitans du pays où ce fruit vient. Les dattes croissent par touffes ou grappes, au haut du palmier, qui est un arbre menu, mais le plus haut de tous les arbres fruitiers, et qui n'a de branches qu'à la cîme. Un homme se guinde au haut avec une corde qu'il accroche aux nœuds de l'arbre, à mesure qu'il monte, et dans une heure de temps tout le fruit de l'arbre est cueilli; car ce fruit tient à des grappes qui pèsent trente à quarante livres. Les dattiers portent jusqu'à deux cents mans de fruit à-la-fois, ce qui fait vingt-quatre quintaux. L'arbre ne commence à porter qu'à quinze ans, et il porte après jusqu'à deux cents ans (*).

Il y a en Perse toutes les mêmes sortes de

(*) Nous regrettons bien de ne pouvoir rapporter ici les renseignemens donnés par Kœmpfer, sur la culture, la fructification et les fruits des différentes espèces de palmiers cultivés en Perse; mais ces détails excéderoient les bornes d'une note, et nous sommes obligés de renvoyer le lecteur aux *Amœnitates exoticæ*, pages 645-756. Nous lui indiquerons encore une note sur le palmier, tirée de la Cosmographie arabe d'Ebn êl-oûârdy, et insérée avec la traduction latine et des notes dans les *Dissertationes ad sacras litteras et philologiam orientalem spectantes* d'Aurivillius, pages 41-73. (L-s.)

fruits que nous avons en Europe, et beaucoup d'autres que nous n'avons point; et assurément si l'on y entendoit le jardinage comme nous l'entendons, leurs fruits viendroient encore incomparablement plus beaux et plus délicieux; mais ils ne l'entendent point du tout. Ils ignorent l'art des greffes ou entes, les espaliers et les arbres nains. Tous leurs arbres sont communément de hauts et de vieux arbres fort chargés de bois. Ils ont des abricots excellens de cinq ou six sortes, et des autres fruits à noyau que nous connoissons, et dont ils ont de plus de quinze sortes, qui se succèdent les uns aux autres. On voit communément en Perse, des pavis de seize à dix-huit onces, des pêches presqu'aussi grosses; mais ce qu'on ne sauroit trouver ailleurs, c'est une sorte d'abricots, qu'ils appellent *tocmchams* (*), c'est-à-dire *graine* ou *œuf du soleil*, qui sont rouges dedans et fort délicieux à la bouche. Cette sorte d'abricots et d'autres encore s'ouvrent fort aisément. Leur noyau s'ouvre en même-temps, ayant une amande douce et d'un goût excellent. On les transporte secs en mille lieux; et quand on les fait cuire dans de l'eau, le jus qui est doux, épaissit l'eau et en fait un sirop, comme si on y avoit mis

(*) Lisez *tukhmchems*, sperme de soleil. Cette espèce est bien moins bonne que le *mychmych*, qui est l'abricot proprement dit, *prunus Armenica* Linn. (L-s.)

du sucre. J'ai été à des repas à Ispahan, où il y avoit de plus de cinquante sortes de fruits, et quelques-uns apportés de trois à quatre cents lieues loin. On ne voit rien de semblable en France ni en Italie. Ce qui paroît le plus en ce pays-là, et qu'on trouve d'ordinaire le meilleur, c'est la grenade. Il y en a de diverses sortes, de blanches, de couleur de chair, de couleur de rose et de rouges (1). Il y en a dont le pepin est si tendre, qu'on ne le sent presque pas sous la dent; et il y en a qui n'ont point de membrane ou pellicule entre les grains. Il vient des grenades de Yesd, qui pèsent plus d'une livre. Les pommes et les poires, je dis les meilleures, viennent de l'Ibérie et des environs; les dattes (2) de Caramanie, comme je l'ai observé; les grenades de

(1) La grenade la plus commune se nomme *nâr* en persan, et le pepin *nârdân*. « Les grenades de Kâchân, dit le P. Ange de » Saint-Joseph, n'ont point de membrane qui sépare les grains; » et celles d'Yezd n'ont pas de pepin qui résiste à la dent, ce sont » des fruits admirables ». *Gazophylacium linguæ Persarum*, page 142. J'ajouterai que le même fruit se nomme en arabe *roummân*, dont nous avons fait *romaine*, pour désigner une balance, que nous avons empruntée des Orientaux, et dont le contre-poids avoit originairement la forme d'une grenade. Les Persans nomment la gorge d'une jeune vierge, *nârbistân*, sein en forme de grenade. (L-s.)

(2) *Khormâ* en persan. On peut voir la nomenclature d'une vingtaine d'espèces de dattes qui croissent aux environs de Bassorah, p. 84 du *Gazophylacium linguæ Persarum*. (L-s.)

Chiras, les oranges (1) de l'Hyrcanie. Les coins (2), entre les autres, sont très-bons en Perse, ayant le goût doux et agréable; et parmi les fruits on sert par curiosité des oignons de Bactriane (3), qui sont gros et doux comme des pommes. Il en croît aussi de semblables à Carek, petite île dans le golphe Persique. La Bactriane est un des pays du monde qui porte les plus beaux fruits et les meilleurs. Il y a des prunes comme nos prunes de Brignoles, mais plus agréables et plus apéritives. Une demi-douzaine cuites dans l'eau font une douce purgation; et si l'on y mêle une pincée de séné, c'est une médecine complette. On les appelle *alou bocora* (4), c'est-à-dire *prunes de*

---

(1) *Nârendje* ou *terendje*; ce dernier mot désigne aussi le citron. (L-s.)

(2) *Bih*; le cotignac ou marmelade de coing, *mermélân* ou *hhélouâï bih*. (L-s.)

(3) *Pyâz*. On trouvera un article fort curieux sur les oignons, dans l'*Hierobotanicon* de Celsius. Tome II, p. 83. (L-s.)

(4) *Aloû Bokkâry*. Il paroit que notre voyageur a été dupe d'un préjugé populaire généralement adopté dans toute la Perse, mais que nous allons rectifier par le témoignage d'un autre voyageur, très-bon observateur, quoique musulman, et qui a passé par Bokhârâ, où il fut étonné de ne pas trouver des prunes qui égalassent en bonté celles qu'il avoit mangées dans le Khoràçân. Aboûl-Faïz, roi du Toûrân, à qui A'bdoûl Kérym témoignoit son étonnement, lui répondit: « Ces prunes ressemblent » à vos myrobolans du Kâboul, où l'on ne trouve pas un seul » myrobolanier. A-la-vérité, il y a des pruniers à Bokhârâ, mais

Bocora, qui est la ville de Bactres, dans la Petite-Tartarie, située sur le fleuve Oxus.

Il croît des pistaches (1) à Casbin et aux environs, dans le pays des Mèdes, plus grosses que celles de Syrie. Il n'en croît en tout le monde que je sache, qu'en ces deux endroits-là. Ils ont d'une sorte de pistache que je n'ai point vue ailleurs, qui ne sont pas si bonnes que les autres, et qui sont petites comme des noyaux de cerises. Les Persans les mangent sèches, fricassées avec du sel. L'on en donne à toutes les collations, sur-tout où il y a du vin à boire.

Ils ont de plus les amandes (2), les noix (3), les noisettes, les avelines (4) et des figues (5)

» ils ne rapportent pas de bons fruits ». *Voyage de l'Inde à la Mekke, par A'bdoûl Kerym, favori de Tahmas Qouly-Khân*, etc., pages 149 et 150. (L-s.)

(1) *Pistah* en persan, et *foustâq* en arabe. « Les bonnes pis» taches croissent en Perse, dit le P. Ange de Saint-Joseph, et » il s'en fait un grand débit pour les Indes à Ispahan et à Chiraz ». *Gazophylacium ling. Persar.*, page 287. (L-s.)

(2) *Bâdâm*. (L-s.)

(3) *Gouirdgân*, et *guérz*, dont les Arabes ont fait *djerz*; car le véritable nom arabe du noyer et de la noix (*nux juglans*) est *khousf*, suivant Aboûl-Fadhl cité par Olaus Celsius. *Hierobotanicon*, tome I, p. 28. (L-s.)

(4) *Bondouq* et *fondouq*. *Fondouq-qirân*, casse-noisette. Les Persans ne paroissent pas faire de distinction entre les noisettes communes et les avelines. (L-s.)

(5) *Andjyr*. Les rabbins sont persuadés que le figuier est le premier arbre que l'on ait connu, et même celui de la connoissance

excellentes au plus haut degré. Le plus grand transport de fruits se fait de Yesde. Il croit aussi des olives (*) en Perse, sur les frontières de l'Arabie, et dans le Mazenderan, sur la mer Caspienne ; mais ils ne les savent pas bien conserver ni en tirer l'huile.

Je ne parlerai point dans ce chapitre des grains que la terre produit pour la nourriture des hommes et des bêtes, parce que j'en traiterai dans celui des arts et métiers, sur l'article de l'*Agriculture*.

CHAPITRE VI.

Des Fleurs de la Perse.

Il y a en Perse toutes les sortes de fleurs qu'on a en France et dans les plus beaux pays de l'Europe ; mais il n'y en a pas dans toutes les provinces également ; car il y a moins de sortes de

---

du bien et du mal, dont le fruit fut si sévèrement et si inutilement défendu par le Très-Haut lui-même à notre premier père, etc. Voyez les différentes citations rapportées par Olaus Celsius à l'article du *teenah* ou figuier. Tome I, page 368-399 de l'*Hiero-botanicon*. (L-s.)

(*) *Zéitoùn*. Les oliviers du Dyâr-Bekr sont d'une grosseur prodigieuse, parce qu'en les plantant, on en tord plusieurs ensemble, qui, dans la suite, ne font qu'une seule tige. *Gazophylacium ling. Persar.*, page 258. Chardin rapporte la même observation plus bas. (L-s.)

fleurs et en moindre quantité dans les parties méridionales du royaume que dans les autres, la chaleur excessive étant aussi contraire à la plupart des fleurs que le grand froid, d'où vient qu'il n'y a pas aux Indes tant de sortes de fleurs qu'en Perse, quoiqu'il y en ait également toute l'année. Mais les fleurs de la Perse, par le vif des couleurs, sont généralement bien plus belles que celles de l'Europe et que celles des Indes. L'Hyrcanie est un des plus admirables pays pour les fleurs; car il y a des forêts toutes d'orangers (1), le jasmin (2) simple et double, toutes les fleurs que nous avons en Europe, et diverses autres

---

(1) *Nârendje*, de la *narantzia*, puis *arantzia* et *aurantya* (*mala*), dont nous avons fait orange. Le nom latin et françois de ce fruit vient donc du persan, et non de sa couleur dorée. C'est l'opinion de Reland, *De veteri linguâ persicâ*. T. I, p. 112 de ses *Dissertationes miscellaneæ*. (L-s.)

(2) *Yâsmyn*, jasmin en général. *Yâsmyn ssefyd*, jasmin blanc; *zerd*, jaune; *kéboûd*, bleu. Il y a encore une autre espèce de jasmin, nommé *râzqy*, fleur râzqy, fleur *rây-pyl*; c'est réellement une rose qui ressemble à la rose à cent feuilles, nommée *nesryn*, mais bien plus parfumée; on en trouve beaucoup à Bahhréin, à Bassorah et dans l'Inde. *Gazophylacium linguæ Persar.*, page 134. Ici j'ai traduit le texte persan même du P. Ange de Saint-Joseph, qui me paroît plus clair que les trois versions italienne, latine et françoise qu'il en a faites, mais dans lesquelles il ajoute pourtant que le jasmin dont il s'agit se nomme *mogolin* en Portugais, sans doute parce qu'il croît aux Indes, dans les Etats du grand-mogol, et qu'il ressemble au *sigillum Salomonis*. (L-s.)

que nous n'y avons point. La partie la plus orientale de ce pays-là, qu'on appelle Mazenderan, n'est qu'un parterre depuis septembre jusqu'à la fin d'avril. Tout le pays est alors couvert de fleurs, et c'est aussi le meilleur temps pour les fruits, comme, au contraire, dans les autres mois, on n'y peut durer à cause de la chaleur excessive et de la malignité de l'air. Vers la Médie et aux frontières septentrionales de l'Arabie, les campagnes produisent d'elles-mêmes les tulipes (1), les anémones (2), des renoncules (3) simples du plus beau rouge, des couronnes impériales. En d'autres lieux, comme autour d'Ispahan, les jonquilles y croissent d'elles-mêmes aussi, et on y a des fleurs tout l'hiver. On y a dans la saison, des narcisses (4) de sept à huit sortes, du muguet, des lys et des violettes de toutes couleurs, des œillets simples, des œillets doubles, des œillets d'Inde d'une couleur qui éblouit, du jasmin simple et double, et du jasmin que nous appelons d'Espagne, d'une beauté et d'une odeur qui surpassent de beaucoup ceux de l'Europe. Les

(1) *Lâléh*, tulipe; *goudsi chéryf lâléh*, tulipe double; *lâleh dokhtéry*, tulipe jaune, dont le milieu du calice est noir; *lâléhi syrâb*; tulipe d'un rouge foncé. (L-s.)

(2) *Lâléhi dechty* et *chéqâyq*. (L-s.)

(3) *Redjel êl-ghorâb*, pied de corbeau. (L-s.)

(4) *Nerguès*, dont les Arabes ont fait *nardjych*. On nomme encore cette fleur *zerryn qadéhh*, coupe dorée. (L-s.)

guimauves sont aussi chez eux d'une belle couleur. Les tulipes ont la tige courte à Ispahan, ne montant qu'à quatre pouces de terre. Entre les fleurs qu'on a durant l'hiver, sont le somboul blanc et bleu, qui est la fleur que nous appelons l'hyacinthe, le lys des vallées, de petites tulipes, la violette, le muguet, le myrthe. Ils ont au printemps la giroflée jaune et rouge en égale abondance, des ambrettes de toutes couleurs, et une fleur que nous n'avons point, que je sache, qui me paroît une des plus belles de la nature. Ils l'appellent *gulmikek* (1), c'est-à-dire *fleur de clou de giroffle*, parce qu'elle ressemble tout-à-fait à un clou de giroffle; elle est d'un ponceau incomparable. On ne sauroit rien voir de si vif, ni dans la nature, ni dans l'art. Chaque brin porte une trentaine de ces fleurs, arrangées en forme ronde, de la grandeur d'un écu. La rose, qui est si commune chez eux, est de cinq sortes de couleurs, outre sa couleur naturelle, blanche, jaune, rouge, que nous appelons *roses d'Espagne*, d'un rouge encore plus haut, que nous appelons *ponceau*, et de deux couleurs, savoir, rouge d'un côté, et blanc ou jaune de l'autre. Les Persans appellent ces roses *dou rouye* (2), ou *à deux endroits*. J'ai

(1) Lisez *gulmykhek*; ce mot est composé de *gul*, fleur, et *mykhek*, giroffle. (L-s.)

(2) *Doù roùyéh*, deux faces; la rose rouge se nomme *gul sourakh*,

vu des rosiers chargés dans une même branche de roses de trois couleurs, de jaunes, de jaunes et blanches, et de jaunes et rouges. Ils font de grands pôts verds au printemps, qui réjouissent fort la vue, dont ils parent leurs appartemens et leurs jardins, en mettant sur ces pôts une couche de terre mince, mêlée de graine de cresson, qu'ils tiennent couverte d'une grosse toile toujours moitte. Les premiers rayons du soleil font germer cette graine, et vous voyez le pôt tout verd, comme une écorce couverte de mousse; mais il n'y a rien de plus beau à voir que les arbres fleuris, et sur-tout les péchers; car les fleurs les couvrent si fort, que la vue même n'y trouve pas de passage.

J'ai fait mention, entre les fleurs qui croissent dans le territoire d'Ispahan, de l'hyacinthe, qu'ils

---

le mot persan *gul* désigne une fleur en général, et la rose par excellence. Le mot arabe *oùard* est employé dans les mêmes acceptions. Les Persans s'en servent aussi, et appellent une rose musquée, *gul muchky* ou *oùard nesryn âtechy*; ils disent aussi *oùard tchyny*. Kœmpfer prétend que les roses les plus parfumées de toute la Perse sont celles de Chyrâz. On les emploie sur-tout à la confection de ce parfum si exquis et si recherché des Orientaux, et connu actuellement parmi nous, l'huile essentielle de roses, nommée *ather gul*. La découverte de cette essence ne date que de l'an 1610 de l'ère vulgaire, et est due au hasard, comme on peut le voir par les détails que j'ai consignés dans mes *Recherches sur l'essence de rose*, publiées en 1804, un vol. *in*-12, imprimé à l'imprimerie impériale. (L-s.)

appellent *somboul*, sur quoi je dirai que Pietro della Valle parle en ses *Relations*, d'une racine exquise pour son odeur et pour son parfum, qu'il dit que les Persans appellent *somboul Catay* ou *Tartarique*; et comme il n'en dit autre chose, sinon que c'est une racine odoriférante (1), des gens m'ont demandé à mon retour ce que c'étoit. Je crois que ce n'est autre chose que le *spica nardi* de l'Evangile, qu'on dit en françois *nard d'épi* (2); car *somboul* en arabe, signifie *épi*, d'où les astronomes arabes appellent *somboulé* ou *porte-épi*, ce signe du zodiaque que nous appelons *la Vierge*, à cause de la gerbe que les peintres

(1) Lisez *Sombol khâtây*; et voyez les *Voyages de Pietro della Valle*, lettre XVIII.e, datée de Baghdâd, tome II, pages 306 et 307 de l'édition *in*-12. Voyez aussi ma note suivante. (L-s.)

(2) *Valeriana Djatâmânsî*, selon le docteur Roxburg, στάχυς ou *stachys* des Grecs, *spica* en latin, *sombul* en arabe, *kouchah* en persan, *djâtâmânsî* en samskrit et en langue boutanienne, dans laquelle le nard porte aussi le nom de *pampê* et *paumpé*. Cette plante si célèbre, en effet, parmi les Anciens, sous le nom de *spica nardi*, croit sur-tout dans l'Inde; les plus grands détails ont été donnés par le célèbre William Jones et par M. Roxburg, dans les *Asiatick Researches*, Recherches asiatiques, ou Mémoires de la société établie à Calcutta, etc., tome II, pages 405-417; tome IV, pages 109-118 et 433-436 de l'édition originale de Calcutta; et tome II, pages 45-460 de la traduction françoise de la même collection, à laquelle j'ai ajouté, pour cet article, des notes descriptives tirées principalement de l'*Ayîn akbêry*, ou Commentaires du grand-moghol Akbar et du *Firhang Djihânguyry*, dictionnaire universel de la langue persane, composé par ordre du grand-moghol Djihânguyr. (L-s.)

lui mettent à la main (1). Mais je n'ai jamais ouï dire en Perse, qu'il y croisse une telle racine, et j'oserois dire que Pietro della Valle s'y est trompé, comme il a fait en tant d'autres choses, en prenant une composition pour une racine. J'ai remarqué généralement en Perse comme en Turquie, qu'on appelle *catay* ou *tartarique*, plusieurs choses exquises, non pour dire qu'ils en viennent, mais pour en marquer le prix et la rareté, comme les brocards de Venise, par exemple, qu'ils appellent *zerbaft catay*, c'est-à-dire *toile d'argent de Tartarie* (2).

Après ce que j'ai dit du nombre et de la beauté des fleurs de Perse, on s'imagineroit aisément qu'il y a aussi les plus beaux jardins du monde; mais cela n'est point du tout. Au contraire, par une règle que je trouve fort générale, là où la nature est féconde et aisée, l'art est plus grossier et plus inconnu, comme en ce fait des jardins. Ce qui arrive, à cause que là où la nature sait jardiner si excellemment, s'il m'est permis de parler

(1) Voyez le Mémoire de M. Jones, sur le zodiaque indien, tome II, page 332 des *Recherches asiatiques*, et celui de M. Dupuis, *sur le zodiaque*. (L-s.)

(2) Lisez *zerbâft khâtâï*, étoffe d'or de Tatarie, ou plutôt de la Chine septentrionale. Voyez, sur la division de la Chine et ses différens noms, mon *Alphabet mantchou*, page 25, troisième édition. (L-s.)

ainsi, l'art n'y a presque rien à faire. Les jardins des Persans consistent d'ordinaire en une grande allée qui partage le jardin, tirée à la ligne, et bordée de platanes, avec un bassin d'eau au milieu, d'une grandeur proportionnée au jardin, et deux autres plus petites sur les côtés. L'espace entre deux est semé de fleurs confusément, et planté d'arbres fruitiers et de rosiers, et c'en est là toute la décoration. On ne sait ce que c'est que parterres et cabinets de verdure, que labyrinthes et terrasses, et que ces autres ornemens de nos jardins. Ce qui vient particulièrement de ce que les Persans ne se promènent pas dans les jardins, comme nous faisons, mais qu'ils se contentent d'en avoir la vue et d'en respirer l'air; ils s'asseient pour cela en quelque endroit du jardin à leur arrivée, et s'y tiennent jusqu'à ce qu'ils en sortent.

CHAPITRE VII.

Des Métaux et des Minéraux, où il est aussi traité des pierreries.

COMME la Perse est fort montueuse, elle est pleine de métaux et de minéraux, qu'on a commencé de tirer à force dans ce siècle, et beaucoup plus que dans les siècles précédens. C'est le grand Abas, à qui on en est redevable,

et

c'est le grand nombre d'eaux minérales qui se trouvent de-çà et de-là dans tout le royaume, qui le porta à faire travailler aux mines. Les métaux qu'on trouve le plus en Perse, sont le fer, l'acier, le cuivre et le plomb. On n'y trouve ni or ni argent. L'on est pourtant fort assuré qu'il y en a dans les mines, étant impossible que tant de montagnes qui produisent toute sorte de métaux, et le soufre et le salpêtre ne produisent aussi de ces minéraux de soleil et de lune. Mais les Persans sont trop paresseux pour faire beaucoup de découvertes. On s'arrête chez eux à ce qu'on a toujours eu, et l'on n'en cherche pas davantage. S'ils étoient aussi actifs, aussi inquiets et aussi nécessiteux que nous le sommes, il n'y auroit pas une butte de ces montagnes qui n'eût été fouillée diverses fois. Ce qui marque encore plus qu'il y a de l'argent dans ces mines-là, c'est que les affineurs trouvent toujours que leur argent augmente en l'affinant; ce qui ne peut venir que de l'argent qui est dans le plomb dont ils se servent pour purifier l'argent, lequel s'unit par la fonte avec l'autre. La principale mine d'argent où l'on a travaillé jusqu'ici, est à Kervan, dans la contrée de Guendamon, à quatre lieues d'Ispahan, à une montagne appelée *Chacouch* (*) ou *Mont-Royal*.

(*) *Châh-kouh*. Le géographe persan ne parle pas de cette

Mais comme le bois est fort rare à Ispahan, et le charbon aussi, et que d'ailleurs la mine n'est pas des plus abondantes, la dépense a toujours excédé le profit, d'où vient que par manière de proverbe, on dit des entreprises infructueuses, *c'est la mine de Kervan*, on y dépense dix pour trouver neuf. Il y a aussi des mines d'argent à Kirman et en Mazenderan. Il y a tout lieu de croire que le luxe et les richesses de l'ancien empire persan venoient des mines du pays, qui se sont épuisées, ou qu'on a négligé d'entretenir, à cause de l'abondance d'or et d'argent que le commerce attiroit dans le royaume.

Les mines de fer sont dans l'Hyrcanie, dans la Médie septentrionale, au pays des Parthes et dans la Bactriane. Il y a du fer en abondance; mais il n'est pas si doux que celui d'Angleterre.

Les mines d'acier se trouvent dans les mêmes pays, et y produisent beaucoup; car l'acier n'y vaut que sept sous la livre. Cet acier-là est si plein de soufre, qu'en jetant la limaille sur le feu, elle pétille comme de la poudre à canon. Il est fin,

---

montagne; il se borne, dans l'article des *mines*, paragraphe intitulé *Noqrah*, argent, à indiquer des mines d'argent situées dans le Guylán, sur les limites du Turkestân, dans la montagne de Samarqand; celle-ci est très-abondante; dans la montagne de Djébereft, dans le Kermân, dans les environs de Bokhârâ, de Ferghânah et dans la Transoxane, etc. (L-s.)

ayant le grain fort menu et délié, qualité qui, naturellement et sans artifice, le rend dur comme le diamant; mais d'un autre côté, il est cassant comme le verre; et comme les artisans persans ne lui savent pas bien donner la trempe, il n'y a pas moyen d'en faire des ressorts, ni des ouvrages déliés et délicats. Il prend pourtant une fort bonne trempe dans l'eau froide, ce qu'on fait, en l'enveloppant d'un linge mouillé, au-lieu de le jeter dans une auge d'eau après qu'on l'a fait chauffer, sans le rougir tout-à-fait. Cet acier ne se peut point non plus allier avec le fer; et si on lui donne le feu trop chaud, il se brûle, et devient comme de l'écume de charbon. On le mêle avec l'acier des Indes, qui est plus doux, quoiqu'il soit aussi fort plein de souffre, et qui est beaucoup plus estimé. Les Persans appellent l'une et l'autre sorte d'acier, *poulad jauherder*, *acier ondé* (*),

(*) *Poûlâd djaûherder* ou *djaûherdâr*, signifie littéralement *acier qui a des ondes*. Il est inutile, je crois, de remarquer que l'acier ne se trouve pas dans des mines, mais qu'on le prépare, en soumettant le fer doux à certaines opérations décrites dans les Traités de Métallurgie. Cette observation n'a pas échappé à l'auteur du *Nozahat âl-qoloûb*, d'où je vais extraire le paragraphe des mines de fer. « Il y en a beaucoup, dit-il, dans le royaume de Qaban, ce qui lui a fait donner le nom de forge. La montagne de Féçâs (ou Qaçâs) en Arabie, contient une mine de fer si bon, qu'on en fait de l'acier; et les sabres nommés feçâcy (ou qaçâcy), sont renommés pour leur bonne trempe. Qathrah, dans la province de Thârmyn, et Qazwyn renferment des

qui est ce que nous disons *acier de Damas*, pour le distinguer d'avec l'acier de l'Europe. C'est de cet acier-là qu'ils font leurs belles lames damasquinées. Ils le fondent en pain rond, comme le creux de la main, et en petits bâtons carrés.

Le cuivre (1) se prend principalement à Sary, dans les montagnes de Mazenderan. Il y en a aussi en Bactriane et vers Casbin. Il est aigre, et pour l'adoucir, ils l'allient avec du cuivre de Suède ou de Japon, une partie de cuivre étranger sur vingt parties du leur. C'est le métal dont ils font le plus d'usage.

Les mines de plomb (2) sont vers Kirman et

---

mines de fer qui donnent de l'acier excellent. Les mines du canton de Khoûâf, du Qouhestân, de Faran et de la province de Fârs sont aussi très-renommées pour leur bon acier. Nous citerons encore celles de Kundjah, du Gulnyz, de l'Azerbâïdjân et de la montagne de Beler Koudjek ou Petit-Beler ». *Manuscrit persan*, n.° 127, page 269. (L-s.)

(1) *Mes* en persan. « Il y a, dit Hhamd-oûllah, des mines très-abondantes de ce métal dans les provinces d'Akhestân et d'Azerbaïdjân; on en trouve aussi des mines dans le Djylân, près de Bokhârâ, à Serouchnéh, dans le canton de Ferghânah, dans la montagne de Djerch, dans le voisinage d'Alep en Syrie. Celle-ci étoit autrefois très-abondante; mais par un miracle opéré en faveur de l'imâm Hhocéïn (et dont le traducteur épargne le récit à ses lecteurs), elle fut changée en étang ». *Idem ibid.* (L-s.)

(2) *Serb.* « Il y en a de nombreuses mines, suivant le même auteur cité dans les notes précédentes, dans les montagnes de Demavend, dans celles de Bokhârâ, d'Asrouchnéh et de Ferghânah ». *Id. ibid.* (L-s.)

Yesde, et ces dernières sont celles qui participent le plus d'argent.

Les minéraux se trouvent aussi abondamment dans toute la Perse. Le soufre et le salpêtre se tirent de la montagne de Damavend, qui sépare l'Hyrcanie de la Parthide. L'antimoine se trouve vers la Caramanie; mais c'est un antimoine bâtard; car, après l'avoir fait fondre, on ne trouve dedans que du plomb fort fin. L'émeri, qui se trouve vers Niris, est assez dur; mais il perd de sa dureté à mesure qu'on le broie menu, au contraire de celui des Indes, qui, plus il est menu, plus il tranche, et plus il a de force, à cause de quoi aussi on l'estime beaucoup plus. Pour le vitriol et pour le mercure, c'est de quoi ils manquent en Perse, aussi-bien que d'étaim. On est réduit à le tirer des Indes.

Le sel se fait par la nature toute seule et sans aucun art. Le soufre et l'alum se font de même. Il y a de deux sortes de sel dans le pays, celui des terres et celui des mines ou de roche. Il n'y a rien de plus commun en Perse que le sel; car, d'un côté, il n'y a nul droit dessus, et de l'autre vous trouvez des plaines entières longues de dix lieues et plus, toutes couvertes de sel, et vous en trouvez d'autres qui sont couvertes de soufre et d'alum. On en passe quantité de cette sorte, en voyageant dans la Parthide, dans la Perside, dans

la Caramanie. Il y a une plaine de sel proche de Cachan, qu'il faut passer pour aller en Hyrcanie, où vous trouvez le sel aussi net et aussi pur qu'il se puisse. Dans la Médie et à Ispahan, le sel se tire des mines, et on le transporte par gros quartiers, comme la pierre de taille. Il est si dur en des endroits, comme dans la Caramanie déserte, qu'on en emploie les pierres dans la construction des maisons des pauvres gens.

Le marbre, la pierre de taille et l'ardoise se tirent particulièrement dans le pays de Hamadan, qui est l'ancienne Suse. Pour le marbre, il y en a de plusieurs sortes en Perse, du blanc, du noir, du rouge, et du marbré de blanc et de rouge. Il s'en tire de noir près d'un bourg de la Susiane, nommé Sary, qui se fend en écailles ou tables, comme l'ardoise; mais le plus admirable de tous, est celui qui se tire vers Tauris. Il est transparent presque comme le cristal de roche, et on voit à travers de tables qui ont un pouce d'épaisseur et même plus. Ce marbre est blanc, mêlé de verd, pâle comme une manière de jadde. Il est si tendre que le couteau l'entame; ce qui fait penser à plusieurs que ce n'est pas un vrai minéral, ni qui ait la consistance d'une vraie pierre.

Les Persans ne se servent pas de pierre à fusil à leurs armes, ni pour faire du feu. Ils ont un bois qui leur sert de fusil, et qui en fait l'effet,

car il s'enflamme, et prend feu étant battu l'un contre l'autre (*).

Vers les frontières de l'Arabie, du côté de Babylone, il y a des étangs d'où l'on tire cette sorte de poix, qu'on appelle le bitume.

Dans la contrée à l'entour de Tauris, on trouve de l'azur, mais qui n'est pas si bon que celui de Tartarie; sa couleur s'altère, devient sombre, et enfin se passe.

Dans l'Arménie et dans la Perside on trouve le bol et le marne, qui est blanc comme le savon, et dont on se sert comme de savon. Les femmes s'en servent particulièrement à se laver la tête au bain. On y trouve aussi des mines de talc.

En Hyrcanie, dans la partie qu'on appelle Mazenderan, on trouve le petroleum ou naphte. Il y en a de noir et de blanc. On s'en sert de vernis et à la peinture; et aussi dans la médecine, pour guérir les humeurs froides. On trouve du naphte encore en beaucoup d'autres endroits, comme

(*) Les Persans alors ne se servoient guères que de mousquets à mêche. Les fusils à pierre ne sont pas encore très-communs chez eux. Ils se procurent du feu en tournant vivement entre les deux mains un morceau de bois pointu sur un autre morceau, dans lequel ils ont fait un trou pour recevoir cette pointe; le frottement accéléré produit bientôt de la fumée et de la flamme. Toutes les espèces de bois ne sont pas également bonnes pour cette opération. (L-s.)

dans la Chaldée, où le menu peuple brûle l'huile qui s'en fait.

Mais la plus riche mine de Perse est celle des turquoises. On en a en deux endroits, à Nichapour en Corasson, et dans une montagne qui est entre l'Hyrcanie et la Parthide, à quatre journées de la mer Caspienne, nommée Phirous-cou ou Mont de Phirous, qui était un des anciens rois de Perse, qui subjugua ce pays, et y bâtit des villes et des châteaux. Pline appelle cette montagne le Caucase. La mine de turquoises fut aussi découverte durant le règne de ce Firous, et prit de lui son nom, de même que la pierre fine qu'on en tire, que nous appelons turquoise, à cause que le pays d'où elle vient est la Turquie ancienne et véritable, mais qu'on appelle en tout l'Orient *Firouzé*(*). On a depuis découvert une autre mine

(*) Ou *Fyroùzedje*. « Il en existe de nombreuses mines, dit Hhamd-oûllah; mais la meilleure est celle de Nychâboùr. On tire des montagnes des environs, des turquoises d'une beauté et d'une bonté incomparables. On les exploitoit sans peine, par le moyen de puits que l'on creusoit. C'étoit ainsi que l'on découvroit des veines de turquoises, et qu'on en tiroit des joyaux inappréciables; mais la crainte a détourné les ouvriers et arrêté leurs travaux, au point que, depuis quelques années, les corbeaux se sont établis dans les puits.

La mine de turquoises située auprès de Thoûs, est bien moins riche que celle de Nychâboùr. On en cite encore une dans des montagnes qui séparent le canton de Bokhâra de celui d'Asroûchenâ; une autre auprès de Ferghânah; celle du Kermân ne

de ces sortes de pierres, mais qui ne sont pas si belles, ni si vives. On les appelle *turquoises nouvelles*, qui est ce que nous disons *de la nouvelle roche*, pour les distinguer des autres qu'on appelle *turquoises vieilles*. La couleur de celles-là se passe avec le temps. On garde tout ce qui vient de la *vieille roche* pour le roi, qui les revend après ou les troque, après en avoir tiré le plus beau. Les mineurs et les officiers préposés en détournent autant qu'ils peuvent, et c'est de-là qu'on a si souvent de bons hasards de ces pierres ou turquoises.

Je mets après les mines des pierreries, la pêche des perles, qui se fait dans tout le golphe Persique, mais particulièrement autour de l'île de Baharin. Cette pêche est abondante, et produit pour plus d'un million de perles par an. J'en ai vu sortir une perle qui pesoit cinquante grains, ronde en perfection; c'étoit une grande rareté, les plus grosses perles de cette mer n'étant d'ordinaire que de dix à douze grains. Les pêcheurs sont obligés, sous de rudes peines, de donner au roi les perles au-dessus de ce poids; mais c'est à quoi ils ne satisfont jamais de bonne-foi. Les Persans payoient autrefois un droit aux Portu-

---

donne que des pierres nouvellement produites et non parvenues à leur perfection; c'est ce qui fait qu'on ne les estime pas beaucoup. *Nozahat âl-qoloûb*, n.° 127 *des Manusc. pers.*, p. 271. (L-s.)

gais, afin qu'ils ne leur troublassent pas cette pêche; mais depuis que la puissance portugaise a baissé dans les Indes, et qu'elle est devenue à ce néant où nous la voyons réduite, les Persans leur ont donné fort peu de chose, et seulement par manière de présent, et même à cette heure ils ne leur donnent plus rien.

La perle a par-tout des noms pompeux en Orient. Les Turcs et les Tartares l'appellent *margeon*, mot qui signifie *globe de lumière* (*); les Persans *mervarid*, c'est-à-dire *production de la lumière*, et *loulou*, qui signifie aussi *lumineux* et *brillant*. C'est pour exprimer son bel œil. Effectivement les perles de Perse ont beaucoup plus d'éclat et un plus haut coloris que les perles occidentales. Le terme de *loulou* est vraisemblablement l'origine de celui de lueur en françois, comme de celui de *mervarid*, les peuples méridionaux de l'Europe ont fait le nom de *marguerites*, dont ils se servent pour signifier les perles. On les prend dans de fort larges huîtres, près de l'île de Baharin, où la mer est douceâtre, par le mélange

(*) Lisez *mardjaûn*. J'ignore où notre voyageur a puisé les explications qu'il donne ici. Au reste, *mervâry.d* est évidemment, comme il le remarque, la corruption du mot grec μαργαριτα. Cette observation, peu importante, à-la-vérité, a échappé au savant M. Raw, qui a consacré un très-long chapitre aux perles dans son *Specimen arabicum continens descriptionem et excerpta libri Achmedis Teifaschii de gemmis et lapidibus pretiosis*, etc. (L-s.)

d'une infinité de petits canaux souterrains qui y apportent de l'eau. On dit que les pêcheurs de perles y puisent de l'eau douce, en appliquant la bouche d'un outre au trou par où l'eau se décharge dans la mer. On dit même que quand les Portugais étoient les seigneurs de Baharin, comme de presque tout le golphe, ils faisoient là leur provision d'eau pour leurs navires, la tirant du creux de la mer avec des pompes. Les plongeurs qui pêchent les perles sont quelquefois jusqu'à demi-quart-d'heure sous l'eau, faisant paroître une force inconcevable dans ce pénible travail.

J'ajoute à ce chapitre, que les Persans font une distinction entre les émeraudes, comme nous faisons entre les rubis. Ils appellent la plus belle sorte *émeraudes d'Egypte*, la sorte suivante *émeraudes vieilles*, et la troisième sorte *émeraudes nouvelles*. Avant la découverte du Nouveau-Monde, les émeraudes leur venoient de l'Egypte, plus hautes en couleur, à ce qu'ils prétendent, et plus dures que les émeraudes d'Occident. Ils m'ont fait voir plusieurs fois de ces émeraudes, qu'ils appellent *zemeroud mesri* ou *de Misraim*, l'ancien nom de l'Egypte, et aussi *zmeroud asvani*, d'Asvan, ville de la Thébaïde, nommée Syéné par les anciens géographes (*).

(*) Voyez ci-dessus ma note, tome II, page 195. (L.s.)

Mais quoiqu'elles me parussent très-belles, d'un verd fort enfoncé et d'un poliment fort vif, il me sembloit que j'en avois vu d'aussi belles des Indes occidentales. Pour ce qui est de la dureté, je n'ai jamais eu le moyen de l'éprouver; et comme il est certain qu'on n'entend point parler depuis long-temps de mines d'émeraudes en Egypte, il pourroit être que les émeraudes d'Egypte y étoient apportées par le canal de la mer Rouge, venant, ou des Indes occidentales par les Philippines, ou de Pegu, ou du royaume de Golconde, sur la côte de Coromandel, où on tire journellement des émeraudes. Les Persans veulent qu'on tiroit aussi des mines d'Egypte, le rubis d'Orient, la topase, et pareillement l'Escarboucle, cette pierre nominale qu'on ne trouve plus, et qui n'est vraisemblablement que le rubis oriental, haut en couleur. Ils appellent cette pierre imaginaire *icheb chirac* (1), *le flambeau de la nuit*, à cause de la propriété qu'on lui attribue d'éclairer tout à l'entour; *chah mohoré*, *pierre royale*, et *cha jevacran* (*châh dfaùhénan*), *roi des joyaux* (2). Ils lui attribuent des vertus surnaturelles; et afin

(1) Lisez *chébi tcherâgh*; c'est aussi le nom que les Persans donnent au ver luisant. (L-s.)

(2) Le *châh mohréh*, suivant les lexicographes persans, est une pierre qu'on tire de la tête d'un dragon ou de la gueule des serpens. (L-s.)

que le récit ne manque pas d'être bien fabuleux, ils rapportent que l'escarboucle est produite dans la tête d'un dragon ou d'un griffon, ou d'une aigle royale, qui se trouve à la montagne de Caf. Les Orientaux appellent de ce nom les monts hyperboréens. Pour ce qui est du rubis, ils l'appellent *yacut ceylani*, et *yacut* est apparemment la racine du terme de *jacinthe*, duquel nous appelons le *rubis tendre*. Il est vrai qu'il y a des mines de pierreries en Ceylan; mais ce ne sont toutes que pierres tendres (*). On l'appelle aussi *balacchani*, *pierre de Balacchan*, qui est le Pegu, d'où je juge qu'est venu le nom de *balais*, qu'on donne aux rubis couleur de rose. Il est naturel que l'Orient étant la source ou la mine des pierres fines, leurs noms en soient aussi venus. Le nom de joaillier qu'on donne à ceux qui en font négoce, en est venu semblablement. On les appelle en tous les pays orientaux, *jeuaery*.

CHAPITRE VIII.

Des animaux domestiques et sauvages.

Il faut mettre le cheval à la tête des animaux

(*) Téïfâchy nous apprend, en effet, que les *yâqoût* viennent principalement d'une montagne de Ceylan, nommée *Arrâhoûn*,

domestiques (*). Les chevaux de Perse sont les plus beaux de l'Orient. Ils sont plus hauts que les chevaux de selle anglois, étroits de devant, la tête petite, les jambes fines et déliées à merveille, fort bien proportionnés, fort doux, de grand travail, et fort vifs et légers. Ils portent le nez au vent à la course, et la tête haute en l'air, et c'est comme on les dresse. Mais afin qu'ils ne donnent pas de la tête dans l'estomac du cavalier, on leur met une espèce de caveçon, qui n'est que de cuir, et comme un licou, mais plus large et fort brodé et orné, qui leur bride le nez, et passant entre les jambes, s'attache comme le poitrail, sous le ventre du cheval, par sa sangle. Les chevaux portent la queue longue, qu'on noue et relève quelquefois. Ils sont fort doux et maniables, aisés à nourrir, et servent jusqu'à dix-huit et vingt ans. On ne sait ce que c'est que de *hongres* parmi ces chevaux persans. J'ai dit qu'ils sont les plus beaux de l'Orient; mais pour cela ils ne sont pas les

laquelle n'est autre que le pic d'Adam, comme l'observe très-bien M. Raw, page 81 de son *Specimen arabicum*, etc. (L-s.)

(*) Le nom du cheval en persan ancien et moderne est *âsp*; ce nom se retrouve dans un grand nombre de noms propres persans. Ce qui semble prouver que de tous temps cette nation a été adonnée à l'éducation des chevaux. Ajoutons que le mot *fars* ou *fâray*, qui sert à la désigner chez plusieurs de ses voisins, et dont nous avons fait Perse, dérive des mots chaldéen *parach*, syriaque *parch*, et arabe *fars*, qui désignent un cheval. Voyez aussi ma note ci-dessus, page 263. (L-s.)

meilleurs, ni les plus recherchés. Ceux d'Arabie les passent, et sont fort estimés en Perse, à cause de leur légèreté; car ils sont, quant à la forme, semblables à de vraies rosses, par leur taille sèche et décharnée. Les Persans disent que pour éprouver les chevaux qu'on vend pour arabes, de la bonne race, qui est dans l'Arabie heureuse, il faut leur faire faire trente lieues d'une haleine et fort vîte, les pousser ensuite dans l'eau jusqu'au poitrail, et puis leur donner l'orge; car s'ils la mangent avidement, ce sont de vrais chevaux arabes. Les Persans ont aussi beaucoup de chevaux tartares, qui sont plus bas que ceux de Perse, plus grossiers et plus laids, mais qui sont de plus de fatigue, plus animés et plus légers à la course (1). Les chevaux sont fort chers en Perse. Les beaux valent depuis mille francs jusqu'à mille écus. Le grand transport qui s'en fait en Turquie, et particulièrement aux Indes, est ce qui les rend si chers. On ne peut en emmener que par permission spéciale du roi.

La monture la plus commune après le cheval

(1) Ces chevaux se nomment en Perse, *asp tadjyq*, chevaux tatars. Il y en a aussi que l'on nomme *tanyân* ou *tangâni*, parce qu'ils sont originaires du Tangout, partie septentrionale du Tibet. Voyez Gladwin's *Narrative of the transactions in Bengal*, pag. 55, édit. de Calcutta; et Turner's *Voyage to Tibet*, pag. 48 tome II, pag. 80 de la traduction françoise. (L-s.)

est la mule (1). On en a de fort bonnes en Perse, qui vont fort bien l'amble, qui ne bronchent point, et qui ne se lassent guères. Le plus haut prix qu'on vende une mule est de cinq cents francs.

Après ils ont l'âne (2), dont il y a de deux sortes en Perse : les ânes du pays, qui sont lents et pesans, comme les ânes de nos pays, dont ils ne se servent qu'à porter des fardeaux, et une race d'ânes d'Arabie, qui sont de fort jolies bêtes, et les premiers ânes du monde. Ils ont le poil poli, la tête haute, les pieds légers, les levant avec

---

(1) Le mulet, en ancien persan, se nommoit *akhasteran*, *aster* en persan moderne. Ce mot ne doit pas être confondu avec le nom de cette belle et célèbre Juive, dont la mémoire est encore si chère à sa nation; son nom, *Esther*, signifie astre. (L-s.)

(2) *Khâr* ou *kher*. Il s'en faut de beaucoup que les ânes de l'Orient gémissent sous le poids des ridicules et injustes préjugés dont nous accablons leurs frères de l'Occident. Sans avoir recours aux rêveries des rabbins et aux contes des commentateurs du Qorân, nous savons, comme l'observe très-bien Bochart, que les écrivains sacrés racontent un grand nombre de miracles que Dieu opéra par les ânes et sur les ânes. *Miracula in asinis aut per asinos a Deo facta*, etc. Le même savant commente plusieurs de ces miracles, tels que celui de l'ânesse de Balaam. *Vide Hierozoicon*, tome I, pag. 183-228, edit. Lugdunensis; et pag. 150-209, édit. Rosenmuller. J'hésite à terminer cette note par une citation peu flatteuse pour les ânes même de l'Orient :

Quand même l'âne qui porta le Messie, feroit le pélerinage de la Mekke, il seroit encore âne à son retour. *Sa'dy* (L-s.)

action en marchant. L'on ne s'en sert que pour monture; les selles qu'on leur met sont comme des bâts ronds et plats par-dessus, faites de draps ou de tapisserie, avec les étriers et le harnois. On s'assied dessus plus vers la croupe que vers le col. On met à plusieurs des harnois tout argent, tant le maître est content de la légèreté et de la douceur de leur allure. Il y en a du prix de quatre cents francs, et l'on n'en sauroit avoir d'un peu bon à moins de vingt-cinq pistoles. On les panse comme les chevaux. Les ecclésiastiques qui ne sont pas encore dans les charges ou dans les grands bénéfices, affectent d'aller montés sur des ânes.

On n'apprend autre chose à ces bêtes domestiques qu'à aller l'amble; et l'art de les y dresser, est de leur attacher les jambes, celles de devant à celles de derrière, par deux cordes de coton qu'on fait de la mesure du pas d'un âne qui va l'amble, et qu'on suspend par une autre corde passée dans la sangle à l'endroit de l'étrier. Des espèces d'écuyers les montent soir et matin, et les poussent et exercent tant, qu'ils apprennent à aller l'amble; ce que ces bêtes font, étant poussées par l'écuyer, et retenues en même-temps par la corde, qui les empêche d'étendre les jambes plus qu'il ne faut pour le pas de l'amble. On fait aller souvent une bête dressée ou deux, à côté de celle qu'on dresse, afin de la dresser en moins de

temps. Ces bêtes vont si vîte, qu'il faut galopper pour les suivre. On apprend de plus aux chevaux à s'arrêter tout court sur le cul, au milieu de la course.

Les Persans s'entendent bien en chevaux, et ont de bons palefreniers. J'ai déjà parlé de la nourriture des chevaux dans le premier volume. On leur donne pour litière leur propre fumier desséché et mis en poudre, dont on leur fait un lit épais de deux à trois pouces, fort uni et fort mou. On met tous les matins la fiente de ces animaux, sécher dans la cour, et sur le soir on la met en poudre, en la battant un peu. Comme elle est tout le jour à sécher au soleil, elle y perd sa senteur, de sorte que les écuries ne sentent point mauvais. Ils usent encore d'un autre remède pour empêcher cette senteur, qui est de mêler du sel dans l'orge des chevaux, en la leur donnant à manger. Les étrilles du pays n'ont point de manche, les bords sont dentelés et servent de grattoirs. On les frotte ensuite avec un feutre. Leurs écuries sont tenues fort propres, et il n'y sent point comme dans les nôtres, ni approchant. Il n'y a point de mangeoire non plus de même qu'en nos pays. Des chevaux mangent leur paille et leur orge dans un sac de poil qu'on leur attache à la tête. Les fers de cheval sont plats, sans talon ou crochet, et plus minces que les nôtres.

Cependant ils durent bien plus long-temps, ce qui vient de ce que les chevaux persans ont la corne beaucoup plus dure que les nôtres, et beaucoup meilleure, étant saine et se laissant clouer par-tout; ce qu'il faut imputer à la bonté de leur climat. Ces fers unis et légers font que les chevaux sont plus vîtes à la course, à ce qu'on assure. On ne met pas aux chevaux, durant l'hiver et lorsqu'il gêle, de fers autrement faits qu'en été; mais on les ferre avec des clous qui ont la tête plus grosse et plus pointue. Les fers qu'on met aux autres animaux, sont de même que ceux-là, hormis durant l'hiver, aux lieux où il gêle. Comme les villes de Perse ne sont pas pavées, on ne craint point que les chevaux glissent. On a de coutume aussi en hiver, de teindre les chevaux de *henna*, ce fard jaune dont j'ai parlé (*), et dont les hommes et les femmes se servent aussi. On leur en frotte les jambes et le corps tout du long, jusqu'au poitrail, et quelquefois la tête; quoiqu'on dise que cela les défend contre le froid, c'est pourtant plutôt par ornement qu'on les teint ainsi; car on le fait en divers lieux, en toutes saisons. On fait à ceux du roi, par distinction, une dentelle de ce vernis à grandes dents et à fleurons, comme les fleurons des

(*) Voyez ci-dessus, tome II, page 203. (L-s.)

couronnes, et on ne le fait qu'à ceux du roi seulement.

Il n'y a aussi que le roi qui puisse tenir des haras en Perse. Les gouverneurs et les intendans des provinces qui en ont à eux, les tiennent sous son nom. Le roi a de très-grands haras par-tout, en Médie, dans la province de Perse, et particulièrement proche de l'ancienne Persépolis, où sont les plus beaux chevaux du royaume. Il a aussi des écuries dans toutes les provinces et dans la plupart des grandes villes. C'est afin qu'il y ait toujours des chevaux prêts à distribuer aux cavaliers, aux artisans, et à tous ceux qui sont à la solde du roi, en quelque service que ce soit, et à tous les officiers; car on n'en refuse pas à un de ces gens qui en demandent; mais quand l'on en a une fois reçu un, l'on ne peut plus le rendre, il faut le garder et le nourrir. On envoie quelquefois une si grande quantité de chevaux au roi, soit de ses haras ou par présent, que ses écuries ne les peuvent contenir, et alors on les distribue chez les particuliers aisés, un en chaque maison. Ils sont obligés de les nourrir jusqu'à ce qu'on les retire; mais ils peuvent aussi s'en servir, tant qu'ils les ont en garde. Tous les chevaux du roi sont marqués d'une grande tulipe ouverte à la cuisse du montoir, et il n'y a que les chevaux du roi qu'on marque de ce côté-là, tous les autres

qui sont marqués le sont de l'autre côté. Les gens à qui le roi donne des chevaux pour s'en servir, ne les peuvent vendre, mais ils peuvent les troquer entr'eux; et quand le cheval meurt entre leurs mains, il faut qu'ils coupent la pièce de la peau où est la marque, avec un peu de chair dessous; qu'ils la portent au grand-écuyer du roi qui est sur le lieu, et qu'ils se fassent décharger du cheval sur le registre; ce qu'on fait après avoir pris leur serment qu'il est mort naturellement, et non pas faute de soin; et alors s'ils en redemandent un autre, on le leur donne. On assure que les officiers des écuries du roi, en mettant cette pièce de cheval dans l'eau, jugent, au bout de quelques heures, de quoi la bête est morte, si c'est de faim, si c'est de fatigue, ou si on l'a tuée; car quelquefois un cavalier qui ne peut plus nourrir son cheval, est bien aise qu'il crêve pour en être quitte, ou celui qui en a un mauvais, désire la même chose pour en demander un meilleur. On observe dans la vente des chevaux, les mêmes conditions qu'on garde chez nous, et l'on a aussi trois jours pour les rendre.

Je ne dirai rien du harnois et des selles de Perse, c'est la même chose qu'en Turquie, si ce n'est peut-être que leurs selles sont encore plus légères. Cependant leurs chevaux ne se blessent jamais ou très-rarement; ce qui vient de ce que

le coussinet étant séparé de la selle, le palefrenier voit d'abord s'il blesse le cheval, et tous les matins il bat ce coussinet avec un caillou, pour l'amolir. Ces coussinets sont richement brodés sur le derrière et un peu sur le devant. Les Persans montent aussi court et à la gênette, tout comme les Turcs; mais ils sont encore plus magnifiques que les Turcs en leurs harnois.

On fend le nez aux ânes, et quelquefois aux mules, afin qu'ils aient plus de vent, et qu'ils respirent mieux en courant. On purge tous ces animaux-là au printemps, en leur donnant, premièrement, quatre ou cinq jours durant, une herbe légère et pleine d'eau, qu'on appelle *kasil*, qui les purge fortement, et puis on leur donne de l'orge en herbe, cinq ou six autres jours, lequel on mêle ensuite avec leur paille coupée, durant trois ou quatre semaines. On ne monte point les chevaux durant ces premiers quinze jours. On leur fait garder l'écurie, et même durant les six premiers jours, on ne leur fait point de litière.

Ces animaux sont sujets à plusieurs maladies, qui, presque toutes, sont inconnues en nos pays. Par exemple, en mangeant trop d'orge, les pieds de devant leur enflent; ils deviennent foibles, et il leur vient au poitrail une espèce de goître ou loupe, qu'on guérit, ou en y appliquant le fer

chaud, et en leur ôtant l'orge durant quelques jours, ou en perçant cette enflure, et en y passant une petite branche d'osier pour la faire suppurer. Il vient quelquefois au nez des chevaux, deux cartilages, un de chaque côté, qui leur ôtent l'appétit, et leur rendent le ventre enflé et dur comme un tambour, qui font que les chevaux veulent toujours être couchés; et si l'on n'y prend garde, ils en meurent en deux fois vingt-quatre heures. On appelle cette maladie *nachan*. Comme on la connoît d'abord, en prenant la bête au nez, on leur y fait promptement une incision de chaque côté, fort longue, et l'on tire ces cartilages le plus entiers qu'on peut, et aussi-tôt ces pauvres animaux deviennent sains, et sont aussi bons qu'auparavant. Outre cela, il leur vient un autre cartilage à côté de l'œil, dans la chair, qui les met en danger de la vie, et qu'on tire de même, en faisant une incision dans la partie, après avoir couché le cheval à terre; enfin, ces animaux perdent encore l'appétit par une enflure de lèvres, qu'on guérit, en leur perçant une veine dans le palais, avec une alêne. Le remède à la plupart des autres maladies des chevaux, qui leur viennent aux jambes, aux pieds, à la corne, c'est d'y appliquer le feu, ce qui les guérit sur-le-champ. Le feu ainsi appliqué, est aussi un des meilleurs et plus sûrs remèdes qu'on

fasse aux hommes en Orient, comme je le dirai en son lieu. J'ai vu pratiquer en Perse, avec beaucoup de succès, un secret pour engraisser un cheval, qui étoit de lui donner de la peau de serpent, mêlée dans de la farine pétrie, dont on faisoit des boules grosses comme un œuf, qu'on lui faisoit avaler.

Le chameau est un animal fort estimé chez les Orientaux. Ils l'appellent *kechty krouch konion*, c'est-à-dire *navire de terre ferme* (*), en vue de la grande charge qu'il porte, qui est d'ordinaire de douze à treize cents pour les grands chameaux; car il y en a de deux sortes, de septentrionaux et de méridionaux, comme les Persans les appellent. Ceux-ci qui font les voyages du sein Persique à Ispahan, sans passer plus outre, sont beaucoup plus petits que les autres, et ils ne portent qu'environ sept cents; mais ils ne laissent pas de rapporter autant et plus de profit à leurs maîtres, parce qu'ils ne coûtent presque rien à nourrir. On les mène, tout chargés qu'ils sont, paissant

(*) Quoique les mots persans cités ici par Chardin, soient défigurés au point d'être presque méconnoissables, il est certain qu'ils n'ont pas la signification qu'il leur donne. Je crois qu'il faut lire *kechty khouroùch kunâun*, vaisseau qui fait du bruit, qui crie. Ce sont les Arabes qui nomment le chameau, vaisseau du désert, *séfynêt él bâdyét* ou *séfâin él-berr*, vaisseaux de terre ferme. (L-s.)

le long du chemin, sans licou, ni chevestre. Le poil tombe tout à cet animal au printemps, et si entièrement, qu'il paroît tel qu'un cochon échaudé, et alors on le poisse par-tout, pour le défendre de la piqûre des mouches. Le poil de chameau est la meilleure toison de tous les animaux domestiques; on en fait des étoffes fort fines, et nous en faisons des chapeaux en Europe, le mêlant avec le castor. On observe le temps qu'il est en amour, afin de le charger plus qu'à l'ordinaire, parce qu'autrement il seroit indomptable, et souvent même il faut de plus le morrailler. Il saute alors et fait des bons par la campagne, comme le cheval le plus léger. On observe aussi, que quand il est en cet état, et il y est toujours cinq ou six semaines, il mange beaucoup moins que dans les autres temps. Une chose remarquable en ces animaux, c'est que quand ils s'acouplent, les femelles sont à terre, couchées sur le ventre, comme quand on les charge. Elles portent leurs petits onze à douze mois durant, et quand elles les ont mis au monde, on les couche sur le ventre, les quatre pieds pliés dessous, et on les tient les quinze ou vingt premiers jours, nuit et jour, dans cette posture, pour les accoutumer à s'y tenir. Ils ne se couchent jamais autrement. On ne leur donne aussi, alors, qu'un peu de lait, pour leur apprendre à vivre

de peu de chose, à quoi on s'élève si bien, qu'ils sont dès huit à dix jours sans boire; et pour le manger, cet animal est non-seulement celui qui mange le moins de tous, à beaucoup près; mais encore il y a lieu de s'étonner comment un si grand animal peut vivre de si peu de chose. Il y a grande abondance de ces animaux-là en Perse, et c'est un des bons négoces du pays avec la Turquie, qui en tire une grande quantité. Ceux du pays n'ont qu'une bosse, mais ceux des Indes et d'Arabie en ont deux. On élève dans les parties méridionales et orientales du pays, comme vers l'Arabie et vers la Tartarie, vers les Indes et vers le sein Persique, une sorte de chameaux pour servir à la course. Ils les appellent *revahie* (*revây*), c'est-à-dire *allant*. Ils vont au grand trot, et si vîte, qu'un cheval ne les peut suivre qu'au galop. C'est cette sorte de chameaux que les Hébreux appellent *gemela fareka* (*gamala farakhá*), *chameau volant*. Dans quelques-unes de ces provinces, et sur-tout vers le sein Persique, on nourrit ces animaux-là de poisson sec et de dattes, et l'on en fait aussi manger aux ânes. On compte toutes les bêtes de charge en Orient, par nombre de sept, qu'ils appellent *kater* (*),

(*) Lisez *qithâr*, bande de chameaux ou de mulets attachés ensemble. Ce mot commun aux Persans et aux Arabes, me paroît

parce, disent-ils, qu'un palefrenier en peut panser autant. Il y a encore une chose fort à remarquer sur les chameaux, c'est qu'on leur apprend à marcher, et qu'on les mène à la voix, avec une manière de chant. Ces animaux règlent leur pas à cette cadence, et vont lentement ou vîte, suivant le ton de voix, et tout de même, quand on veut leur faire faire une traite extraordinaire, leurs maîtres savent le ton qu'ils aiment mieux entendre.

Les bœufs de Perse sont comme les nôtres, excepté vers les frontières de l'Inde, où ils ont la bosse ou loupe sur le dos (1). On mange peu de bœuf en tout le pays. On ne l'élève que pour la charge ou pour le labourage. On ferre ceux dont on se sert à la charge, à cause des montagnes pierreuses où ils passent.

Il n'y a de cochons en Perse, que dans l'Ibérie et dans la Médie (2). Ailleurs on élève une espèce

---

d'origine sémitique. La racine *qathar* qui est commune au chaldaïque, au syriaque, à l'hébreu et à l'arabe, signifie dans les deux premières langues, lier, attacher ensemble, fumer en hébreu; tomber goutte à goutte, dégoutter en arabe, marcher à la suite l'un de l'autre, en parlant des chameaux, on conçoit aisément l'analogie de ces significations. (L-s.)

(1) Les bœufs à bosse dont parle Chardin, sont les bisons, dont on peut voir la figure dans le voyage de Sonnerat, tome I, page 32, édit. *in*-4.° (L-s.)

(2) La Géorgie et l'Azerbaïdjân. (L-s.)

de petit sanglier, comme des cochons, et les Arméniens de la contrée d'Ispahan en apportent vendre, l'hiver, chez les chrétiens. La peau en est noire et rude comme du sanglier, la chair rouge, maigre et sèche, et qui n'a pas le goût si bon que le cochon, ni que le sanglier sauvage.

Je parlerai du menu bétail à l'endroit des vivres. Je dirai seulement ici que la Perse abonde en moutons et en chèvres. Il y a de ces moutons que nous appelons *moutons de Barbarie* ou à grosse queue, dont la queue pèse plus de trente livres. C'est un grand fardeau que cette queue à ces pauvres animaux, d'autant plus qu'elle est étroite au haut, et large et pesante en bas, faite en cœur. Vous en voyez souvent qui ne la sauroient traîner, et à ceux-là on leur met en quelques endroits, la queue sur une petite machine à deux roues, à laquelle on les attache par un harnois, afin qu'ils la tirent plus facilement. Les provinces de Perse les plus abondantes en bétail, sont la Bactriane, la Médie et l'Arménie; j'y ai vu des troupeaux de moutons qui couvroient quatre à cinq lieues de pays. Toute la Turquie est pourvue de bétail, par ces grands troupeaux, jusques à Constantinople.

Pour les bêtes de chasse, il n'y en a pas en si grand nombre en Perse qu'en nos pays, parce que la Perse est, en général, un pays découvert.

Les pays de bois, comme l'Hyrcanie, l'Ibérie et la Chaldée, et après ceux-là, l'Arménie et la Médie ont abondance de cerfs et de gazelles, de daims et de giraffes (1). Dans les pays montagneux, il y a des chèvres sauvages, et presque en tout le royaume on trouve des lapins et des lièvres, mais en petite quantité. La gazelle ou gasel, comme les Persans écrivent, est un animal fort commun en tout l'Orient. Il est fort joli, plus petit que le daim. Il y en a tant par-tout dans l'Europe, qu'il seroit superflu de le dépeindre. On croit que c'est l'animal auquel les Hébreux donnent le nom de *chets*, qu'ils écrivent par deux lettres *caph* et *tsadé*, duquel l'Ecriture fait souvent mention (2).

---

(1) Chardin se sert ici, comme il le fait souvent dans le cours de sa relation, des anciennes dénominations, pour désigner le Mâzendérân, la Géorgie et l'I'râq a'djémy, où l'on trouve en effet des *gâoû kouhy* ou cerfs, dont le nom signifie proprement bœuf de montagnes, des *ghazal* ou antilopes, qu'il est difficile de distinguer des daims, des *zirafah* ou giraffes; enfin, des *kher gouch*, oreilles d'âne; c'est le nom que les Persans donnent aux lièvres. (L. s.)

(2) Il n'est fait mention dans toute l'Ecriture, d'aucun animal dont le nom soit orthographié de la manière indiquée ici par Chardin. Je crois que ce voyageur a voulu parler de la chèvre nommée *é'z* par les Hébreux, mot écrit avec un *a'in* et un *zaïn*, et qui a une ressemblance incontestable avec l'*aza* ou *azza* des Phœniciens, avec l'*izzá* des Chaldéens et des Syriens, et le *m'az* ou *a'nz* des Arabes. Tous ces mots signifient la chèvre en général,

Les bêtes féroces ne sont pas en grand nombre en Perse, à parler en général, parce que ce n'est pas un pays de bois, comme je l'ai dit plusieurs fois; mais par-tout où il y a des bois, comme en Hyrcanie et en Curdestan, qui est la Chaldée, il y a beaucoup de bêtes sauvages, des lions, des ours, des tigres, des léopards, des porcs-épic et des sangliers. Ce que les Anciens ont dit là-dessus de l'Hyrcanie, que c'est le pays des bêtes les plus sauvages, est très-vrai; et lorsque j'y étois, on nous empêchoit de nous écarter hors des villes, et d'aller seuls à cinq cents pas loin, de peur d'être déchirés par quelqu'un de ces animaux. Observez cependant qu'il n'y a guères de loups, ni en Hyrcanie, ni dans les autres provinces; mais qu'il se trouve par-tout un animal dont le cri est effroyable, qu'ils appellent *chakal*, que je crois être l'hyenne; car il en veut particulièrement aux corps morts, qu'il déterre en plusieurs endroits, si l'on ne fait la garde sur la fosse. J'en ai fait la description dans mon *Voyage de Paris à Ispahan* (*).

Il n'y a qu'un mot à dire des insectes du pays, parce qu'il n'y en a guères, ce qu'il faut rapporter

---

de-là le mot grec ἴξαν, peau de chèvre. Voyez Bochart, *Hierozoicon*, tome I, pag. 621, *ex edit.* Lugdun.; et tome I, pag. 704, *ex edit.* Rosenmuller. (L-s.)

(*) Voyez tome I, p. 166. (L-s.)

à la sécheresse de l'air. Il y a en quelques provinces des sauterelles en une quantité inconcevable, où vous les voyez aller par nuages si épais, qu'elles obscurcissent l'air. J'aurai occasion d'en parler amplement dans la suite de cet ouvrage. Il y a dans quelques parties du royaume, des scorpions gros et noirs, si venimeux, que ceux qui en sont piqués meurent en peu d'heures (*), et en d'autres des lézards horribles par leur longueur, qui est d'une aune, et par leur grosseur,

(*) Le dard de tous les scorpions n'est pas également dangereux. Ceux qu'on trouve dans les provinces septentrionales de la Perse, particulièrement du côté de Kâchân (Voyez ci-dessus pag. 5), ont le dard si venimeux, que la plupart des personnes qu'ils piquent meurent aussi-tôt. Le même voyageur qui nous fournit cette observation, rapporte sur le même sujet des détails d'autant plus dignes d'être connus, qu'ils peuvent contribuer à caractériser les Persans. « Une de leurs grandes superstitions, dit-il, est de croire que, par le moyen de certaines prières, on peut ôter le dard aux scorpions, qui se trouvent en grand nombre dans leur pays, et qui sont très-venimeux. Celui qui a le pouvoir de les *lier*, car c'est ainsi qu'on désigne cet enchantement, se tourne du côté du signe du Scorpion, qu'ils connoissent tous, et répète une prière. Quand elle est finie, tous les assistans claquent des mains, et alors ils se croient très en sûreté; ils ne font pas difficulté de les prendre avec la main, pleins de confiance dans l'efficacité de leur charme; j'ai vu souvent le maître de la maison où je demeurois, réciter la prière dont j'ai parlé, par complaisance pour ses enfans, qui le prioient de *lier les scorpions*. Après cette cérémonie, toute la famille alloit tranquillement se coucher avec la plus grande sécurité ». *Voyage du Bengale à Chyráz*, par M. Franklin, tome II, pages 49 et 50. (L-s.)

semblable à celle d'un gros crapaud. Ils ont la peau rude et dure comme le chien marin. On dit qu'ils attaquent quelquefois les hommes, et qu'ils les tuent. Il y a dans les provinces méridionales une infinité de moucherons, les uns à longues jambes, comme ceux que nous appelons des cousins, et d'autres blancs et petits comme des puces, qui, n'ayant aucun bourdonnement, piquent subitement avec tant d'âpreté, que leur piqûre ressemble à un coup d'aiguille. Entre les insectes reptiles, ils ont un long ver carré, qu'ils appellent *hazar-pay* (*) ou *mille pieds*, parce que tout son corps est hérissé de pieds, sur lesquels il va aussi fort vîte. Il est plus long et plus menu qu'une chenille, et sa morsure est dangereuse et même mortelle, quand ils entrent dans les oreilles.

CHAPITRE IX.

Des oiseaux domestiques et sauvages, et de la chasse.

LE même volatile que nous avons en Europe se trouve en Perse, mais non pas en si grande

(*) Ou *hézâr pâ*, *scolopendra*, ver d'un rouge jaunâtre, très-gros et malfaisant. On en trouve beaucoup dans les murailles et dans les cimetières. *Meninski.* (L-s.)

quantité

quantité. Les poulets d'Inde y sont étrangers et rares. Les Arméniens en apportèrent, il y a quelque trente ans, un bon nombre de Constantinople à Ispahan, qu'ils donnèrent au roi par rareté; mais on leur dit pour récompense, que les Persans ne sachant pas la manière de les élever, on leur en donnoit le soin, et on les mit en diverses maisons, un en chacune. Les Arméniens, importunés du soin et de la dépense, les laissèrent mourir presque par-tout. J'en ai vu qui venoient assez bien dans le territoire d'Ispahan, à quatre lieues de la ville, chez des paysans arméniens, mais pourtant en petite quantité. Il y a des gens qui croient que cet oiseau vient des Indes orientales, à cause de son nom de coq d'Inde, mais, au contraire, il n'y en a point du tout. Il faut qu'il soit venu des Indes occidentales, à moins qu'on ne l'ait appelé coq d'Inde, à cause qu'étant plus grand que les coqs ordinaires, il ressemble en ceci aux coqs des Indes, qui sont plus grands que les coqs ordinaires de tous les autres pays (*). Les Persans engraissent des poules, qui deviennent aussi puissantes qu'aucune de cette sorte que nous

(*) Les naturalistes paroissent en effet s'accorder à croire que les dindons ont été apportés de l'Amérique par les jésuites, à qui nous devons aussi le quinquina. L'introduction des dindons en France date du règne de François I.er (L-s.)

ayons; et les Arméniens ont des chapons, qui deviennent pareillement si gros et si gras, qu'il faut les tuer pour leur graisse.

On trouve par-tout des pigeons, tant domestiques que sauvages, mais les sauvages en bien plus grande quantité; et comme la fiente de pigeons est le meilleur fumier pour les melons, on élève grand nombre de pigeons et avec soin par-tout le royaume. C'est, je crois, le pays de tout le monde où on fait les plus beaux colombiers. J'en ai fait mettre un dessin ici à côté (*pl. xx*). Ces grosses fuyes sont six fois grandes comme les plus grandes que nous ayons; elles sont bâties de brique, revêtues de plâtre et de chaux par-dessus, pleines en dedans, de haut en bas, de trous pour nicher les pigeons. Tous ceux qui veulent en font bâtir, hormis les habitans qui ne sont pas de la religion du pays, sans qu'il y ait de condition exclusive du privilége, il n'y a seulement qu'à payer le droit du fumier. On compte plus de trois mille colombiers autour d'Ispahan, tous faits, moins pour nourrir des pigeons, que pour avoir le fumier, comme je l'ai observé. Ils l'appellent *tchalgous*, c'est-à-dire *animant* (*). On le vend un *bisty*, qui est quelque quatre sols, le poids

(*) Ce mot est tellement altéré, qu'il m'est impossible de le restituer. (L-s.)

de douze livres, sur quoi le roi lève un petit droit. C'est un des plaisirs et un des attachemens de la canaille, de prendre des pigeons à la campagne, et même dans les villes, quoique cela soit défendu. Ils les prennent par le moyen des pigeons apprivoisés et élevés à cet usage, qu'ils font voler en troupes, tout le long du jour, après les pigeons sauvages, et tous ceux qu'ils trouvent, ils les mettent parmi eux dans leur troupe, et les amènent ainsi au colombier.

Quelquefois les pigeons apprivoisés en emmènent aussi d'autres qui sont apprivoisés comme eux, en sorte que tout d'un coup un colombier se trouve vuide et raflé. Il n'y a point de justice sur cela. Le pigeon qui entre dans un autre colombier, est réputé pigeon sauvage. On appelle ces chasseurs de pigeons, *kefter baze* et *kefter perron* (*), c'est-à-dire *trompeurs* et *voleurs de pigeons;* et ces termes, dans le sens moral, sont diffamatoires, marquant un fainéant et un filou. En effet, ces voleurs de pigeons passent les jours entiers à ce métier, sans que même la rigueur de l'hiver les en détourne.

Les perdrix de Perse sont, comme je crois, les plus grosses perdrix du monde, et du goût le plus excellent. L'on en trouve ordinairement de

(*) Lisez *keboûter bâz* et *keboûter béraûn.* (L-s.)

grosses comme des poulets. Pour les oiseaux de rivière et de marais, oies, canards, pluviers, grues, hérons, plongeons, bécasses, il y en a par-tout, mais en plus grande quantité dans les provinces septentrionales, comme l'Arménie, la Médie et l'Ibérie. On y a par-tout aussi, en automne et en hiver, des auberrés (*hhebéry*), gros comme des poulets d'Inde, dont la chair est grise et aussi délicate que le faisan. Le plumage en est beau, les plumes longues, et sur la tête il y a un bouquet comme un panache.

Pour les oiseaux qui chantent, il y en a en Perse comme chez nous. Le rossignol chante en toutes saisons, mais plus fort en celle du printemps que dans les autres; le chardonneret a un ramage admirable; la calandre chante sans cesse, et apprend toute sorte de chants; le martinet aussi, à qui l'on apprend à dire tout ce qu'on veut, et une autre espèce d'oiseau semblable, qu'ils appellent *noura*, qui babille continuellement, et qui répète plaisamment ce qu'il entend dire.

Parmi les oiseaux sauvages, le plus admirable est cet oiseau à long bec, qu'on appelle en France *pélican*. Les Persans l'appellent *tacab* (*), c'est-à-dire *puiseur* ou *porteur d'eau*, et aussi *misc* (*mych*), c'est-à-dire *brebis*, parce qu'il est gros

(*) Plus correctement *tak-âb*, bec à eau. (L-s.)

en Perse, comme un mouton (*). Son plumage est blanc et doux comme celui d'un oison. C'est un monstre par la tête, car elle est très-petite par proportion à son corps, et le bec en est long de seize à dix-huit pouces, et gros comme le bras. Sous son bec pend une peau qu'il replie et qu'il étend comme un éventail, qui tient un seau d'eau. Il porte d'ordinaire son bec étendu sur son dos, où il le fait reposer. Cet oiseau vit de pêche, et il a un art merveilleux à prendre le poisson, l'attendant sous des courans, et le prenant en la nasse de son bec, comme dans un rets. Quand il ouvre ce bec, un agneau y passeroit. Le nom de porteur d'eau que les Persans lui donnent, vient de ce qu'on observe en cet animal dans les déserts d'Arabie, et dans les autres lieux où il n'y a point d'eau. On remarque qu'il fait son nid loin des eaux, afin d'y être plus en sûreté, à cause que, comme il y a peu d'eau en Arabie, le monde campe autour des lieux où il s'en trouve. Or, pour donner à boire à ses petits, on assure qu'il leur va chercher de l'eau, quelquefois à deux journées de chemin, qu'il leur apporte dans la poche de ce bec. Les mahométans croient que

(*) *Saqâb*, mot composé de l'arabe *saqâ*, porteur d'eau, et du persan *âb* ou *âv*, eau. Les personnes familiarisées avec les étymologies trouveront beaucoup de conformité entre les mots *âv* ou *âb*, *aqua* et *eau*. (L-s.)

Dieu se sert de cet oiseau en faveur des pélerins qui vont à la Mecque, lorsqu'ils ne trouvent point d'eau dans le désert, comme il se servit des corbeaux en faveur d'Elie. C'est de tout cela, peut-être, que nous avons donné à cet oiseau le nom de pélican, à cause qu'en effet il se tue de travail pour ses petits, comme les naturalistes nous ont conté de leur oiseau fabuleux, qui s'ouvre la poitrine pour nourrir ses petits de son sang.

Il y a une sorte d'oiseaux en Perse, qui sont fort curieux et admirables par l'appas qu'a sur eux l'eau d'une fontaine, qu'ils sentent et qu'ils suivent avec un merveilleux attachement, en quelque lieu qu'on la porte. Ils sont gros comme un poulet; ils ont le plumage noir et la chair grise; l'aile large, et vont par bandes comme des étourneaux; ils vivent de sauterelles, par-tout où ils en trouvent; et lorsqu'un pays est frappé de ces méchans insectes, on est sûr de l'en délivrer, si on y peut faire venir une bande de ces oiseaux-là. Les Persans les appellent *abmelec* (*âbmélekh*), c'est-à-dire *eau de sauterelle* (*),

(*) *Ab-melekh.* Le P. Ange de Saint-Joseph dit que cette eau se nomme *âb-murghâun* (eau des oiseaux), parce qu'elle a la vertu d'attirer à elle et de conduire par-tout où on la porte, des espèces de petites macreuses, ennemies déclarées des sauterelles, qu'elles exterminent avec une promptitude et un acharnement

pour signifier que c'est l'oiseau qui est apâté par une certaine eau, et qui mange les sauterelles. L'eau qui a ce merveilleux pouvoir sur eux, sort d'une fontaine dans la Bactriane. On l'apporte en des phioles non bouchées, qu'il faut toujours tenir à l'air et en haut, soit par le chemin, soit au logis. Les oiseaux qui la suivent, sans que pour cela on leur en donne une goutte, se nichent toujours autour du lieu où on la pose, et se remettent à voler dès qu'on se remet en chemin avec les phioles. Je rapporterai là-dessus un passage d'une vieille relation du Levant, intitulée : *Voyage de Villamont* (*). Ce passage est à la page 97; il confirme et vérifie ce que je rapporte. *En Cypre*,

---

incroyables. Cet instinct leur a valu le nom de destructeurs des sauterelles. Le même voyageur ne s'accorde pas avec Chardin, sur la situation de la fontaine qui fournit l'eau des oiseaux; il la place dans le territoire de Laudjâun, entre Chyrâz et Ispahân. Les Arméniens, suivant Tavernier, emploient le même moyen pour se délivrer du même fléau, et vont chercher l'eau des oiseaux dans le puits d'un de leurs couvens, situé sur la frontière de leur province. Ils prétendent que les corps de plusieurs martyrs chrétiens ont été jetés dans ce puits. Voy. *Gazophylacium linguæ Persarum*, etc., pag. 201. *Voyages de Tavernier*, tom. I, liv. IV, chap. 3, pages 346 et 347 de l'édition *in*-4.° (L-s.)

(*) Chardin auroit dû indiquer l'édition dont il s'est servi; le passage qu'il cite se trouve page 226 de l'édition que j'ai sous les yeux, et qui porte le titre de *dernière édition*. Lyon, 1607. Chardin a cru, dans cette citation, devoir rajeunir le style du sieur de Villamont. Je n'approuve pas ces altérations, quelque légères qu'elles soient. (L-s.)

au temps que les fromens sont prêts à cueillir, la terre produit tant de cavalettes, ou locustes, ou sauterelles, qu'elles obscurcissent quelquefois la lueur et la splendeur du soleil; et par-tout où elles passent, elles brûlent et gâtent tout, sans qu'on y puisse remédier; car plus on en tue, plus la terre en produit. Dieu leur avoit suscité un moyen pour les faire mourir, qui est tel. Au pays de Perse, joignant la cité de Cuerch, est une fontaine, dont l'eau a la propriété de faire mourir ces cavalettes, pourvu qu'elle soit apportée en un flacon, sans passer sous aucune maison ou voûte, et qu'elle soit mise sur un haut lieu éminent, à l'aspect et vue d'aucuns oiseaux qui la suivent, et volent après les hommes qui l'emportent de la fontaine, et crient sans cesse. Ces oiseaux sont roux et noirs, et vont par bandes comme les étourneaux. Les Turcs et les Persans les appellent musulmans. Ces oiseaux n'étoient pas plutôt venus en Cypre, où étoient ces cavalettes, qu'ils les faisoient subitement mourir de leur vol et de leur chant; mais si l'eau se perd et se gâte, on ne sait ce que deviennent ces oiseaux; comme il arriva, quand les Turcs prirent l'île; car un d'eux montant au haut du clocher de la cathédrale de Famagouste, trouva le flacon de cette eau, et pensant qu'il fût plein d'or ou d'autre chose

précieuse, le cassa, et répandit toute l'eau; depuis celà, les Cypriens ont toujours été tourmentés des cavalettes.

On prend en Perse des oiseaux de proie, vers l'Ibérie, au nord de la Médie, et l'on en apporte tant d'ailleurs, que je ne sais s'il y en a tant en aucun pays du monde. La Perse est fort bien située pour cela, étant proche du mont Caucase, de la Circassie et de la Moscovie, d'où viennent les plus beaux oiseaux de proie. On en prend aussi beaucoup dans des montagnes, à quinze ou vingt lieues de Chiras, dans la province de Perse; et même on dit que c'est de-là que viennent les plus grands oiseaux de proie. On les y fait élever aussi merveilleusement bien à voler. Les Persans dressent à voler, jusques à des corbeaux. Il y a toujours huit cents oiseaux de proie entretenus à la vénerie du roi, chacun avec son officier. Ce sont éperviers, faucons, émérillons, gerfauts, tiercelets, autours, laniers et sacres. Tous les grands seigneurs en entretiennent aussi bon nombre pour la chasse, à quoi les Persans sont fort adonnés dès leur jeunesse, et même plusieurs gens du commun; car chacun a la liberté de chasser à l'oiseau, au fusil et aux chiens. Cela n'est défendu à personne. On voit en tout temps, par toute la ville et à la campagne, les fauconniers aller et venir, l'oiseau sur le poing; et comme

les oiseaux de proie sont un présent que le roi fait souvent aux grands, surtout aux gouverneurs de provinces, on les voit alors des sept à huit jours de suite, l'oiseau qui leur a été donné sur le poing ou à côté d'eux, qu'ils peignent et caressent, en louant incessamment sa beauté et son adresse. Ils lui mettent un chaperon de pierreries et des grelots d'or. Les grands seigneurs ont aussi des gants à tenir l'oiseau, qui sont bordés de pierreries, et ils mettent à leurs oiseaux des jets et des vervelles d'or. On appelle la vénerie, en Perse, *baskané* et *cuchskané*, *maison d'oiseau trompeur* (*). On y tient registre des oiseaux qu'on donne au roi, et que le roi donne, où le nom des personnes et le temps sont marqués, et comment l'oiseau étoit fait. La volerie est de grande dépense dans ce royaume-là, les oiseaux étant nourris de chair, et rien que de cela, et y en ayant à qui il faut donner tout le long du jour de la volaille, sans autre aliment.

Il ne faut pas oublier à faire mention d'un oiseau de proie, qui vient de Moscovie, beaucoup

(*) *Bâz-khâuneh*, maison de l'épervier, et *qoûch-khâuneh*, maison des oiseaux; ces deux mots persans désignent la fauconnerie du roi. Cet établissement étoit dans les attributions du *myri chekâr bâchy*, ou capitaine-général des chasses; et du temps de Kœmpfer, on n'y comptoit pas moins de huit cents faucons, qui avoient chacun un gardien particulier. *Amœnitates exoticæ*, pages 83 et 132. (L-s.)

plus gros que celui dont j'ai parlé, car il est presque aussi gros qu'un aigle. Ces oiseaux sont rares. Le roi a tous ceux qui sont dans son royaume, et il n'y a que lui seul qui en puisse avoir. Comme c'est la coutume en Perse d'évaluer les présens que l'on fait au roi, sans en rien excepter, ces oiseaux sont mis à cent tomans la pièce, qui font quinze cents écus; et s'il en meurt quelqu'un en chemin, l'ambassadeur en apporte à Sa Majesté, la tête et les aîles, et on lui tient compte de l'oiseau comme s'il étoit vivant. On dit que cet oiseau fait son nid dans la neige, qu'il perce jusqu'à la terre, par la chaleur de son corps, quelquefois jusqu'à une toise de hauteur; que quand les petits sont en état de s'envoler, la mère les pousse devant elle tout le long de ce passage; mais que s'ils n'ont pas la force de le passer, la mère passe par-dessus, et remplit le trou de neige, les étouffant dedans, comme une race qui dégénère. On assure presque toute la même chose des faucons de Moscovie, excepté ceci, que de toute une nichée, il n'y a quelquefois qu'un petit qui a la force de s'envoler de ce nid profond sous la neige; et c'est pour cela que les faucons de Moscovie et du mont Caucase sont si estimés.

Ils dressent ces oiseaux, en les lâchant sur des grues, ou sur d'autres oiseaux, auxquels ils bouchent les yeux, afin qu'ils ne sachent où aller,

ni comment voler. Après quoi ils se servent de ces oiseaux ainsi dressés; premièrement, à prendre tous les oiseaux de passage, les aigles et les grues, les canards et les oies sauvages, les perdrix et la caille; secondement, le lapin et le lièvre; on les dresse aussi à arrêter toute sorte de bêtes fauves, excepté le sanglier; et la manière de les y dresser, est d'attacher la viande dont on les repaît, sur la tête d'une de ces bêtes écorchées, dont la peau est remplie de paille, et qu'on fait mouvoir sur quatre roues, par une machine, tant que l'oiseau de proie y mange, afin de l'y accoutumer. Quand ces oiseaux sont dressés, on les fait chasser ainsi. On court premièrement la bête, jusqu'à ce qu'elle soit bien lasse, et alors on lâche l'oiseau dessus. Il se plante sur la tête, lui bat les yeux de ses aîles, et la pique de ses serres et de son bec; ce qui étourdit si fort cette bête craintive, qu'elle tombe, et donne le temps aux chasseurs d'y arriver. Quand la bête est grande, on lâche plusieurs oiseaux, qui la tourmentent l'un après l'autre. On ne lâche point d'oiseau sur le sanglier, comme je l'ai remarqué, parce qu'il n'est point craintif, mais furieux, au contraire, et qu'il déchire l'oiseau. On en a élevé à arrêter les hommes. Cela étoit commun au commencement du siècle passé, et l'on dit qu'il y a encore des oiseaux dressés à cela dans la vénerie du roi. Je n'en ai pas vu

mais j'ai ouï raconter qu'Aly-Couli-Can, gou-gouverneur de Tauris, que j'ai connu assez particulièrement, ne pouvoit s'empêcher de prendre ce dangereux et cruel divertissement, même aux dépens de ses amis; et il arriva un jour qu'ayant lâché un oiseau sur un gentilhomme, comme on n'alla pas assez vîte pour le reprendre, l'oiseau lui creva les yeux, et il mourut de la frayeur et du mal; de quoi le roi ayant été informé, il en fut si fortement indigné contre le gouverneur, que cet accident contribua beaucoup à sa disgrâce, qui arriva peu après. Cet oiseau attaque les hommes, comme il fait les bêtes; il s'abat sur la tête, et il bat et tiraille le visage de ses aîles et de son bec, si l'on ne va promptement reprendre l'oiseau; car alors il n'entend plus la voix, ni le tambour, et il déchire le visage sans qu'on puisse l'empêcher. Comme tous les gens d'épée sont chasseurs, ils portent d'ordinaire, à l'arçon de la selle, une petite timballe de huit à neuf pouces de diamètre, et sur-tout lorsqu'ils sont à la campagne. C'est pour appeler l'oiseau en frappant dessus. On appelle ce tambour *tavelabas* (*).

(*) Lisez *tabl bâz*, petit tambour qu'on attache à la selle du cheval, et que les chasseurs battent pour effrayer et faire lever les oiseaux, sur lesquels ils lancent à l'instant les faucons. *Meninski*. (L-s.)

Pour les grandes chasses, on se sert des bêtes féroces dressées à chasser, lions, léopards, tigres, panthères, onces. Les Persans appellent ces bêtes dressées, *yourze* (*); elles ne font point de mal aux hommes. Un cavalier en porte une en croupe, les yeux bandés avec un bourrelet, attachée par une chaîne, et se tient sur la route des bêtes qu'on relance, et qu'on lui fait passer devant le plus près qu'on peut. Quand le cavalier en aperçoit quelqu'une, il débande les yeux de l'animal, et lui tourne la tête du côté de la bête relancée. S'il l'aperçoit, il fait un cri et s'élance, et à grands sauts se jette dessus la bête et la terrasse. S'il la manque après quelque sauts, il se rebute d'ordinaire et s'arrête. On va le prendre, et pour le consoler, on le caresse, et on lui conte que ce n'est pas sa faute, mais qu'on ne lui a pas bien montré la bête. On dit qu'il entend cette excuse et en est satisfait. J'ai vu cette sorte de chasse en Hyrcanie, l'an 1666, et on me disoit que le roi avoit de ces animaux élevés à la chasse, qui, étant trop grands pour être portés en croupe par un cavalier, on les portoit dans des cages de fer, sur un éléphant, sans avoir les yeux bandés; que le gardien avoit toujours la main à la fenêtre de

(*) Lisez *youz*; ce mot désigne en effet la panthère, le tigre, l'once, etc. (L-s.)

la cage, parce que quand l'animal aperçoit une bête, il fait un cri, et il le faut lâcher à l'instant. Il y a de ces bêtes dressées qui font la chasse finement, se traînant sur le ventre, le long des buissons et haies, tant qu'elles soient proches de la proie, et alors elles se lancent dessus.

Aux chasses royales et à toutes les grandes chasses, on entoure de rêts un valon ou une plaine, et on relance les bêtes de quinze à vingt lieues de pays à l'entour, qu'on fait battre par les paysans, au nombre de plusieurs milliers. Quand il y a un grand nombre de bêtes dans ces enclos, que des cavaliers bordent tout à l'entour, le roi y vient avec sa troupe, comme si c'étoit dans un parc, et chacun se jette sur ce qu'il rencontre, cerfs, sangliers, hyennes, lions, loups, renards. On en fait une furieuse boucherie, qui est d'ordinaire de sept à huit cents animaux. On dit qu'il y a eu de ces chasses où l'on a tué jusqu'à quatorze mille bêtes. Dans les chasses ordinaires, lorsqu'une bête est arrêtée, on attend que le plus noble de la troupe y arrive, il lui tire un coup de flèche, et après chacun se jette dessus.

La chasse avec les chiens n'est pas inconnue aux Persans. Le roi a des chiens de chasse, et de grands seigneurs en ont aussi; mais il n'y en a pas beaucoup, parce que cet animal, que les Persans croient le plus impur, est leur exécration; et aussi

l'oiseau leur sert pour les rivières et pour les marais, allant quérir à l'eau comme les chiens.

La chasse des chèvres sauvages est fort curieuse. Comme ces bêtes sont très-légères, et qu'on a peine à les approcher, on les tire avec le mousquet, les Persans n'ayant point de fusils. Voici comme on fait pour les approcher. On dresse des chameaux à aller après cet animal, pas à pas, et à le joindre. Le chasseur se tient caché derrière le chameau, et quand il est proche de la bête, il tire. Le chameau la suit à la course, et lorsqu'elle tombe, il s'arrête auprès; mais s'il revient sur ses pas, c'est une marque que le coup a manqué.

CHAPITRE X.

Des Poissons.

LE poisson est de deux sortes, celui de mer et celui d'eau douce. La mer Caspienne qui est une des mers de Perse, est fort poissonneuse. On en transporte le poisson sec par-tout, particulièrement le ton (*), l'esturgeon, avec le

(*) Le caviar est une préparation particulière des œufs d'esturgeon. Les Russes, et généralement les Tatars et les habitans du nord de l'Europe et de l'Asie, font une immense consommation de caviar. Voyez, sur la manière de le préparer et sur les différentes espèces d'esturgeon que nourrit le Volga, des détails fort

caviar,

caviar (1), le saumon (2), et une espèce de grandes carpes, qu'on appelle *destpich*, qui est de très-bon poisson. Mais il n'y a point au monde, comme je crois, de mer si poissonneuse que le golphe de Perse. On pêche le long des bords, deux fois le jour, de toutes les sortes de poissons de nos mers, qui y est le plus excellent et le plus délicieux, et dans une très-grande abondance. Les pêcheurs le vendent sur le bord de la mer, et ce qu'ils n'ont pas vendu à dix heures du matin, ou au coucher du soleil, ils le rejettent dans la mer. On apporte sur les côtes de ce golphe, d'un poisson dont la chair est rouge, et qui pèse deux à trois cents livres, qu'on prend sur la côte d'Arabie, et qu'on sale comme le bœuf. On ne le sauroit garder long-temps, parce que le sel de ce lieu-là est corrosif et ronge tout. C'est ce qui fait qu'on sèche seulement au soleil ou à la fumée le

curieux dans les *Voyages du professeur Pallas*, tom. I, p. 233-248 de l'édit. *in*-8.°, que j'ai publiée avec les savantes notes de M. Lamarck; et Gmelins *Reise durch Russland zur untersuchung der drey natur-Reiche*, 3.er theil, seit. 240-243. Presque tous ces détails ont été soigneusement consignés dans l'Abrégé de ces deux voyages et de plusieurs autres, intitulé : *Histoire des découvertes faites par divers savans voyageurs, dans plusieurs contrées de la Russie et de la Perse*, etc., tome I, pages 172, 173 et 354, édit. *in*-4 ° (L-s.)

(1) *Khâvyâr* et *chepék* en persan. *Gazophylacium ling. Pers.*, page 56. (L-s.)

(2) *Souroukh mâhy*, poisson rouge. *Gazophylacium ling. Pers.* (L-s.)

poisson qu'on veut garder, et qu'on ne sale pas. Le poisson d'eau douce n'est pas si abondant, parce qu'il n'y a guères de fleuves en Perse, et qu'on tire tant d'eau des fleuves, qu'il ne s'y sauroit engendrer guères de poisson. Il faut excepter de cette règle le fleuve de Kur, qui coule dans l'Ibérie (1), et qui est fort poissonneux. Il y a de trois sortes de poissons d'eau douce en ce grand empire, celui des lacs, celui de rivière, et celui des kerises ou canaux souterrains, qu'on appelle *kairiser* (2). Celui des lacs sont, entr'autres, les truites (3), les carpes (4) et les alozes. Il n'y a des truites qu'en Arménie; elles sont rouges et aussi belles. et bonnes qu'en lieu du monde. Le poisson de rivière le plus commun est le barbot (5), qui est aussi la sorte de poisson des canaux. Ce poisson de canaux est fort commun. Il y en a de fort gros, mais il n'est pas bon, et les œufs sur-tout en sont dangereux. C'est un sûr et violent vomitif; ce qui vient, ou de ce que ce poisson ne voit jamais le soleil, et

(1) Le Cyrus des Anciens, qui arrose la Géorgie. Voyez ci-dessus mes notes, tome I, page 446 (L-s.)

(2) Je crois qu'il faut lire *kâryzy*, provenant des *kâryz* ou canaux souterrains. Voy. sur ces canaux, le t. III, p. 390. (L-s.)

(3) *Pukhtek mâhy éryvaûn. Gazophyl. ling. Persar.* (L-s.)

(4) *Goûâl mâhy.* (L-s.)

(5) *Gher mâhy. Gazophylacium*, etc. (L-s.)

qu'il s'engendre dans des eaux crues, ou de ce qu'on le prend avec la noix vomique. Il y a beaucoup de cancres (*) ou carangaises à Ispahan, dans la rivière; elles montent aux arbres, et vivent dessus, entre les branches, nuit et jour, où on les va prendre, parce que c'est un manger fort délicat.

CHAPITRE XI.

Du naturel des Persans, de leurs mœurs et de leurs coutumes.

Le sang de Perse est naturellement grossier. Cela se voit aux Guèbres, qui sont le reste des anciens Perses. Ils sont laids, mal faits, pesans, ayant la peau rude et le teint coloré. Cela se voit aussi dans les provinces les plus proches de l'Inde, où les habitans ne sont guères moins mal faits que les Guèbres, parce qu'ils ne s'allient qu'entr'eux; mais dans le reste du royaume, le sang persan est présentement devenu fort beau, par le mélange du sang géorgien et circassien, qui est assurément le peuple du monde où la nature forme les plus belles personnes, et un peuple brave et vaillant,

(*) *Kher tchenk* ou *pendje pâyék*, suivant le *Compendious vocabulary english and persian* de M. Gladwin, pag. 34 de l'édition de Maldah au Bengale, 1780, *in*-4.°, ouvrage extrêmement rare et curieux. (L-s.)

de même que vif, galant et amoureux. Il n'y a presque aucun homme de qualité en Perse qui ne soit né d'une mère géorgienne ou circassienne, à compter depuis le roi, qui d'ordinaire est géorgien ou circassien, du côté féminin; et comme il y a plus de cent ans que ce mélange a commencé de se faire, le sexe féminin s'est embelli comme l'autre, et les Persanes sont devenues fort belles et fort bien faites, quoique ce ne soit pas au point des Géorgiennes. Pour les hommes, ils sont communément hauts, droits, vermeils, vigoureux, de bon air et de belle apparence. La bonne température de leur climat, et la sobriété dans laquelle on les élève, ne contribue pas peu à leur beauté corporelle. Sans le mélange dont je viens de parler, les gens de qualité de Perse seroient les plus laids hommes du monde; car ils sont originaires de ces pays, entre la mer Caspienne et la Chine, qu'on appelle la Tartarie, dont les habitans, qui sont les plus laids hommes de l'Asie, sont petits et gros, ont les yeux et le nez à la chinoise, les visages plats et larges, et le teint mêlé de jaune et de noir fort désagréable.

Pour l'esprit, les Persans l'ont aussi beau et aussi excellent que le corps. Leur imagination est vive, prompte et fertile. Leur mémoire est aisée et féconde. Ils ont beaucoup de dispositions aux sciences, aux arts libéraux et aux arts mécaniques.

Ils en ont aussi beaucoup pour les armes. Ils aiment la gloire ou la vanité, qui en est la fausse image. Leur naturel est pliant et souple, leur esprit facile et intrigant. Ils sont galants, gentils, polis, bien élevés (*). Leur pente est grande et naturelle à la volupté, au luxe, à la dépense, à la prodigalité, et c'est ce qui fait qu'ils n'entendent ni l'économie, ni le commerce; en un mot, ils apportent au monde des talens naturels aussi bons qu'aucun autre peuple; mais il n'y en a guères qui pervertissent ces talens autant qu'ils le font.

Ils sont fort philosophes sur les biens et les maux de la vie, sur l'espérance et sur la crainte de l'avenir; peu entachés d'avarice, ne désirant d'acquérir que pour dépenser. Ils aiment à jouir du présent, et ils ne se refusent rien qu'ils puissent se donner, n'ayant nulle inquiétude de l'avenir, dont ils se reposent sur la Providence et sur leur

(*) « Les Persans, dit M. Will. Franklin, si on les juge d'après » leur conduite extérieure, sont sans contredit les Parisiens de » l'Asie. Des manières grossières et insolentes envers les étran- » gers et les chrétiens caractérisent les Turks; celles des Persans, » au contraire, honoreroient toute nation civilisée, etc. » *Voyage du Bengale en Perse*, tome II, p. 29 de ma traduction. Je regrette de ne pouvoir transcrire ici le portrait des Persans, tracé par ce voyageur et par M. Scott-Waring, pag. 101 et suiv. de son *Tour to Shéraz*, ce seroit un curieux supplément au texte de Chardin, mais qui excéderoit les bornes d'une simple note. (L-s.)

destinée. Ils croient fortement qu'elle est certaine et inaltérable, et ils se conduisent là-dessus de bonne foi. Aussi, quand il leur arrive quelque disgrâce, ils n'en sont point accablés, comme la plupart des autres hommes. Ils disent tranquillement : *mek toub est, cela est écrit* (*), pour dire, il étoit ordonné que cela arrivât.

C'étoit l'opinion de bien des gens en Europe, il y a vingt à vingt-cinq ans, et des personnes des plus considérables et des plus habiles, que les Persans embrasseroient la belle occasion de toutes ces grandes défaites des Turcs, pour recouvrer Babylone (*Baghdâd*) sur le Turc, et qu'ils lui feroient la guerre, le voyant dans un si grand désordre, battu par-tout et toujours, et perdant de si grands pays. Mais j'ai toujours dit, au contraire,

(*) Les Arabes disent *hadhâ mektoûb*, cela est écrit. Tous les musulmans croient que les moindres circonstances de la vie de chaque homme sont écrites de toute éternité dans un livre déposé au ciel, ou suivant le texte même d'Al-Bédâouy, célèbre commentateur, « elles sont décrétées et écrites sur une table conservée avant leur existence ». Il est inutile d'accumuler les citations pour prouver que les musulmans nient toute espèce de libre arbitre; leur fatalisme absolu et sans bornes est connu de tous ceux qui connoissent l'existence de la religion musulmane. Les principaux passages du Qorân et des commentateurs de ce livre, relativement à cette désolante et impolitique doctrine, ont été soigneusement recueillis dans une dissertation historico-critique, intitulée : *de fato muhammedana*, Lipsiæ, 1759, *in*-4°. de quarante pages. (L-s.)

qu'assurément ils ne s'en remueroient pas davantage. C'est que les Persans veulent par-dessus tout vivre et jouir. L'humeur guerrière les a quittés. Ils sont uniquement pour la volupté, qu'ils ne croient pas qu'on trouve dans le grand mouvement, et dans les entreprises douteuses et pénibles.

Ces gens-là sont les plus grands dépensiers du monde, et qui songent le moins au lendemain, comme je viens de le dire. Ils ne sauroient garder de l'argent, et quelque fortune qui leur arrive, ils dépensent tout en très-peu de temps. Que le roi donne, par exemple, cinquante ou cent mille livres à quelqu'un, ou que quelque somme aussi bonne lui vienne d'autre part, il l'emploie en moins de quinze jours. Il achète des esclaves de l'un et de l'autre sexe; il loue de belles femmes; il fait un bel équipage; il se meuble ou s'habille somptueusement, et consomme le tout si vîte, sans aucun égard à la suite, ou combien cela durera, que s'il ne vient pas de nouveaux secours, en deux ou trois mois, l'on voit sûrement qu'au bout de ce court terme, notre cavalier se remettra à revendre tout ce bien pièce à pièce, commençant par se défaire de ses chevaux, renvoyant après ses domestiques les moins nécessaires, puis ses concubines et ses esclaves, et enfin vendant jusques à ses habits. J'ai vu mille exemples de

cette conduite, et un qui est étonnant, entre les autres, en la personne d'un eunuque, qui avoit été long-temps *mehter* ou *grand-chambellan* (*) et durant deux ans le favori reconnu et tout-puissant, disposant et commandant, comme s'il eût été le roi de Perse, et qui par conséquent pouvoit amasser des trésors immenses. Cet eunuque fut disgracié, sans néanmoins qu'on touchât à ses biens en aucune façon. Mais deux mois se furent à peine écoulés depuis sa disgrâce, qu'il se trouva réduit à emprunter sur gages, son crédit étant déjà fini et son argent. Ce n'est pas qu'il n'eût acquis une infinité de biens, mais c'est qu'il les avoit dissipés à mesure qu'il les acquéroit.

Ce qu'il y a de plus louable dans les mœurs des Persans, c'est leur humanité envers les étrangers; l'accueil qu'ils leur font, et la protection qu'ils leur donnent; leur hospitalité envers tout le monde; et leur tolérance pour les religions qu'ils

(*) Ce mot est le comparatif de *meh*, grand, et répond au mot *majordome*; cette charge est la même que celle de grand-chambellan; il porte la bourse, l'anneau, la montre, etc. du roi, et ne le quitte jamais, pas même dans le hharem, au milieu des femmes. Les fonctions de cet officier exigent donc qu'il ait cessé d'être homme. C'est ordinairement un eunuque blanc qui les remplit, et qui partage conséquemment l'espèce de culte que les flatteurs et les ambitieux rendent à son maître. Voy. Kœmpfer, *Amœnitates exoticæ*, pag. 81 et 82. (L-s.)

croient fausses, et qu'ils tiennent même pour abominables. Si vous en exceptez les ecclésiastiques du pays, qui sont comme par-tout ailleurs, et peut-être encore plus qu'ailleurs, pleins de haine et de fureur contre les gens qui ne professent pas leurs sentimens, vous trouverez les Persans fort humains et fort justes sur la religion, jusque-là qu'ils permettent aux gens qui ont embrassé la leur, de la quitter et de reprendre celle qu'ils professoient auparavant; de quoi le *cèdre* ou pontife leur donne un acte authentique pour leur sûreté, dans lequel ces sortes de convertis sont appelés *molhoud* (*), c'est-à-dire *apostat*, mot qui parmi eux est la plus grande injure. Ils croient que les prières de tous les hommes sont bonnes et efficaces; et ils acceptent, et même ils recherchent dans leurs maladies, et en d'autres besoins, la dévotion des gens de différentes religions, chose que j'ai vu pratiquer mille fois. Je n'attribue pas cela au principe de leur religion, quoiqu'elle permette toute sorte de culte religieux, mais je l'attribue aux mœurs douces de ce peuple, qui sont naturellement opposées à la contestation et à la cruauté.

(*) *Repoussé*, *chassé* par mépris; telle est la signification littérale du mot arabe employé par les Persans, pour désigner un apostat. (L-s.)

Les Persans étant aussi luxurieux et aussi prodigues qu'ils le sont, on n'aura pas de peine à croire qu'ils sont aussi fort paresseux, car ce sont choses qui vont ensemble. Ils haïssent le travail, et c'est une des causes les plus ordinaires de leur pauvreté. On appelle en Perse, les paresseux et gens sans emploi, *serguerdan*, qui est le participe du verbe, qui signifie *tourner la tête de côté et d'autre*. Leur langue a beaucoup de ces périphrases, comme, par exemple encore, pour dire un *homme réduit à la mendicité*, ils disent *gouch negui micoret* (*khouchenéguy mykhoréd*), *il mange sa faim*.

Les Persans ne se battent jamais. Tout leur courroux, qui n'est pas pétulant et emporté comme dans nos pays, s'évapore en injures. Mais ce qu'il y a de fort louable, c'est que quelque emportement qui leur arrive, et parmi quelques débauchés ou gens perdus que ce soit, le nom de Dieu est toujours sacré et réservé. On ne l'entend jamais outrager. Le blasphême est non-seulement inoui, mais encore inconcevable à ce peuple-là. Ils ne peuvent pas comprendre que parmi les Européens on renie Dieu, quand on est en colère. Mais on ne sauroit les louer de même, de ne prendre pas son saint nom en vain, l'ayant à toute heure à la bouche, sans sujet et sans nécessité. Leurs sermens ordinaires sont, *par le nom de*

Dieu, *par les esprits des prophètes, par les esprits ou le génie des morts*, comme les Romains faisoient *par le génie des vivans*. Les gens d'épée et les gens de cour jurent communément *par la tête sacrée du roi*, et ce serment est d'ordinaire ce qu'ils ont de plus inviolable. Les affirmations accoutumées sont, *sur ma tête, sur mes yeux*.

Deux habitudes contraires se rencontrent communément dans les Persans : celle de louer Dieu sans cesse, et de parler de ses perfections ; et celle de proférer des malédictions et des ordures. Soit qu'on les voye chez-eux, soit qu'on les rencontre dans les rues, allant à leurs affaires, ou à la promenade, on leur entend toujours pousser haut quelque bénédiction et quelque invocation, comme, *ô Dieu très-grand, ô Dieu très-louable, ô Dieu miséricordieux, ô Père nourricier des hommes, ô Dieu, pardonne, ou aide moi*. Les moindres choses à quoi ils mettent la main, ils les commencent en disant au nom de Dieu ; et jamais ils ne parlent de rien faire qu'ils n'ajoutent, s'il plaît à Dieu. Enfin, ce sont des plus pieux et des plus assidus adorateurs de la Divinité ; mais en même-temps, ces mêmes bouches sont aussi des sources d'où il sort mille ordures. Les gens de toute sorte de condition sont infectés de ce sale vice. Leurs paroles sales sont toutes prises des

parties du corps que la pudeur ne veut pas qu'on nomme ; et quand ils se veulent injurier, c'est en se disant des ordures de leurs femmes, quoiqu'ils ne les aient jamais ni vues ni entendu nommer, ou en leur souhaitant qu'elles commettent des infamies. Il en est de même parmi les femmes ; et quand ils ont épuisé cet impur amas d'injures, ils se jettent à s'entre-appeler *athées, idolâtres, juifs, chrétiens ;* à se dire *les chiens des chrétiens valent mieux que toi ; puisses-tu servir de victime aux chiens des Francs.*

C'est parmi les gens de toute sorte de condition, comme je l'ai observé, qu'on entend dire de telles saletés ; mais ce n'est pas aussi communément, et avec le même excès. Car il faut avouer que le commun peuple en est comme infecté tout entier. Une des premières fois que je fus chez le grand-maître de la maison du roi, en 1666, la cour persane étant dans l'Hyrcanie, il vint un homme de considération lui parler d'une affaire. Le grand-maître lui dit : *que n'allez-vous au premier ministre à qui je vous ai déjà renvoyé.* L'autre lui répondit fort humblement : *Seigneur j'y ai été ; il m'a dit que c'étoit à votre Majesté* (l'on donne ce titre aux grands tout comme au roi) *à régler l'affaire. Gaumicoret* (*), lui répartit-il, je suis

(*) Lisez *ghaùth mykhored*, *ghaùth* et non *gau*, est le pluriel du

bien surpris que le grand-maître parlât ainsi du premier ministre ; car le mot de Gau veut dire *l'excrément qui sort du corps*, et micoret, *il mange*. C'est-là leur terme commun pour dire *qu'on parle mal-à-propos*, ou *faussement*.

Ce ne sont là que les moindres vices des Persans. Ils sont d'ailleurs dissimulés, fourbes, et les plus grands flatteurs du monde, et avec le plus de bassesse et d'impudence. Ils entendent fort bien la flatterie, et encore qu'ils s'en servent avec peu de pudeur, c'est pourtant avec beaucoup d'art et d'insinuation. On diroit qu'ils pensent tout ce qu'ils disent, et qu'ils en jureroient : cependant, dès que l'occasion est passée, comme quelque vue d'intérêt, ou quelque égard de complaisance, on voit fort bien que tous leurs compliments, *tavahzea* (*naoùázhá*), comme ils les appellent, n'étoient rien moins que sincères. Ils prennent le temps de louer les gens lorsqu'ils les voyent sortir d'un lieu, ou passer près d'eux, en sorte qu'ils puissent en être entendus, car ils ne veulent rien perdre; mais ils prennent si bien leur temps que la louange paroisse venir naturellement, et n'être point une flatterie. Avec ces vices, dont les Persans sont généralement imbus, ils sont menteurs

---

mot arabe *ghâyéth*, adopté par les Persans, lequel a en effet la signification indiquée par Chardin. (L.-s.)

à l'excès. Ils parlent, ils jurent, et ils déposent faux pour le moindre intérêt. Ils empruntent et ne rendent point, et s'ils peuvent tromper, ils en perdent rarement l'occasion ; étant sans sincérité dans le service et dans tous autres engagemens ; sans bonne foi dans le commerce, où ils trompent si finement, qu'on y est toujours attrapé ; avides de bien et de vaine gloire, d'estime et de réputation, qu'ils recherchent par tous moyens. Destitués comme ils sont de la véritable vertu, ils s'attachent à se revêtir de son apparence, soit pour s'imposer à eux-mêmes, soit pour mieux parvenir aux fins de leur vaine gloire, de leur ambition et de leur volupté. L'hypocrisie est le déguisement ordinaire sous lequel ils marchent. Ils se détourneroient une lieue pour éviter une souillure corporelle, comme de frotter un homme d'une autre religion en passant ; d'en recevoir quelqu'un chez soi en temps de pluie, parce que la moiteur de ses habits rendimpur ce qu'il touche, soit les personnes, soit les meubles. Ils marchent gravement. Ils font leurs prières et leurs purifications aux temps marqués, et dans la dévotion la plus apparente : ils tiennent les plus sages discours et les plus pieux qu'il se puisse, parlant continuellement de la gloire et de la grandeur de Dieu dans les plus excellens termes, et avec tout l'extérieur de la foi la plus ardente. Quoique naturel-

lement ils aient de la pente à l'humanité, à l'hospitalité, à la miséricorde, au détachement du monde, et au mépris de ses biens; néanmoins, ils ne laissent pas de les affecter, à dessein d'en faire paroître beaucoup plus qu'ils n'en ont. Quiconque ne les voit qu'en passant, ou qu'en visite, en fera toujours le plus favorable jugement du monde; mais qui traite avec eux, et qui entre dans leurs affaires, trouvera qu'il y a en eux peu de solide vertu, et que ce sont pour la plus grande part *des sépulchres blanchis*, suivant l'expression de Jésus-Christ, dont je me sers d'autant plus volontiers, que c'est particulièrement l'exacte observance de la loi que les Persans affectent. C'est-là comme le gros du monde persan est fait. Mais il y a sans doute de l'exception à cette règle de dépravation générale; car on trouve parmi les Persans de la justice, de la sincérité, de la vertu et de la piété, autant qu'on en trouve dans les religions que nous croyons les meilleures. Mais plus on pratique ce peuple, plus on trouve cette exception de petite étendue, et qu'il y a peu de Persans qu'on puisse louer d'une véritable et solide équité et humanité.

Après ce que je viens de dire, on aura peine à croire que l'éducation de la jeunesse soit aussi bonne en Perse qu'elle l'est effectivement; cependant cela est aussi très-vrai. La noblesse, c'est-à-

dire les gens distingués, et les enfans de bonne maison, car en Perse, il n'y a point de noblesse proprement dite, sont très-bien élevés. On donne ordinairement le soin de leur éducation à des eunuques qui leur servent de gouverneurs, et qui les gardent à vue, les tenant sous une sévère discipline, et ne les menant dehors que pour visiter leurs parens, ou pour voir les exercices et les fêtes. Et parce qu'ils pourroient se gâter à l'école, ou au collége, on ne les y envoie point, mais on leur donne des maîtres à la maison. On a aussi un extrême soin qu'ils ne fréquentent pas les valets; qu'ils ne voyent et qu'ils n'entendent rien de sale, et que les domestiques se comportent devant eux avec grand respect et retenue. Les enfans du commun peuple sont aussi élevés avec soin. On ne les laisse pas courir les rues, ni se débaucher et se corrompre dans le jeu, dans les querelles, et à apprendre les tours d'espiegle. On les envoye deux fois le jour à l'école; et quand ils sont revenus, les parens les tiennent auprès d'eux, afin qu'ils prennent l'esprit de leur profession et de l'emploi auquel on les destine. Les jeunes gens ne commencent à entrer dans le monde qu'après vingt ans, à moins qu'on ne les marie plutôt; car en ce cas-là, ils sont plutôt émancipés et à eux-mêmes. J'entends par mariés, avoir une *femme épousée* par contrat; car, dès

seize

seize à dix-sept ans, on leur donne une concubine, si l'on découvre qu'ils soient amoureux. Ils paroissent dans leur entrée au monde sages, civils, honnêtes, revêtus de pudeur, parlant peu, graves, attentifs, purs dans leurs discours et dans leur vie. Mais la plupart se corrompent bientôt, le luxe les entraîne; et n'ayant ni du bien ni des appointemens suffisamment pour y satisfaire, ni de ces autres moyens honnêtes, ils se jettent dans les mauvais moyens, qui ne manquent jamais de s'offrir, et de paroître fort aisés.

Les Persans sont les peuples les plus civilisés de l'Orient, et les plus grands complimenteurs du monde. Les gens polis parmi eux peuvent aller de pair avec les gens les plus polis de l'Europe. Leur air, leur contenance est la mieux composée, douce, grave, majestueuse, affable et caressante au possible. Ils ne manquent jamais de s'entrefaire des civilités pour le pas en se rencontrant; mais le pas est tout aussi-tôt pris. Deux choses leur paroissent fort extravagantes dans nos manières. La première, de disputer aussi long-temps que nous ne le faisons à qui passera devant. La seconde, de se découvrir la tête pour faire honneur à quelqu'un, ce qui est chez eux un grand manque de respect, et une liberté qu'on ne prend qu'avec ses inférieurs ou avec ses familiers amis. Ils ont la distinction de la droite et de la gauche,

mais notre main gauche est leur main droite, comme dans tout l'Orient. On dit que ce fut Cyrus qui commença le premier à mettre les gens au côté gauche pour leur faire honneur, parce que cet endroit-là est le plus foible du corps, et où il y a le plus à craindre.

Ils s'entre-visitent soigneusement dans toutes les occasions de joie et de tristesse, et aux fêtes solennelles. Les grands attendent alors les visites des gens de moindre qualité, à qui ils la rendent ensuite. Les courtisans vont chez les ministres, soir et matin, leur faire la révérence, et leur faire cortége de leur palais à la cour. On les fait entrer dans de grandes salles, où on leur présente du tabac et du cahvé, en attendant que le seigneur, qui est encore dans l'appartement des femmes, en sorte. Dès qu'il paroît, tout le monde se lève et se tient debout droit sur ses pieds à sa place, sans se remuer. Il passe, en faisant une douce inclinaison de tête à toute la compagnie, que chacun lui rend plus profondément, et il va se mettre à sa place accoutumée. Il fait signe en même-temps de s'asseoir, et puis quand il est prêt d'aller, il se leve, sort le premier et marche devant, et chacun le suit. Les grands reçoivent aussi les inférieurs chez eux; mais on fait plus de complimens avec ses égaux, et avec ses supérieurs. On leur fait la bien-venue avant que de s'asseoir,

et l'on observe de ne s'asseoir pas avant eux, et de ne se lever qu'après eux, en sortant. Le maître du logis est toujours assis au haut bout ; et lorsqu'il veut faire une civilité particulière, il fait signe qu'on vienne se mettre auprès de lui. Il n'offre point de donner sa place, parce que la personne à qui il l'offriroit le prendroit pour un affront, mais pour témoigner un respect extraordinaire, il la quitte, et va se mettre à côté de la personne honorée, et au-dessous.

Quand la personne qu'on va voir est dans sa salle, et que c'est une personne élevée, voici comme on observe la civilité. L'on entre doucement, et l'on va se ranger près de la première place vuide, où l'on se tient debout les pieds serrés l'un contre l'autre, les mains l'une sur l'autre à la ceinture, et la tête un peu penchée devant soi, avec les yeux arrêtés dans une contenance grave et recueillie, en attendant que le maître du logis fasse signe de s'asseoir, ce qu'il ne manque pas de faire promptement, avec un signe de la main, ou de la tête. Lorsqu'on reçoit visite de son supérieur, on se lève dès qu'on le voit entrer, et on fait semblant d'aller au-devant. Si on reçoit la visite de son égal, on se lève à demi ; et si c'est de quelque inférieur mais pourtant digne d'honneur, on se meut seulement comme si on vouloit se lever. Ceux qui sont en

visite ne se lèvent guères pour les gens qui entrent, à-moins que le maître du logis ne le fasse, ou qu'on n'ait quelque motif particulier de respect pour la personne qui entre. Il y a encore bien de la cérémonie en Perse dans la manière de s'asseoir. Devant les gens à qui l'on doit du respect, on s'assied d'abord sur les talons ayant les genoux et les pieds serrés l'un contre l'autre. Devant ses égaux, on se met plus commodément, car on se met sur son séant les jambes croisées en dedans et le corps droit. On appelle cette situation Tcharzanou (*Tchéhârzânoù*), c'est-à-dire, *s'asseoir sur quatre genoux*, parce que les genoux et les chevilles des pieds sont plat à terre. Les amis et les gens familiers s'entre-disent d'abord, *asseyez-vous à votre aise*, c'est-à-dire, *croisez les jambes comme vous voudrez*; mais, à moins que de passer une demi-journée assis en un même endroit, on ne change point de posture. Les Orientaux sont beaucoup moins frétillans que nous, et moins inquiets. Ils sont assis gravement et sérieusement; ils ne font jamais de geste du corps, ou que très-rarement, et seulement pour se délasser, mais ils n'en font jamais pour l'action et pour accompagner le discours (*).

(*) On peut appliquer aux Persans ce que J. J. Rousseau dit des Turks : « Quand un Franc s'est bien démené, bien tourmenté

Nos habitudes là-dessus les surprennent fort ; et ils ne croient pas qu'un homme qui a l'esprit rassis puisse gesticuler. C'est aussi une très-grande incivilité parmi eux, de faire voir le bout des pieds quand on est assis, il faut les cacher sous l'habit ; et afin qu'on entende mieux comment on est assis en Perse, j'ai fait mettre à côté deux figures où cela est représenté exactement (*pl. XXI*).

Les saluts se font par une inclinaison de tête ; et c'est-là la civilité ordinaire : ou bien en appuyant la main droite à la bouche, et c'est comme on fait parmi les amis, lorsqu'on a été long-temps sans se voir. Enfin, l'on se donne aussi un baiser et une courte embrassade à des retours de longs voyages et en des occasions extraordinaires.

Voilà les civilités communes de l'action ; celles des paroles sont encore plus tendres et plus obligeantes. On reçoit les visites en disant d'un air engageant, *kochomedy*, c'est-à-dire, *vous êtes venu en bien ; safa avourdy, vous nous purifiez de votre présence ; giachuma calibut, la place que vous avez accoutumé de tenir chez moi a*

» le corps à dire beaucoup de paroles, un Turk ôte un moment la » pipe de sa bouche, dit deux mots à demi-voix, et l'écrase » d'une sentence ». *Essai sur l'origine des langues*, chap. I.er Il me semble que, dans ce peu de lignes, Rousseau a bien saisi et indiqué la différence de notre caractère d'avec celui des Orientaux. Voyez mon discours sur la littérature orientale, à la tête des *Contes, Fables et Sentences*, etc. (L-s.)

été vuide (1), c'est-à-dire, *il n'a paru personne d'assez de mérite pour suppléer votre absence*; et d'autres discours pareils, qu'on multiplie et qu'on recommence par intervalles, selon que l'on a de l'amitié pour les gens. Je le dirai encore une fois, les Persans sont assurément les peuples les plus caressans du monde. Ils ont les manières les plus touchantes et les plus engageantes, les esprits les plus souples et qui se composent le plus vîte et le plus aisément, les langues les plus douces et les plus flatteuses, évitant dans leur conversation de faire des récits, ni de rien dire qui puisse rappeler ou exciter des idées tristes; et quand le discours ou l'occasion les porte à le faire, ils se servent de circonlocutions pour éviter du moins les termes funestes. Par exemple, s'il faut dire que quelqu'un est mort, ils disent : *Amrekodber chuma bakchid* (2), *il vous a fait don de la part qu'il avoit à la vie*, c'est-à-dire *il pouvoit vivre encore longues années, mais pour l'amour qu'il vous porte, il les a attachées à celles que vous avez à couler.* Je me souviens là-dessus d'un petit conte assez naïf du général

(1) Lisez *khôch âmédy*, vous êtes bien venu; *ssafâ âvurdy*, vous avez apporté la pureté; *djâhichumâ khâly boùd*, votre place a été vuide. (L-s.)

(2) *A'mré-khòd bèr chumâ bakhchyd*, il a transmis sur vous sa vie. (L-s.)

des mousquetaires du temps d'Abas Second. Ce prince, qui étoit d'un esprit vif, avoit donné à garder à ce général un ours blanc, qu'on lui avoit amené de Moscovie, croyant qu'il en auroit plus de soin qu'on ne feroit au parc de ses bêtes féroces. Cependant l'ours ne vécut guères, et le roi le sut, et quelque temps après il voulut savoir comment il étoit mort, et demanda au général : *Qu'est devenu mon ours blanc? Sire*, répondit-il, *il vous a fait don de la part qu'il avoit à la vie.* Le roi se prenant à rire, lui dit : *Vous êtes vous-même un ours de vouloir que les ans d'une bête soient ajoutés aux miens.* On fait un autre conte, à-peu-près semblable, de ce même général des mousquetaires, que je rapporte dans le même dessein de faire connoître les manières de parler persanes. Le roi se promenoit hors d'Ispahan, le long de la montagne de Kousopha, qui n'en est qu'à une petite lieue. Un nuage épais étant tombé sur une pointe de roc, le roi se mit à dire à ce général : *Regardez ce nuage noir sur la pointe de ce roc, il ressemble aux chapeaux des Francs;* c'est le nom que les Orientaux donnent aux chrétiens de l'Europe. *Cela est vrai, Sire*, répondit le général, *et Dieu veuille que vous les conquériez tous. Comment*, répliqua le roi en riant, *est-il possible que je les conquère? Ils sont à deux mille lieues loin de*

moi, et je ne puis conquérir le pays des Turcs qui sont mes plus proches voisins. Les complimens de condoléance se font en disant, *serchuma salamet bachet, que votre tête soit saine*, ce qui veut dire, *votre vie m'est si chère que, pourvu que vous viviez, il ne m'importe qui meure; votre conservation me suffit.*

Les complimens qu'on pratique dans les lettres missives, dans les mémoires et dans les requêtes, sont encore plus étendus et plus exacts que ceux qu'on se fait de bouche en présence; mais comme j'aurai occasion d'en parler ailleurs, je dirai seulement ici sur ce sujet, qu'ils ont un livre exprès, contenant les titres qu'il faut donner aux gens à qui l'on écrit, depuis l'artisan jusqu'au roi. Ce livre s'appelle *tenassour* (*), c'est-à-dire *méthode* ou *règle*. Les gens d'affaires le savent par cœur. Je n'en donnerai point d'extraits, parce qu'on en peut voir le style dans les lettres que j'ai insérées dans mon *Voyage de Paris à Ispahan*, et en diverses requêtes qu'on trouvera dans

(*) Je crois qu'il faut lire *tessouoûr*, modèle, figure. Le titre ordinaire de ces sortes de *secrétaires* arabes, turks ou persans, est *inchâ*, formule, protocole. Ils sont en effet d'une grande utilité pour les correspondances diplomatiques qu'on entretient avec les nations qui parlent les langues que nous venons d'indiquer. Les Anglais qui ne négligent rien de ce qui peut contribuer à faciliter ce genre de correspondance, ont publié à Calcutta, et fait réimprimer à Londres, un excellent *inchâ*, dont je dicte et j'explique chaque année quelques fragmens à mes auditeurs. (L-s.)

la suite. Une de leurs politesses de langage est de parler toujours à la troisième personne, tant en parlant aux autres qu'en parlant de soi, à-peu-près comme on fait dans la langue allemande.

Tout civils que sont ces peuples, ils ne font pourtant rien par générosité, qui est une vertu qu'on peut dire inconnue en Orient. Comme les corps et les fortunes y sont esclaves sous une puissance tout-à-fait despotique et arbitraire, les esprits et les courages le sont aussi. On n'y fait rien que par intérêt, c'est-à-dire par espérance ou par crainte. Et ils ont peine à concevoir qu'il y ait des pays où l'on voit des gens servir ou rendre office par pure vertu, et sans autre récompense. Parmi eux, c'est tout le contraire; ils se paient de tout, et se paient par avance; on ne leur demande rien qu'un présent à la main; et ils ont là-dessus cette manière de proverbe, *qu'on revient de chez le juge comme l'on y est allé*, c'est-à-dire, *que si l'on y va les mains vuides, on revient sans avoir justice.* Les plus pauvres et les plus misérables ne paroissent devant les grands, et devant personne à qui ils demandent quelque grâce qu'en leur offrant quelque chose, et tout est reçu, même chez les premiers seigneurs du pays, du fruit, des poulets, un agneau. Chacun donne ce qui est le plus sous sa main, et de sa profession; et ceux qui n'ont point de profession

donnent de l'argent. C'est un honneur que de recevoir ces sortes de présens. On les fait en public; et même on prend le temps qu'il y a le plus de compagnie. Cette coutume est universellement pratiquée dans tout l'Orient : et c'est peut-être une des plus anciennes du monde. Comme elle paroît aux peuples d'Europe fort basse et peu honnête, je n'ajouterai pas que c'est peut-être aussi une des plus raisonnables, et je n'ai garde de la défendre. Je dirai seulement que les Persans font toujours le service pour lequel on leur fait le présent; et qu'ils le font sur-le-champ, ou le plutôt qu'il est en leur pouvoir. On fait aussi aux fêtes solennelles, et en d'autres occasions semblables, des présens à ses patrons et à ses bienfaiteurs, sans demander rien précisément.

Les Persans n'aiment ni la promenade, ni les voyages. Pour ce qui est de la promenade, c'est une des choses qu'ils trouvent fort absurde dans nos manières; et ils regardent des tours d'allée, comme des actions de gens hors du sens. Ils demandent sérieusement ce qu'on est allé faire au bout de l'allée, et pourquoi on ne s'y est pas arrêté, si l'on avoit sujet d'y aller. Cela vient sans doute de ce qu'ils demeurent dans un climat mieux tempéré que le nôtre. Ils n'ont pas tant de sang que nous, qui sommes Septentrionaux, ni si bouillant. Les parties les plus vives de leur sang étant en plus grande

transpiration que les nôtres, ce qui fait qu'ils ne sont pas sujets à ces mouvemens de corps, qui tiennent si fort de la légèreté et de l'inquiétude, et qui passent souvent jusqu'à l'extravagance, et même jusqu'à la fureur. On ne sait ce que c'est en Perse que le remède que nous appelons l'*exercice :* on se porte encore mieux en ce pays-là d'être toujours assis ou porté, que de marcher. Les femmes et les eunuques, généralement parlant, ne font jamais d'exercice, et sont toujours assis ou couchés, sans que cela nuise à la santé. Pour les hommes, ils vont à cheval, mais ils ne marchent jamais ; et leurs exercices se font uniquement pour le plaisir, et non pour la santé. Le climat de chaque peuple est toujours, à ce que je crois, la cause principale des inclinations et des coutumes des hommes, qui ne sont pas plus diverses entr'elles, que la constitution de l'air est différente d'un lieu à l'autre. Pour ce qui est des voyages, ceux de simple curiosité sont encore plus inconcevables aux Persans, que les promenades. Ils ne connoissent point la volupté que nous ressentons à voir des manières différentes des nôtres, et à ouïr un langage qu'on n'entend point. Lorsque la compagnie françoise des Indes orientales envoya des députés au roi de Perse, le roi de France en envoya aussi deux, mais sans caractère, nommés MM. de Lalain et de la Boul-

laye : et la lettre de créance portoit que *c'étoient des gentilshommes curieux de voyager, qui se joignant à ces députés des marchands françois, pour voir le monde, le roi se servoit de leur occasion pour écrire à S. M. Persane, afin de lui recommander cette compagnie de marchands françois.* J'arrivai à la cour de Perse, lorsque ces messieurs y sollicitoient leurs affaires, dont les ministres me parlèrent souvent; et je vis d'abord que cette lettre ne leur avoit point plu du tout, pour diverses choses; comme entre les autres, parce qu'elle étoit envoyée par occasion seulement. Les ministres me demandèrent si l'on respectoit si peu les grands rois dans notre monde, que de ne leur envoyer pas leurs lettres par personnes expresses. Mais ils s'arrêtoient particulièrement sur ces mots de *gentilshommes curieux de voyager*, ce qu'on n'avoit pu traduire en leur langue, sans un air d'absurdité qu'ont toutes les choses non pratiquées ou même inconnues. Ils me demandoient s'il étoit possible qu'il y eût des gens parmi nous qui voulussent prendre la peine de faire deux ou trois mille lieues avec tant de risque et d'incommodité pour voir seulement comment on étoit fait, et comment on faisoit en Perse, et sans autre dessein. Ce peuple tient, comme je l'ai observé, qu'on ne sauroit mieux acquérir la vertu, ni mieux goûter la vo-

lupté que dans le repos, et en demeurant chez soi; qu'il n'est bon de voyager que pour acquérir du bien. Aussi croient-ils que tout étranger est un espion, s'il n'est pas marchand ou artisan, et les gens de qualité croiroient commettre un crime d'état que de le recevoir chez eux, ou de le visiter. C'est à cet esprit qu'il faut rapporter sans doute l'ignorance grossière des Persans sur l'état présent des autres nations du monde, et que même ils n'entendent point la géographie, et n'en ont point des cartes; car cela vient de ce qu'étant peu curieux de voir les autres pays, ils ne se soucient guères des distances ni des routes pour s'y rendre. Il n'y a parmi eux ni relations des pays étrangers, ni gazettes, ni nouvelles à la main, ni bureaux d'adresse. Cela paroîtra bien étrange aux gens qui passent leur vie à demander des nouvelles, et qui s'y intéressent jusques à y mettre leur santé et leur repos : et à ceux aussi qui étudient avec tant de soin les cartes et les relations; mais cela est pourtant fort vrai; et comme j'ai représenté les Persans, il est clair que toute cette connoissance n'est pas requise pour la tranquillité de l'esprit, ni pour la volupté. Les ministres d'état, généralement parlant, ne savent non plus ce qui se fait en Europe, que ce qui se fait dans le monde de la lune. La plupart même n'ont qu'une idée confuse de l'Europe, qu'ils

prennent pour une petite île dans les mers du Nord, où il ne se trouve presque rien de bon ni de beau, d'où vient, disent-ils, que les Européens vont par-tout le monde chercher les belles choses et celles qui sont nécessaires, comme en étant destitués.

Nonobstant ce que je viens de dire, il est pourtant vrai qu'il n'y a pas de pays au monde où les voyages soient moins dangereux par la sûreté des chemins, à quoi l'on pourvoit soigneusement, ni de moins de dépense, à cause du nombre des bâtimens publics qu'on entretient pour les voyageurs, dans tous les endroits de l'empire, tant aux villes qu'à la campagne. On loge dans ces maisons-là, sans qu'il en coûte rien, outre qu'il y a des ponts et des chaussées dans tous les endroits où les chemins sont trop mauvais, choses qui sont faites en faveur des caravanes et de tous ceux qui voyagent par des motifs d'intérêt.

La coutume des Persans qui sont dans le trafic ou dans les emplois, est, qu'après avoir amassé quelque argent, ils l'emploient premièrement à l'acquisition d'un logis qu'ils n'achètent jamais tout fait, mais qu'ils rebâtissent de la grandeur qu'il leur faut, ayant pour proverbe qu'*une maison qu'on achète toute faite, n'est pas plus propre pour sa famille, qu'un habit qu'on achète tout fait est propre pour son corps.* Il y

a peu de personnes en Perse, qui fassent leur demeure dans des maisons de louage. Les plus pauvres sont pour l'ordinaire propriétaires des logis où ils habitent. Cela vient de deux causes, l'une que les Persans n'ont pas naturellement le génie porté au négoce; la seconde de ce que leur religion défend de prêter à intérêt; ce qui fait que chacun évite de payer des louages, et achète des maisons, ne sachant comment employer mieux son argent. La seconde acquisition des Persans après la première, c'est de ce qu'ils appellent *bazarga* ou *lieu de marché*, qui est une galerie de boutiques d'un bout à l'autre, couverte ordinairement en voûte, qu'ils font bâtir proche de leur logis, ou qu'ils achètent suivant l'occasion. C'est-là d'ordinaire le premier bien qu'ils acquièrent en fonds de terre. Ils acquièrent ensuite un bain, puis un caravanserai. L'on penseroit peut-être que ces fonds-là se donnent à rente à payer par année, ou par quartier, comme dans nos pays; mais l'on sera surpris d'apprendre qu'ils louent ces lieux-là par jour, en se faisant payer de la rente tous les soirs, sans faire crédit au lendemain. La confiance ne va pas plus loin; et c'est pour cela que ceux qui acquièrent des fonds, et qui font bâtir, le font à leur porte, afin que leurs domestiques reçoivent plus commodément le louage. Cette pratique n'est pourtant que pour

les petites gens, les autres paient par semaine ou par mois. Mais comme on n'a pas grands meubles dans l'Orient, qu'on ne se sert ni de tables, ni de chaises, ni de bois de lits, ni d'armoires, ni, à beaucoup près, de tant d'ustensiles de cuisine, un locataire pourroit s'évader bien plus facilement que chez nous. Les plus puissans, après avoir amassé beaucoup de biens pour eux et pour leurs enfans, se mettent à bâtir des édifices publics, des colléges avec des fondations pour un nombre d'étudians, puis des caravanserais sur les grands chemins, où les passans sont reçus sans rien payer, puis des ponts, et enfin des mosquées, avec un revenu pour entretenir des prêtres, et quelquefois pour faire des distributions charitables. Les Persans qui appellent ces fondations *souab a karet*, c'est-à-dire *mérite pour la vie future* (1); disent aussi que ces bénéficences sont *kreir jary* (2), comme ils parlent, c'est-à-dire des biens croissans, parce, disent-ils, que les prières qui se font dans ces logemens gratuits et dans ces temples, et lorsqu'on se sert actuellement de ces autres commodités, tournent au profit des fondateurs, et leur sont imputées.

Il n'y a d'autres voitures en Perse, que des

(1) Lisez *Sséoûâb âkharét*. (L-s.)

(2) *Kheïr djâry*, qui va de mieux en mieux. (L-s.)

montures

montures et de grandes cunes ou manières de berceaux couverts et fermés, où vont les femmes de qualité, deux sur un chameau, dont je ferai la description ailleurs. On n'y a ni carosses, ni chariots, ni litières, ni chaises, soit parce que la Perse est un pays montueux, soit parce que c'est un pays dont les plaines sont entre-coupées de canaux de toutes parts. Tout le monde va à cheval ou sur une mule, ou sur cette sorte d'ânes qui vont l'amble, et qui portent vîte et à l'aise. Les gens de boutique et de métier, comme les autres, ont leurs montures, et il n'y a que les plus misérables qui aillent à pied. Je laisse au lecteur à remarquer encore davantage les mœurs des Persans dans la suite de mes relations, suivant l'occasion que j'aurai d'en parler.

Les noms que les Persans portent leur sont imposés, ou en venant au monde, ou à la circoncision, de même qu'à tous les autres peuples mahométans : et ces noms sont pris, ou des personnes éminentes de leur religion, ou du Vieux-Testament, ou de leurs histoires, ou ce sont des noms de vertu ; car chacun prend, ou se fait un nom à son gré ; mais ils n'ont point de surnoms particuliers, ou de noms de famille et de race pour surnom. On prend chez eux par honneur le nom propre de son père, et quelquefois celui de son fils, en disant, *tel, père de tel*, ou *tel, fils de tel*, comme par exemple : *Abraham, fils de*

Jacob, *et Mahammed*, *père d'Aly*. C'est la coutume immémoriale de l'Orient de se faire nommer ainsi. On le voit ainsi dans le Vieux-Testament, où l'on trouve, par exemple, les rois de Syrie nommés *Ben Adad*, c'est-à-dire, *fils d'Adad*, et ceux de la Palestine, nommés *Abimelec*, c'est-à-dire *père de Melec*, terme qui signifie *roi*. Il est aussi fort ordinaire parmi eux de porter divers surnoms, l'un pris du nom de son père, l'autre du nom de son fils, et même de porter le surnom de plusieurs de ses fils, comme le calife Alrachid (*), cinquième calife de la race des Abassidès, qui est surnommé, tantôt Abou Jafer, tantôt Abou Mahammed, qui sont les noms de ses fils. Enfin, il est fort commun parmi eux de prendre pour surnom la profession qu'on a exercée, ou de son père, ou de ses ancêtres, soit libérale, soit mécanique, d'où se sont élevés dans le monde, *Mahamed Cayath* (*Mohhamedkayâth*), *Mahamed le tailleur*; *Soliman Atari* (*Soléïmân a'thâry*), *Salomon le droguiste*; *Jouaeri* (*djaùhéry*), *le jouallier*; *Stanboli*, *le constantinopolitain*, pour y avoir acquis du bien; et ce qui est remarquable, comme

(*) Lisez *Al-rachyd*, dont le nom entier est Al-rachyd Hâroûn Aboû Dja'far ou Aboû Mohhammed, Hâroûn ibn êl-Mehdy, ben Aby Dja'far âl-Manssoùr, vingt-sixième successeur du prophète, et cinquième khalyfe a'bbâcyde. Voy. ma note, tom. II, page 389. (L-s.)

fort louable, à mon avis, c'est qu'ils ne se font point un déshonneur de porter ces surnoms après être parvenus au faîte des richesses, aux plus hautes dignités, et aux plus importans emplois. C'est que la considération naît chez eux des sciences, des emplois, et sur-tout des richesses. Il n'y en a que très-peu d'attachée à l'extraction.

Pour ce qui est des titres, ils ne sont point affectés en Orient, soit à la naissance, soit à la dignité. Chacun attache à son nom comme il veut, les titres superbes de duc, prince, roi. Les moindres valets les prennent comme les autres, vous en voyez d'appelés *David le duc, Abraham le prince :* cela ne signifie rien, mais on y observe cette distinction de ne pas mettre toute sorte de titres, devant ou après le nom indifféremment. Il y en a qu'on ne met point devant le nom, comme ceux, prince, roi. Il y en a qu'on ne met point après le nom, comme le titre de *Mirza* (*) qui signifie *fils de prince*. C'est afin de distinguer les personnes royales d'avec le reste du monde, lesquelles attachent ces titres devant ou après leurs noms, tout au contraire, et au rebours des autres. Une chose étrange, et qu'on auroit peine à croire, est que les Persans font gloire de porter le titre d'esclaves. Je parle des gens élevés à la cour, et

(*) Voyez sur ce mot, ma note ci-dessus, tome II, page 345. (L-s.)

nés dans les emplois. Ils s'appellent par honneur *esclaves du roi*, ou *esclaves des saints*; par exemple, *le duc esclave d'Ibrahim*, ou *de Mahammed*, ou *du roi*. Ces sortes de noms désignent d'ordinaire un homme qui est dans les charges, ou qui y aspire.

Lorsqu'un enfant mâle vient au monde, c'est la coutume que son père donne tout ce qu'il a sur lui à qui lui en apporte la nouvelle. On vient lui ôter le turban sur la tête, en lui disant : *il vous est né un enfant mâle*, et aussi-tôt il faut faire un présent pour la bonne nouvelle, et comme pour racheter son habit et ce qu'on a sur soi.

CHAPITRE XII.

Des Exercices et des Jeux des Persans.

JE joins ensemble ces deux sortes d'actions, parce que le terme persan, qui signifie l'une, signifie aussi l'autre, et que les Persans disent que les exercices sont des jeux honnêtes, comme les jeux sont des exercices déshonnêtes. En effet, les exercices des Persans sont des jeux d'adresse, où l'on a pour but de rendre le corps souple et vigoureux, et de faire apprendre le maniement et l'usage des armes. Mais comme il faut que le corps soit déjà formé et robuste pour ces exercices, on ne s'y met guères qu'à l'âge de dix-huit ou vingt

ans, la jeunesse demeurant jusque-là sous la férule des maîtres des sciences, et sous la conduite des eunuques. Voici les principaux exercices où les Persans s'occupent.

Premièrement, à bander l'arc, dont l'art consiste à le bien tenir, à le bander, et à laisser partir la corde à l'aise, sans que la main gauche, qui tient l'arc, et qui est toute étendue, ni la main droite qui manie la corde, remuent le moins du monde. On en donne d'abord d'aisés à bander, puis de plus durs, par degrés. Les maîtres de ces exercices apprennent à bander l'arc devant soi, derrière soi, à côté de soi, en haut, en bas, bref en cent postures différentes, toujours vîte et aisément. Ils ont des arcs fort difficiles à bander, et pour essayer la force, on les pend contre un mur à une cheville, et on attache des poids à la corde de l'arc, à l'endroit où l'on appuie la coche de la flèche. Les plus durs portent cinq cents pesant avant que d'être bandés. Dès qu'on sait manier un arc ordinaire, on en donne d'autres à bander, qu'on rend pesant par le moyen de beaucoup de gros anneaux de fer passés dans la corde. Il y a de ces arcs qui pèsent cent livres. Ils les manient, les tendent, et les détendent, comme j'ai dit, en sautant et s'agitant, tantôt sur un pied, tantôt sur les genoux, tantôt en courant : cela fait un bruit incommode par le cliquetis de ces anneaux ; c'est à dessein d'acquérir plus

de force. Les maîtres jugent qu'on fait bien cet exercice, lorsqu'en tenant l'arc de la main gauche étendue bien roide, ferme, et sans vaciller, on amène la corde avec le pouce de la main droite à l'oreille, comme pour l'y accrocher. Pour mieux faire cet exercice, ils portent un anneau au pouce qui est large d'un pouce en dedans, et de moitié en dehors, sur lequel la corde porte. Cet anneau est de corne ou d'ivoire, ou de jadde, qui est une espèce d'albâtre vert. Le roi en a d'un os dur et léger, naturellement varié de jaune et de rouge, qui croît, à ce que l'on dit, comme une houppe sur la tête d'un gros oiseau, dans l'île de Ceylan. Quand ils savent bien manier l'arc, leur premier exercice est de tirer la flèche en l'air, et à qui tirera plus haut. On estime l'archer habile, et l'arc des meilleurs, lorsqu'il tire à l'élévation de 45 deg. qui est la derniere portée de l'arc. Ensuite on exerce à tirer au blanc; et ce n'est pas le tout de donner dedans, il faut que la flèche y donne droit et ferme, sans vaciller. On apprend ensuite à tirer avec force et pesanteur. On s'exerce à cela comme je le vais dire. On fait à la hauteur de quatre pieds un châssis de deux pieds de diamètre, incliné en talus, de cinq à six pieds de profondeur, rempli de sable battu et moite, comme un châssis de fondeur à mouler. On prend l'arc et une flèche sans panneaux, et quand on est prêt de tirer, il vient un valet avec un gros caillou à la

main, et on assenne un grand coup au milieu du châssis, ce qu'il fait beaucoup moins pour marquer où il faut tirer, que pour durcir le sable. On tire là-dedans de toute sa force, et d'ordinaire la flèche y entre à moitié. On la retire dehors : et on tire de rechef au même endroit, tant que la flèche entre toute dedans. On réussit à cet exercice suivant qu'on le fait entrer en moins de coups ; ce qui arrive selon qu'on tire plus droit au même point. Ces exercices sont pour apprendre à tirer de la flèche, dont l'art consiste, en un mot, à tirer juste, et à tirer roide ou fort, afin que la flèche entre et perce. On apprend à dire, en tirant le dernier coup, *tir a ker derdil Omer* (*tyr akher der dilıO'mer*), *le dernier coup de la flèche puisse entrer au cœur d'Omer*, et cela pour s'entretenir dans l'aversion et dans l'horreur de la secte des Turcs, dont Omer est le second pontife après Mahammed. Il faut observer que les flèches d'exercice ont un fer rond, menu, et obtus, au lieu que les flèches de combat ont le fer comme la pointe d'une lance, ou comme nos lancettes.

Le second exercice est de manier le sabre, et comme l'art de le manier consiste à avoir le poignet robuste et bien dénoué, on apprend la jeunesse à manier le sabre avec deux poids aux mains, en les tournant haut et bas, devant et derrière, vîte et fort ; et pour mieux dénouer les jointures, et rendre les nerfs plus souples, on leur met

durant l'exercice deux autres poids sur les épaules faits en fer de cheval, pour n'empêcher pas le mouvement. Cet exercice est bon pour la lutte, comme pour se servir bien du sabre.

Le troisième est l'exercice à cheval, qui consiste à bien monter, à se bien tenir, à courir à toute bride sans branler, à arrêter tout court le cheval dans sa course, sans s'ébranler, et à être si léger et si agile sur le cheval, qu'on puisse dans une course compter vingt jetons à terre l'un après l'autre, et les relever de même au retour, sans ralentir la course. Il y a des gens en Perse qui se tiennent si ferme et si légèrement à cheval, qu'ils se mettent droits sur leurs pieds sur la selle, et font ainsi courir le cheval à toute bride. Les Persans vont à cheval un peu de côté, parce qu'ils se tournent ainsi en faisant leurs exercices à cheval, qui sont de trois sortes ; à jouer au mail, à tirer de l'arc, et à lancer le javelot. Leur jeu de mail se fait dans une fort grande place, au bout de laquelle sont des pilliers proche l'un de l'autre, qui servent de passe. On jette la balle au milieu de la place, et les joueurs, le mail à la main, courent après au galop pour la frapper : comme le mail est court, il faut se pencher plus bas que l'arçon pour l'atteindre, et dans les règles du jeu, il faut assener le coup au galop. On gagne la partie quand on fait passer la balle entre les pilliers. Ce jeu se fait par parties de quinze ou vingt contre

autant. L'exercice de l'arc à cheval se fait à tirer par derrière à une tasse, posée sur le bout d'un mât de six vingts pieds de hauteur, où on monte par des courbelets de bois cloués contre, et qui servent de marches. Le cavalier prend sa course vers le mât l'arc et la flèche à la main, et quand il l'a passé, il se courbe en arrière, à droite ou à gauche, car il faut le savoir faire des deux côtés, et tire sa flèche. Cet exercice est ordinaire dans toutes les villes de Perse. Les rois même s'y exercent. Le roi Sephy, aïeul du roi régnant, y excelloit. Il abattoit toujours la tasse du premier ou du second coup. Le roi Abas son fils, s'en acquittoit aussi assez bien. Soliman qui lui a succédé, y réussit moins que les autres. Le javelot des exercices, qu'on appelle *Gerid* (*djeryd*), c'est-à-dire, *branche de palmier*, parce qu'il est fait des branches de palmier sèches, est beaucoup plus long qu'une pertuisane, et est fort pesant; de manière qu'il faut une grande force de bras pour le lancer. Il y a des gens en Perse si faits et si habiles à cet exercice, qu'il font porter un dard six à sept cents pas. J'aurai occasion de rapporter ailleurs plus particulièrement comme on agit dans ces exercices, qui sont les carrousels des Persans.

La lutte est l'exercice des gens de moindre condition, et presque seulement des gens de néant. On appelle le lieu où l'on montre à lutter,

Zour Koné (*), c'est-à-dire, *la maison de la force.* Il y en a en toutes les maisons des grands seigneurs, et particulièrement des gouverneurs de province, pour exercer leur monde. Chaque ville a de plus sa troupe de lutteurs pour le spectacle. On appelle les lutteurs *Pehelvon*, mot qui veut dire *brave, intrépide.* Ils font leurs exercices pour divertir; car c'est un spectacle, comme je l'ai dit, et voici comme ils les font. Ils se mettent nuds, avec des chausses seulement, faites de cuir fort justes, huilées et grasses, et un linge à la ceinture aussi gras et huilé. C'est afin que l'adversaire y ait moins de prise, et qu'il ne prenne pas par les habits, parce que s'il y touchait, sa main deviendroit glissante, et perdroit de sa force. Les deux lutteurs étant en présence sur l'arêne unie, un petit tambour qui joue toujours durant la lutte pour animer, donne le signal. Ils commencent par se faire mille bravades en rodomonts; puis ils se promettent bonne guerre, et se donnent les mains. Cela fait, ils se frappent les fesses, les cuisses et les hanches, à la cadence du tambourin; puis ils se redonnent les mains, et se refrappent comme auparavant trois fois de suite. C'est là comme pour les dames, et pour se mettre

(*) Lisez *zoûr khâunèh;* on trouve une description et une gravure fort intéressantes de ces gymnases persans dans le *Voyage de M. Niebuhr*, tome II, page 141. (L-s.)

en haleine : après cela, ils se joignent en faisant un grand cri, et s'efforcent de renverser leur homme. Il faut, pour être victorieux, l'étendre tout plat en terre sur le ventre tout de son long, autrement c'est n'avoir rien fait.

L'escrime est un autre exercice pour le spectacle et pour le divertissement. Les escrimeurs venus sur-le-champ en présence, mettent leurs armes à terre à leurs pieds. Elles consistent en un sabre droit et un bouclier. Ils s'agenouillent, et les baisent de la bouche et du front ; puis ils se relèvent, les prenant à la main, et au son du tambourin, ils dansent et sautillent, en faisant mille postures et mille mouvemens avec leurs armes d'une fort grande agilité. Ensuite, ils se joignent et se portent plusieurs coups d'épée qu'ils reçoivent sur leur bouclier. Ils frappent toujours du tranchant, si ce n'est que l'un approche trop de l'autre, car alors il présente la pointe. Ces escrimeurs se frappent quelquefois tout de bon, et se tirent du sang ; mais si le combat devient trop ardent, on les sépare.

Outre ces exercices qui servent de divertissement au peuple persan, il y a parmi eux des danseurs de corde, des joueurs de marionnettes, et des faiseurs de tours de souplesse, aussi adroits et aussi habiles qu'en pays du monde. Leurs danseurs de corde dansent à pieds nuds. Ils tendent une corde du haut d'une tour de trente à

quarante toises en bas, assez roide. Ils la montent, et puis ils la descendent, ce qu'ils font non pas en se traînant sur le ventre, comme on le fait ailleurs, mais marchant à reculons, se tenant par l'orteil qu'ils passent dans la corde qui ne sauroit par conséquent être fort grosse. Il est difficile de regarder cela sans frayeur, sur-tout lorsque le danseur de corde, pour témoigner sa force et son agilité, porte un enfant sur les épaules, jambes deçà, jambes de-là, qui le tient par le front. Ils ne dansent pas sur la corde droite, à la manière des danseurs de corde d'Europe, mais ils y font des sauts et des tours. Leur plus beau tour est celui-ci. On donne au danseur sur la corde deux bassins creux, comme un plat potager. Il les met sur la corde, le cul des bassins l'un contre l'autre, et s'assied dans celui de dessus, ayant le derrière dans le creux du bassin. Il fait deux tours dessus en avant et en arrière, puis au second tour, il fait adroitement tomber le bassin de dessous, et demeure sur celui de dessus, sur lequel il fait encore deux tours, et puis il le fait tomber par un grand saut, et il se trouve à cheval sur la corde. Il y en a qui font tendre une chaîne au lieu de corde, et qui dansent dessus.

Outre ces danseurs, il y a des voltigeurs qui sautent avec une merveilleuse agilité. Ils sautent par un cercle garni de pointes de poignard entre-deux, qui ne sont pas à un pied de distance,

mais qui sont passées de manière à obéir si aisément, que le corps les fait plier en passant. Ils sautent aussi par dedans une corde que deux hommes tiennent fermée en carré de seize à dix-huit pouces seulement, qu'ils tiennent à cinq pieds haut de terre. Un enfant y passeroit à peine; mais ceux qui la tiennent savent l'élargir si adroitement, qu'on ne sauroit l'apercevoir. Leurs voltigeurs font leurs tours avec des flambeaux à la main, allumés par les deux bouts, qu'ils se passent à tout moment sur le visage sans se brûler. Ils se font forger une bêche toute rouge sur une enclume, posée sur leur ventre nud, se tenant recourbés et renversés sur les mains et sur les pieds, à quinze ou seize pouces de terre, après s'être fait mettre sous le dos un poignard, la pointe en haut, qui n'est pas à un doigt du dos : c'est pour montrer que les coups de forgeron ne les ébranlent pas, parce que s'ils plioient, le poignard leur entreroit dans le dos. Le voltigeur se tient en cette posture, jusqu'à ce que les deux forgerons aient achevé de former leur bêche. Quand ce tour est achevé, il vient un autre voltigeur qui se met à la place en la même posture, à qui on met sur le ventre une pomme ou un melon, qu'un homme vient fendre en deux d'un coup de sabre assené de fort haut, sans toucher seulement la peau.

Leurs charlatans se servent d'œufs sous leurs

gobelets, au lieu de boules pour faire leurs tours. Ils mettent leurs œufs au nombre de sept ou huit dans un sac, qu'ils ont pilé aux pieds auparavant, et qu'ils ont fait piler par ceux des spectateurs qui le veulent faire ; et un moment après, ils vous font voir que ces œufs sont devenus des pigeons ou des poulets. Après ils donnent de nouveau à manier et examiner le sac qui est leur gibecière, et quand on est bien demeuré d'accord avec eux qu'il n'y a rien, ils le mettent à terre au milieu de la place, et un moment après ils le prennent à la main, et en tirent tous les ustensiles d'une cuisine.

Leurs joueurs de marionettes et de tours ne demandent point d'argent à la porte, comme en notre pays, car ils jouent à découvert dans les places publiques, et leur donne qui veut. Ils entremêlent la farce et les tours, avec des contes et avec mille bouffonneries qu'ils font tantôt masqués et tantôt démasqués, et la font durer deux ou trois heures. Et quand elle va finir, ils vont à tous les spectateurs demander quelque chose ; et lorsqu'ils s'aperçoivent que quelqu'un se met en état de se retirer doucement, avant qu'on aille lui demander de l'argent, le maître de la troupe crie à haute voix, et d'une manière emphatique : *celui qui se levera, devienne l'ennemi d'Ali.* C'est comme qui diroit chez nous *ennemi de Dieu et des saints.* On fait venir les

charlatans dans les maisons pour une couple d'écus. Ils appellent ces sortes de divertissemens *Mascaré* (*), c'est-à-dire, *jeu, plaisanterte, raillerie, réprésentations*, d'où est venu notre mot de *mascarade*.

Outre les charlatans persans qu'il y a dans toutes les villes du royaume, comme je viens de le dire, il y a des troupes de charlatans indiens dans les grandes villes, sur-tout à Ispahan, mais qui n'en savent pas plus que ceux du pays. J'admire la crédulité de plusieurs voyageurs, qui ont rapporté sérieusement que ces faiseurs de tours savoient faire venir en un moment tel arbre qu'on vouloit chargé de fleurs et de fruits; faire éclore des œufs sur-le-champ, et mille autres choses surprenantes de cette nature. M. Tavernier, entre les autres, met cela bonnement dans ses relations, quoique de la manière qu'il le raconte, il fasse assez entrevoir la charlatanerie. Je reconnus qu'il y en avoit dans ces tours d'adresse, dès la première fois que je les vis faire, parce que je m'en défiois et que je les observois exactement. Voici comme ces charlatans s'y prennent. Ils tendent une toile en rond ou en carré dans la

(*) *Maskharéh*, mot arabe, d'où paroît être dérivé en effet mascarade, comme *arlequin* d'un autre mot arabe *âl-lakhy*, le bavard, le causeur, le facétieux; arsenal, d'*al-ssan'at*, fabrique, chantier, etc. (L.-s.)

cour ou dans le jardin, suivant le lieu où on les fait jouer; et ils la tendent toujours un peu loin des spectateurs. Quand toutes leurs pièces sont prêtes, ils ouvrent la toile sur le devant; puis ils prennent un noyau ou un pépin de quelque fruit de la saison, et avec leurs façons et leurs piaffes accoutumées, et des récits de leur grimoire, propres seulement à éblouir les simples, ils le mettent en terre au milieu de leur tente, l'arrosent, et puis ils la referment. Cela fait, ils se mettent entre la tente et les spectateurs, et font d'autres tours de passe-passe, pendant quoi un d'eux se glisse adroitement sous la toile, et plante en terre à l'endroit du noyau, une petite branche verte d'un arbre de l'espèce qu'ils l'ont promis. Chacun cependant est attentif à leurs autres tours. Quand ils les ont fait durer un quart-d'heure, ils ouvrent la tente sur le devant, et avec de grandes exclamations, montrent ce surgeon planté. Un d'eux, pour mieux imposer aux sots, se couche alors dessus et l'arrose de son sang, s'incisant pour cet effet sous l'aisselle ou ailleurs. Tous les autres recommencent leurs invocations, et leur feint enchantement, puis ils laissent retomber la toile, et ils reprennent leurs tours comme auparavant. Ils continuent ce jeu à cinq ou six reprises, pendant une heure ou deux, et jusqu'à ce qu'ils aient fait voir une branche haute de trois ou quatre pieds, avec quelques fruits dessus. Voilà leur miracle,

miraclé, à la vue duquel eux, les valets et tous les sots qui le croient font de grandes admirations. La première fois que je vis ce tour, je voulus m'approcher de la tente pour les voir mieux faire. Ces charlatans s'y opposèrent. Je leur dis de n'en approcher pas eux-mêmes, et de représenter à quelques pas de là; cela ne se put encore; c'étoit les troubler et empêcher leur opération. Je les laissai donc faire; mais je les fis épier par deux valets, qui virent tout leur jeu, et je l'entrevoyois moi-même par l'attention que j'y apportois. J'ai vu ce tour d'arbre en plus d'un lieu, et c'étoit toujours la même chose. J'ai ouï assurer que quelques-uns le font avec du bois contrefait. Il faut concevoir de même manière tous les tours des charlatans indiens et persans, qui assurément passent de bien loin les nôtres en souplesse, et font leur métier très-adroitement, et avec un art merveilleux. J'ai vu à Colconde quatre femmes droites sur les épaules l'une de l'autre. La quatrième tenoit un enfant dans ses bras, et celle qui portoit les autres couroit; car elle alloit ce qu'on appelle *aller plus vîte que le pas*. La seconde montoit d'un saut sur l'épaule de la première; les deux autres montoient par un arbre. J'ai ouï raconter à feu M. Carron, un des habiles hommes que les Indes et le commerce aient jamais formé (*), une

(*) Voyez ci-dessus, page 46 et suivantes, de plus amples renseignemens sur ce négociant voyageur. (L-s.)

partie de ce qui sortoit de meilleur de la gibecière des Chinois et des Japonois, qui sont, à ce que l'on dit, des charlatans du plus haut étage. Il assuroit qu'il y en a qui prennent un enfant, le jettent en l'air, et le font tomber par membres, une jambe, puis une autre, et ainsi de tous les membres dont le dernier est la tête. Que ces charlatans rejoignent ces parties à terre, après quoi l'enfant se relevoit et paroissoit tel qu'auparavant. Si jamais rien a ressenti le conte et la fable, c'est sans doute ce tour, qu'il n'y a pas moyen de s'imaginer, sinon comme un tour d'adresse, dans lequel la dextérité de l'opération impose par un changement d'objets imperceptibles, et fait ainsi illusion aux yeux des spectateurs. Je n'aurois jamais fait à écrire toutes les pièces que j'ai ouï raconter de ces charlatans indiens et chinois, où l'on m'a voulu faire accroire qu'il y a du prestige ou du sortilége, en un mot que le diable s'en mêle. J'ai fait tous mes efforts pour en voir de tels, mais toujours en vain, la magie blanchissoit dès que j'y regardois de près; et je me suis toujours vu contraint d'y reconnoître de l'imposture.

Les Persans appellent les jeux de hasard *tacum*; leur religion les défend, et la police autorise cette défense par des amendes qu'elle impose aux joueurs. Le *mechel darbachi* (*) qui est un

(*) *Mech'âl-dâr bâchy;* c'est le chef du département des

des grands offices de la cour, auquel on a attaché celui d'inspecteur sur les femmes publiques, et qui tire leur tribut, est établi sur le jeu, et en reçoit les amendes. On peut voir combien il est aisé de s'abstenir du jeu, quand on en fait une bonne résolution, en ce que les Persans ne jouent point, communément parlant, quoiqu'ils ne regardent le péché du jeu que comme léger et véniel, au-lieu que l'usage du vin est assez commun parmi eux, quoique la religion le défende beaucoup plus sévèrement. Il y a même des docteurs qui tiennent que les jeux de hasard ne sont défendus que quand on joue pour de l'argent, et non pas si l'on ne joue point d'argent; mais l'un revient à l'autre, puisqu'on ne joue jamais à des jeux de pur hasard que pour quelque chose. Il y a des cartes parmi le menu peuple, qu'ils appellent *ganjaphé* (*kandjafèh*). Elles sont de bois, fort bien peintes. Le jeu est de quatre-vingt-dix cartes avec huit couleurs. Ils y jouent fort lourdement, et sans invention. Ils ont encore le totum, les dés, le jeu de boule, la paume, la fossette; mais il n'y a pas un homme en cent qui y joue; et encore n'est-ce que parmi le plus bas peuple. Dans le café, on vous donne à jouer au tric-trac, et à un jeu de

mech'âl, flambeaux, qu'on nomme *mech'âl-khâunéh*; cet officier accompagne toujours le roi, à cheval, pendant la nuit, et il porte à la main un flambeau d'or. Kœmpferi *Amœnitatés exoticæ*, pag. 124 et 125. (L-s.)

coquilles que les Turcs ont fort en usage; et ces jeux ont été portés d'Europe en Perse par les Arméniens. C'est la même chose du jeu aux œufs, qui est commun vers le nouvel an. Ils en font de toutes couleurs, et de peints et dorés, qui valent une à deux pistoles pièce. Ils en ont dont la coque est plus dure que des œufs ordinaires, ayant un secret pour la faire durcir. Quelques gens de qualité, en fort petit nombre, jouent aux échecs. Ils tiennent ce jeu défendu dans le nombre des autres; mais ils ne le tiennent pas déshonnête comme les autres. Ce jeu a été la matière de plusieurs savantes disputes, sur son origine et sur les étymologies de ses termes. Les Persans soutiennent que c'est l'invention de leurs ancêtres, et effectivement les termes du jeu sont originaires de l'ancien persan. Ils l'appellent *sedreng*, ce qui signifie *cent soucis*, ou *peines*, parce qu'il y faut appliquer toutes ses pensées : d'autres *chetreng*, ce qui est presque la même chose; car en persan la lettre *S* et la lettre *CH* sont formées de même (*). *Chetreng* veut dire *la*

(*) S'il eût consulté le savant traité historique du jeu d'échecs, composé par le docteur Hyde, et publié pour la première fois en 1694, notre voyageur auroit pu rapporter un bien plus grand nombre d'étymologies tout aussi erronées que celles qu'on lit ici; mais il auroit trouvé aussi le véritable sens du nom de ce jeu; ce nom est *satreng*, mot persan qui, suivant l'auteur du fameux Dictionnaire, intitulé : *Ferhang djihânguyry*, « est le nom » d'une plante qui a la figure d'un homme (la mandragore),

douleur ou *l'angoisse du roi*, à cause de l'extrémité où le roi des échecs est réduit. Echec et mât vient de *cheic* (*chah*), ou *chamat*, qui est le plus considérable terme de ce jeu, qu'on emploie pour dire que le roi va être pris, et signifie *le roi est consterné* ou *étourdi* (*). Les Persans estiment fort cet exercice, disant que, qui sait bien jouer aux échecs, est capable de gouverner le monde. Ils disent aussi que, pour y bien jouer, il faut faire durer une partie trois jours.

Je parlerai du chant et de la danse dans le discours suivant, au chapitre de la musique; mais je vais mettre à la fin de celui-ci la description d'un divertissement fort solennel en Perse, qui est la fête du *chatir* (*châthir*), ou *valet-de-pied du roi*. C'est comme le chef-d'œuvre du valet-de-pied, qui veut être reçu au service du roi. Il faut qu'il aille de la porte du palais à une

» *yébroûhh* en arabe; c'est aussi un jeu connu et célèbre. On l'a » désigné sous le nom de *satreng*, parce qu'il se joue avec des » figures d'hommes faites en bois. Ce mot a été arabisé, et on en » a fait *chathrang*, et le jeu a une grande vogue sous cette déno- » mination corrompue ». Voyez *Historia shahiludii*, pages 59 et 60, vol. II du *Syntagma dissertationum* de Hyde, publié par Sharpe. (L.-s.)

(*) Les mots *échec et mât* sont en effet la corruption de *châh mât* (le roi est mort). Il est à remarquer que le mot *mate*, *maté*, *máta* se retrouve dans presque toutes les langues de l'Orient et dans celles des îles de l'Océan indien, lesquelles paroissent être des dialectes du Malay, avec la même signification, mourir, être tué, etc. (L.-s.)

colonne hors de la ville, qui est loin du palais une lieue et demie françoise, quérir douze flèches entre deux soleils, l'une après l'autre. On n'est reçu valet-de-pied du roi qu'après cet essai. Quand le roi Soliman fut monté sur le trône, on lui faisoit voir chaque chose en sa magnificence; et, comme on lui fit de grands récits de la fête du *chatir* (*châthir*), il ordonna qu'elle fût solennisée aussi pompeusement qu'il se pouvoit faire, sans qu'on y épargnât rien; et c'est ce qui fut fait le vingt-sixième de mai 1667; jour choisi par la désignation des astrologues, qui jugèrent que c'étoit le plus heureux jour pour cette fête. Le général des mousquetaires, qui étoit alors le favori, avoit mené le *chatir* la veille en la présence du roi, qui lui promit de le prendre s'il achevoit sa course, et lui donna un *calaat* (*khila'at*), ou habit entier, et permission de commencer à quatre heures du matin; c'étoit lui faire grâce de près d'une heure; car, comme j'ai dit, c'est l'ordre qu'il fasse cette course entre les deux soleils, comme l'on parle; et aussi-tôt on donna ordre de tendre les maisons, de parer les boutiques et d'arroser les rues le long du chemin. Cela fut exécuté à l'envi, et le lendemain tout se trouva paré, orné et accommodé, comme on fait dans le pays de la religion romaine, le jour qu'ils appellent la *Fête-Dieu*. La place Royale d'Ispahan étoit vuide et nette comme une salle de bal. Au

devant du grand portail, on avoit dressé une tente de quatre-vingt pieds de long, sur trente de large, haute à proportion, portée sur des pilliers dorés et tendue de biais, en sorte qu'elle étoit ouverte et sur le portail et sur le coin de la place par où le coureur venoit. La tente étoit doublée de beau tapis et de brocard, le bas couvert d'un riche tapis tout d'une pièce, avec des carreaux de brocard. Aux pilliers de la tente pendoient de haut en bas des panaches et des aigrettes que ces valets-de-pied du roi portent à la tête, et des ceintures de grelots qu'ils s'attachent aussi, pour se tenir en action. A un coin, il y avoit un buffet de vases d'or et de pierreries, de diverses liqueurs; et à un autre vingt bassins d'or de toute sorte de massepains et de confitures sèches et liquides. Dix à douze valets-de-pied du roi, richement habillés, et chacun de différentes couleurs et de différent ornement, car en Perse on ne sait ce que c'est que de livrée, faisoient les honneurs de la tente, à quiconque la venoit voir, qui étoit assez de qualité pour y entrer, comme étant les maîtres de la fête. Les huissiers de la garde du roi étoient aux portes de la tente, et les gardes-du-corps étoient rangés en haie dans la place en tous les endroits des avenues. Vis-à-vis le grand portail du palais, on voyoit les éléphans, au nombre de neuf, rangés en haie, couverts de riches housses et parés de tant de

chaînes, de ceps, et d'autres ornemens d'argent massif, qu'un autre animal auroit plié sous le poids. Chaque éléphant avoit son gouverneur vêtu à l'indienne, fort paré. Le plus grand éléphant étoit enharnaché, et prêt à recevoir le prince, sur un trône couvert, posé sur son dos, au-lieu de selle. Ce trône étoit assez grand pour s'y coucher tout du long. Des armes, comme arcs, boucliers et flèches sont toujours pendues à un des deux bâtons qui soutiennent le dessus du trône, et après cela vous voyez au bout méridional de la place, d'une part les bêtes féroces dressées pour la chasse, comme le lion, la panthère, l'once, le tigre et d'autres, et d'une autre part des chariots des Indes, attelés de beaux bœufs tout blancs; et les bêtes de combats, comme les buffles, les taureaux, les loups, les béliers, chacun avec un collier garni de petits sachets remplis d'amulettes ou papiers écrits pour servir de préservatif. Les mahométans pendent de ces amulettes, non-seulement au col de ces bêtes, mais aussi de toutes les autres, au col de leurs enfans et de leurs femmes. Ils en pendent même aux choses inanimées. Vous les en voyez quelquefois tout couverts sur la peau, de la même manière que les catholiques romains portent leurs scapulaires, leurs cordons de Saint-François, leurs *Agnus Dei*, et tous les autres prétendus préservatifs, que la superstition romaine et l'intérêt

sordide des moines, qui ne vont guères l'un sans l'autre, ont mis en si grand crédit depuis plusieurs siècles. L'autre bout de la place, qui est au septentrion, avoit aussi ses troupes pour le divertissement et pour la parade; c'étoient des danseurs de corde, des bandes de danseuses, des bandes de valets-de-pied, préparés à danser, des corps de bateleurs de cent sortes de tours, des joueurs de gobelets, des escrimeurs, les marionnettes, et de distance à autre, des bandes d'instrumens de musique de toute sorte. Les bons chatirs ou valets-de-pied savent tous bien danser et voltiger, sur-tout ceux des grands, et on les fait danser pour se divertir; car, en Orient, la danse est déshonnête, ou infame, si vous voulez, et il n'y a que les femmes publiques qui dansent. Je me souviens là-dessus que durant la minorité du roi de France, il vint un Persan à Paris, que le roi de Perse avoit envoyé en Europe, avec un marchand françois habitué à Ispahan, afin de vendre des soies, et d'apporter des marchandises curieuses d'Europe. On faisoit tout voir au Persan, qui ne savoit pas un mot d'aucune langue d'Europe. On le mena, entr'autres, à un ballet où le roi dansoit; et quand Sa Majesté dansa, on le lui fit remarquer; et après on lui demanda si le roi ne dansoit pas bien? *Par le nom de Dieu*, répondit-il, *c'est un excellent chatir.*

Voilà comment la grande place étoit ornée et

disposée. Les rues par où le coureur devoit passer, qui sont la plupart des marchés couverts, étoient aussi parées à merveille. Les boutiques étoient tendues de riches étoffes, et quelques-unes étoient parées d'armes comme une salle d'arsenal, avec beaucoup d'enseignes mêlées parmi. On arrosoit le chemin chaque fois que le coureur alloit passer, un moment devant qu'il vînt, et on le semoit de fleurs. Les faubourgs étoient tendus de pavillons, et les dehors de la ville aussi, jusqu'à la tour des flèches. Un corps d'indiens, au nombre de deux ou trois mille, y étoit en un endroit. Celui des Arméniens, en pareil nombre, en un autre. Les Ignicoles en un lieu ; les Juifs en un autre ; tout le monde aussi bien mis qu'il se pouvoit pour plaire au roi qui l'avoit desiré. Aux portes des plus grands seigneurs qui étoient sur la route, vous trouviez des tables couvertes de cassolettes, d'eaux de senteur et de bassins de confitures. Enfin, toute la route étoit comme bordée d'instrumens de musique, de timbales et de trompettes, qui jouoient par troupes, dès qu'ils apercevoient le coureur venir.

Il étoit en chemise, avec un simple bourrelet uni, et assez mince, de toile d'argent, qui lui couvroit les fesses. Il portoit un linge en plusieurs doubles, plié sur l'estomac, en croix de Saint-André, qui lui tenoit les mamelles et la ratte bien serrées, et s'attachoit à la ceinture; et il avoit

entre les jambes un autre linge passé et bien serré. Ses bras, ses cuisses et ses jambes étoient nues frottées d'un onguent couleur d'aurore brun, fait d'une mixtion d'huile de rose et d'huile de muscade et de canelle. Il étoit chaussé à nud de souliers de laquais, qui est une chaussure qui leur est particulière; et quoiqu'il n'eût point de bas, comme j'ai dit, il avoit des jarretières; enfin, sa tête étoit couverte d'un bonnet, qui lui venoit jusqu'au bas des oreilles, orné de trois ou quatre petites plumes légères comme le vent. Au bonnet, au col, au bras et sur l'estomac, vous voyez des amulettes pendues, comme je viens de le représenter il n'y a qu'un moment.

C'est-là comme le valet-de-pied étoit accommodé. Il faisoit ses courses toujours en compagnie nombreuse; seize à vingt valets-de-pied des grands seigneurs couroient à pied devant lui et à ses côtés, selon le train qu'il alloit, se relayant les uns les autres. Ils étoient précédés par un nombre de cavaliers, d'environ vingt-cinq à trente, parmi lesquels il y avoit des plus grands seigneurs qui couroient deux cents pas devant, plus par pompe que pour faire faire place. Un courrier exprès, nommé par le roi, le suivoit à chaque course, pour en être témoin. A tout moment on lui rafraîchissoit le visage avec des eaux de senteur, et on lui en jetoit tout le long des cuisses, des bras et des jambes pour le rafraîchir. On l'éventoit

continuellement derrière lui et à ses côtés ; et tout cela se faisoit avec tant d'adresse et de légèreté, que, quoique le chemin fût toujours couvert de monde à pied et à cheval, il ne se trouvoit jamais personne devant lui. Tout retentissoit de ses louanges, et l'on faisoit mille vœux pour lui, invoquant le nom de Dieu, et réclamant les saints avec des cris qui fendoient l'air ; et les grands seigneurs qui se trouvoient à sa course, lui promettoient biens et honneurs, exaltoient sa vîtesse, son courage et sa force. Il ne se pouvoit qu'il ne fût enchanté et enlevé de l'harmonie et de l'agréable bruit qui se faisoit autour de lui. J'oubliois à dire que sur la colonne qui marque le bout de sa course, et où les flèches qu'il doit aller quérir, sont passées dans une écharpe, on avoit dressé un pavillon, à moitié grand comme celui que j'ai représenté devant le portail du palais, qui étoit orné de même, et garni aussi de divers régals. Lorsque ce coureur partit la première fois de devant le palais, il se mit à aller en sautant et faisant des bonds, et en remuant les bras, comme s'il eût voulu s'escrimer et faire des postures. C'étoit pour se mettre en haleine; il fit comme cela sa première course, allant et venant sans s'arrêter ; mais aux autres courses, il s'arrêtoit un instant pour prendre haleine. Lorsqu'il entroit dans la tente où étoient les flèches, deux valets-de-pied, des plus robustes, le prenoient à force

de bras, et l'asseyoient en bas sur le tapis, où, durant l'espace d'un *pater*, on lui mettoit quelque sorbet ou autre cordial à la bouche, et on lui tenoit des parfums au nez; et en même-temps un autre valet-de-pied prenoit une flèche des mains d'un officier du roi, et la lui passoit dans le dos. Ces flèches étoient longues d'un pied, pas plus grosses qu'une grosse plume à écrire, ayant au bout une petite banderolle, comme celle qu'on met aux pains bénits. Le valet-de-pied fit ses six premières courses en six heures; aux autres, il fut un peu plus de temps. Les plus grands seigneurs de la cour, comme je l'ai dit, l'accompagnèrent tous l'un après l'autre dans ses courses. Cheic-alycan, gouverneur de la plus importante province de Perse, et alors fort en faveur, fit cinq courses avec lui, quoiqu'âgé de soixante-huit ans, changeant cinq fois de cheval. Le premier ministre, vieillard presque aussi âgé, fit trois courses. Le nazir ou grand-maître, seigneur de pareil âge, à peu près, ne fit que deux courses, parce que le service du roi l'appela ailleurs. Mais pour bien faire sa cour au roi, il fit faire les douze courses entières à son fils unique, jeune seigneur de vingt-deux ans, bien fait et beau comme un ange, demeurant ainsi à courir, sans autre relâche, depuis quatre heures du matin jusqu'à six du soir, au milieu de tout ce tintamare et ce bruit épouvantable, et sans rien prendre que quelque cordial.

Le roi avoit ordonné que les douze principaux ateliers du palais feroient chacun une course avec le valet-de-pied, et cela fut exécuté. Je le suivis toute la septième course, en laquelle il commençoit à relâcher son train, à cause de l'ardeur du soleil, et du sable où il passoit. Cependant il me fallut toujours galoper. Lorsqu'il arrivoit dans la place Royale, il se faisoit un grand éclat de voix, d'acclamations, d'instrumens, et sur-tout de certaines timbales portées sur des charrettes, plus larges que des tonneaux. Ce bruit étoit si grand, que je n'en ai jamais ouï un pareil; et j'appris depuis qu'on l'entendoit à trois lieues de-là. A la sixième course, le roi vint à la porte de la tente, pour voir arriver le coureur, et pour l'encourager. A la huitième course, on servit la tente de trente bassins d'or massif, pleins de bons mets, qui étoient pour régaler les valets-de-pied; et à trois heures après midi, le roi parut aux fenêtres d'un des pavillons qui sont sur la place, au-devant du grand portail, et alors tous les divertissemens qui avoient été préparés, se mirent à jouer, chacun devant soi, sans égard aux spectateurs : les bêtes à combattre, les danseurs et les danseuses à danser, chaque troupe à part; les danseurs de corde à voltiger, les joueurs de gobelets à faire leurs tours, les lutteurs à escrimer. C'étoit le plus bizarre spectacle du monde, que cette confusion d'exercices et de jeux, où l'on ne savoit sur quoi

arrêter ses yeux; mais presque tout le monde les arrêtoit sur les combats des bêtes féroces, qui sont un des plus ravissans spectacles des Persans, entr'autres du lion ou de la panthère contre les taureaux, et sur le combat des buffles, des béliers, des loups et des coqs. Ces bêtes à cornes ne se battent pas d'une égale manière; car les buffles se lancent l'un contre l'autre, et se prennent aux cornes. Ils se poussent sans se quitter, que l'un ne soit vaincu, et ne s'en soit fui hors de la lice; mais les béliers s'élancent l'un contre l'autre, à dix ou douze pas de distance, et se rencontrent d'un si furieux choc contre le front, qu'on en entend le coup à cinquante pas. Après cela ils se retirent vîte, courant à reculons jusqu'à pareille distance, puis retournent à la charge, et se rechoquent, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'un des deux soit renversé, ou que le sang lui sorte de la tête. Pour les loups, ils se dressent sur les pieds, se prennent au corps, et se chamaillent jusqu'à ce qu'on les sépare. Comme cet animal est pesant, il faut le mettre en fureur pour le faire battre, et on le fait de cette manière. On l'attache bien par un pied à une longue corde, puis on lui montre un enfant ou jeune garçon dans la place, et on le lâche dessus. Il se met à courir fort pour l'engloutir; mais comme il est prêt de se jeter sur l'enfant, on retient la corde et on le retire, puis on le relâche un peu; sur

cela il s'échauffe, se dresse sur les pieds, rugit, à quoi on l'excite, en l'irritant, jusqu'à ce qu'il soit furieux comme on le veut. Je ne dis rien ici du combat des bêtes féroces, parce que j'aurai occasion d'en parler ailleurs. Pour achever le récit de la fête du chatir, je dirai qu'à cinq heures le roi monta à cheval, et allant au-devant de lui, il le rencontra à la porte du faubourg. Quand il entendit que le roi venoit, il prit un petit enfant qu'il trouva sur une boutique, et le mit sur ses épaules, pour faire voir qu'il n'étoit pas épuisé, et cela fit beaucoup redoubler les cris de joie et les acclamations. Le roi lui cria en passant, qu'il lui donnoit le calaat ou l'habit royal, des pieds jusqu'à la tête, cinq cents tomans, qui sont vingt-deux mille cinq cents livres, et le faisoit chef des chatirs ou valets-de-pied, qui est une charge importante pour le revenu. Tous les grands lui envoyèrent aussi des présens. Cependant on disoit, après tout, qu'il n'avoit pas bien couru, parce qu'il n'avoit pas apporté les douze flèches en douze heures, mais qu'il en avoit mis près de quatorze. On dit qu'un valet-de-pied le fit du temps de Cha Sefy. C'est une belle course à pied, que trente-six lieues en douze heures.

Fin du troisième Volume.

00085830

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 21 October, 2015